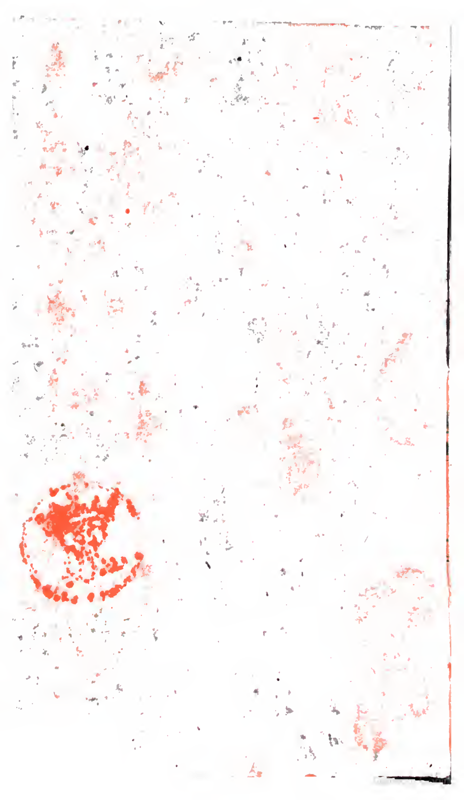



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
D
NAPOLI





HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER,

SECONDE PARTIE

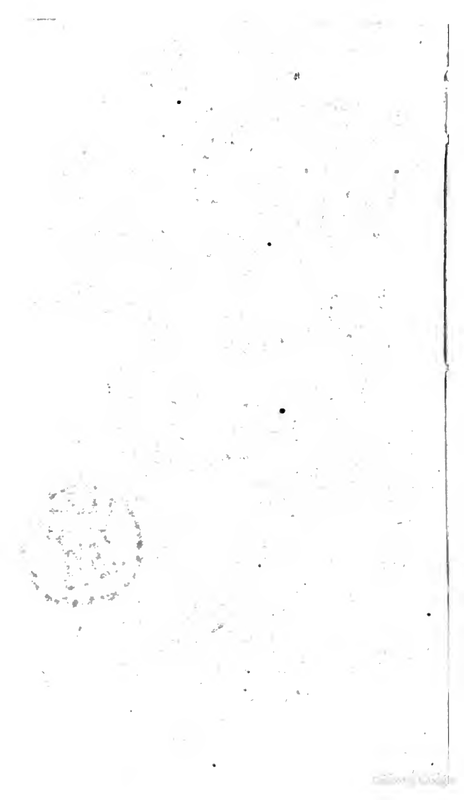
Contenant la ſuite des troubles de Paris, & les autres choſes qui ſe ſont paſſées juſqu'à la Majorité du Roi.

Par H. P. DE LIMIERS *Docteur en Droit.*

Rebus turbatis, malum extremum Diſcordia acceſſit. Tacit. Annal. IV.



A AMSTERDAM,
Aux Dépens DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. XVIII.



SOMMAIRE
DU
LIVRE SECOND.

LIVRE SECOND;

Contenant ce qui s'est passé de plus important depuis la Paix de Munster, jusqu'à la Majorité du Roi; c'est à dire depuis l'année 1649. jusqu'en 1651.

SUite des troubles d'Angleterre. Le Roi Charles paroît devant ses Juges. Constitution du Gouvernement de la Grande Bretagne. Elle n'a d'autre règle que les Actes du Parlement. Le Roi Charles est interrogé & refuse de répondre. Il comparoit pour la dernière fois. Il est condamné à perdre la tête. Exécution de l'Arrêt. Suite des troubles de France. Nouveaux efforts du Parlement contre la Cour. Mr. le Prince perd l'affection de cette Compagnie. Raisons qui le dégoûtèrent de ce parti. Sollicitations de la Reine pour le gagner. Pourquoi il prit le parti de la Cour, après avoir paru fa- 1649.

A. 2 *vorable*

vorable au Parlement. L'averſion générale qu'on avoit contre le Miniſtre irrite de plus en plus les eſprits. Le Coadjuteur profite de cette conjoncture pour donner un Chef au Parti de Paris, & choiſit le Prince de Conti. Meſures du Prince de Condé pour s'y opoſer. Le ſiège de Paris eſt reſolu. La Cour en ſort & ſe retire à St. Germain. De quoi fut ſuivie cette évaſion de la Cour. Meſures que prit le Parlement. Demarche du Duc de Longueville qui inquiette le Parti opoſé à la Cour. Le Roi ordonne au Parlement de ſe tranſporter à Montargis. Députation des Gens du Roi à St. Germain comment reçuë de la Cour. Arrêt du Parlement, qui déclare le Cardinal Mazarin, Ennemi de l'Etat. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville viennent à Paris. Le premier offre ſes ſervices au Parlement, qui lui préfère d'abord le Duc d'Elbeuf. Le Coadjuteur rend ce Duc ſuſpect à la Compagnie. Il y mène derechef le Prince de Conti & le Duc de Longueville pour lui offrir leurs ſervices. Le Parlement les accepte, & donne le Commandement des Troupes au Prince de Conti. Le Duc de Beaufort embraſſe le parti du Parlement. Autres Seigneurs qui en font de même. Le Duc de Longueville

gueville se retire dans son Gouvernement de Normandie. Il s'assure de toute la Province & y fait des levées. A quoi se terminèrent ses exploits. Paris est bloqué par Mr. le Prince. Prise de Charenton par le même. Prise de Brie-Comte-Robert par les Parisiens. Leurs mauvais succès les dégoûtent de la guerre civile. Entreprise de la Cour contre Paris, sans effet. Elle envoye un Heraut d'armes en cette Ville dans le dessein de la surprendre. Le Parlement refuse de le recevoir. Raisons de ce refus, agréables à la Cour. Pourquoi elle se radoucit tout à coup. Quel étoit son dessein dans l'envoi du Heraut d'Armes. L'Archiduc d'Autriche, de son côté, envoye un Député au Parlement. Comment cette intrigue avoit été liée avec les Espagnols. Difficulté d'y faire entrer le Parlement. Le Prince de Conti lui propose de donner audience à cet Envoyé. Le Parlement consent de l'écouter. Quel étoit le sujet de sa députation. Comment elle fut reçuë. Convoi de farine conduit heureusement à Paris. Le Parlement rend compte à la Reine de l'Audience donnée au Député de l'Archiduc. Autre Convoi qui entre à Paris. Siège de Brie-Comte-Robert par les Troupes du Roi. Autre Convoi amené à Paris. Etat de cette Ville durant ce long siège.

La Cour consent à un accommodement, & le Parlement y est disposé. Embarras des Frondeurs dans cette conjoncture. Conference de paix résoluë au Parlement. Elle est assignée à Ruel. Les Chefs du Parti n'y envoyent point de Députez, & forment un Camp hors de Paris. Quelle étoit leur vuë dans cette disposition de l'Armée des Parisiens. Le Cardinal Mazarin est exclus de la conference de Ruel. Second Envoyé de l'Archiduc avec la réponse du Roi d'Espagne. Le Maréchal de Turenne se déclare contre la Cour. Traité conclu par les Parisiens avec l'Archiduc. Pourquoi il ne fut pas signé du Coadjuteur. Ouverture de la conference de Ruel. Le Parlement mécontent prend de nouvelles mesures contre la Cour. Il donne Arrêt pour surseoir la conference. La paix est concluë & signée, malgré toutes les aparences contraires. Articles du Traité. Comment la nouvelle en fut reçuë à Paris. Arrivée des Députez au Parlement. Comment ils en furent reçus. Tumulte du Peuple qui demande qu'on rejette la paix. Arrêt pour renvoyer les Députez & faire réformer quelques Articles du Traité. Sedition du Peuple dans la Sale du Palais, apaisée par le Coadjuteur. Nouvel Arrêt du Parlement pour la réformation de quelques Articles du Trai-

Traité. Le Maréchal de Turenne est abandonné de ses Troupes. Changement que cette nouvelle produisit dans le Parti. La Conference de Ruel en souffre aussi quelque alteration. La Cour en profite pour faire la paix à son avantage. Reformation des Articles demandez par le Parlement. Les Peuples sont mécontens de cette paix. Présages de nouveaux troubles. Leurs Majestez envoyent faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre, qui étoit à Paris, sur la mort du Roi son Epoux. Triste état de cette Princesse. Interregne en Angleterre après l'exécution de Charles I. Desordres arrivez à Aix en Provence. Troubles à Bourdeaux. Affaires de Candie assiègée par les Turcs. La paix des Parisiens ne remit point le calme dans les esprits. Querelle des Ducs de Candale & de Beaufort. Maladie du Duc de Beaufort qui allarme les Parisiens. Mesintelligence entre Mr. le Prince & le Cardinal Mazarin. Le Roi va à Compiègne, & Mr. le Prince à Paris. Il se retire ensuite dans son Gouvernement de Bourgogne. Campagne de cette année en Flandre. Siège de Cambrai sans succès. Prise de Condé & de Maubeuge par le Comte d'Harcourt. Compagne de Catalogne. Affaires du Milanez. Précautions du Cardinal avant que de revenir à Paris.

Il s'assûre du Duc de Beaufort, & de tous les Corps de métier. Mr. le Prince se charge de l'y ramener. Entrée du Roi dans cette Capitale. Etat des Conferences pour la paix. Artifices des deux Ministres de France & d'Espagne. Prétentions des deux Cours sans effet. Fin des Négociations. Feinte reconciliation de Mr. le Prince avec le Cardinal Mazarin. Par où ce Ministre continua de s'attirer la haine publique. Affaire des Rentiers. Ils créent douze Syndics pour veiller à leurs interêts. Le Parlement refuse de confirmer le Syndicat. Espions à Brevet établis par le Cardinal Mazarin. Assemblée des Rentiers. Dessein formé contre eux par le Cardinal. Mesures des derniers pour s'en garantir. Ils suposent un attentat de la part de la Cour contre la personne du Conseiller Joli l'un des Syndics. Moyens concertez pour l'executer. Un Gentilhomme aposté tire un coup de Pistolet contre ce Conseiller. Effet que produisit ce prétendu Assassinat. On en accuse le Cardinal Mazarin, qui se raccommode avec Mr. le Prince dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. Sur quel prétexte celui ci rompit avec la Fronde avec qui il avoit paru se réünir. Prétendu dessein d'assassiner Mr. le Prince, attribué aux Frondeurs. Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin.

rin. Mr. le Prince pousse les Frondeurs & leur intente un procès criminel. Les Frondeurs pensent à le perdre à son tour & à le faire arrêter. Comment on s'y prit pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orléans. Imprudence de Mr. le Prince qui le met mal avec la Reine. Mépris qu'il fait des avis qu'on lui donne pour sa sureté. Mesures prises pour s'assurer de sa personne. Accommodement de la Cour avec les Frondeurs avant sa détention. Mr. le Prince, le Prince de Conti & le Duc de Longueville sont arrêtez & conduits à Vincennes. Prétexte de la détention de Mr. le Prince. Demarche de la Princesse de Condé en cette occasion. Raisons que le Roi donna au Parlement de la détention des Princes. Il dispose de leurs Gouvernemens. Le Comte de Tavanes agit pour Mr. le Prince. Il entreprend de lui gagner la Bourgogne. La Cour va dans cette Province pour s'oposer aux progrès de Tavannes. Caractère du Roi dans sa jeunesse. Le Duc de la Rochefoucaut & plusieurs autres Seigneurs se déclarent pour les Princes. Les amis des Princes sont déclarez Criminels de Lèze-Majesté. Le Duc de la Rochefoucaut va à Saumur avec des Troupes. La Duchesse de Longueville va à Bourdeaux, escortée par les amis des Princes. Le siège de Guise levé par les Espagnols. Suite de la Campagne. Suite des 1650.

troubles de Bourdeaux. La Cour marche vers cette Ville avec une Armée. Discorde entre le Parlement & le Peuple de Bourdeaux. Combat entre les Troupes du Roi & celles des Princes. Rigueurs exercées de part & d'autre qui éloignent la paix. L'Armée du Roi assiège Bourdeaux. Etat des Princes dans leur prison. Paix faite à Bourdeaux. Conditions du Traité. Intrigues pour obtenir la liberté des Princes. Le Maréchal de Turenne veut les enlever. Ce dessein est cause qu'ils sont transferez à Marcoussi. Le Roi revient à Fontainebleau, & ensuite à Paris. Le Maréchal du Plessis marche contre le Vicomte de Turenne. Les Princes sont transferez au Havre de Grace. Le Duc d'Orléans y résiste inutilement. Nouvelles intrigues pour les tirer de prison. Traité de Mr. le Duc d'Orléans avec Mr. le Prince. Requête présentée au Parlement par Madame la Princesse. La Cour défend au Parlement d'en connoître. Elle réïtère ses défenses, & le Parlement n'y a point d'égard. Arrêt pour faire sur cela des Remontrances à la Reine. Mort de la Princesse Douairière de Condé. Mort du Comte d'Avaux & du Président de Mesmes son frère. Instances du Coadjuteur auprès du Duc d'Orléans pour l'engager à se déclarer pour les Princes. S. A. R. y consent foiblement.

Me-

Mesures du Duc de la Rochefoucaut pour obtenir leur liberté du Cardinal. Raport de la réponse de la Reine aux Remontrances, comment reçu du Parlement. Effet qu'y produisit la Déclaration de Monsieur. Ce Prince ne veut plus se trouver au Conseil. Il ne garde plus de mesures avec le Cardinal. Il vient au Parlement & s'y déclare ouvertement pour les Princes. La Cour mande la Compagnie par Députez. Discours que leur fait le Garde des Sceaux. Raport de la Députation. Déliberation de la Compagnie. Discours de Mr. le Duc d'Orléans en cette occasion. Comment le Coadjuteur répondit aux accusations dont il avoit été chargé par le Cardinal. Le Parlement persiste dans sa résolution touchant l'affaire des Princes. La Cour desavouë la parole donnée pour leur liberté. Le Cardinal Mazarin sort de Paris. Sa retraite n'adoucit ni le Parlement ni Mr. le Duc d'Orléans. La Reine promet enfin la liberté des Princes. Elle veut enlever le Roi de Paris. Ce que fit le Coadjuteur pour l'empêcher. Le Cardinal Mazarin va au Havre, mettre les Princes en liberté. Il se retire ensuite à Brueil dans les terres de Cologne. Mr. le Prince revient à Paris. Il va au Parlement. Discours qu'il y fait. Réponse du Premier Président. Déclaration donnée par 1651.

 le

le Parlement en faveur des Princes. Nouvelle chaleur de cette Compagnie contre le Cardinal Mazarin. Dispositions de Mr. le Prince à s'accommoder avec la Reine. Assemblée de la Noblesse dissipée par la Cour. Mr. le Prince traite avec la Reine. Cette Princesse tâche de le gagner. Projet de Traité entre eux. Diverses cabales contre le Cardinal. Mr. le Prince les fomente. Il se rend suspect aux Frondeurs. Le Coadjuteur feint de se retirer & de renoncer aux intrigues. La Reine lui propose de remplir la place du Cardinal Mazarin. Discours de ce Prélat à la Reine. Mesures que cette Princesse prend avec lui contre Mr. le Prince. Mécontentement de ce dernier contre la Cour. Il songe à traiter avec les Espagnols. On en donne avis à la Reine, qui forme le dessein de le faire arrêter. Elle en commet le soin au Coadjuteur, à qui elle donne la nomination au Cardinalat. Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin. Mr. le Prince quitte Paris & se retire à St. Maur. Comment il reçut le Maréchal de Gramont qui lui fut envoïé par la Reine. Ce Prince justifie sa retraite par un Ecrit public. La Reine paroît changer tout à coup de sentimens par raport à Mr. le Prince. Raisons qu'elle donne de cette conduite. Instances que le Coadjuteur fait auprès d'elle pour éloigner

à

à jamais le Cardinal. Raisons dont il les apuïe. La Reine les élude. Il continuë à lui faire voir le danger qu'il y a à rappeler le Cardinal. La Reine n'en est point touchée. Comment finit cette conversation. Incertitude de la Reine dans cette conjoncture. Elle déclare ses sentimens au Parlement. Elle paroît plus éloignée que jamais de s'accommoder avec Mr. le Prince. Le Parlement prie Monsieur de s'entremettre de cet accommodement. Le Parlement demande l'exclusion des trois Sous-Ministres le Tellier, Servien, & Lionne. Arrêt tendant indirectement à cette fin. Réponse de la Reine qui consent de les éloigner. Mr. le Prince revient à Paris & va au Parlement. Il s'en retourne sans voir le Roi ni la Reine. Nouveau sujet d'ombrage que Mr. le Prince donne à la Cour. Projet de Déclaration contre le Cardinal Mazarin. Reçu par les Députez du Parlement. Rencontre qui acheve d'irriter la Reine contre Mr. le Prince. Mr. le Prince va derechef au Parlement. Déliberation de cette Compagnie. Combien la Reine étoit sensible à tout ce qui regardoit le Cardinal Mazarin. La Déclaration renduë contre lui est renvoïée, & pourquoi. Mr. le Prince engage diverses personnes dans ses intérêts. Mécontentement que la Reine en eut. Memoire présenté au Parlement pour lui en faire

re ses plaintes. Mr. le Duc d'Orléans écrit à cette Compagnie pour justifier le Prince de Condé. Celui-ci y joint un Manifeste pour le même sujet. Extrait de ce Manifeste. Reproches que Mr. le Prince & le Coadjuteur se font en plein Parlement. Mesures qu'ils prennent l'un & l'autre pour s'y trouver bien accompagnez. Desordre qui pensa arriver par le tumulte des gens armez des deux partis. Comment il fut arrêté sans effusion de sang. Danger que le Coadjuteur y courut. Mesures de la Cour pour prévenir la suite de ces brouilleries. Mr. le Prince continuë à demander justice au Parlement des accusations formées contre lui. Rencontre qu'il eut avec le Coadjuteur. La Reine l'amuse par des délais. Le Cardinal Mazarin mande à cette Princesse de déclarer Mr. le Prince innocent. Cette Déclaration est remise à la Majorité du Roi. La Reine accorde celle qui regardoit l'exclusion du Cardinal Mazarin. Lettre qu'il écrit à ce sujet au Comte de Brienne. Mr. le Prince s'absente de la Cérémonie de la Majorité. Le Roi va au Parlement se faire déclarer Majeur. Ordre de la marche. Discours du Roi au Parlement. Discours de la Reine Mere au Roi. Edit contre les Duels & les Blasphémes.

Fin du Sommaire.

HIS-



HISTOIRE DE LOUIS XIV. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE SECOND,

Contenant ce qui s'est passé de plus important depuis la Paix de Munster, jusques à la Majorité du Roi, c'est-à-dire depuis l'année 1649. jusqu'en 1651.

1649.

Suite des troubles d'Angleterre.

Les nouveautez * que Charles I. Roi d'Angleterre, avoit introduites dans ses Etats, furent la cause de sa perte, comme elles l'avoient été du mécontentement de ses Sujets. Ce Prince infortuné ne finit les trou-

* *Voïez ci-devant Part. I. pag. 153.*

1649. bles d'un Règne de vingt-quatre ans que par une mort tragique, & en passant du Trône sur l'Echafaut. Evénement terrible ! dans lequel on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou l'avilissement de la Majesté Souveraine, qui cesse d'être respectable, dès que ceux qui en sont revêtus oublient à quelles conditions elle leur a été confiée ; ou la hardie entreprise d'une Nation jalouse de ses Privilèges, qui sacrifie ses biens, sa vie, & jusqu'au sang de ses Rois, à l'amour de sa liberté. La prétenduë affaire de la Liturgie & de l'Episcopat, soûtenuë avec chaleur par le Roi, mais combattuë avec plus de chaleur encore par les Peuples des deux Roïaumes *, fut, comme nous l'avons dit, ce qui donna naissance au Schisme des *Roïalistes* & des *Parlementaires*, qui causa tant de désolations & fit répandre tant de sang. La Religion & les Armées prirent parti dans la querelle, & s'animant mutuellement firent voir par tout l'afreuse image des guerres civiles. Elle fut précedée par le massacre des Protestans en Irlande au mois d'Octobre 1641. Peu s'en falut qu'il n'y fît périr le nom Anglois avec la Religion ; & il ne s'est point vu, ni auparavant ni depuis, une si sanglante Tragédie, non seulement dans ce Roïaume-là, mais même dans aucun autre Empire du monde. Les Irlandois Catholiques favorisez par la Cour, en haine des Presbiteriens, profitèrent des brouilleries de l'Episcopat, & des divisions du Roi avec son Parlement, pour pousser leur rebellion à un degré de fureur, où elle n'étoit point encore parvenuë. L'Angleterre & l'Ecosse s'en alarmèrent, & songèrent à lever des Trou-

Hist. d'Angleterre par Mr. de Larrei. Tom. IV.

* *Les Anglois & les Ecossois.*

Troupes. Le Roi prétendit que la levée & le commandement lui en apartenoient. Les Etats disputèrent ce droit & se l'attribuèrent. Les esprits s'aigrirent. Les deux Nations s'unirent pour défendre leurs Privilèges, & le Roi se mit en état de les réduire & de les obliger à reconnoître son autôrité. De là ces troubles & ces guerres domestiques, dont le feu s'aluma avec tant de violence, qu'il ne fut plus possible de l'éteindre. Troubles qui ne disparurent que pour faire place au Gouvernement singulier d'un nouvel *Entre-Roi*, s'il est permis de nommer ainsi, avec l'Historien de cette étonnante Catastrophe, celui que le Parti opposé nommoit le *Protecteur* de la liberté. Enfin toutes ces tristes Scènes se terminèrent par le dernier Acte de la Tragédie où l'on vit le Roi, accusé d'avoir renversé les Loix & fait répandre le sang de plusieurs milliers de fidèles Anglois, pour établir la Domination arbitraire, produit comme un Criminel devant des Juges qui le condamnèrent; & mourant enfin au milieu de sa Capitale par les mains d'un Bourreau. 1649.

Le Roi Charles paroit devant ses Juges.

Ce fut le 20. * Janvier que le Roi Charles comparut pour la première fois devant les Commissaires assemblez à Westminster pour le juger. On vit alors ce malheureux Prince, environné de Gardes, & conduit par le Massier à un siège de velours rouge, qu'on lui avoit préparé au milieu du Parquet. Aussi-tôt qu'il fut assis, le Greffier lut la Declaration, par laquelle les Commu-

* 20. *vieux Stile*, 30. *nouveau Stile*.

1649. munes avoient ordonné qu'on travaillât à son procès. La lecture achevée, & le Procureur Général aiant accusé le Roi *d'être un Tiran, un Traître, un Meurtrier, & un Ennemi de la Patrie & du salut public*, & demandé qu'il répondît aux accusations qu'il venoit d'entendre, & qu'après sa réponse *la Cour fît justice & prononçât l'Arrêt*; le Roi fut interpellé de répondre. Il prit la parole & témoigna ainsi son ressentiment & son indignation: *ma mauvaise fortune*, dit-il, *ne m'a pas fait oublier mon rang & ma dignité. Je suis votre Roi, & vous n'avez point de pouvoir sur moi. Avant que de vous répondre, je vous interpelle vous-même de dire par quelle autorité vous êtes ici assemblez pour me faire mon procès? Je n'entens pas parler de celle que se donnent les voleurs de grans chemins; il n'en est que trop de semblables dans le monde, mais je demande sur quoi vous fondez l'autorité légitime, que vous prétendez avoir. Je ne veux point trahir mon droit. Souvenez-vous que je le tiens de Dieu, & jusqu'à ce que vous m'aiez fait voir sur quelles Loix votre Tribunal a été érigé contre moi, je me récrierai toujours contre son incompétence, & je refuserai de vous reconnoître pour mes Juges.*

Hist. d'Angleterre par Mr. de Larrei. Tom. IV.

Constitution du Gouvernement de la Grande Brétagne.

„ Il est aisé de vous satisfaire, reprit le „ Président, la même autorité qui vous a „ mis sur le Trône, nous fait seoir sur ce „ Tribunal. C'est le Peuple d'Angleterre „ qui vous a élu pour Roi, c'est le même „ Peuple qui nous a constituez pour être vos „ Juges. *Vous errez, Monsieur le Président*, répliqua le Roi, *& vous êtes mal instruit du droit des Rois d'Angleterre à la Couron-*

ronne. Ils la tiennent de Dieu & de leurs 1649.
Prédécesseurs comme un Roïaume Héréditaire & non pas électif; & telle est de tems immémorial la Constitution de cette illustre Monarchie, dont il me seroit aisé de raporter une pratique constante depuis plus de mille ans. Mais vous, encore une fois, sur quoi fondez-vous votre prétendu droit? Le Roi étoit lui-même dans l'erreur; car en suposant que le Roïaume d'Angleterre est Héréditaire & non pas Electif, il faut toûjours remonter à la Constitution primitive du Gouvernement & à cette ancienne & belle question, savoir *qui a droit de commander aux Peuples?* Il y a longtems qu'il est décidé que nul homme n'a droit de commander à ses semblables, & que les Peuples sont eux-mêmes les arbitres de leur Gouvernement. Mais quand, pour se délivrer de l'embarras qui en est inséparable, une Nation a remis son droit à l'un d'entr'eux, qu'elle a nommé *Roi*, en consentant que tous ses descendans auroient droit de lui commander; qu'a-t-elle fait autre chose que de se dépouiller, en faveur de cet homme, des droits dont elle jouïssoit elle-même? Sans doute qu'elle n'a pas pu lui en céder plus qu'elle n'en avoit. Elle n'en avoit point d'entreprendre sur sa propre liberté: elle en est comptable à Dieu. Elle n'a donc fait autre chose que stipuler avec celui qu'elle a choisi pour Roi, qu'elle l'établissoit en son lieu & place, pour faire ce qu'elle devoit faire elle-même, c'est-à-dire, la proteger, la défendre, en un mot lui servir de Tuteur & de Père, & c'est à ces conditions qu'elle lui a juré une soûmission & une obéïssance entière. Et quand les En-

1649. Enfans de ce *Roi*, ainsi choisi & nommé par le Peuple, viennent par le droit de leur naissance à monter sur le Trône de leur Père: que font ils autre chose que continuer la Convention tacite, contractée entre lui & le Peuple, réduite ensuite en Loi, & qu'ils jurent à leur Couronnement? Bien entendu que l'un des deux venant à franchir les bornes qui lui ont été prescrites, la Convention est nulle, & la Partie qui prévarique, déchuë de tous ses droits.

Elle n'a d'autre règle que les Actes du Parlement.

Mais en Angleterre il y a plus. On ne peut pas dire que la Constitution du Gouvernement soit Monarchique & purement Héréditaire. Elle est *Monarchi-Aristo-Démocratique*. Quand la Succession y a été établie dans une Maison, celui à qui sa naissance donne droit de porter la Couronne, n'est proprement qu'un Successeur *désigné*, aux conditions de la première Election; le Parlement se réservant toûjours le droit de Confirmation. Ceux qui savent l'Histoire d'Angleterre & la Constitution originaire de cette Monarchie, conviendront de ce que j'avance ici, & qu'il n'y a point d'autres Loix fondamentales de cet Etat, que les Actes du Parlement qui règlent la Succession à la Couronne, selon les tems & les conjonctures. Nous en avons vu plusieurs exemples, & celui qui vient d'arriver dans l'élévation du Roi George sur le Trône, en est une preuve si convaincante, qu'on ne peut raisonnablement en douter.

Le Roi Charles est interrogé & refuse de répondre.

Ces principes suposez, il se fit encore dans la salle de Westminster plusieurs interrogations & plusieurs réponses là-dessus de part & d'autre, sans que personne voulût se re-

lâcher. Les Juges réprésentoient le Peuple, ils en avoient les droits & l'autôrité entre les mains. C'est ce que le Président fit sentir au Roi, en lui disant qu'il pensât à répondre précisément aux accusations à la prochaine séance, après quoi il ordonna de remener le Prisonnier. Le 22. & le 23. de Janvier cette Cour s'étant encore assemblée, & le Roi aiant été amené devant ses Juges, une seconde & une troisième fois, ces deux séances se passèrent à peu près dans les mêmes contestations que la précédente. La réponse du Roi roula toûjours sur son déclinatoire, & sur l'incompétence des Juges; ce qui étant pris pour un refus de répondre, le Président prononça *que la Cour donnoit sur lui défaut*, & ordonna qu'il seroit ramené à Saint James.

1649.

Hist. d'Angleterre par Mr. de Larrei.

Il comparoit pour la dernière fois.

Les Commissaires furent trois jours sans se rassembler, soit qu'ils trouvassent de la répugnance dans quelques-uns d'entr'eux, dont douze ou treize s'absentèrent; soit qu'ils eussent besoin de ce tems-là, pour prendre si bien leurs mesures, que rien ne fût capable de détourner le grand coup qu'ils alloient fraper. Le 27. du même mois*, ils reprirent leurs séances, & le Roi fut amené devant eux, pour la quatrième & dernière fois. Le Président étoit ce jour-là revêtu d'une Robe rouge†, & cette couleur fit connoître au Roi que l'Arrêt de sa mort alloit être prononcé. Il en frémit, & demanda qu'il lui fût permis de parler. *Sire*, lui dit le Président

* *Vieux Stile.*

† *Il y en a qui disent que tous les Commissaires étoient aussi en Robes rouges.*

1649. dent, *il est trop tard: la Cour a résolu de prononcer votre Arrêt: elle ne refusera pourtant pas d'entendre vos défenses, si vous avez quelque chose à dire pour votre justification. Mais il faut que vous écoutiez auparavant ce qu'elle a à vous dire elle-même par ma bouche.* Ensuite il lui remontra " que c'étoit pour la „ quatrième fois que la Cour s'assembloit. „ Qu'au lieu de répondre aux accusations „ intentées contre lui, comme il avoit été „ interpellé de le faire, il s'étoit obstiné à „ contester son Autôrité & à decliner son „ Tribunal. Que par le refus qu'il avoit „ fait par trois fois de répondre à ses Juges „ légitimes, il avoit justement aquis la Con„ tumace. Que les charges raportées con„ tre lui étant d'une notoriété publique, „ il ne restoit plus qu'à prononcer son Ar„ rêt. Que la Cour néanmoins, qui vou„ droit pouvoir le croire innocent, ne refu„ seroit point de l'entendre, & qu'elle sus„ pendroit son jugement, jusqu'à ce qu'el„ le eût ouï ce qu'il avoit à lui répréfenter „ pour sa défense. „ Le Roi prenant alors la parole, demanda une Conférence particulière avec les Seigneurs. Mais la chose mise en délibération, sa demande fut rejettée, & la Cour ordonna, que sans plus différer l'Arrêt seroit prononcé.

Il est condamné à perdre la tête.

Hist. d'Angleterre par Mr. de Larrei.

Le Roi fit une nouvelle tentative, pour obtenir la permission d'être ouï les deux Chambres assemblées, & parlant avec encore plus de fermeté que toutes les autres fois: *Ce n'est pas la crainte de la mort*, dit-il, *qui m'oblige à vous faire cette demande, c'est le salut de mon Peuple & la paix de mes Roiaumes. Entrez, s'il est possible, dans les mêmes*

mes considérations, & ne vous hâtez point de 1649.
donner une Sentence qui pourroit causer de tels maux, que les enfans, qui sont encore à naître, s'en ressentiroient. Quelque vif que fût ce discours, il ne changea rien à la résolution des Commissaires, & après que le Président eût demandé au Roi, s'il n'avoit rien à répondre de plus, & le Roi, aiant répondu que non: *écoutez-moi donc*, ajoûta-t-il *& soiez touché de l'horreur de vos crimes, & convaincu de la justice de votre condamnation.* Il commença par établir les droits du Roi & ceux du Peuple: il continua en disant que la Tirannie détruisoit les premiers, & il cita plusieurs exemples de Rois ou déposez ou mis à mort, pour leurs cruautez & leurs injustices. Il passa ensuite à la représentation de celles, dont il disoit que le Roi étoit convaincu, & il en fit le détail. Il conclut son discours en déclarant que la Cour l'avoit jugé Traître, Meurtrier, & Ennemi public de la Patrie, & ordonna au Greffier de lui lire son Arrêt: ce qui fut exécuté aussi-tôt. Il étoit conçu en ces termes: *Les Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, aiant érigé cette Souveraine Cour de Justice pour faire le Procès à* CHARLES STUART, *Roi d'Angleterre, accusé de plusieurs grans crimes de Meurtre & de haute Trahison, & aiant refusé par trois fois de répondre aux accusations qui lui ont été luës, & dont, à chaque fois, il a été interpellé, la Cour, qui en a les preuves en main, & en haine de la Contumace, a déclaré ledit* CHARLES STUART, *Tiran, Traître, Meurtrier, & Ennemi de la Patrie, & comme tel l'a condamné à souffrir*

1649. *frir la mort, par la séparation qui sera faite de sa tête d'avec son corps.*

Exécution de l'Arrêt.

Il étoit impossible qu'à la lecture d'un si terrible Arrêt le Roi ne fût pas ému. *Monsieur le Président*, s'écria ce malheureux Prince, *je vous prie que je puisse parler. Je suis votre Roi, refuserez-vous de m'entendre, & ne me seroit-il pas permis de plaider ma cause*? *Non, Sire*, répondit le Président, *il n'est plus tems, l'Arrêt est prononcé.* C'est ainsi que ces Commissaires finirent en quatre séances le plus grand procès qu'il y ait peut-être jamais eu au monde, & que condamnant un Roi selon toute la rigueur des Loix, ils firent voir qu'il n'y a point de différence entre un Souverain & un Sujet, quand il s'agit d'observer les règles d'où dépendent la liberté des Peuples & la sûreté des Etats. Enfin le 30 * du même mois, l'heure fatale de l'exécution étant arrivée, cet infortuné Monarque vint par une des fenêtres de son appartement sur l'Echafaut destiné à cette terrible Scène. Il en vit l'appareil avec la constance digne d'un Roi, & après un discours également convenable à celui qui le prononçoit & à une si triste Catastrophe, il abandonna sa tête au fer qui la sépara de son corps, à la vuë de la Noblesse qui gardoit le silence, du Peuple qui en étoit spectateur, & de l'Armée qui y assista avec aussi peu d'émotion, que si on eût exécuté un Criminel ordinaire.

Suite des troubles de France.

L'Europe entière, étonnée d'une semblable Tragédie, en gémit; mais personne n'entre-

* *Vieux Stile, ou le 9. Fevrier nouveau Stile.*

treprit de venger le mort, au moins des Puissances voisines. La plûpart avoient guerre ensemble, & quelques-unes, aussi bien que l'Angleterre, étoient aussi affligées de guerres civiles. La France naturellement portée à secourir ses voisins, étoit en crainte pour elle-même. Les Barricades de Paris avoient produit ce dangereux effet, que tant du côté de la Cour que de celui des Peuples, il y avoit toutes les dispositions imaginables à un embrasement, qui sembloit ne devoir pas sitôt s'éteindre. La Reine-Mère étoit au desespoir, qu'on l'eût forcée, pour ainsi dire, le poignard à la gorge, de rendre la liberté à un homme *, que le Conseil du Roi son Fils avoit trouvé assez coupable pour l'en priver. En effet cette condescendance ne servit qu'à augmenter l'audace des Mutins, & le mépris qu'ils faisoient de l'Autôrité Roïale. Il fut inutile à quelques Seigneurs de réprésenter, selon la Politique du Cardinal de Richelieu, que les Princes doivent soûtenir avec vigueur ce qu'ils ont une fois entrepris, quand même on n'auroit pas gardé toutes les mesures nécessaires, & qu'il faut toûjours contraindre les Sujets d'obéïr; on crut qu'il faloit céder au tems, & se relâcher pour éviter de plus dangereuses suites.

1649.

Auberi Hist. du Cardinal Mazarin. Gualdo Priorato Istor. del Minist. del Card. Mazarin.

Entre les efforts que fit le Cardinal Mazarin pour aporter quelque remède à tous ces maux, il sut détacher des intérêts de la Maison d'Autriche, les Anglois que les Ministres Espagnols s'efforçoient de gagner en tou-

* *De Broussel.*

1649. toutes manières. Et quoi-que naturellement cette Nation n'aime pas la Françoise; comme cette Alliance étoit très-necessaire dans la conjoncture présente, il sut si bien traverser les desseins de l'Espagne, que les Anglois demeurèrent toûjours fermes dans le Parti du Roi. Malgré tous ses soins & tous les tempéramens qu'il tâcha d'aporter pour adoucir les choses, ou du moins pour gagner du tems jusques à la Majorité, les desordres devinrent tous les jours plus grans, & les séditions plus redoutables & plus fréquentes.

Nouveaux efforts du Parlement contre la Cour. *Mémoires de la Minorité du Roi.*

Les Peuples, qui avoient été apuïez dans leur révolte par le Parlement, se tenant tout fiers de l'avoir vu couronner par un succès avantageux, au lieu de la punition qui leur en étoit dûë, n'en étoient que plus portez à faire éclater quelque nouvelle desobéïssance. La Cour n'osoit faire d'Edits qu'ils n'y trouvassent à redire; & comme les nécessitez de l'Etat demandoient qu'on en fît journellement, ou du moins que le Ministre étoit bien-aise de le faire croire, il y eut tous les jours des Requêtes présentées au Parlement, pour ne pas souffrir (disoit on) qu'on égorgeât ainsi tout le Roïaume, afin d'enrichir un seul homme, qui ne seroit jamais content qu'il ne se fût engraissé du sang des malheureux. On désignoit par-là le Cardinal Mazarin. Mais de peur qu'on ne se fût pas assez expliqué pour le faire connoître, on le nomma bientôt hautement, afin que personne n'en pût douter. Le Parlement fut ravi que l'on eût ainsi recours à lui, pour servir de Médiateur entre le Roi & son Peuple. Il avoit recommencé de s'assem-

sembler aussi-tôt après la St. Martin; & depuis la Déclaration du mois d'Octobre, dont nous avons parlé, il avoit repris de nouvelles forces contre la Cour. La Chambre des Comptes & la Cour des Aides, à qui l'on avoit porté cette Déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajoûter encore plus de modifications & de clauses que le Parlement. La Cour des Aides, entre autres, fit defenses sur peine de la vie de mettre les Tailles en parti. Comme elle eut été mandée pour ce sujet au Palais Royal, & qu'elle se fut relâchée en quelque façon de ce premier Arrêt, en permettant de faire des prêts sur les Tailles pour six mois, le Parlement l'avoit trouvé très-mauvais & s'étoit assemblé le 30. Decembre, tant sur ce fait que sur une autre Déclaration qu'on savoit être à la Chambre des Comptes & qui autorisoit pour toûjours les mêmes prêts. 1649.

Mr. le Prince perd l'affection de cette Compagnie. *Mémoires de la Rochefoucaut. Mém. du Card. de Retz.*

Dès le 16. du même mois, ou le 18. selon d'autres, Monsieur le Duc d'Orléans & Mr. le Prince avoient été au Parlement pour empêcher les assemblées & pour obliger la Compagnie à travailler seulement par Députez à la recherche des articles de la Déclaration auxquels on prétendoit que le Ministre avoit contrevenu : ce qui leur avoit été accordé. Mais après une contestation fort aigre, Mr. le Prince aiant parlé avec beaucoup de colère, irrita tellement la Compagnie qu'il perdit toute son affection. Voici comme la chose arriva. Le Président Viole, qui étoit, comme on a vu, un des plus ardens *Frondeurs*, avoit commencé par invoquer le St. Esprit, pour il-

1649. luminer, dit-il, Mrs. les Princes sur la conduite du Cardinal, contre lequel il alloit s'emporter. Le Prince de Condé, surpris de cette audace, ne put se retenir. Il se lève & lui impose silence. Les plus jeunes Conseillers témoignent d'abord par leurs murmures qu'ils desaprouvent ce que Mr. le Prince venoit de faire. Il s'enflamme par ce bruit & fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer *. Il assura souvent depuis qu'il n'en avoit jamais eu la pensée. Il est pourtant certain qu'on le crut: le murmure s'éleva, tout le Parlement fut indisposé contre lui, & si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigriës. Le bruit de cette action, vraïe ou fausse, ne se fut par plûtôt répandu dans le monde, que le Peuple, qui avoit eu jusques-là beaucoup d'estime & de vénération pour la personne de Mr. le Prince, commença dès-lors à le craindre & à le haïr.

* Ce fut en s'adressant à un Conseiller nommé Quatre-sous. *Mémoires de Mad. de Nemours.*

Raisons qui le dégoûtèrent de ce Parti. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

Les divers contretems du Parlement avoient déja commencé à dégoûter le Prince de Condé, prèsqu'aussi-tôt qu'il eut pris des mesures avec Brouſſel & Longueil. Ce dégoût, joint aux caresses que la Reine lui fit à son retour, aux soûmissions aparentes du Cardinal, & à la pente naturelle qu'il tenoit de Père & de Mère à ne vouloir pas se brouiller avec la Cour, affoiblit avec assez de facilité dans son esprit les raisons que son courage y avoit fait naître. Ce qui venoit de se passer au Parlement avoit encore changé son dégoût en indignation. Il dit le même jour au Coadjuteur de Paris, „ qu'il „ n'y avoit plus moïen de souffrir l'insolen„ ce & l'impertinence de ces Bourgeois, „ qui

„ qui en vouloient à l'Autôrité Royale: que 1649.
„ tant qu'il avoit cru qu'ils n'avoient eu
„ pour but que le Mazarin, il avoit été pour
„ eux : qu'il n'y avoit aucunes mesures
„ bien sûres à prendre avec des gens qui ne
„ pouvoient pas répondre un instant de
„ leur Compagnie : qu'il ne se pouvoit ré-
„ soudre à devenir le Général d'une Armée
„ de tous, n'y aiant pas un homme sage
„ qui pût s'engager dans une cohuë de cet-
„ te nature : qu'il étoit Prince du Sang :
„ qu'il ne vouloit pas ébranler l'Etat : que
„ si le Parlement eût pris la conduite dont
„ on étoit demeuré d'accord, ou l'eût aidé
„ & redressé ; mais qu'agissant comme il
„ faisoit, il prenoit le chemin de renverser
„ l'Etat : qu'il feroit bien voir à cette Com-
„ pagnie, si elle continuoit d'agir de la
„ sorte, qu'elle n'en étoit pas où elle pen-
„ soit, & qu'il ne seroit pas difficile de la
„ mettre à la raison. Le Coadjuteur dit à Mr. le Prince tout ce qu'il crut le plus capable de le ramener; mais n'aiant pu le persuader, il profita de l'ouverture que lui donnoient ses dernières paroles, pour tâcher de découvrir les pensées de la Cour. Mr. le Prince ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais il en dit assez pour faire comprendre au Coadjuteur, que la Cour reprenoit son premier dessein d'attaquer Paris. Celui-ci, pour s'en éclaircir encore davantage, dit à Mr. le Prince, que le Cardinal Mazarin pouvoit bien se tromper dans ses mesures, & que Paris seroit un *morceau de dure digestion.* A quoi le Prince répondit: *On ne le prendra pas, comme Dunkerque, par des mines & par des attaques; mais si le*

1649. *pain de Goneſſe leur manquoit.....* Il n'en falut par davantage au Coadjuteur pour s'aſſurer du deſſein de la Cour. Mais comme il avoit pris des engagemens avec le Prince de Condé, & qu'il vouloit s'en dégager, il lui repartit, que l'entrepriſe de fermer les paſſages du pain de Goneſſe pourroit recevoir des difficultez. *Quelles?* repliqua le Prince; *les Bourgeois ſortiront-ils pour donner bataille? Elle ne ſeroit pas rude*, reprit le Coadjuteur, *s'il n'y avoit qu'eux..... Qui ſera avec eux?* interrompit le Prince, *y ſerez-vous, vous qui parlez? Ce ſeroit un mauvais ſigne, cela ſentiroit la proceſſion de la Ligue.* Puis, après avoir un peu penſé, *ſeriez-vous aſſez fou, pour vous embarquer avec ces gens-là? Je ne le ſuis que trop*, repartit le Coadjuteur, *vous le ſavez, Monſieur, & que je ſuis de plus Coadjuteur de Paris, par conſequent engagé par honneur & par intérêt à ſa conſervation. Je ſervirai toute ma vie V. A. en ce qui ne regardera pas ce point.* Mr. le Prince s'émut à cette Déclaration; mais il ſe contint, & répondit ſeulement au Coadjuteur: *Quand vous vous engagerez dans une mauvaiſe affaire, je vous plaindrai; mais je n'aurai pas ſujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas auſſi de moi, & rendez moi le témoignage que vous me devez, qui eſt que je n'ai rien promis à Longueil & à Brouſſel, dont le Parlement ne m'ait diſpenſé par ſa conduite.*

Sollicitations de la Reine pour le gagner. Ainſi le Prince de Condé ſe trouva intéreſſé par ſa propre querelle dans celle de la Cour. La Reine qui avoit toûjours ſur le cœur l'affront qu'elle croïoit avoir reçu à la journée des Barricades, & qui deſiroit avec paſ-

paſſion d'abaiſſer le Parlement, ſe ſervit de cette favorable conjoncture pour venir à ſes fins. Elle mit toute ſon eſpérance au Duc d'Orléans & au Prince de Condé, croïant que leur union avec la Cour mettroit les ſéditieux à la raiſon. Et comme le mal avoit pénétré ſi avant, qu'il n'y avoit que la force qui pût le déraciner, elle jugea que le naturel temperé du premier y ſeroit moins propre, que celui de Mr. le Prince, naturellement incapable de moderation; outre que ſa haute reputation dans la guerre, l'éclat de ſes victoires, & le ſecours de ſes Troupes, pouvoient inſpirer de la terreur. On s'apliqua donc particulièrement à le gagner. La Reine y emploïa des larmes & des paroles pleines de tendreſſe, juſqu'à lui dire *qu'elle le tenoit pour ſon troiſième Fils*. Le Cardinal Mazarin lui promit qu'il ſeroit toute ſa vie dépendant de ſes volontez. Le Roi même, en l'embraſſant, lui recommanda le ſalut de ſon Etat & celui de ſa perſonne; ſi bien que la Cour le conſidéroit comme ſon principal défenſeur. Mais ceux qui le déterminèrent furent le Maréchal de Gramont & le Tellier, qui joignirent à des inſtances ſi preſſantes les plus fortes perſuaſions. „ Ils lui répréſentèrent que peu à peu le Parlement s'emparoit de toute l'autorité; que ſans borner ſon ambition par la Déclaration du mois d'Octobre dernier, il vouloit ſe donner le pouvoir d'ôter les Miniſtres, afin de s'attribuer en même tems celui d'en établir de nouveaux à ſon choix: que ſi l'on ſouffroit une ſemblable uſurpation, il ſeroit à craindre que le Parlement n'atta-

1649.

1649. „ quât les personnes les plus privilégiées ; „ & qu'ainsi lui Mr. le Prince étoit intéressé en la personne du Cardinal à s'opposer à une entreprise qui tendoit à la „ destruction de la Maison Roïale.

Pourquoi il prit le parti de la Cour, après avoir paru favorable au Parlement.

Mémoires de la Rochefoucaut. Mémoires du Card. de Retz.

Le Prince, touché par ces raisons, se rangea ouvertement au parti de la Cour; & au lieu de se faire l'arbitre des deux partis, ce qui lui auroit acquis l'affection de tout le monde, il ferma les yeux à toute neutralité, sans se soucier de perdre la bienveillance publique. C'est ainsi que par une immodération invincible il ruïna tous les avantages que la fortune avoit joints à l'envi en sa personne. Ils étoient tels qu'il auroit effacé la gloire des plus grans hommes des siècles passez, si la piété, la justice & la solidité, eussent répondu à cette valeur suprème, à cette fermeté incroïable dans les périls, & à ces brillantes lumières d'esprit qui se faisoient remarquer en lui. Mr. le Prince se seroit fait adorer, s'il se fût ménagé dans le dessein de traiter les affaires avec douceur; au lieu que par sa conduite précipitée, il s'est vu contraint de recourir à des extrémitez étranges. Mais les Heros ont leurs defauts. Celui de Mr le Prince fut de n'avoir pas eu assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Il vit le mal dans toute son étenduë; mais comme le courage étoit sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez. Il voulut le bien, mais il ne le voulut qu'à sa mode. Son âge, son humeur, & ses victoires ne lui permirent point de joindre la prudence à l'activité; & il ne conçut pas d'assez bonne heure cette Maxime si nécessaire aux Prin-
ces,

ces, *de ne considérer les petits incidens que comme des victimes que l'on doit toûjours sacrifier aux grandes affaires.* Ceux donc, disent les derniers Mémoires citez ici, qui ont cru que Mr le Prince avoit tâché dans les commencemens d'aigrir les affaires par le moïen de Brouffel, de Longueil, & du Coadjuteur, pour se rendre plus nécessaire à la Cour, & dans la vuë de faire pour le Cardinal ce qu'il a fait depuis, font autant d'injustice & à sa vertu & à la vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croïent que les petits intérêts de Pension, de Gouvernement, d'Etablissement, furent l'unique cause de son changement ne se trompent guère moins. „ La „ vuë d'être l'arbitre du Cabinet, y entra „ assurément, continuë mon Auteur, mais „ elle ne l'eût pas emporté sur les autres „ considérations; & le veritable principe fut, „ qu'aiant tout vu d'abord également, il „ ne sentit pas tout également La gloire „ de Restaurateur du Public fut sa première „ idée. Celle de Conservateur de l'Autôrité „ Roïale fut la seconde. Voilà le caractère „ de tous ceux qui ont dans l'esprit le dé- „ faut qu'on a marqué ci-dessus. Quoi-qu'ils „ voïent très-bien les inconvéniens & les „ avantages des deux Partis, sur lesquels ils „ balancent à prendre leur résolution, & „ qu'ils les voïent même ensemble, ils „ ne les pèsent pas ensemble pour cela : „ ce qui fait que ce qu'ils trouveut plus „ leger aujourd'hui leur paroît demain plus „ pesant. Telle fut la cause du change- „ ment de Mr. le Prince, par lequel ce qui „ n'a pas honoré sa résolution a du moins „ justifié son intention, qu'on ne peut pas

1649.

1649. „ douter qui n'ait été bonne. Elle étoit „ telle, qu'il eût redressé l'État, & peut-ê- „ tre pour des siècles ; mais l'on doit aussi „ convenir que s'il l'eût eu mauvaise, il au- „ roit pu aller à tout dans un tems où l'En- „ fance du Roi, l'opiniâtreté de la Reine, „ la foiblesse de Monsieur, l'incapacité du „ Ministre, la licence du Peuple, la cha- „ leur du Parlement, ouvroient à ce jeune „ Prince plein de mérite & couvert de Lau- „ riers une carrière plus belle & plus vaste, „ que celle que Mr. de Guise avoit cou- „ rue „.

L'aversion générale qu'on avoit contre le Ministre irrite de plus en plus les esprits. *Mémoires du Card. de Retz & de Madame de Nemours.*

Les affaires étoient alors dans la crise la plus importante & la plus périlleuse. Il faloit que les brouilleries se terminassent par un dernier éclat ou par un accommodement. Mais l'ambition de ceux qui haïssoient le Gouvernement présent & qui desiroient des nouveautez, avoit jetté de trop profondes racines dans les esprits, pour en demeurer dans les termes de la douceur. Ainsi l'on n'omettoit aucun soin ni aucune pratique pour exciter le Parlement & les Peuples à la ruïne du Ministre. On leur réprésentoit que cette grande journée des Barricades, cette victoire des Sujets sur leur Souverain, cette diminution de l'Autorité Roïale, & les invectives publiques contre le Cardinal, ne s'éfaceroient jamais de sa mémoire. Que sa foiblesse présente lui en faisoit dissimuler avec prudence les ressentimens, mais qu'ils éclateroient un jour avec d'autant plus de violence, qu'il est inouï qu'on ait attaqué un Ministre si puissant, sans le ruïner de fond en comble. Qu'ainsi il faloit se prévaloir des conjonctures pour se défaire d'un Adver-

verfaire fi dangereux. Trois chofes venoient d'arriver, qui augmentèrent la haine qu'on avoit contre Mazarin, & le nombre de fes ennemis. La première fut l'évafion du Duc de Beaufort, hors du Donjon de Vincennes, où il étoit prifonnier depuis le commencement de la Régence. Comme il a tenu une place confidérable dans les guerres que nous allons décrire, par l'affection du Peuple de Paris, il n'eft pas mal-à propos de la remarquer. La feconde fut que le Marquis de Gefvres, Gouverneur de cette Ville, aiant déplu au Cardinal, par la manière dont il en avoit ufé dans un démêlé furvenu entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prévôt, eut ordre de fe retirer; & que fur le refus que firent Mrs. de Charoft & Chandenier de rendre le bâton, leurs Charges aiant été données à Mrs. de Jarzai & de Noailles, les proches & les amis des Difgraciez fe portèrent contre le Cardinal, dans un tems où perfonne ne le ménageoit ni en effets ni en paroles. La troifième, dont nous avons parlè ci-devant, fut l'emprifonnement de Chavigni, fuivi bientôt après de fon élargiffement. Les Ennemis du Cardinal Mazarin avoient contre lui un avantage très-rare, & que l'on n'a prefque jamais contre ceux qui rempliffent le premier emploi. Leur pouvoir les met ordinairement à l'abri du ridicule, qui pourtant prévaloit en la perfonne de Mazarin, parce qu'il difoit des fotifes, chofe peu ordinaire dans la place qu'il tenoit. Il avoit demandé dans une occafion à Bouqueval, Député du Grand Confeil, s'il ne croïoit pas être obligé d'obéïr au Roi, en cas que le Roi défendît de porter des glans à fon col-

1649.

1649. collet. Voilà, dit le Cardinal de Retz, de quelle comparaison il se servit pour prouver aux Députez d'une Compagnie Souveraine l'obéïssance qui est dûë à l'autôrité du Roi. Ce discours & d'autres semblables, joints au mécontentement général que l'on avoit du Ministre, achevèrent de le jetter dans le mépris. Lui, de son côté, connoissant le besoin qu'il avoit d'être soûtenu, se jetta entre les bras de Mr. le Prince, qui s'étoit, comme j'ai dit, déclaré pour la Cour.

Le Coadjuteur pro-fite de cette conjonćture pour donner un Chef au Parti de Paris, & choisit le Prince de Conti.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

Le Coadjuteur se voïant donc sans espérance d'avoir un Chef de cette considération, tourna ses vuës sur le Prince de Conti, * fort jeune encore, mais dévoué à la Duchesse de Longueville, sa Sœur, qui étoit fort mécontente de la Cour. Ce Prince avoit d'abord été destiné à l'Etat Ecclésiastique †, mais la situation des affaires & son inclination particulière lui avoient fait quitter cette profession. Il étoit mal satisfait de n'avoir point de place au Conseil, & l'étoit encore davantage du peu de cas que Mr. le Prince son Frère faisoit de lui. Possedé d'ailleurs par la Duchesse de Longueville, pour qui on a cru même que sa passion alloit au delà de la plus violente amitié, il s'abandonna sans réserve à tous ses sentimens. Cette Princesse, qui avant son Mariage avoit aimé son Frère aîné de la manière la plus tendre, prit, dès qu'elle fut mariée, une rage & une fureur contre lui qui alla jusqu'aux derniers excès. Elle avoit tous les avantages de l'esprit

* *Armand de Bourbon.*
† *Il étoit Abbé de St. Denis.*

l'esprit & du corps, en un si haut point, qu'il 1649.
sembloit que la nature eût pris plaisir de former en sa personne le plus parfait ouvrage. La petite verole lui avoit ôté depuis la première fleur de sa beauté, mais elle lui en avoit laissé presque tout l'éclat, & cet éclat joint à une certaine langueur, qui avoit en elle un charme particulier, la rendoit une des plus aimables personnes du monde. Ces belles qualitez néanmoins étoient obscurcies par un defaut peu ordinaire dans une Princesse de ce mérite. Bien loin de donner la loi à ses Adorateurs, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres. Le Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucaut, dont les Mémoires me fournissent ces circonstances, avoit part dans son estime, & en étoit même le plus favorisé. Comme il joignoit l'ambition à l'amour, il inspira à cette Princesse le desir des affaires, pour lesquelles elle avoit naturellement de l'aversion, & s'aida de la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince, pour l'engager dans le parti des Frondeurs. Le Coadjuteur, qui savoit ces dispositions, s'en servit habilement pour mettre le Prince de Conti à leur tête. Ce n'est pas qu'il manquât de Seigneurs qui fussent mécontens de la Cour. Le Duc de Bouillon étoit presque réduit à la dernière néceſſité, par le mauvais état de ses affaires domestiques. Le Duc de Longueville aimoit le trouble & s'y plaisoit dans les commencemens. Le Maréchal de la Mothe étoit inséparablement attaché aux intérêts du Duc de Longueville. Mais aucun des trois n'étoit capable d'ouvrir la scène. Il faloit

1649. un nom pour animer ce qui n'étoit qu'un fantôme sans cela; & le Prince de Conti, Prince du Sang, concilioit & raprochoit par sa qualité tout ce qui paroissoit le plus éloigné à l'égard des uns & des autres. Le Coadjuteur s'en ouvrit à la Duchesse de Longueville, qui entra avec une joïe incroïable dans tous ses sentimens. Ils prirent leurs mesures tous ensemble, & se lièrent par un Traité. Le Prince de Conti, la Duchesse de Longueville, le Duc son Epoux & le Maréchal de la Mothe, s'engagèrent de demeurer à Paris & de se déclarer si on l'attaquoit. Longueil & Viole promirent tout au nom du Parlement qui n'en savoit rien. Le Duc de Retz, frère du Coadjuteur, fit les allées & venues nécessaires entre eux & Madame de Longueville, qui prenoit les eaux à Noisi, avec le Prince de Conti. Il n'y eut que le Duc de Bouillon qui ne voulut point être nommé, & qui s'engagea uniquement avec le Coadjuteur.

Mesures du Prince de Condé pour s'y oposer.

Le Parlement s'étoit encore assemblé le 2. Janvier de cette année, pour pourvoir à l'exécution de la Déclaration du mois d'Octobre, qu'il prétendoit avoir été blessée en tous ses points. La Cour en prit occasion de travailler plus que jamais à réduire cette Compagnie. Il n'étoit question que d'en trouver le moïen. Le Prince de Condé étoit disposé à tout entreprendre pour y parvenir. On lui fait voir que le plus court chemin est d'assièger Paris, dont les Habitans sont sans Chef, sans Troupes, & accoûmez aux délices. Il goûte toutes ces raisons, que sa colère lui fait trouver bonnes, &

& se rend * Chef de l'entreprise sous les ordres de Mr. le Duc d'Orléans, qui résiste d'abord à ce dessein. Mais les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Rivière, & la résolution déterminée de Mr. le Prince, l'emportent sur ses sentimens, & sur les avis contraires de Madame la Duchesse d'Orléans. 1649.

Cette résolution étant prise, le Maréchal de la Meilleraïe proposa, pour venir à bout plus facilement des Parisiens, de se saisir de l'Ile Saint-Louïs, de la porte S. Antoine, de l'Arsenal, & de la Bastille, & de mettre Leurs Majestez dans cette Forteresse. Mais soit que cette proposition ne fût pas assez apuïée, ou que l'on craignît d'exposer la personne du Roi, on aima mieux le mettre en sûreté en lui faisant quitter Paris. La Reine Mère y étoit déja toute disposée, par les étranges impressions que le Cardinal lui avoit données de cette Ville. Après donc que Sa Majesté eut célèbré la Veille † des Rois chez le Maréchal de Gramont, elle se retira au Palais Roïal, d'où elle partit le lendemain à quatre heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin & toute la Maison Roïale, pour se rendre à St. Germain. Mr le Prince ne sortit pas de Paris en même tems que le reste de la Cour, parce qu'il vouloit emmener avec lui, la Princesse sa Mère, la Duchesse de Longueville, & le Prin-

Le Siège de Paris est résolu.

La Cour en sort, & se retire à St. Germain.

* *Condaeus censet obsidendam urbem, & vi atterendos rebelles. Priol. de Reb. Gall. Lib. III.*

† *Cette Fête se célèbre en France par des repas & par des réjouïssances qu'on fait dans les Familles le 5. Janvier au soir.*

1649. Prince de Conti, dont il se défioit. Il alla prendre celui-ci dans son lit, & la Princesse Douairière ne fit pas difficulté de le suivre. Mais la Duchesse de Longueville ne voulut point quitter Paris sous prétexte qu'elle étoit fort avancée dans sa grossesse. Tous les Grans & tous les Ministres se rendirent le même jour 6. à St. Germain. On y tint aussi-tôt un Conseil, dans lequel il fut résolu d'assiéger les seditieux. Mr. le Prince qui ne trouvoit rien d'impossible, le promit à la Reine, ou du moins de les bloquer, quoi-qu'il n'eût pas plus de dix à douze mille hommes pour l'exécution de ce dessein.

De quoi fut suivie cette évasion de la Cour.

Cette sortie, ou, pour mieux dire, cette évasion de la Maison Roïale, ne fut pas aprouvée d'un chacun. Elle fut jugée indécente à la Dignité Souveraine, dont les Princes doivent toûjours être jaloux. On s'étoit imaginé à la Cour qu'elle jetteroit les Parisiens dans la consternation. Mais au contraire, comme si le péril les eût rendus plus hardis, ils témoignèrent être préparez à tout événement. Ils déclamèrent, sans aucune retenue, contre le Cardinal, contre le Prince de Condé, contre la Reine, & contre tous ceux qu'ils croïoient avoir conseillé cette sortie, qu'ils appeloient l'*Enlévement du Roi*. Aussi-tôt que ce Monarque fut sorti, les Bourgeois allèrent d'eux mêmes & sans ordre se saisir de la Porte St. Honoré, & le Coadjuteur fit occuper par une autre Compagnie celle de la Conférence. Le Parlement fut moins ferme en cette occasion. Il s'assembla en tumulte, & parut allarmé d'une démarche dont il prévoïoit les con-

conſéquences. Paris alloit être affamé. Il n'avoit pas été poſſible de faire des proviſions ſuffiſantes pour un Peuple ſi nombreux, qui d'ailleurs ne ſubſiſte d'ordinaire qu'au jour la journée. Il étoit viſible que quand la Ville commenceroit à manquer de pain, elle en accuſeroit auſſi-tôt le Parlement qu'elle rendroit reſponſable de tout le deſordre. Les plus ſages de cette Compagnie vouloient ſe diſculper de pluſieurs chefs d'accuſation dont on les chargeoit. Les plus éclairez vouloient qu'il entrât plus de brigue & d'ambition dans toutes leurs Aſſemblées, que de zèle pour le bien public. Telles & de ſemblables raiſons les faiſoient pencher à rechercher un accommodement, plûtôt que de s'expoſer à des reproches inevitables, s'ils étoient cauſe de la perte de Paris. 1649.

Le Coadjuteur eſſaïa de les fortifier en diſſipant cette fraïeur par une plus grande. Il fit avertir la Compagnie, qu'on venoit d'aporter à l'Hôtel de Ville une Lettre du Roi, par laquelle il donnoit part au Prévôt des Marchands & aux Echevins, des raiſons qui l'avoient obligé de ſortir de *ſa bonne Ville*. Ces raiſons étoient en ſubſtance, "que „ quelques Officiers de ſon Parlement a„ voient intelligence avec les Ennemis de „ l'Etat, & qu'ils avoient même conſpiré „ de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Cette Lettre, jointe à la connoiſſance que l'on avoit que le Prévôt des Marchands * étoit tout à fait dépendant de la Cour, émut extrêmement la Compagnie. Elle ſe la fit aporter ſur l'heure, & donna Arrêt, par lequel il fut ordonné, " que les Bourgeois „ prendroient les armes; que l'on garderoit „ les

Meſures que prit le Parlement.

* *Le Préſident Ferron.*

1649. „ les portes de la Ville ; que le Prévôt des „ Marchands & le Lieutenant Civil pourvoiroient au passage des vivres, & que „ l'on délibereroit le lendemain au matin „ sur la Lettre du Roi „. Il parut par la teneur de cet Arrêt Interlocutoire, que la terreur du Parlement n'étoit pas encore bien dissipée.

Demarche du Duc de Longueville qui inquiette le parti oposé à la Cour.

Sur ces entrefaites le Duc de Longueville, qui revenoit ce jour-là de Roüen où il étoit allé à son retour de Munster, aiant appris en chemin que le Roi étoit sorti de Paris, tourna tout court & se rendit à St. Germain. La Duchesse son Epouse & le Coadjuteur ne doutèrent point qu'il n'eût été gagné par Mr. le Prince, & qu'ainsi le Prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le Maréchal de la Mothe leur déclara en même tems qu'il feroit sans exception tout ce que Mr. de Longueville voudroit pour & contre la Cour. Le Duc de Bouillon étoit ébranlé par une conduite si équivoque, & l'on n'avoit aucune nouvelle du Prince de Marsillac, qui étoit parti quelques heures après le Roi pour fortifier & ramener le Prince de Conti. On envoïa le Marquis de Noirmoustier à St. Germain, pour savoir ce qu'on devoit attendre de ce Prince & du Duc de Longueville. La foiblesse avec laquelle le prèmier s'étoit laissé emmener par Mr. le Prince son Frère ; celle qui avoit porté le second à aller offrir ses services à la Reine, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il s'étoit engagé ; & la disposition où paroissoient le Duc de Bouillon & le Maréchal de la Mothe, dérangeoient extrèmement les mesures du Coadjuteur. L'impru-

1649.

prudence du Cardinal Mazarin releva ce Parti, par la manière dont il traita le lendemain les Gens du Roi.

Le Roi ordonne au Parlement de se transporter à Montargis. *Mémoires du Card. de Retz & de Joli.*

Le Parlement s'étant assemblé ce jour-là 8. le Lieutenant des Gardes du Corps * entra dans le Parquet des Gens du Roi, & leur donna une Lettre de Cachet adressée à eux, par laquelle le Roi leur ordonnoit de dire à la Compagnie, qu'il lui commandoit de se transporter à Montargis & d'y attendre ses ordres. Il aporta aussi un pacquet fermé pour le Parlement, & une Lettre pour le Premier Président, qui, quoi-qu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit Premier Président de Paris, & non de Montargis. La Compagnie ne pouvant douter du contenu de ce pacquet, qu'elle devinoit assez par celui de la Lettre écrite aux Gens du Roi, crut qu'il étoit plus respectueux de ne point ouvrir des Dépêches auxquelles on étoit résolu par avance de ne pas obéïr. On rendit donc le pacquet tout fermé, & l'on arrêta d'envoïer les Gens du Roi à St. Germain pour assurer la Reine des soûmissions du Parlement, & pour la suplier de lui permettre de se justifier des calomnies qui lui avoient attiré la Lettre écrite la veille au Prévôt des Marchands. Pour soûtenir un peu la Dignité l'on ajoûta que la Reine seroit très-humblement supliée de vouloir nommer les Calomniateurs, pour être procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances. Ce ne fut pourtant qu'avec peine que l'on put faire inserer cette clause dans l'Arrêt. Tou-

te

* *Nommé la Sourdière.*

1649. te la Compagnie étoit consternée; jusques-là que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot & cinq autres, qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement de Mazarin, ne furent suivis de personne, & même furent traitez d'emportez. La Chambre des Comptes reçut le même jour une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit ordonné d'aller à Orléans, & le Grand Conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La Chambre dépêcha à St. Germain pour faire des Remontrances. Le Conseil offrit d'obéïr; mais la Ville lui refusa des Passeports. Il y eut aussi une Lettre particulière pour le Coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à St. Germain: à quoi il fit demonstration de vouloir obéïr. Mais son carosse fut arrêté dès le Marché-neuf, où quelques-uns de ses partisans se jettèrent, de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à soûtenir les intérêts du Peuple, à quoi il défera sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il feroit plus en sureté à Paris qu'à St. Germain.

Députation des Gens du Roi à St. Germain comment reçue de la Cour. *Hist. du Cardinal Mazarin par Auberi. Liv. IV.*

La Reine avoit été avertie de la Députation des Gens du Roi & des propositions qu'ils avoient à lui faire. Comme ils étoient prêts d'arriver à S. Germain, ils furent surpris de voir venir à eux un Gentilhomme * qui arrêta † leur carosse, & qui leur dit de la part de Sa Majesté, " que s'ils venoient ,, pour obéïr à la Déclaration du Roi, qui ,, avoit

* *Sanguin Maitre d'Hôtel du Roi.*
† *Au haut de la Montagne du Pec.*

„ avoit transféré le Parlement à Montar- 1649.
„ gis, ils feroient très-bien reçus de la Rei-
„ ne, qui auroit de la joïe de les voir; mais
„ que s'ils venoient comme Députez du Par-
„ lement séant encore à Paris, ils n'avoient
„ qu'à s'en retourner sur l'heure, la Reine
„ ne les voulant ni voir ni écouter. " Il falut qu'ils attendissent au lieu même, la réponse qu'ils prièrent ce Gentilhomme de leur raporter de la part de la Cour, qu'ils suplioient de vouloir entendre ce qu'ils avoient à lui exposer pour le service du Roi. Tout ce qu'ils purent obtenir, fut la permission d'entrer dans le Bourg, pour y prendre le couvert, dans une saison où il étoit fâcheux de se voir exposé aux injures de l'air. Ils eurent beau réprésenter à Mr. le Chancelier le sujet de leur Députation, & le suplier de leur faire donner audience de la Reine; il leur ferma la bouche en disant, " qu'il a-
„ voit commandement exprès de ne les point
„ écouter: que la Reine étoit très-mal sa-
„ tisfaite du refus qu'on avoit fait de rece-
„ voir le paquet du Roi: que les Ennemis
„ de l'Etat avoient reçu avec honneur les
„ Lettres de Sa Majesté, que le Parlement
„ avoit refusées avec injure: qu'il leur re-
„ mettoit entre les mains le même paquet
„ pour le présenter de nouveau à la Com-
„ pagnie, afin qu'elle eût à y satisfaire. Qu'ils
„ devoient savoir que la Ville de Paris é-
„ toit bloquée, & qu'elle seroit investie dans
„ vingt-quatre heures, de vingt-cinq mille
„ hommes. Qu'au reste la Reine ne vou-
„ loit pas qu'ils couchassent à S. Germain,
„ mais qu'ils s'en retournassent à l'heure mê-
„ me. „ La Cour se flattoit d'une vaine es-
pé-

1649. pérance, qu'à la première allarme d'un siège, les Parisiens peu aguerris obéïroient aveuglément. Mais elle en fut bientôt détrompée.

Arrêt du Parlement qui déclare le Cardinal Mazarin Ennemi de l'Etat.

Idem ibid. Mémoires de Joli.

Dès le lendemain, qui étoit le 8. Janvier, les Gens du Roi aiant fait leur raport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour; le Parlement scandalisé de la manière dont on avoit renvoïé ses Députez, sans les vouloir entendre, donna le fameux Arrêt par lequel le Cardinal Mazarin fut déclaré *Perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de son Etat, lui enjoignant de se retirer de la Cour en ce jour, & dans la huitaine hors du Roïaume; ordonnant, ledit tems passé, aux Sujets du Roi de lui courir sus.* L'après-dînée, on tint la Police générale par les Deputez du Parlement; de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides, par le Gouverneur de Paris *, le Prévôt des Marchands, les Echevins, & les Communautez des six Corps des Marchands. Il fut arrêté que le Prévôt des Marchands & les Echevins donneroient des Commissions pour lever 4000. chevaux & 10000. hommes de pié. Le même jour, la Chambre des Comptes & la Cour des Aides députèrent vers la Reine pour la suplier de ramener le Roi à Paris. La Ville députa aussi au même effet. Mais comme la Cour étoit persuadée que le Parlement molliroit, parce qu'elle n'avoit pas encore reçu la Nouvelle de l'Arrêt dont je viens de parler, elle répondit trés-fièrement à ces Députations. Mr. le Prince s'emporta même beaucoup contre le Parlement devant la Reine en parlant à Amelot, Premier Président de la Cour des Aides, &

* *Mr. de Montbazon, qui succéda dans cette Charge au Marquis de Gesvres.*

la

la Reine répondit à tous ces Corps, que ni le Roi ni elle ne rentreroient jamais à Paris, que le Parlement n'en fût sorti. Le lendemain 9. l'Hôtel de Ville reçut une Lettre du Roi, par laquelle il lui étoit commandé de faire obéir le Parlement comme si la chose eût été en son pouvoir, & de l'obliger de se rendre à Montargis. Le Gouverneur de Paris assisté du premier Echevin * & de quatre Conseillers de la Ville, & tous les Colonels & Capitaines des quartiers jurèrent une Union pour la défense commune. Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la dernière création faite sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, étoient si mal reçus dans le Parlement, que les Présidens ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences: de sorte que ces Charges étoient dans un extrême rebut, & que ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des Acheteurs. Un Chanoine de Notre Dame *, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pié, proposa que les nouveaux Conseillers donnassent chacun 15000. livres pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux Conseillers aiant financé, furent depuis considérez comme les anciens. Dès qu'on fut qu'il

1649.

* Le Sr. Fournier.

* Il se nommoit Boylesve.

1649. qu'il y avoit de l'argent dans la caiſſe publique, les Officiers & Gens de qualité vinrent offrir leurs ſervices au Parlement & à la Ville.

Le Prince de Conti & le Duc de Longueville viennent à Paris.

Le Coadjuteur ne craignoit plus d'être abandonné. Il eut encore le lendemain plus de ſujet d'être content, lorſque le Marquis de Noirmouſtier l'aſſura des bonnes diſpoſitions du Prince de Conti & du Duc de Longueville, qui ne s'étoient montré quelques jours à la Cour, auſſi bien que le Prince de Marſillac, que pour mieux aſſurer leur ſortie. Ils revinrent en effet à Paris dès le lendemain avant le jour. Lorsqu'ils ſe préſentèrent à la Porte St. Honoré, le Peuple qui ne ſavoit pas dans quels ſentimens ils étoient, ſe mit à crier qu'ils venoient pour trahir la Ville, & ne voulut pas les laiſſer entrer. Il falut que le Coadjuteur, qui en fut averti d'abord, allât prendre auſſi-tôt le bon homme Brouſſel, & ſe rendît avec lui aux flambeaux à la porte St. Honoré. Ils trouvèrent tant de monde dans la ruë, qu'ils eurent peine à percer la foule. Il leur falut emploïer beaucoup de tems pour diſſiper la défiance qui s'étoit emparé des eſprits; & ce ne fut qu'après avoir harangué le Peuple, qu'ils firent enfin ouvrir la porte, & qu'ils menèrent à l'Hôtel de Longueville le Prince de Conti & le Duc ſon Beaufrère.

Le Premier offre ſes ſervices a Parlement qui lui préfere d'abord le Duc d'Elbeuf.

Durant ce tems-là le Duc d'Elbeuf étoit venu à Paris avec ſes trois Fils pour offrir ſon ſervice au Parlement, & ſe faire donner le commandement des Troupes. Le Coadjuteur, qui croïoit devoir s'en défier, fit ce qu'il put pour l'empêcher d'aller au Palais,

Palais, avant que le Prince de Conti & le 1649.
Duc de Longueville fussent arrivez. Mais le Duc d'Elbeuf, qui craignoit aussi le Coadjuteur, gagna quelques membres du Parlement, pour faire assembler la Compagnie. Le Premier Président, qui ne vouloit pas qu'elle fût transferée à Montargis, mais qui ne vouloit pas non plus de guerre civile, précipita l'assemblée des Chambres, reçut le Duc d'Elbeuf à bras ouverts, & quoi-que pussent dire les plus zèlez *Frondeurs*, le fit déclarer Général. Sa vuë étoit en cela, de faire une division dans le Parti, qui n'eût pas été capable d'empêcher la Cour de s'adoucir, mais qui l'eût été toutefois d'affoiblir assez la Faction, à ce qu'il croïoit, pour la rendre moins dangereuse & moins durable. Ce contretems allarma le Coadjuteur, qui vouloit faire donner cet Emploi au Prince de Conti. Il lui proposa de venir avec lui l'après dinée au Parlement, & de s'offrir simplement à la Compagnie, en termes qui se pussent expliquer plus ou moins favorablement, selon les dispositions qu'il trouveroit dans la Grand' Chambre. Ce Prince s'y rendit dans le carosse du Coadjuteur, au nom duquel le Peuple fit des acclamations sur les degrez de la Salle; mais, à la reserve de quelques gens apostez, personne ne cria *vive Conti*, tant la maison de Condé étoit suspecte à cette Populace. Le Duc d'Elbeuf y arriva un moment après, aux acclamations de toute la Grand' Salle, qui mêloit son nom à celui du Coadjuteur. Le Parlement étant assis, le Prince de Conti prit la parole, & dit, " qu'aiant connu à „ St. Germain les pernicieux conseils que

1649. „ l'on donnoit à la Reine, il avoit cru être „ obligé de s'y oposer par la qualité de Prin- „ ce du Sang „. Il étoit aisé de concevoir la conséquence de ce discours. Le Duc d'Elbeuf répondit " qu'il savoit le respect „ qu'il devoit au Prince de Conti, mais „ qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire, que „ c'étoit lui qui avoit rompu la glace, & „ qui s'étoit offert le premier à la Com- „ pagnie: qu'elle lui avoit fait l'honneur de „ lui confier le Bâton de Général, & qu'il „ ne le quitteroit jamais qu'avec la vie „. Le Parlement, qui n'étoit pas moins que le Peuple en défiance du Prince de Conti, applaudit à cette déclaration; & la Compagnie se leva, après avoir donné Arrêt par lequel elle enjoignoit, sous peine de crime de Leze-Majesté, aux Troupes de n'aprocher de Paris de 20. lieuës.

Le Coadjuteur rend ce Duc suspect à la Compagnie. *Mémoires du Card. de Retz.*

Le Duc d'Elbeuf triomphoit & le fit connoître par ses manières au Coadjuteur. Celui-ci vit bien qu'il devoit se contenter pour ce jour-là de ramener le Prince de Conti sain & sauf à l'Hôtel de Longueville. Comme la foule étoit grande, au sortir de la Grand' Chambre, il falut presque qu'il le prît entre ses bras. Mais l'assurance où il étoit de son crédit parmi le Peuple, lui fit espérer de l'emporter sur le Duc d'Elbeuf, qui s'en aperçut bientôt lui-même. Une heure après avoir apris l'arrivée du Prince de Conti & du Duc de Longueville à Paris, le Duc d'Elbeuf avoit écrit à l'Abbé de la Rivière un billet conçu en ces termes: *Dites à la Reine & à Monsieur, que le Diable de Coadjuteur perd tout ici; que dans deux jours je n'y aurai aucun pouvoir; mais que s'ils veulent*

lent me faire un bon parti, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à Paris avec une aussi mauvaise intention qu'ils se le persuadent. La Duchesse de Lesdiguières en donna avis de St. Germain au Coadjuteur, qui s'en servit très-utilement pour rendre le Duc d'Elbeuf suspect dans l'esprit des Peuples. Il fit répandre le bruit que ce Duc avoit intelligence avec les Troupes du Roi, qui, le 9. au soir, s'étoient saisies du poste de Charenton. Ils se rencontrèrent sur les degrez de l'Hôtel de Ville au moment que ce bruit se répandoit ; & le Duc aiant dit au Coadjuteur, *que diriez-vous, qu'il y aît des gens assez méchans pour dire que j'ai fait prendre Charenton?* Le Prélat lui repartit: *que diriez-vous, qu'il y ait de gens assez scélérats pour dire que Mr. le Prince de Conti est venu ici de concert avec Mr. le Prince?* C'étoit se renvoïer assez bien la bale sur les soupçons mutuels qu'ils avoient. Cependant la confiance que le Prince de Conti avoit fait paroître, en allant tout seul & sans suite dans le carosse du Coadjuteur, se mettre entre les mains de ceux mêmes qui crioient contre lui, avoit déja produit un effet merveilleux. Le Coadjuteur voïant que les esprits étoient assez revenus de leurs soupçons contre ce Prince, pour ne pas s'intéresser en faveur du Duc d'Elbeuf, crut qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, & que l'ostentation seroit aussi à propos ce jour-là, que la modestie avoit été de saison la veille. Le Prince de Conti, & le Duc de Longueville prirent par son avis un grand & magnifique carosse suivi d'un grand nombre de livrées. Le Prélat se mit auprès du Prince 1649.

1649. ce à la portière, & ils marchèrent ainsi au Palais à petit-pas.

Il y mène derechef le Prince de Conti & le Duc de Longueville pour lui offrir leurs services.

Le Duc de Longueville n'y étoit pas allé la veille, parce qu'en cas d'émotion, il croïoit qu'on auroit plus de respect pour la jeunesse & la qualité de Prince du Sang du Prince de Conti, que pour sa personne qui étoit abhorrée du Duc d'Elbeuf: outre que le Duc de Longueville n'étant point Pair, n'avoit point de séance au Parlement. Il avoit été nécessaire de convenir au préalable de la place qu'on lui y donneroit, qui fut au dessus du Doïen, de l'autre côté des Ducs & Pairs. Il offrit d'abord ses services à la Compagnie, & avec lui, Rouën, Caen, Dieppe, & toute la Normandie dont il étoit Gouverneur: la supliant de trouver bon, que pour engagement de sa parole, il fit loger à l'Hôtel de Ville sa Femme, sa Fille, & son Fils. On peut juger de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soûtenuë fortement par le Duc de Bouillon, qui, après avoir eu bien de la peine à se déclarer, vaincu enfin par les instances que le Coadjuteur lui avoit fait la nuit, entra apuïé sur deux Gentilshommes à cause de la goute dont il étoit attaqué. Il prit place au dessous du Duc de Longueville; &, selon qu'on en étoit convenu, il coula dans son discours, *qu'il serviroit le Parlement avec joie sous les ordres d'un aussi grand Prince que Mr. le Prince de Conti.* Le Duc d'Elbeuf s'échaufa à ce mot, & répéta ce qu'il avoit dit la veille, qu'il ne quitteroit qu'avec la vie le Bâton de Général. Le murmure s'éleva sur le commencement de cette contestation, durant laquelle le Maréchal de la Mothe arriva, qui fit à la Compagnie

pagnie le même compliment que le Duc de Bouillon. Le Coadjuteur avoit concerté de ne faire paroître que l'un après l'autre ces personnages sur le Théatre, *parce*, dit-il, *que rien ne touche & n'émeut tant les Peuples & mêmes les Compagnies, qui tiennent beaucoup du Peuple, que la varieté des spectacles.* Il ne s'y trompa point. Ces trois apparitions qui se suivirent, firent un effet sans comparaison plus promt & plus grand, que si elles se fussent unies. Le Premier Président demeura dans la pensée de se servir de cette brouillerie pour affoiblir la Faction, & proposa de laisser la chose indécise jusqu'à l'après-dînée, pour donner à ces Messieurs le tems de s'accommoder. Le Président de Mesmes, pour le moins aussi bien intentionné que lui pour la Cour, mais qui avoit plus de vuës & plus d'adresse, lui répondit à l'oreille, & fut entendu du Coadjuteur, *Vous vous moquez, Monsieur; ils s'accommoderont peut-être aux dépens de notre Autôrité; mais nous en sommes plus loin que vous ne pensez; ne voiez-vous pas que Mr. d'Elbeuf est pris pour dupe, & que ces gens-ci sont les Maîtres?* Le Président le Coigneux, à qui le Coadjuteur s'étoit ouvert la nuit, éleva sa voix & dit: *Il faut finir avant que de dîner, dussions-nous dîner à minuit; parlons à ces Messieurs.* Il pria en même tems le Prince de Conti & le Duc de Longueville, d'entrer dans la quatrième Chambre des Enquêtes; & Mrs. de Novion & Bellièvre, Confidens du Coadjuteur, menèrent le Duc d'Elbeuf dans la seconde. 1649.

Ce Prélat, voiant les affaires en bon train, sortit en diligence & alla prendre la Duches-se

Le Parlement les acc pte &

1649. se de Longueville & la Duchesse de Bouillon, qu'il mena à l'Hôtel de Ville comme en triomphe. Ces deux Dames, dont la beauté, quoi-qu'un peu effacée, avoit encore beaucoup d'éclat, parurent sur le perron de cet Hôtel dans un négligé propre & bien entendu qui ne les rendoit que plus belles. Elles tenoient chacune entre leurs bras un de leurs enfans, aussi beaux qu'elles pour le moins. La Grêve étoit remplie de Peuple, jusqu'au dessus des toits. Tous les hommes jettoient des cris de joïe, & toutes les femmes pleuroient de tendresse. Le Coadjuteur jetta, dit-il, cinq cens pistoles par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, après quoi il retourna au Palais suivi d'une foule innombrable de gens armez & non armez. Il y trouva le Duc d'Elbeuf fort embarassé & fort abatu, du bruit des Tambours qui battoient dans les ruës. Sur quoi le Coadjuteur aiant dit, qu'on alloit bien en entendre d'autres, & que les honnêtes gens étoient las de la division qu'on tâchoit de semer dans Paris, le Duc d'Elbeuf ne garda plus même les apparences, & se rendit à plus qu'on ne voulut. Il n'y eut que le Duc de Bouillon, qui lui conserva la qualité de Lieutenant-Général, conjointement avec lui & le Maréchal de la Mothe, tous trois Lieutenans Généraux, avec un pouvoir égal, sous l'autôrité du Prince de Conti, déclaré dès ce moment Généralissime des Armées du Roi, sous les ordres du Parlement. Cela se passa le matin du 11. Janvier.

donne le Commandement des Troupes au Prince de Conti.

Le Commandement des Armées aiant été réglé de la sorte, on continua à travailler aux fonds nécessaires pour la levée & pour la

Le Duc de Beaufort embrasse le Parti du Parlement.

la subsistance des Troupes. Toutes les Compagnies & tous les Corps s'unirent, & Paris enfanta sans douleur une Armée complette en huit jours. Le Duc d'Elbeuf, à qui, pour le consoler, on avoit donné la Commission d'aller sommer la Bastille, s'en acquitta l'après dînée du même jour 11. Ce Château se rendit, après avoir essuïé pour la forme cinq ou six coups de Canon. Le Duc de Beaufort arriva ce même jour à Paris. Il avoit erré dans les Provinces de la Loire depuis son évasion de Vincennes, & trouvant cette occasion favorable pour se rétablir dans le monde, il étoit venu offrir son service au Parlement. Cette Compagnie le purgea de l'accusation d'avoir conspiré contre la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Pair de France, & le fit un de ses Généraux. Quoi-que son génie ne fût pas des plus relevez, sa présence, son langage, & sa manière populaire, lui acquirent l'affection des Parisiens, qui le croïoient irréconciliable avec le Cardinal, par l'offense de sa prison. Aussi ce Duc ne changea-t-il de sentiment, que lorsqu'il fut contraint, par la révolution des affaires, de s'accommoder avec ce Ministre.

1649.

Mémoires du Card. de Retz.

Mémoires de la Rochefoucaut.

Le jour d'après Mrs. de Luines & de Vitri arrivèrent aussi à Paris, pour entrer dans le Parti; & le Parlement donna ce fameux Arrêt, par lequel il ordonna " que tous les „ deniers Roïaux étant dans toutes les Re- „ cettes générales & particulières du Roï- „ aume, seroient saisis & emploïez à la com- „ mune deffense„. Les autres Seigneurs qui prirent aussi parti contre la Cour, outre ceux que nous avons déja nommez, furent Mrs. de

Autres Seigneurs qui en firent de même.

Mémoires du Card. de Retz, de Madame de Nemours & de Joli.

1649. de Briſſac, de St. Maurice, de Matha, de Cugnac, de Barriere, de Sillery, de Sevigny, de Bethune, de S. Germain, d'Achon, & de Fieſque. Le parti que prirent tous ces Seigneurs de ſe déclarer contre la Cour, ne donna pas peu d'étonnement à S. Germain. Sur tout la Déclaration d'un Prince du Sang, dont la qualité a de grandes ſuites dans le Roïaume, & d'un autre Prince preſqu'abſolu dans ſon Gouvernement de Normandie, y cauſa à la Reine & au Cardinal des fraïeurs extraordinaires; non ſeulement par ſon propre poids, mais par le doute qu'elle y mit, que Mr. le Prince ne fût de la partie. Le Maréchal de la Mothe s'étoit auſſi rendu conſidérable dans les Armées; mais le Duc de Bouillon l'étoit encore davantage, par l'intelligence qu'il avoit des affaires, & par ſon étroite liaiſon avec le Maréchal de Turenne ſon Frère, lequel commandant en ce tems-là l'Armée d'Allemagne, on pouvoit préſumer qu'il ſacrifieroit ſon devoir au rétabliſſement de ſa Maiſon, & à quelque mécontentement qu'il avoit du Cardinal. On dit que ce fut alors, que ce Miniſtre réſolut de quitter la France, ne croïant pas ſe pouvoir maintenir au milieu de toutes ces tempêtes; mais que Mr. le Prince le raſſura; & qu'il donna ſa parole à la Reine de périr ou de le ramener à Paris triomphant de tous ſes ennemis. Pour faire voir même qu'il n'avoit aucune part à la démarche du Prince de Conti & du Duc de Longueville, il écrivit au Duc de Bouillon, „ qu'il appréhendoit que la retraite de ſes „ deux Frères, ne paſsât dans ſon eſprit pour „ avoir été concertée avec lui. Mais qu'il „ avoit voulu l'en deſabuſer, & le conju-

„ roit

„ roit de revenir à S. Germain, où il lui „ procureroit toute sorte de satisfaction. " Mr. de Bouillon fit lire cette Lettre au Parlement. 1649.

Le Duc de Longueville se retire dans son Gouvernement de Normandie.

Cependant le Duc de Longueville, n'aiant point voulu prendre de qualité entre les trois Lieutenans Généraux de Paris, qu'il croïoit au dessous de lui, alla dans son Gouvernement de Normandie pour y servir le Parti. Il reçut par tout mille acclamations des Peuples, charmez de revoir leur Gouverneur; & cette disposition engagea le Parlement de Rouen à le recevoir, quoi-qu'il y eût eu d'abord quelque répugnance. Le Duc y prit sa place & fit ce discours à la Compagnie: *Vous aiant toûjours beaucoup honorez & chéris, je suis venu avec tout le péril, où un homme de ma qualité se peut exposer, vous offrir mon bien & ma vie pour votre conservation. Je sai, que la pluspart des Gouverneurs n'en usent pas ainsi, & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un tems paisible, ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voient dans le danger. Pour moi, qui vous ai mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée. Je viens vous rendre tout le service que je pourrai dans une conjoncture si périlleuse.* Pour dissiper ensuite la défiance qu'ils pouroient avoir de ses desseins, il les assura qu'ils auroient toûjours la disposition de toutes choses. Il leur dit que les affaires dont il s'agissoit étoient proprement celles des Parlemens, & non pas les siennes; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir d'autre emploi que de conduire une Armée pour le

1649. bien de l'Etat & leur service particulier: que toutes les levées se feroient par leurs ordres: qu'ils établiroient eux-mêmes des Commissaires de leur Compagnie pour la recette & la distribution des deniers, & que comme ils avoient le principal intérêt au succès des affaires, il étoit juste aussi qu'ils eussent une entière participation de tous les conseils. Ces Messieurs le remercièrent de la déference qu'il leur témoignoit, & l'assurèrent à leur tour, qu'ils donneroient autant d'Arrêts qu'il voudroit, sans rien examiner: qu'étant Tuteurs des Rois, ils disposeroient à son gré des biens du Pupille; & qu'ils hasarderoient tout pour son service, à condition qu'il feroit suprimer le semestre, & remettroit la Compagnie dans son ancien état. Le Premier Président de ce Parlement & l'Avocat Général, gagnez par la Cour, se voïant alors inutiles au service du Roi, allèrent à St. Germain rendre compte de leur impuissance.

Ils s'assure de toute la Province & y fait des levées.

Le Duc de Longueville s'étant donc ainsi assuré du Parlement & de la Ville de Rouën, vit bien-tôt son Parti fortifié des Marquis de Matignon & de Beuvron, & de tout le Corps de la Noblesse. Les Châteaux & Villes de Dieppe & de Caen se déclarèrent aussi pour lui, de même que Lizieux avec son Evêque. Tous les deniers du Roi furent alors saisis dans toute l'étenduë de ce Gouvernement. On y fit des levées, jusqu'au nombre, à ce qu'on publioit, de 7000. hommes de pié & de 3000. Chevaux; mais dans la vérité elles n'alloient qu'à 1500. Chevaux & à 4000. hommes de pié. Le Comte d'Harcourt que le Roi y envoïa avec un petit

Camp,

Camp volant, tint toutes ces Villes, toutes ces Troupes & tous ces Peuples en haleine, & les resserra presque toûjours dans les murailles de Rouën. Ce qui donna lieu à un Conseiller de ce Parlement, de parler en ces termes singuliers * au Duc de Longueville; en le comparant avec le Comte d'Harcourt. *La même difference qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince debonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Votre Altesse en cette ocasion. Le Comte d'Harcourt est venu, soit comme un loup, soit comme un lion, mais toûjours en bête ravissante, pour nous devorer; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jettant sur nous des yeux tout étincelans de colère*, tanquam Leo rugiens. *Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en véritable berger, pour mettre à couvert toute votre bergerie;* Bonus Pastor ponit animam pro ovibus suis. *Il est trop vrai, que vous en userez de même:* atque ideò, *Monseigneur, nous vous commettons la garde de cette Ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à notre conservation; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en notre pouvoir.*

* *On croit que c'est Mr. de St. Evremont qui a fait cette Piece ironique, inserée dans les Mémoires de la Minorité.*

L'unique exploit néanmoins que firent à la Campagne les Troupes du Parti, fut la prise d'Harfleur, place peu importante, & de deux ou trois petits Châteaux qui ne furent point défendus. Cette conduite du Duc de Longueville neput être attribuée ni à défaut de courage, puisqu'il étoit très-bon Soldat, ni même à défaut d'expérience, quoi-

A quoi se terminèrent ses exploits.

1649. qu'il ne fût pas Capitaine; mais seulement à son incertitude naturelle qui lui faisoit toûjours garder des ménagemens. Ainsi son voyage en Normandie ne fut pas d'une grande ressource pour le Parti, & ne l'empêcha pas lui-même de traiter de tems en tems avec la Cour.

Paris est bloqué par Mr. le Prince.

Memoires de la Minorité du Roi. Mémoires de Joli.

Durant que ces choses se passoient, le Prince de Condé établit ses quartiers aux environs de Paris. Il posta le Maréchal du Plessis à St. Denis, le Maréchal de Gramont à St. Cloud, & Paluau, depuis Maréchal de Clerembaut, à Sève. Et quoi-que les Troupes du Parlement fussent en bien plus grand nombre, les Généraux ne faisoient aucun effort pour ouvrir un passage, tellement que les vivres n'entroient à Paris qu'avec beaucoup de difficulté. Il en venoit seulement du côté de la Brie, parce que Mr. le Prince, pour ne pas diviser ses Forces, n'avoit pu mettre Garnison à Brie-Comte-Robert ni à Charenton. Il s'étoit seulement saisi de Lagni, de Corbeil, & des autres postes que j'ai dit, en sorte que par sa conduite & par sa vigilance, il vint à bout d'assièger une des plus grandes Villes, & des plus peuplées de l'Europe, où tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une Armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il faut pourtant convenir que c'étoit moins une Armée qu'une multitude peu aguerrie, puisqu'il y avoit bien plus d'hommes que de soldats, quoi-qu'ils se montassent à plus de 12000. & que ce que l'on appeloit *Armée* *, en

* *Nomen magis exercitus quam robur.* Tacit. Hist. 4.

en avoit plûtôt le nom que la force. La Cavalerie sur tout étoit très mauvaise, n'étant remplie que de Cavaliers fournis par les maisons à portes cochères, suivant l'ordre du Parlement, & montez sur les chevaux de carosses : ce qui fit appeler par derision *Général des Portes Cochères*, le Marquis de la Boulaye qui en avoit le principal commandement. Il n'y eut pas jusqu'au Coadjuteur qui ne levât à ses fraix un Régiment de Cavalerie dont il donna le commandement au Chevalier de Serrigni son parent, qui fut appelé le Régiment des *Corinthiens*, parce que ce Prélat étoit Archevêque Titulaire de Corinthe. Cette conduite d'un Prêtre ne fut pas aprouvée d'un chacun, & réüssit encore moins avantageusement pour son auteur; car le Chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son Régiment, & aiant rencontré un Parti de l'Armée du Roi, il fut battu, & l'on n'en fit que rire, cette rencontre aiant été appelée par raillerie *la première aux Corinthiens*. Comme Charenton étoit du nombre des postes qui n'étoient pas occupez, le Prince de Conti y envoïa trois mille hommes sous le Commandement du Marquis de Clanleu. Il fit des Barricades à la hâte pour se défendre dans ce trou qui ne valoit rien. Mr. le Prince, qui avoit peur que les Parisiens n'entreprissent de secourir ce poste, qui n'est éloigné de leurs Fauxbourgs que d'une petite lieuë, s'avança lui même de ce côté-là avec 7000. hommes de pié, 4000. Chevaux & du Ca-

1649. Canon, quoi-que cette Bicoque fût indigne de sa présence.

Prise de Chatenton. Hist. du Prince de Condé. Liv. II.

Il se mit au dedans des murailles qui enferment le Parc de Vincennes avec quelque Cavalerie, pendant qu'il fit garder l'Abbaïe de Conflans & Carrières par son Infanterie. Il chargea le Duc de Châtillon de faire cette attaque, & comme celui-ci vouloit à toute force être Maréchal de France, il espéroit que le Cardinal, qui avoit à cœur cette entreprise, lui en tiendroit plus de compte que de tout ce qu'il avoit pu faire. D'ailleurs Mr. le Prince se servit de la muraille du Parc de Vincennes, comme d'un retranchement pour n'être pas accablé par le nombre. Le Duc de Châtillon, après avoir reconnu cette Bicoque, que Clanleu croïoit qu'il dût attaquer du côté de Paris, parce que c'étoit celui qui paroissoit le plus foible, le trouva si bien fortifié, qu'il ne crut pas s'y devoir attacher. Il aima mieux s'adresser du côté du Temple, que les Reformez avoient alors dans ce Bourg, quoi-qu'il fût naturellement plus fort que l'autre, & que Clanleu y eût jetté quelque Infanterie pour prendre en flanc ceux qui s'avanceroient de ce côté-là. Mais comme il avoit négligé d'y faire des retranchemens, il se trouva pris justement du côté qu'il ne s'y attendoit pas. Il y courut lui-même pour le défendre, & il s'y exposa d'autant plus, qu'on lui avoit mandé de tenir jusqu'à l'arrivée d'un secours qu'on avoit promis de lui envoier. Mais on ne lui tint point parole. Il faut un tems infini pour faire sortir des troupes de Paris. Ainsi aiant

fait

fait une belle défenſe, & l'attaque n'étant 1649.
pas moins vigoureuſe, on vit bientôt tomber de part & d'autre beaucoup de monde, ſans ſavoir encore qui auroit le deſſus. Le Duc de Châtillon, qui avoit accompagné Mr. le Prince dans toutes ſes Victoires, & dans l'attaque de pluſieurs Places qui étoient tombées devant lui, fâché de voir réſiſter cette Bicoque, après avoir aidé à tant de grandes actions, fit alors un dernier effort pour faire plier les Troupes qui lui étoient oppoſées. Il y réüſſit, & les aiant chaſſées de leurs retranchemens, il les fit abattre pour ſe faire un paſſage plus avant. Ses gens entrèrent ainſi dans la ruë par où on va au Temple. Clanleu leur fit tête le mieux qu'il put; & quoi-qu'il ſe vît accablé par le nombre, il s'y fit tuer en réfuſant quartier. Le Duc de Châtillon ne trouvant plus de ce côté-là la même réſiſtance après la mort de Clanleu, s'avança vers le Temple, où il prétendoit bien que ceux qui étoient dedans miſſent les armes bas, & ſe rendiſſent priſonniers de guerre. Mais lorſqu'il ſe défioit le moins de ſa mauvaiſe fortune, il reçut un coup de mouſquet qui lui fit d'abord perdre connoiſſance. On l'alla dire à Mr. le Prince, qui en eût été plus fâché qu'il ne fut, s'il n'eût pas été amoureux de ſa femme. Mais comme le Duc s'étoit mis depuis peu ſur le pié de mari incommode, & que ce Prince n'aimoit pas à être gêné, il dit à Guittaut qui étoit auprès de lui; *il eût tout auſſi bien fait de n'être point jaloux, puiſqu'il avoit ſi peu de tems à vivre.* Les gens du Duc, nonobſtant ſa bleſſure, ne laiſſèrent par d'achever la Conquête qu'il avoit

1649. avoit entamée. Les Troupes de Clanleu s'y firent presque toutes tailler en pièces, quoique la mort de leur Commandant les dût rendre moins hardies. On porta cependant le blessé à Vincennes, où il lui vint des Médecins & des Chirurgiens de tout côtez. Le Roi même lui envoïa les siens, & Mr. le Cardinal en aiant fait autant, il n'eût pas manqué d'en réchaper, s'il n'eût tenu qu'à du secours. Mais la blessure étant mortelle, il ne vécut que jusqu'au lendemain. Charenton aiant été ainsi emporté, Mr. le Prince retourna à S. Germain avec Mr. le Duc d'Orléans qui avoit voulu être présent à cette action. Les Parisiens y perdirent 80. Officiers, & Mr. le Prince seulement douze ou quinze.

Les Parisiens ne peuvent l'empêcher.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi. Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Memoires du Card. de Rez.

On avoit dit au Cardinal qu'il étoit sorti plus de vingt mille * hommes de Paris pour s'y opposer, & que Mr. le Prince leur avoit fait prendre la fuite avec un seul Escadron. Et comme ce Ministre étoit un donneur d'encens, qui s'informoit peu si on lui disoit vrai ou non, il donna à Mr. le Prince des louanges plus dignes de sortir de la bouche d'un Baladin, que de celle d'un Ministre d'Etat. Ce Prince, qui n'en vouloit point, qui ne lui fussent légitimement duës, & qui ne s'en soucioit même guère après les avoir méritées, lui conta la chose comme elle étoit arrivée effectivement: savoir, que les troupes des Parisiens n'avoient paru en bataille, sur la hauteur de Fescamp, qu'à 7. heures du matin, quoi-qu'elles eussent com-

* *D'autres disent seulement dix mille.*

commencé à défiler dès les onze heures du soir ; & qu'ainsi, l'attaque de Charenton aiant commencé à la pointe du jour *, elles ne s'étoient pas trouvées en état de l'empêcher. Comme l'Armée de Paris commençoit à marcher, elle vit celle de Mr. le Prince sur deux lignes de l'autre côté de la hauteur. Aucun des Partis ne se put attaquer, parce qu'aucun ne voulut s'exposer à l'autre à la descente du vallon. Ils se contentèrent de se regarder & de s'escarmoucher tout le jour. Noirmoutier, à la faveur de ces escarmouches, détacha mille Chevaux, sans que Mr. le Prince s'en aperçût, & il alla du côté d'Estampes pour escorter un grand Convoi de toute sorte de Bétail, qui s'y étoit assemblé. Ce Convoi entra à Paris le lendemain, malgré les efforts que fit le Maréchal de Gramont pour l'empêcher. 1649.

Les Généraux des Parisiens, honteux d'avoir laissé prendre Charenton, qu'il leur étoit facile de secourir, tâchèrent d'en effacer la honte par quelque Conquête plus considérable. Il n'y en avoit guère cependant qui leur pût faire grand honneur. La seule Ville de Melun avoit quelque réputation à cause de son ancienneté. Mais comme ce n'est pas ce qui rend une Place considérable pour la guerre, ils bornèrent leurs grans desseins à se saisir de Brie-Comte-Robert & de quelques autres Bicoques. Sur la nouvelle qu'en eut Mr. le Prince, il voulut quitter la Cour, pour venir dans son Armée, qui tenoit pour le.

Prise de Brie-Comte-Robert par ces derniers.

* Le 9. de Fevrier.

1649. le moins quinze on vingt lieuës de païs. Mais le Cardinal & la Reine lui témoignant que les lieux qui étoient à attaquer, étoient indignes de sa présence, il se laissa débaucher d'autant plus aisément, qu'il avoit quelques amourettes qui lui faisoient trouver agréable le séjour de St. Germain. Le Maréchal du Plessis prit sa place.

Les mauvais succès des Parisiens les dégoûtent de la guerre civile.

Memoires de la Minorité du Roi. Hist. du Prince de Condé. Liv. II.

Les Parisiens se trouvoient tellement resserrez, qu'ils commencèrent à manquer de tout. Ces extrémitez leur inspirèrent quelque pensée de paix, à laquelle néanmoins il étoit difficile de parvenir, à cause de la diversité d'intérêts qui se trouvoit dans le Parlement. Le nombre des malintentionnez pour la Paix, quoi-qu'inférieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguisoit sa haine & son ambition sous le nom du bien & de la sûreté publique, que l'on ne pouvoit, disoit-on, trouver dans un accord avec le Cardinal. Les plus sages n'osoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées. Il faloit attendre pour se déclarer, que les esprits fussent lassez, & le Parti affoibli d'effets & d'espérances. Tous les Généraux, à la réserve de Mr. de Beaufort, qui se laissoit aller à la haine du Cardinal & à l'amour du Peuple, dont il prétendoit se prévaloir dans les suites, méditoient leur accommodement particulier; & chacun avoit des liaisons secrètes à la Cour, pour obtenir ses conditions meilleures. La Cour, qui se promettoit d'en profiter, forma une entreprise sur Paris, qui pourtant n'eut pas un succès favorable.

Entreprise

Le Parlement s'étoit assemblé le 12. Février,

vrier, pour déliberer sur une proposition, que Brillac, Conseiller des Enquêtes, avoit fait le jour précédent de penser à la paix, disant, „ Que les Bourgeois se lassoient de „ fournir à la subsistance des Troupes; que „ tout retomberoit enfin sur la Compagnie; „ qu'il savoit de science certaine que la pro- „ position d'un accomodement seroit très- „ agreée de la Cour. Auberi, Président de la Chambre des Comptes, avoit dit la même chose dans le Conseil de l'Hôtel de Ville; mais la Cour se servoit de la crédulité de ces deux hommes pour couvrir l'entreprise dont nous allons parler, & qu'on n'a jamais sue jusqu'ici que par les nouveaux Mémoires que je cite. Elle étoit fondée sur des intelligences qui furent découvertes par le moyen de quelques Lettres interceptées. On en surprit, entre autres, une de l'ancien Evêque de Dole, nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au Cardinal Mazarin, disant que l'Evêque de Glandêve, Religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de P. Faure Confesseur de la Reine, & le Sr. Delaune, Conseiller au Châtelet, le servoient fort bien : que le Parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Officiers Généraux ne s'y oposeroient pas. On surprit encore plusieurs autres Lettres sans signature qui disoient beaucoup davantage, & qui venoient de quelques Officiers du Parlement.

1649.

de la Cour contre Paris sans succès.

Mémoires du Card. de Retz & de Joli.

Le Chevalier de la Valette * semoit en mê-

Elle envoye un

* *Bâtard de la Maison d'Epernon.*

1649. même tems des Billets dans Paris pour émouvoir le Peuple. Il fut pris & amené à l'Hôtel de Ville, d'où le Prévôt des Marchands l'envoïa prisonnier à la Conciergerie. Cette avanture, qui n'avoit pas beaucoup de raport avec les bonnes dispositions de la Cour, dont Brillac & le Président Auberi s'étoient vantez d'être si bien informez, occupoit tous les esprits. On ne s'entretenoit d'autre chose dans le Parlement, & l'on étoit prêt de s'asseoir pour deliberer sur la proposition de ces deux membres, lorsque le Capitaine, qui commandoit la garde de la Porte St. Honoré, vint avertir la Compagnie, qu'il s'y étoit présenté un Heraut, revêtu de sa cotte d'armes, & accompagné de deux Trompettes, envoïé par la Cour. Qu'il demandoit à parler au Parlement, disant qu'il avoit trois pacquets à rendre, l'un à la Compagnie, l'autre au Prince de Conti, & l'autre à l'Hôtel de Ville. L'apparition de ce Heraut, jointe à l'avanture du Chevalier de la Valette, ne marquoit que trop visiblement un dessein formé par la Cour de surprendre le Parlement. La Compagnie le voïoit, mais elle étoit irrésoluë sur le parti qu'elle devoit prendre. *Ce Heraut ne vient pas pour rien*, disoit-on, *voilà trop de circonstances ensemble. On amuse par des propositions; on envoie des semeurs de billets pour soulever le Peuple; un Héraut paroit le lendemain; il y a du mistère. Mais que faire?* ajoûtoit-on. *Un Parlement refuser d'entendre un Heraut de son Roi? Un Heraut que l'on ne refuse jamais même de la part de son Ennemi?*

Heraut d'Armes à cette Ville dans le dessein de la surprendre.

On envoïa prier le Prince de Conti & les Lieutenans Généraux de venir prendre leurs

Le Parlement refuse de le recevoir.

leurs places. Pendant qu'on les attendoit, le Coadjuteur, qui depuis peu * avoit été reçu au Parlement pour y avoir place & voix délibérative en l'absence de son Oncle, prit à part le bon homme Broussel, qui opinoit des premiers, & lui ouvrit un Expédient qui fut suivi par la Compagnie. Ce fut de dire ,, qu'il ,, n'y avoit qu'un parti à prendre, qui é- ,, toit de refuser toute audience & même ,, toute entrée au Heraut, sur ce que ces ,, sortes de gens ne sont jamais envoïez qu'à ,, des Ennemis ou à des égaux. Que cet ,, Envoi n'étoit qu'un artifice grossier du ,, Cardinal, qui s'imaginoit d'aveugler as- ,, sez & le Parlement & la Ville, pour les ,, engager à faire le pas le plus irrespectueux ,, & le plus criminel, sous prétexte d'obéïs- ,, sance. Le bon homme Broussel demeura très-persuadé de la force de ce raisonnement, quoi-qu'il n'eût qu'une aparence très-legère. Il le proposa avec vigueur, & toute la Compagnie s'en émut. Le Président de Mesmes voulut alléguer 25. ou 30. exemples de Herauts envoïez par des Rois à leurs Sujets; mais il fut repoussé, comme s'il eût dit la chose la plus extravagante. On ne voulut presque pas écouter ceux qui furent d'un autre sentiment; & la pluralité des voix fut " qu'on refuseroit l'entrée de la ,, Ville au Heraut, & qu'on chargeroit ,, les Gens du Roi † d'aller à St. Germain ,, rendre raison à la Reine de ce refus.

1649.

Ils eurent charge de réprésenter à Sa Majesté, Raisons de ce refus.

* *Le 18. Janvier selon lui, & le 21. selon Mr. Joli.*
† *Mr. Talon, Meliand & Bignon.*

1649. jesté, que n'étant ni Souverains ni ennemis, ils la suplioient de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche. Cette soûmission étoit du goût de la Cour. Les Gens du Roi furent fort bien reçus de la Reine, qui leur dit, " que, quoi-qu'elle ne pût reconnoître les Délibérations du Parlement pour des Arrêts d'une Compagnie Souveraine, elle étoit satisfaite de leurs excuses, & que lorsque le Parlement se remettroit dans son devoir, il éprouveroit les effets de sa bienveillance, & que les personnes & les fortunes de tous les particuliers, sans en excepter un seul, y trouveroient leur sûreté. Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince leur donnèrent les mêmes assurances. Ce radoucissement si promt de la Cour étoit causé par plusieurs raisons essentielles; car outre la constance des Parisiens, & la difficulté de faire des levées d'hommes & d'argent, la Guïenne, la Provence, la Normandie & plusieurs Villes s'unirent au Parlement de Paris. Celui de Toulouse fut sur le penchant & ne fut retenu que par la nouvelle de la Conférence de Ruel, dont nous parlerons ci-après. Le Prince d'Harcourt se jetta dans Montreuil, dont il étoit Gouverneur, & prit aussi le parti du Parlement. Rheims, Tours & Poitiers, prirent les armes en sa faveur; le Duc de la Tremouille fit publiquement des levées pour lui: le Duc de Retz lui offrit ses services dans Belle-Isle; le Mans chassa son Evêque & toute la Maison de *Lavardin*, qui étoit attachée à la Cour. Bourdeaux n'attendoit pour se déclarer, que les Lettres que le Parlement de Paris avoit écrites à toutes les

agréables à la Cour. Pourquoi elle se radoucit tout à coup.

es Compagnies Souveraines & à toutes les 1649.
Villes du Roïaume, pour les exhorter de
s'unir avec lui. Ces Lettres furent interceptées du côté de Guïenne.

On peut juger, par ce qui vient d'être dit, que le Parlement n'étoit rien moins que persuadé des bonnes dispositions de la Cour pour la paix. Après l'arrivée du Heraut, & la résolution prise pour le renvoyer, il ne songea pas même à déliberer sur la proposition faite par Brillac. Il n'eut plus au contraire que de la défiance pour ces lueurs d'accommodement; & il s'aigrit bien davantage quelques jours après, lors qu'il sut le détail de l'entreprise qui avoit été formée par la Cour. Le Chevalier de la Valette, homme déterminé & capable de tout entreprendre, avoit, dit le Cardinal de Retz dans ses Mémoires, formé le dessein de le tuer lui & le Duc de Beaufort sur les degrez du Palais. Il devoit se servir pour cet effet de la confusion qu'il espéroit qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui du Heraut ne manqueroit pas de jetter dans Paris. Il est vrai, ajoûte-t-il, que *la Cour a toûjours nié le complot de l'entreprise sur nos personnes*; mais elle avoua & répéta le Chevalier de la Valette à l'égard des Placards dont nous avons parlé. *Et ce que je sai de science certaine*, continue le Cardinal de Retz, *est que Cohon, Evêque de Dole, dit l'avant-veille de ce jour-là à l'Evêque d'Aire, que Mr. de Beaufort & moi ne serions pas en vie dans trois jours.* Il lui parla dans la même conversation de Mr. le Prince, comme d'un homme qui n'étoit pas assez décisif, & auquel on ne pouvoit pas dire toutes choses. Ce qui a fait juger que Mr. le Prince

Quel étoit son dessein dans l'envoi du Heraut d'Armes. *Mémoires du Cardin. de Retz.*

1649. ce ne savoit pas le fond du dessein du Chevalier de la Valette, qui partoit vraisemblablement du Cardinal Mazarin

L'Archiduc d'Autriche envoye un Député au Parlement. *Mémoires du Card. de Retz.*

Quel que fut le motif de la Cour dans l'envoi de ce Heraut, il est certain, par toutes ces circonstances, qu'elle avoit en cela d'autres vuës, que de prévenir simplement, comme on l'a cru jusqu'ici *, une negociation secrète, qui se trâmoit entre les Parisiens & les Espagnols. Ce n'étoit pas le Parlement, qui pour remédier au mauvais état de ses affaires, eût convié l'Archiduc, comme on l'a cru encore, de joindre ses forces à celles de Paris, pour obliger les Ministres à faire la paix générale. Cette Compagnie n'en savoit seulement rien. Elle s'étoit assemblée le 10. Fevrier, & elle fut étonnée d'aprendre par la bouche du Prince de Conti, qu'il y avoit au Parquet des Huissiers un Gentilhomme envoïé par l'Archiduc Leopold, Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne, qui demandoit audience au Parlement. Les Gens du Roi députez à St. Germain, revinrent en ce moment, & rendirent compte de ce qu'ils y avoient fait. L'Avocat Général Talon, qui parloit toûjours avec dignité & avec force, en fit le raport avec tous les ornemens qu'il put donner à son discours; & il conclut par une assurance qu'il donna à la Compagnie, que si elle vouloit faire une Députation à S. Germain, elle y seroit très-bien reçuë, & que

* *Voïez les Mémoires de Mr. de la Rochefoucaut & tous les autres de ce tems là, qui n'ont vu que les dehors de cette affaire.*

ue ce pourroit être un grand achemine- 1649.
nent à la paix. Le Premier Président lui
iant dit ensuite, qu'il y avoit à la porte de
1 Grand' Chambre un Envoyé de l'Archi-
uc, Talon, qui étoit habile, en prit sujet
e fortifier son opinion. Il dit " que la Providence faisoit naître cette occasion, pour avoir plus de lieu de témoigner encore au Roi la fidélité du Parlement, en ne donnant point d'audience à l'Envoyé, & en rendant simplement compte à la Reine du respect que l'on conservoit pour elle par ce refus. Mais comme cette apparition 'un Député d'Espagne dans le Parlement e Paris fait une scène qui n'est pas ordiaire dans notre Histoire, il est à propos de reprendre de plus loin, en suivant les Méioires de celui qui fut l'Auteur & le prinpal Conducteur de cette affaire.

Comment cette intrigue avoit été liée avec les Espagnols. *Idem ibid.*

Il y avoit long-tems que Saint Ibal, Gen'homme dévoué au Coadjuteur, & qui éit en correspondance avec le Comte de uensaldagne, avoit pressé le Prélat de lier ommerce avec lui. Celui-ci y avoit longms résisté, pour n'être pas chargé seul 1 blâme d'avoir été en union avec les Enemis de l'Etat. Mais voïant Paris assiègé, que le Cardinal Mazarin envoïoit Vanrrès en Flandre pour commencer quelque égociation avec les Espagnols : voïant ailleurs que son Parti étoit assez formé pour e pas encourir seul la haine de cette action, fit écrire à St. Ibal à Bruxelles, qu'en l'ét où étoient les choses, il croïoit pouvoir couter avec honneur les propositions qu'on ourroit lui faire pour le secours de Paris ; u'il le prioit toutefois de faire en sorte que

1649: l'on ne s'adressât pas à lui directement, & qu'il ne parût en rien de ce qui seroit public. Il insinua en même tems qu'on lui feroit plaisir de faire ouvrir la scène par le Duc d'Elbeuf, qui, aiant été 12. ou 15. ans en Flandre à la pension d'Espagne, du tems du Cardinal de Richelieu, paroissoit plus propre à lier la Négociation. Cette proposition fut acceptée aussi-tôt que proposée. Le Comte de Fuensaldagne fit partir dès le lendemain *Arnolfini*, Moine Bernardin, qui se fit habiller en Cavalier, sous le nom de *Don Joseph d'Illescas*. Il arriva chez le Duc d'Elbeuf à deux heures après minuit, & lui donna un petit Billet de créance. Le lendemain, au sortir du Palais, ce Duc mena dîner chez lui les principaux du Parti, en leur disant qu'il avoit quelque chose de très-important à leur communiquer. Le Prince de Conti, le Duc de Beaufort, le Maréchal de la Mothe, & les Présidens le Coigneux, de Bellièvre, de Nesmond, de Novion, & Viole s'y trouvèrent. Le Billet fut ouvert en grande cérémonie, & l'on conclut d'une commune voix à ne pas rejetter le secours d'Espagne.

Difficultez d'y engager le Parlement.

La difficulté fut en la manière de le recevoir. Elle n'étoit pas médiocre par plusieurs considérations. L'intention de Fuensaldagne étoit de s'engager avec les Parisiens, pourvu qu'il fût assuré de son côté que les Parisiens s'engageassent avec lui. Cet engagement, du côté des derniers, ne se pouvoit prendre que par le Parlement ou par le Coadjuteur qui seul pouvoit répondre de Paris. On avoit lieu de douter du Parlement dont on

on voïoit les deux principaux Chefs * incapables d'aucunes propositions. 1649. Le peu d'ouverture que le Coadjuteur avoit donné jusques-là à négocier avec lui, rendoit sa conduite également douteuse au Comte de Fuensaldagne. Cette incertitude pouvoit aisément l'engager à chercher ses avantages du côté de la Cour, qui lui faisoit des offres très-considérables, & qui craignoit extrèmement sa jonction avec les Parisiens. On ne pouvoit la fixer pour le bien du Parti, que par un Traité du Parlement avec l'Espagne, qui étoit impossible, ou par un engagement positif que prît le Coadjuteur. St. Ibal, qui se ressouvenoit d'avoir autrefois écrit sous ce Prélat une Instruction †, par laquelle cet engagement étoit proposé, ne douta point que le Coadjuteur ne fût encore dans la même disposition, puisqu'il s'étoit résolu à l'écoûter. Et quoi-que Fuensaldagne ne fût pas de son avis, il ne laissa pas de charger l'Envoyé de le tenter, & de témoigner qu'il ne feroit aucun pas pour les Parisiens sans ce préalable. Mais les circonstances n'étoient plus les mêmes qu'autrefois pour le Coadjuteur, qui n'avoit donné l'instruction dont on vient de parler, que par la nécessité d'un secours prompt & pressant, dont il avoit traité seul. Au lieu qu'il ne pouvoit plus y avoir de secret dans une Négociation, qui devoit être commune avec des Généraux, dont les uns lui étoient suspects & les autres re-

* *Le Premier Président & le Président de Mesmes.*

† *C'étoit en 1641. dans le tems des mouvemens que le Coadjuteur pensa exciter au sujet du Comte de Soissons.*

1649. doutables. „ C'étoit jouer le droit du jeu, „ comme dit sur cela le Duc de Bouillon, „ au poste où étoit le Coadjuteur. La guer- „ re civile pouvoit s'éteindre le lendemain, „ mais il étoit Archevêque de Paris pour „ toute sa vie. Il avoit plus d'intérêt que „ personne à sauver la Ville, mais il n'en „ avoit pas un moindre à ne s'en pas déta- „ cher dans les suites. L'ouverture donc que ce Duc proposa pour concilier tout, fut d'engager le Parlement à entendre l'Envoyé: disant, " que les Espagnols, qui ne „ s'y attendoient pas, en seroient agréable- „ ment surpris: Que les Généraux auroient „ lieu de traiter après ce pas, qui pourroit „ être interprêté comme une approbation ta- „ cite que le Corps auroit donnée aux de- „ marches des particuliers: Que ce seroit un „ avantage considérable pour l'Envoyé de „ pouvoir mander par son premier Courier „ à l'Archiduc, que le Parlement des Pairs „ de France avoit reçu une Lettre & un Dé- „ puté d'un Général du Roi d'Espagne dans „ les Païs-Bas &c. La difficulté étoit de persuader au Parlement de donner audience au Député de l'Archiduc. L'exemple du Héraut de la Cour exclus tout récemment sur le prétexte le plus frivole, fit espérer au Coadjuteur & au Duc de Bouillon que l'on ne refuseroit pas à l'Envoyé d'Espagne une entrée pour laquelle on ne manqueroit point de raisons solides.

Le Prince de Conti lui propose de donner audience à cet

Le Bernardin, qui trouvoit son compte à cette entrée, que l'on n'avoit pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de la proposition. Il fit sa dépêche à l'Archiduc telle qu'on la pouvoit desirer, & pro-

1649.

promit de faire par avance & ſans attendre la réponſe tout ce qu'on lui voudroit ordonner. En effet ſon ordre portoit de ſuivre en tout & par tout, ſans exception, les ſentimens de Mr. & de Madame de Bouillon. On convint qu'il demanderoit audience au Parlement, ou plûtôt que le Prince de Conti la demanderoit pour lui. Au ſeul nom de l'Envoyé de l'Archiduc,, le Préſident de Meſmes fit une exclamation, & ſe tournant vers le Prince de Conti, *eſt-il poſſible*, lui-dit-il, *Monſieur*, *qu'un Prince du Sang de France propoſe de donner ſéance ſur les Fleurs de Lis à un Député de plus cruël ennemi des Fleurs de Lis?* Le Parti des Frondeurs avoit bien prévu cet orage. Mais il avoit été néceſſaire de faire préparer les voïes par quelcun qui jettât dans une Compagnie, où les premières impreſſions ont un merveilleux pouvoir, les premières idées de la paix générale & particulière que cet Envoyé venoit propoſer. Le refus ou l'acceptation de ſon audience dépendoit de la manière dont ſon nom fraperoit l'imagination des Enquêtes. La moindre ombre de concert, dans les Compagnies règlées, eſt toûjours très-capable d'empoiſonner les choſes mêmes les plus juſtes; mais tout bien peſé & conſidéré de part & d'autre, on jugea qu'il y avoit moins d'inconvénient à laiſſer croire un peu de concert avec l'Eſpagne, que de ne pas préparer par un canal ordinaire les choſes que l'Eſpagne avoit à propoſer; c'eſt en quoi parut le diſcernement du Duc de Bouillon, chez qui fut priſe la reſolution de faire cette ouverture par le Prince de Conti. Rien ne marque plus le jugement ſolide d'un homme,

Envoyé. *Idem ibid. Mémoires de Joli.*

1649. que de savoir choisir entre les grans inconveniens. Le Président de Mesmes aiant parlé à ce Prince de la manière que nous avons dit, se tourna du côté du Coadjuteur, & lui adressa ces mots: *Quoi, Monsieur, vous refusez l'entrée au Heraut de notre Roi, sous le prétexte le plus frivole, &c* . . . Le Prélat prévoïant la suite de cette Apostrophe, la prévint en disant, *vous me permettrez, Monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrez par un Arrêt.* Il s'éleva un murmure à ce mot, qui releva celui du Président de Mesmes, dont l'imprudence servit, contre son intention, à faciliter l'audience à l'Envoyé. Les esprits s'échauffèrent; on délibera; & malgré les conclusions des Gens du Roi & les exclamations de plusienrs Présidens & Conseillers, il fut arrêté que l'Envoyé seroit entendu.

Le Parlement consent de l'écouter. Quel étoit le sujet de sa Deputation.

On le fit entrer à l'heure même, on lui donna place au bout du Bureau, où on le fit asseoir & couvrir. Il présenta au Parlement une Lettre de l'Archiduc, qui n'étoit qu'une Lettre de créance, & il s'expliqua en disant, " que S. A. I. son Maître lui a„ voit donné charge de faire part à la Com„ pagnie d'une Négociation que le Cardi„ nal Mazarin avoit essaïé de lier avec lui „ depuis le blocus de Paris; que le Roi Ca„ tholique n'avoit pas estimé qu'il fût sûr „ ni honnête d'accepter ses offres dans une „ saison, où, d'un côté, on voïoit bien „ qu'il ne les faisoit que pour pouvoir plus „ aisément oprimer le Parlement, qui étoit en „ vénération à toutes les Nations du mon„ de; & où, de l'autre, tous les Traitez „ que l'on pourroit faire avec un Ministre

con-

„ condamné feroient nuls de Droit ; d'au- 1649.
„ tant plus qu'ils feroient faits, fans le con-
„ cours du Parlement, à qui feul il apar-
„ tient d'enregîtrer & de vérifier les Trai-
„ tez de Paix, pour les rendre furs & au-
„ thentiques. Que le Roi C., qui ne vou-
„ loit tirer aucun avantage des occafions
„ préfentes, avoit commandé à Mr. l'Ar-
„ chiduc d'affûrer Mrs. du Parlement, qu'il
„ favoit être attachez aux véritables inté-
„ rêts de S. M. T. C. qu'il les reconnoif-
„ foit de très-bon cœur pour arbitres de la
„ paix, qu'il fe foûmettoit à leurs jugemens,
„ & que s'ils acceptoient d'en être les Ju-
„ ges, il laiffoit à leur choix de députer de
„ leur Corps en tel lieu qu'ils voudroient,
„ fans en excepter même Paris, & que le
„ Roi C. y envoïeroit inceffamment fes Dé-
„ putez, feulement pour y répréfenter fes
„ raifons. Qu'il avoit fait avancer, en at-
„ tendant leur réponfe, 18000. hommes fur
„ la Frontière, pour les fecourir en cas
„ qu'ils en euffent befoin, avec ordre tou-
„ tefois de ne rien entreprendre fur les pla-
„ ces du Roi T. C. quoi-qu'elles fuffent la
„ plûpart comme abandonnées. Qu'il n'y
„ avoit pas 6000. hommes dans Peronne,
„ dans St. Quentin, & dans le Catelet; mais
„ qu'il vouloit témoigner dans ce rencon-
„ tre la fincérité de fes intentions pour le
„ bien de la paix, & qu'il donnoit fa paro-
„ le que dans le tems qu'elle fe traiteroit il
„ ne feroit faire aucun mouvement à fes Ar-
„ mées. Que fi elles pouvoient être, en at-
„ tendant, de quelque utilité au Parlement,
„ il n'avoit qu'à en difpofer par des Offi-
„ ciers François, s'il le jugeoit à propos,

1649. „ & qu'à prendre toutes les précautions qu'il „ croiroit nécessaires pour lever les ombra„ ges que l'on peut toûjours prendre avec „ raison de la conduite des Etrangers.

Comment elle fut reçuë. L'Arrêt qui avoit donné l'entrée au Député d'Espagne portoit qu'on lui demanderoit copie, signée de lui, de ce qu'il auroit dit au Parlement; qu'on la mettroit dans le Regître, & qu'on l'envoïeroit par une Députation solemnelle à la Reine, en l'assurant de la fidélité du Parlement, & en la supliant de donner la paix à ses Peuples, & de retirer les Troupes du Roi des environs de Paris. Comme il étoit cinq heures sonnées, & que personne n'avoit dîné, (ce qui influë plus qu'on ne peut croire dans les Déliberations) l'on fut sur le point de laisser passer cette clause sans y prendre garde. Le Président le Coigneux s'aperçut le premier de la consequence; & il dit, en se tournant vers un grand nombre de Conseillers qui commençoient à se lever, *j'ai, Messieurs, à parler à la Compagnie, je vous prie de reprendre Vos places, il y va du tout pour toute l'Europe.* Tout le monde s'étant rassis, il prononça d'un air froid & majestueux ces paroles pleines de bon sens. „ Le Roi d'Espagne nous prend pour arbitres de la paix „ générale; peut-être qu'il se moque de „ nous, mais il nous fait toûjours honneur „ de nous le dire. Il nous offre des Trou„ pes pour les faire marcher à notre secours, „ & il est sûr que sur cet article il ne se moque „ pas de nous & qu'il nous fait beaucoup de „ plaisir. Nous avons entendu son Envoyé, „ &, vu la nécessité où nous sommes, nous „ n'avons pas eu tort; nous avons résolu

„ d'en

„ d'en rendre compte au Roi, & nous avons 1649.
„ eu raison. On veut s'imaginer que pour
„ rendre ce compte, il faut que nous en-
„ voïons la feuille de l'Arrêt, voilà le piè-
„ ge. Je vous déclare, Messieurs, dit-il,
„ en se tournant vers le Premier Président,
„ que la Compagnie ne l'a pas entendu ain-
„ si, & que ce qu'elle a arrêté est purement
„ que l'on porte la copie, mais que l'ori-
„ ginal demeure au Greffe. J'aurois sou-
„ haité que l'on n'eût pas obligé les gens à
„ s'expliquer, parce qu'il y a des matières sur
„ lesquelles il est sage de ne parler qu'à de-
„ mi; mais puisque l'on y force, je dirai,
„ sans balancer, que si nous portons la feuil-
„ le, les Espagnols croiront que nous com-
„ mettons au caprice du Mazarin les pro-
„ positions qu'ils nous font pour la paix gé-
„ nérale, & même pour ce qui regarde no-
„ tre secours; au lieu que ne portant que
„ la copie, & en ajoûtant en même tems,
„ comme la Compagnie l'a très-sagement
„ ordonné, de très-humbles Remontrances,
„ pour faire lever le siège, toute l'Europe
„ connoîtra que nous nous tenons en état
„ de faire ce que le véritable service du Roi
„ & le bien solide de l'Etat demandent de
„ notre Ministère, si le Cardinal est assez
„ aveugle pour ne pas se servir de cette con-
„ jonćture comme il doit. Ce discours fut
reçu avec une aprobation générale; on cria de toutes parts, que la Compagnie l'entendoit ainsi. Un Conseiller * des Enquêtes dit publiquement que le *retentum* de l'Arrêt étoit, que l'on fît bonne chère à l'Envoyé d'Espagne. Un autre † pria tout haut le Prince de Conti, de supléer à ce que les

* *Martineau.*

† *Clarion.*

1649 formalitez du Parlement ne permettoient pas à la Compagnie de faire. Enfin, les Généraux en virent assez, pour ne pas aprehender que le Parlement se fâchât des démarches qu'ils pourroient faire vers l'Espagne.

Convoi de farine conduit heureusement à Paris.

Pendant que cette scène se passoit au Palais, Noirmoustier sortit avec 2000. Chevaux, pour amener à Paris un Convoi de 400. charettes chargées de farine qui étoit à Brie-Comte-Robert, où les Parisiens avoient Garnison. Comme il eut avis que le Comte, depuis Maréchal de Grancei, venoit du côté de Lagni pour s'y oposer, il détacha le Prince de Marsillac avec 17. Escadrons, pour occuper un défilé par où les Troupes du Roi étoient obligées de passer Le Prince, qui avoit plus de cœur que d'experience, s'emporta de chaleur. Il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste, chargea les Troupes du Roi; & comme il avoit affaire à de vieilles Troupes, il fut bientôt renversé & blessé d'un grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit Razan, frère du Duc de Duras; le Marquis de Sillery, son beaufrère, y fut fait prisonnier: Ragecourt, premier Capitaine du Régiment du Coadjuteur, Cavalerie, y fut fort blessé; & le Convoi étoit perdu, si Noirmoustier ne fût arrivé avec le reste des Troupes. Il fit filer les charettes du côté de Villeneuve St. George; il marcha avec les Troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-bois, à la vuë de Grancei, qui ne crut pas devoir hazarder de passer un Pont qui se rencontra devant lui sur le grand chemin. Il rejoignit son Convoi dans la plaine de Cretil, & il l'amena, sans avoir perdu.

perdu une charette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir.

Le Premier Président & le Président de Mesmes qui avoient secrètement agi de concert avec les Ministres pendant tous ces mouvemens, se servoient avec adresse de ces propositions pour mettre en avant un Traité de Paix. Et comme ils furent députez * avec d'autres, pour aller rendre compte à la Reine de l'audience accordée à l'Envoyé de l'Archiduc, la Cour ne manqua pas de se servir de cette occasion pour entrer en Traité. Quoi-que dans ses passeports elle ne donnât point aux Députez les titres de Présidens & de Conseillers, elle ne les traita pas aussi de Gens qui l'eussent été & qui en fussent déchus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La Reine dit aux Députez, *qu'ils ne devoient pas avoir entendu l'Envoyé, mais que c'étoit une chose faite; qu'il faloit songer à une bonne paix, qu'elle y étoit très-disposée; que Mr. le Chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donneroit dès le lendemain une réponse plus ample par écrit.* Monsieur le Duc d'Orléans & Mr. le Prince s'expliquèrent encore plus positivement, & promirent aux Députez, qui eurent avec eux de très-longues Conférences, de déboucher tous les passages, aussi-tôt que le Parlement auroit nommé des Députez pour traiter.

Le Parlement rend compte à la Cour de l'Audience donnée au Député de l'Archiduc.

On eut avis le même jour que Mr. le Prince avoit dessein de jetter dans la rivière toutes les farines de Gonesse & des environs,

Autre Convoi qui entre à Paris.

* *Le 24. Février.*

1649. rons, parce que les Païsans en aportoien une fort grande quantité dans la Ville. On le prévint: toutes les Troupes sortirent de Paris entre neuf & dix heures du soir, & passèrent toute la nuit en bataille devant St. Denis, pour empêcher le Maréchal du Plessis, qui étoit avec 800. Chevaux composez de la Gendarmerie, d'incommoder le Convoi. On prit tout ce qu'il y avoit de chariots, de charettes & de chevaux dans Paris; le Maréchal de la Mothe se détâcha avec mille Chevaux: il enleva tout ce qu'il y avoit dans Gonesse & dans tout le païs, & rentra dans la Ville sans avoir perdu un seul homme ni un seul cheval. Les Gendarmes de la Reine donnèrent sur la queuë du Convoi; mais ils furent repoussez par S. Germain d'Achon jusques dans la rivière de St. Denis.

Siège de Brie-Comte-Robert par les Troupes du Roi.

Deux jours après,*, le Comte de Grancei assiègea Brie-Comte-Robert, avec 5000. hommes de pié & 3000. Chevaux. Cette Ville, qui est à l'entrée de la Brie proche de Paris, fit mine de se deffendre, parce qu'il lui étoit honteux de se rendre étant ainsi aux portes de la Capitale, dont elle pouvoit espérer du secours. Mais personne n'aiant paru, pour déloger le Comte de devant ses murailles, elle demanda à capituler aussitôt. La nouvelle de ce siège excita des contestations dans le Parlement. La plûpart des Conseillers vouloient que l'on s'exposât à une bataille pour le faire lever.

Les,

* *Le 26. Février.*

Les Généraux avoient bien de la peine à 1649.
leur faire entendre raison. La place ne valoit rien, & étoit inutile par plusieurs considerations, que le Duc de Bouillon envoïa par écrit à la Compagnie, sa goute l'empêchant de pouvoir aller au Palais. On auroit pu faire sortir assez à tems les Troupes de Paris pour prévenir ce siège, mais on ne le voulut pas, & cette même lenteur avoit déja été cause de la perte de Charenton. Le Parlement soûtenoit " qu'il ne faloit pas laisser les Troupes inutiles : que toutes les pertes passées ne pouvoient être imputées qu'à l'opiniâtreté avec laquelle on avoit toûjours tenu les Troupes resserrées dans Paris : que le Coadjuteur ne pouvoit se résoudre à éloigner de sa personne tous les Gens de guerre, qui étoient autant de criailleurs à ses gages dans les ruës & dans la salle du Palais „. Les Généraux aussi bien que ce Prélat feignirent d'être embarrassez. Ils ne souhaittoient rien tant que de porter l'Armée en quelque lieu, où elle pût être hors d'insulte, & d'où elle pût favoriser les Convois. Mais ils vouloient faire demander cette sortie par le Parlement même, afin qu'il n'en prît point d'ombrage, ou qu'il n'en prît que quand il seroit bon pour le Parti qu'il en eût. Cette précaution tendoit à faire en sorte que la Compagnie se trouvât, sans s'en être aperçu, dans la nécessité d'agir de concert avec les Chefs des Frondeurs ; & que la faveur des Peuples, par laquelle seule ils la pouvoient retenir, lui parût plus considérable, étant fortifiée par une Armée que le Parlement ne croiroit plus entre ses mains. L'artifice eut

1649. tout le ſuccès qu'on en attendoit. Le Coadjuteur & les Généraux ſe firent prier huit ou dix jours, après leſquels ils firent ce qu'ils ſouhaittoient eux-mêmes plus ardemment que ceux qui les en preſſoient.

Autre Convoi amené à Paris. Etat de cette Ville durant ce long ſiège.

Sur ces entrefaites, Noirmouſtier ſortit de Paris avec 1500. Chevaux, & y amena de Dammartin & des environs une quantité immenſe de grains & de farine. Mr. le Prince ne pouvoit pas être par tout. Il n'avoit pas aſſez de Cavalerie pour occuper toute la Campagne, & toute la Campagne favoriſoit Paris. L'on y aporta plus de blé, qu'il n'en eût falu pour le maintenir ſix ſemaines. De ſorte que pendant trois mois que dura le blocus de cette grande Ville, on n'y manqua jamais de rien, quoi-que tous les paſſages des rivières fuſſent fermez par les Troupes du Roi, & que leurs partis couruſſent continuellement du côté de la terre. Il ne s'y éleva non plus aucun mouvement ſéditieux durant tout ce tems-là, & il ne parut pas que l'on y eût la moindre peur, ſi ce n'eſt le 23. de Janvier, le 9. & 10. de Mars, où l'on vit dans les marchez une étincelle d'émotion, plûtôt cauſée par la malice & par l'intérêt des Boulangers, que par la diſette de vivres.

La Cour conſent à un accommodement & le Parlement y eſt diſpoſé. Embarras des Frondeurs dans cette conjoncture.

Le Premier Préſident aiant fait * au Parlement le raport de ce qui s'étoit paſſé à St. Germain dans la dernière députation, on réſolut de prier les Généraux de ſe trouver au Palais l'après-dînée, pour délibérer ſur les offres de la Cour. Le Coadjuteur & le Duc

* *Le 27. du même mois.*

)uc de Beaufort eurent assez de peine à re- 1649.
:nir le Peuple, qui vouloit entrer dans la
Grand' Chambre, & qui menaçoit de noïer
:s Députez, en criant qu'ils les trahissoient
t qu'ils avoient eu des conférences avec
Mazarin. Il leur falut tout leur crédit pour
apaiser, & cependant le Parlement crut
ue c'étoient eux qui le soûlevoient. *Le
ouvoir dans les Peuples est fâcheux, en ce
u'il rend leurs Chefs responsables, même de ce
ui se fait malgré eux.* L'expérience que
eux-ci en firent ce jour-là les obligea de
rier le Prince de Conti, de mander au Par-
:ment qu'il n'y pourroit pas aller l'après-dî-
ée, & qu'il le prioit de differer la délibe-
ation jusqu'au lendemain. Ils eurent be-
oin de ce délai pour aviser, chez le Duc
e Bouillon, à ce qu'ils avoient à dire & à
aire dans cette conjoncture. Elle étoit dé-
:cate & pleine de difficultez. Ils se trou-
oient entre un Peuple qui crioit, un Par-
:ment qui vouloit la paix, & les Espagnols
ui pouvoient vouloir l'un & l'autre à leurs
épens, selon leurs intérêts. Le Prince de
Conti, instruit par le Prince de Marsillac, par-
a dans cette assemblée secrette comme un
omme qui vouloit la guerre, & agit en hom-
ne qui vouloit la paix. Le personnage qu'il
oua, joint à certains avis * que le Coad-
juteur

* *Ces avis étoient, que le Cardinal Mazarin aiant fait
roire à l'Abbé de la Rivière, que le seul obstacle qu'il
rouvoit au Cardinalat étoit le Prince de Conti, il avoit envoïé
lamarin à Paris le 24. Février, sous prétexte de faire
ompliment de la part de Mr. le Duc d'Orléans à la Reine
l'Angleterre, sur la mort du Roi son Epoux, que l'on n'a-
voit*

1649. juteur avoit reçus, ne laissa aucun lieu de douter que ce Prince n'attendît quelque réponse de St. Germain. La moins forte proposition du Duc d'Elbeuf fut de mettre tout le Parlement en corps à la Bastille. Le Duc de Bouillon, à qui le Maréchal de Turenne son Frère avoit mandé qu'il étoit sur le point de se déclarer pour le Parlement, de même que le Maréchal d'Hocquincourt, n'en avoit encore rien dit publiquement, parce que la chose n'étoit pas faite. Le Coadjuteur n'osoit s'expliquer sur les raisons qu'il avoit d'attendre que le Camp des Parisiens fût formé hors des murailles, & que l'Armée d'Allemagne en marche, & celle d'Espagne sur la Frontière, les missent en état de faire agir le Parlement à leur gré. Le Duc de Beaufort, à qui l'on ne s'ouvroit d'aucun secret important, ne pouvoit comprendre pourquoi l'on ne se servoit pas de tout le credit que le Coadjuteur & lui avoient parmi le Peuple. Le Duc de Bouillon, que la guerre civile accommodoit, ne portoit le Coad-

voit aprise que trois ou quatre jours auparavant, mais en effet pour lier quelque négociation, qui disposât le Prince de Conti & l'Abbé de la Rivière à quelque union. Flamarin s'adressa pour cet effet au Prince de Marsillac, dont il étoit ami, qui dit à Flamarin qu'il étoit très-las de la guerre civile, qu'il n'y étoit entré que malgré lui; que s'il fût revenu de Poictou deux mois avant le siège de Paris, il eût empêché Madame de Longueville d'entrer dans cette méchante affaire: que le Coadjuteur s'étoit servi de son absence, pour l'y embarquer aussi bien que le Prince de Conti & lui, parce qu'il avoit trouvé les engagemens trop avancez pour les pouvoir rompre: que sa blessure étoit un nouvel obstacle à son dessein de réunir la Maison Roïale, &c. Ensuite de quoi il prit avec Flamarin toutes les mesures, qui, à ce qu'on a cru, obligèrent depuis le Prince de Conti à céder sa nomination au Cardinalat à l'Abbé de la Rivière.

Coadjuteur à la moderation, qu'autant qu'il 1649.
y étoit obligé par la bienséance. Cependant, comme on ne doutoit point que le Parlement n'embrassât, même avec précépitation, l'offre que la Cour lui faisoit de traiter, on n'avoit presque rien à répondre à ceux qui disoient que l'unique moïen de l'empêcher, étoit d'aller au devant de la Délibération, par une émotion populaire. On ne pouvoit manquer de l'imputer au Coadjuteur, qui par-là se voïoit obligé de la prévenir, & qui pourtant étoit forcé de la combattre dans l'esprit de ceux à qui il ne pouvoit dire les raisons qu'il avoit de ne la pas aprouver. Dans cet embarras, le parti qu'il prit, fut d'insister que l'on n'innovât rien, jusqu'à ce que l'on sût positivement, par la réponse de Fuensaldagne, ce que l'on pouvoit atendre des Espagnols. Il supléa par cette raison aux autres qu'il n'osoit dire, & qu'il eût tirées encore plus aisément & du secours des Maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt, & du Camp qu'on avoit projetté de faire près de Paris. Tant il est vrai, comme ce Prélat le remarque, *que l'une des plus grandes incommoditez des guerres civiles, est qu'il faut encore plus d'aplication à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis.*

Il n'y auroit eu ni sureté ni prudence à se séparer du Parlement, avec lequel il semble que les Particuliers ne peuvent faillir, avant que d'y pouvoir supléer par un Parti, qui fût au moins François dans le fond, & par là moins odieux. Tout dépendoit de la marche de l'Armée d'Espagne, du Campement des Troupes de Paris, & sur tout de la Dé-

1649. Déclaration des Maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt, qui mettoit les Frondeurs en état de se passer des Etrangers & de se soûtenir par eux-mêmes. C'étoit aussi ce qu'attendoit le Duc de Bouillon, pour s'affranchir de la Tirannie du Parlement.

Conference de Paix résolue au Parlement. *Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Mémoires de la Rochefoucaut. Mém. du Card. de Retz & de Joli.*

Les Peuples étoient à peu près dans les mêmes dispositions. Le 28. Février, jour que le Parlement s'assembla, pour deliberer sur la réponse de la Reine, ils criérent dans la Sale du Palais, *point de paix & point de Mazarin.* Le Premier Président & le Président de Mesmes qui vouloient la paix, avoient suprimé, de concert avec les autres Députez, la réponse par écrit, que la Reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenuës. Ils ornèrent de toutes les couleurs qu'ils purent, les termes obligeans avec lesquels elle leur avoit parlé. On opina ensuite, & après quelques contestations sur le plus ou sur le moins de pouvoir qu'on donneroit aux Députez, on résolut de le leur donner plein & entier, de prendre pour la Conference tel lieu qu'il plairoit à la Reine de choisir, & de nommer pour Députez quatre Présidens, deux Conseillers de la Grand' Chambre, un de chaque Chambre des Enquêtes, un des Requêtes, un ou deux des Généraux, deux de chacune des Compagnies Souveraines, & le Prévôt des Marchands. On résolut d'en donner avis au Duc de Longueville, qui s'étoit retiré, comme j'ai dit, dans son Gouvernement de Normandie, & aux Députez des Parlemens de Rouën & d'Aix, & d'envoyer dès le lendemain les Gens du Roi de-

emander l'ouverture des paſſages, ſelon 1649.
e qui avoit été promis par la Cour. Le réſident de Meſmes, ſurpris de ne trouer aucune opoſition ni de la part des Géraux ni de celle du Coadjuteur, dit au remier Préſident, *voilà un grand concert, & j'aprehende les ſuites de cette fauſſe modéation.* Il fut encore plus étonné un moient après, lorſque les Huiſſiers vinrent ire que le Peuple menaçoit de tuer tous eux qui ſeroient d'avis d'une Conference, vant que le Mazarin fût hors du Roïaume. Le Coadjuteur & le Duc de Beaufort allèent auſſitôt apaiſer les Seditieux, & la Comagnie ſortit ſans aucun péril.

Elle eſt aſſignée à Ruel.

Monſieur le Duc d'Orléans & Mr. le 'rince écrivirent le 2. de Mars au Parleient, pour lui témoigner leur joïe de la demarche que cette Compagnie avoit faite. Mais ils nièrent en même tems que la Reie eût promis d'ouvrir les paſſages. Cette ouvelle cauſa dans le Corps & dans les articuliers une fureur qu'on ne peut expriner. Le Premier Préſident fut piqué de ce rocedé. On le pria d'en écrire aux Princes. On manda aux Gens du Roi qui étoient artis le matin pour aller demander les Paſeports néceſſaires aux Députez, de déclaer qu'on ne vouloit entrer en aucunes Conérences, que la parole donnée au Premier Préſident ne fût exécutée. Et pour maruer à la Cour que toute la vigueur du Parement n'étoit pas éteinte, le bon homme de Brouſſel, ſoufflé par le Coadjuteur, propoa de continuer les levées & de donner de iouvelles commiſſions. Le Prince de Conti fut prié de les délivrer & l'on nomma mê-

me

1649. me ſix Conſeillers pour y travailler ſous lui. On s'apliqua le jour ſuivant à faire païer les taxes, auxquelles perſonne ne vouloit plus ſatisfaire par l'eſpérance prochaine de la paix. Le Duc de Beaufort de concert avec le Duc de Bouillon, le Maréchal de la Mothe & le Coadjuteur, prit ce tems pour dire au Parlement, qu'il répondoit, au nom de ſes Collègues, de deboucher dans quinze jours tous les paſſages, s'il plaiſoit à la Compagnie de prendre une ferme réſolution de ne plus ſe laiſſer amuſer par des propoſitions trompeuſes, qui ne ſervoient qu'à ſuſpendre le mouvement de tout le Roïaume, qui, ſans les bruits de Négociations & de Conferences, ſe feroit déjà déclaré pour la Capitale. Ce peu de paroles produiſit un effet inconcevable dans tous les eſprits. Il n'y eut perſonne qui n'eût jugé que le Traité alloit être rompu. Ce fut tout le contraire. Un moment après les Députez arrivèrent de S. Germain, qui raportèrent des paſſeports pour les Députez, & quelques propoſitions pour la ſubſiſtance de Paris: ſavoir, qu'au lieu de l'ouverture des paſſages, on accordoit de laiſſer paſſer 100. muids de blé par jour pour la Ville. Encore affecta-t-on d'ômettre dans le premier paſſeport qui en fut expédié, le mot de *par jour*, pour pouvoir s'en expliquer ſelon les occurrences. Le Parlement ne laiſſa pas d'accepter ces conditions. On ne ſe reſſouvint plus de tout ce qui s'y étoit dit & fait un quart d'heure auparavant, & l'on ſe prépara pour aller dès le lendemain à la Conférence que la Reine avoit aſſignée à Ruel.

Les Chefs · Les Chefs du Parti s'aſſemblèrent le même

soir pour résoudre s'il étoit à propos que 1649.
Généraux députassent. Le Duc de Beau-
t, qui avoit envie de la Commission, in- du Parti
ı pour l'affirmative. Il fut seul de son sen- n'y envoient
ent. Les autres jugèrent qu'il seroit plus point de
e de demeurer dans une pleine liberté de Députez,
aire ou de ne le pas faire, selon les oc- & forment
ons qui se présenteroient. Ils convinrent un Camp
il ne seroit pas judicieux d'envoyer à Ruel hors de
is le tems qu'ils étoient sur le point de Paris.
ıclure avec l'Espagne, & qu'ils faisoient *Mémoires du Card. de Retz.*
endre à son Envoyé qu'ils ne souffroient
te Conférence, que parce qu'ils étoient
ırez de la rompre par le moïen du Peu-
toutes les fois qu'il leur plairoit. Le
ıc de Bouillon, qui commençoit à sortir,
qui étoit allé ce jour-là même reconnoî-
le poste où il vouloit former un Camp,
fit ensuite la proposition à ses Collègues.
le ne fut ni rejettée ni aprouvée par le
ince de Conti. Les autres la reçurent a-
c aprobation, excepté le Duc d'Elbeuf,
i s'y oposa. Le Coadjuteur se joignit à
, pour couvrir le jeu, disant que le Par-
nent se pourroit plaindre que l'on fit cette
marche sans sa participation. La Duches-
de Bouillon, qui étoit de tous ces Con-
ls, dit avec colère, qu'il y avoit plus de
ıis semaines que le Parlement se plaignoit
contraire de ce que ni les Généraux, ni
Troupes n'osoient se montrer hors des
rtes. Qu'il ne s'en étoit point plaint, tant
'il avoit cru qu'il y auroit du péril à les ex-
ser en Campagne; mais qu'aiant reconnu
poste où elles seroient autant en sureté
'à Paris, & d'où elles pourroient encore
ir plus utilement, il étoit raisonnable de
satisfaire. Cette

1649. Cette opinion fut suivie. Le lendemain 4. de Mars les Députez du Parlement sortirent pour Ruel, & l'Armée des Parisiens sortit pour former un Camp entre les Rivières de Marne & de Seine. L'Infanterie fut postée à Ville-Juive & à Bicestre, & la Cavalerie à Vitri. On y fit un pont de Bateaux sur la rivière au Port l'Anglois, défendu par des Redoutes où il y avoit du Canon. Ceux du Parlement qui étoient bien intentionnez pour le Parti, se persuadèrent qu'il alloit agir avec beaucoup de vigueur: & ceux qui tenoient pour la Cour, se figurèrent que le Peuple, n'étant plus échauffé par la présence des Soldats, en deviendroit plus souple. St. Germain donna dans cette dernière pensée; & le Président de Mesmes fit valoir tout ce qu'il avoit dit, sur les Fleurs de Lis, aux Généraux pour les obliger à prendre la Campagne. Senetterre, qui étoit un des plus habiles hommes de la Cour, ne les laissa pas long-tems dans cette erreur. Il pénétra les desseins du Parti, & en avertit le Premier Président & le Président de Mesmes. Le premier s'étoit écrié en voïant les Troupes à Ville-Juive, que le Coadjuteur n'auroit plus *tant de crieurs à gage* dans la Sale du Palais; & le second avoit ajoûté, *ni tant de Coupejarets.* Senetterre leur repartit, que l'intérêt du Coadjuteur n'étoit pas de tuer le Parlement, mais de l'assujettir. Qu'il n'avoit besoin que du Peuple pour l'un de ces desseins, & que le Camp étoit admirable pour l'autre; qu'enfin s'il n'étoit pas plus honnête homme qu'on le croïoit à la Cour, la guerre civile dureroit encore long-tems. Le Cardinal Mazarin

Quelle étoit leur vuë dans cette disposition de l'Armée des Parisiens.

in avoua que Senetterre avoit deviné; & 1649.
Mr. le Prince conçut que les Troupes des Parisiens ne pouvant être attaquées dans le poste qu'elles avoient pris, lui feroient plus de peine que si elles fussent demeurées dans la Ville. Les Chefs du Parti en prirent occasion de parler plus haut dans le Parlement qu'ils n'avoient encore fait.

Les Députez étant arrivez à Ruel, le 4. de Mars, aprirent que le Cardinal Mazarin étoit un de ceux que la Reine avoit nommez pour assister à la Conference. Ceux du Parlement dirent qu'aiant été condamné par la Compagnie, ils ne pouvoient conferer avec lui. Le Tellier leur dit de la part de Monsieur le Duc d'Orléans " que la Reine trouvoit étrange que le Parlement ne se contentât pas de traiter comme d'égal avec son Roi, mais qu'il voulût encore borner son autôrité, jusqu'à se donner la licence d'exclure même ses Députez. Le Premier Président demeurant ferme, & la Cour persistant son côté, l'on fut sur le point de rompre; & le Président le Coigneux & Longueil, avec qui le Coadjuteur avoit un commerce secret, lui aiant donné avis de ce qui se passoit, il leur manda de faire voir comme en confidence au Président de Mesmes & à Menardeau, tous deux très-dependans de la Cour, un bout de lettre qu'il avoit écrite à Longueil, qui contenoit cette apostille: Nous avons pris nos mesures, nous sommes en état de parler plus décisivement que nous n'avons cru le devoir faire jusqu'ici; & je viens encore, depuis ma Lettre écrite, d'aprendre une nouvelle, qui m'oblige de vous avertir que le Parlement

Le Cardinal Mazarin est exclus de la Conférence de Ruel.
Mémoires du Card. de Retz.
Mémoires de la Rochefoucaut.
Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. V.

" se

1649. „ se perdra, s'il ne se conduit très-sagement. Cet artifice obligea les Députez à ne point se relâcher sur la présence du Cardinal à la Conférence: ce qui étoit un article si odieux au Peuple, que les Chefs du Parti auroient perdu tout crédit auprès de lui, s'ils l'eussent souffert, & que l'on eût été contraint par cette raison de fermer les portes aux Députez, s'il y eussent consenti. La Cour voïant que le Premier Président & ses Collègues avoient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit. Le Duc d'Orléans manda le Premier Président & le Président de Mesmes. On chercha des expédiens, & l'on trouva celui de donner deux Députez de la part du Roi & deux de la part de l'Assemblée, qui conféreroient dans une des chambres de Mr. le Duc d'Orléans sur les propositions qui seroient faites de part & d'autre, & qui en feroient ensuite le raport aux autres Députez & du Roi & des Compagnies. Ce tempérament, qui ne sauvoit pas au Cardinal le chagrin de n'avoir pu conferer avec le Parlement, & qui l'obligea de quitter Ruel & de s'en retourner à St. Germain, fut accepté avec joïe.

Second Envoyé de l'Archiduc avec la réponse du Roi d'Espagne. *Memoires du Card. de Retz.*

Pendant que ces choses se passoient, Don Francisco Pizarro, second Envoyé de l'Archiduc arriva à Paris *, avec les réponses que lui & le Comte de Fuensaldagne faisoient aux premiers Couriers de Don Joseph d'Illescas. Il aporta aussi un plein-pouvoir de traiter avec tout le monde, & une Instruction fort ample pour le Duc de Bouillon, outre

* *Le 5. de Mars.*

utre une Lettre très-obligeante de l'Ar- 1649.
iiduc pour le Prince de Conti, & un Bil-
t du Comte de Fuenſaldagne pour le Coad-
iteur. Ce Billet concerté contenoit que le
.oi d'Eſpagne déclaroit au Coadjuteur, „ qu'il ne vouloit point ſe fier à ſa parole, mais „ qu'il prendroit toute confiance en celle „ qu'il donneroit à Madame de Bouillon „. L'Inſtruction néanmoins lui témoignoit une onfiance entière, & il étoit aiſé de reconoître dans le caractère de Fuenſaldagne la nain de Mr. & de Mad. de Bouillon. On 'aſſembla dans la chambre du Prince de Conti à l'Hôtel de Ville. On fut auſſi partagé ur la réſolution de traiter avec les Eſpanols, qu'on y avoit paru porté 15. jours auaravant. Le Duc de Bouillon réünit tous es eſprits par un diſcours également fort & udicieux. Il fut chargé avec le Coadjuteur 'agiter les matières avec l'Envoyé d'Eſpane, pour en rendre compte le lendemain u Prince de Conti & aux autres Généraux. Cette affaire n'étoit pas ſans embarras, dans n Parti dont le Parlement faiſoit le corps, : dont la conſtitution préſente étoit une onférence avec la Cour. Le Duc de Bouillon aſſuroit que les Eſpagnols n'entreroient as dans le Roïaume que l'on ne ſe fût enagé à ne poſer les armes qu'avec eux, c'eſt-dire en traitant la paix générale; & quel- aſſurance pouvoit-on prendre à cet enagement, dans une conjoncture où l'on e pouvoit pas aſſurer que le Parlement ne t ſa paix particuliere d'un moment à l'aue? On avoit, à la vérité, dequoi chicaner retarder ler démarches; mais comme on avoit point encore de ſecond Courier du

1649. Maréchal de Turenne, & que d'ailleurs on étoit averti qu'Anetouville, qui commandoit la Compagnie des Gendarmes du Duc de Longueville, avoit déjà fait un voyage secret à St. Germain, on ne voïoit pas de fondement assez solide pour y apuïer du côté de Paris. Ces diverses considérations causèrent une diversité de sentimens qui ne donnèrent pas peu d'embarras à cette Assemblée particulière. Un Courier du Maréchal de Turenne, qui arriva dans ce moment, vint à propos pour les en tirer.

Le Maréchal de Turenne se déclare contre la Cour.

Mémoires du Cardinal de Retz. Mémoires de la Minorité du Roi. Auberi, Histoire du Card. Mazarin.

Il avoit crié fort haut en entrant dans la Cour, *bonnes nouvelles* ! C'étoit un Lieutenant du Régiment de ce Maréchal. Il aportoit une Lettre, de sa part, très-succinte, à Madelle. de Bouillon. Un Billet qu'il écrivoit au Coadjuteur n'étoit pas plus ample, non plus qu'un papier en forme de Mémoire & qui étoit en chiffre pour Mr. de Bouillon. On en aprit assez pour ne pas douter que le Maréchal ne se fût déclaré : que son Armée, qui étoit la meilleure de l'Europe, ne se fût engagée avec lui, & qu'Erlac Gouverneur de Brisach, qui avoit fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cens hommes, qui étoient tout ce qu'il avoit pu débaucher. Le Vicomte de Lamet, proche parent & ami intime du Coadjuteur, lui donnoit avis par le même Courier, qu'il marchoit avec deux mille Chevaux, & que Mr. de Turenne le devoit suivre avec le gros un tel jour & en un tel lieu : c'est ce que le Maréchal expliquoit en chiffre à Madelle. de Bouillon. Il est surprenant que ce Général, qui étoit naturellement ennemi

nemi de toute intrigue, se déclarât néanmoins contre la Cour, lui qui commandoit les Armées du Roi. Jamais on n'a pu en deviner le motif; & Mr. de Bouillon son Frère, aussi bien que sa Belle-sœur, a toûjours assuré que ce n'avoit point été à leur considération. Et Madlle. de Bouillon, son unique confidente, ou n'en a rien su, ou en a toûjours fait un mistère. Quoi-qu'il en soit, la manière dont il se conduisit dans cette occasion, qu'il ne soûtint que quatre ou cinq jours, n'est pas moins surprenante que sa déclaration même. Il a falu un mérite aussi éminent que le sien, pour n'être pas obscurci par un semblable événement. 1649.

La nouvelle qui en fut portée à la Cour y causa une grande consternation. On fit les offres immenses au Coadjuteur de la part de la Reine, comme le païement de ses dettes, des Abbaïes, la nomination au Cardinalat. Le Duc de Bouillon vouloit avoir Sedan, le Duc de Beaufort demandoit l'Amirauté, le Duc de Longueville formoit d'autres prétensions, le Prince de Conti & Madame de Longueville ne vouloient plus dépendre de Mr. le Prince. Il étoit à présumer que la Cour ne feroit pas moins de tentatives auprès d'eux tous, qu'elle en avoit fait auprès du Coadjuteur. Le Duc de Bouillon paroissoit se relâcher. La déclaration du Maréchal de Turenne sembloit le devoir rendre plus ferme que jamais. Cependant tout mollit dans l'assemblée particulière qui fut tenuë sur ce sujet. Les Envoyez de l'Archiduc parurent même changez; ils vouloient toûjours un engagement pour la paix générale, mais ils le vouloient à

Traité conclu par les Parisiens avec l'Archiduc. *Mémoires du Card. de Retz.*

1649. à la manière du Duc de Bouillon, c'est-à-dire à deux fois, selon l'ordre qu'ils avoient reçu de se raporter à lui de toutes choses. Ainsi, après diverses contestations, dont on peut voir le détail dans les Mémoires que j'abrège ici, la résolution fut: " qu'on traiteroit avec l'Archiduc, à condition qu'il „ s'avanceroit jusqu'à Pont-à-Verre *, & „ plus loin même lorsque les Généraux le „ souhaitteroient, & qu'eux n'oublieroient „ rien de leur part, pour obliger le Parlement à entrer dans ce Traité, ou plûtôt „ à en faire un nouveau pour obliger le „ Roi à traiter de la paix générale sous des „ conditions, dont le Roi Catholique remettoit le détail à l'arbitrage du Parlement „. Le Duc de Bouillon se chargea de „ faire signer aux Envoyez ce Traité, aussi simple qu'il étoit, sans demander au Coadjuteur s'il le signeroit ou non. Toute la Compagnie fut satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché, & de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la Déclaration de Mr. de Turenne obligeoit la Cour de faire avec profusion à tous les Chefs du Parti. On prit heure à minuit pour signer le Traité dans la chambre du Prince de Conti. D. Joseph d'Illescas pressa le Coadjuteur de signer comme les autres, mais ce Prélat s'en deffendit. Il offrit de s'engager à tout sans exception, si l'on vouloit prendre une résolution finale & décisive; & n'oublia rien pour leur donner adroitement de l'ombrage des ou-

* *Petite ville sur l'Aisne, à quelques lieuës de Reims.*

ouvertures que ce Traité donnoit aux accommodemens particuliers. Ils ne laissèrent pas de passer outre, & de signer le Traité tel qu'il avoit été projetté. 1649.

Pourquoi il ne fut pas signé du Coadjuteur.

Le dessein du Coadjuteur étoit d'engager aussi le Parlement, & de ne s'en point séparer dans une affaire de cette importance. Pour lever néanmoins tout scrupule & le refus qu'il faisoit de signer, il donna sa parole aux Envoyez, que si le Parlement s'accommodoit, il leur fourniroit, par des expédiens qu'il avoit en main, tout le tems nécessaire pour retirer leurs Troupes. Il leur fit cette promesse pour deux raisons; l'une, dit-il, parce qu'il étoit persuadé que Fuensaldagne ne seroit pas de l'avis des Envoyez, & qu'il n'engageroit pas ses Troupes dans le Roïaume, aiant aussi peu d'assurance de la part des Généraux & n'en aiant aucune du Coadjuteur; l'autre, que ce Prélat vouloit faire voir aux Généraux mêmes qu'il ne s'engageroit pas publiquement à laisser accabler ni surprendre les Espagnols, même en cas que le Parlement s'accommodât. Voilà, dit-il, l'unique cause pour laquelle il ne voulut pas signer un Traité, dans lequel n'entroit pas une Compagnie dont il avoit promis de ne point se séparer. On sut depuis que les Envoyez avoient donné deux mille pistoles à Mad. de Montbazon & autant au Duc d'Elbeuf pour amener les choses à ce point.

Ouverture de la Conference de Ruel.

Cependant on avoit commencé la Conférence de Ruel. Les Députez prétendirent qu'on ne leur tenoit pas la parole qu'on leur avoit donnée de déboucher les passages, &

1649. qu'on ne laissoit pas même passer librement les cent muids de blé, selon qu'on en étoit convenu. La Cour soûtint qu'elle n'avoit point promis l'ouverture des passages, & qu'il ne tenoit pas à elle que Paris ne reçût les cent muids de blé. La Reine demanda, pour condition préalable à la levée du Siège, que le Parlement s'engageât à aller tenir ses séances à St. Germain tant qu'il plairoit au Roi, & qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Mais les Deputez refusèrent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la Cour se modéra dès l'après-dînée même. Mr. le Duc d'Orléans vint dire aux Deputez, que la Reine se relâchoit de la translation du Parlement, & qu'elle se contenteroit que lorsqu'on feroit d'accord de tous les articles, il allât tenir un Lit de Justice à S. Germain, pour vérifier la Déclaration qui les contiendroit. On modera aussi les trois années de défenses de s'assembler, qui furent réduites à deux. Les Deputez ne s'opiniâtrèrent pas sur le premier point, mais ils tinrent ferme sur le second, soûtenant que le privilège de s'assembler étoit essentiel au Parlement. Ces contestations, jointes à plusieurs autres, irritèrent si fort les esprits, lorsqu'on les sut à Paris, qu'on ne parla de rien moins que de révoquer le pouvoir des Deputez & celui des Généraux. Ceux-ci se voïant recherchez par la Cour, qui n'en avoit pas fait grand cas jusques à la Déclaration du Maréchal de Turenne, ne doutèrent point qu'ils ne fissent encore leurs conditions meilleures, lorsqu'elle seroit plus embarrassée; & ils n'oublièrent rien pour faire crier le Parlement & le Peuple

ple de Paris. Et pour faire voir au Cardinal Mazarin que tout ne dépendoit pas de la Conférence de Ruel, le Coadjuteur s'apliqua à moderer la précipitation avec laquelle le Premier Préſident & le Préſident de Meſmes couroient à tout ce qui avoit l'aparence d'accommodement. 1649.

Le Parlement mécontent prend de nouvelles meſures contre la Cour. Mem. Id.

Il s'en préſenta une occaſion le 8. Mars. Le Prince de Conti vint dire ce jour-là au Parlement, de la part du Duc de Bouillon qui avoit la goutte, que le Maréchal de Turenne offroit & ſa perſonne & ſes Troupes à la Compagnie contre Mazarin ennemi de l'Etat. Le Coadjuteur ajoûta, que comme il venoit d'être averti que l'on avoit dreſſé la veille à St. Germain une Declaration par laquelle ce Maréchal étoit déclaré Criminel de Leze-Majeſté, il croïoit qu'il étoit néceſſaire de caſſer cette Déclaration, d'autôriſer ſes armes par un Arrêt ſolemnel, d'enjoindre à tous les Sujets du Roi de lui donner paſſage & ſubſiſtance, & de travailler en diligence à lui faire un fond pour le païement de ſes Troupes, afin qu'elles ne lui fuſſent pas débauchées par Erlac, à qui la Cour venoit d'envoïer huit cens mille livres pour ce ſujet. Cette propoſition paſſa tout d'une voix & fut acceptée avec joïe. On donna de plus un Arrêt ſanglant contre Courcelles, Lavardin & Amilli, qui faiſoient des Troupes pour le Roi dans le païs du Maine. On permit aux Communes de s'aſſembler au ſon du Tocſin, & de courir ſus à tous ceux qui feroient des aſſemblées ſans ordre du Parlement. Ce ne fut pas tout. Le Préſident de Bellièvre aiant dit à la Compagnie, qu'il avoit reçu une Lettre

1649. du Premier Préfident, par laquelle il l'affuroit que ni lui ni les autres Deputez ne feroient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avoit témoignée ; il s'éleva un cri public, qui ordonna au Préfident de Bellièvre d'envoyer dire expreffément au Premier Prefident, de n'entendre à aucune propofition nouvelle, ni même de rien réfoudre fur les anciennes, jufqu'à ce que tous les arrérages du blé promis euffent été entièrement fournis & livrez, que tous les paffages euffent été débouchez, & tous les chemins ouverts pour les Couriers & pour les vivres.

Il donne Arrêt pour furfeoir la Conférence. *Mém. id.*

Le lendemain on donna Arrêt pour faire furfeoir la Conférence, jufqu'à l'entière exécution des promeffes & de l'ouverture des paffages, non feulement pour le blé, mais même pour toute forte de victuailles. Les plus moderez eurent peine à obtenir que l'on ajoûtât cette claufe à l'Arrêt, favoir, que l'on attendroit pour le publier, que l'on eût fû du Premier Prefident, fi les Paffeports pour les blés n'avoient pas été expédiez depuis les dernières nouvelles qu'on avoit reçuës de lui. Le Prince de Conti dit le même jour au Parlement, que le Duc de Longueville l'avoit prié d'affurer la Compagnie qu'il partiroit de Rouën le 15. du mois avec 7000. hommes de pié & 3000. Chevaux, & qu'il marcheroit droit à St. Germain. La Compagnie en témoigna une joïe incroïable, & pria le Prince de Conti de preffer encore plus le Duc de Longueville. Le 10. Miron Deputé du Parlement de Normandie, entra au Parlement, & dit que Mr. de Longueville lui avoit donné charge de déclarer à la Compagnie, que le Parlement de

Rou-

Rennes avoit reçu avec joïe la Lettre & l'Arrêt de celui de Paris, & qu'il n'attendoit que le Duc de la Tremouille pour donner celui de la jonction contre l'Ennemi commun. 1649.
Le 11. un Envoyé du Duc de la Tremouille demanda audience au Parlement, à qui il offrit de la part de son Maître 8000. hommes de pié & 2000. Chevaux, qu'il prétendoit être en état de marcher dans deux jours, pourvu qu'il plût à la Compagnie de permettre au Duc de la Tremouille de se saisir des deniers Roïaux dans les Recettes générales de Poitiers, de Niort, & des autres lieux dont il étoit déjà assuré. Le Parlement lui fit de grans remercîmens, & lui donna Arrêt d'Union, avec plein pouvoir sur les Recettes générales, le priant d'avancer ses levées avec diligence. Cet Envoyé n'étoit pas hors du Palais, lorsque le Président de Bellièvre dit à la Compagnie, que le Premier Président la suplioit de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à Ruel, parceque l'Arrêt du jour précedent lui avoit ordonné à lui & aux autres Députez de surseoir la Conférence. Bellièvre n'eut d'autre réponse, sinon qu'on leur donneroit ce pouvoir, lors qu'on auroit reçu la quantité de blé qui avoit été promise. Un moment après, Roland, Bourgeois de Rheims, qui avoit maltraité personnellement Mr. de la Vieuville, Lieutenant de Roi dans la Province, parce qu'il s'étoit déclaré pour St. Germain, présenta Requête au Parlement contre les Officiers qui l'avoient déferé à la Cour pour cette action. Il en fut loué de toute la Compagnie, qui lui promit protection.

Voilà bien de la chaleur dans le Parti, & qui La paix

1649. qui semble donner lieu de croire qu'il faudra un peu de tems pour l'évaporer, avant que de parvenir à la paix. Cependant elle est faite & signée le même jour 11. de Mars par les Députez qui avoient demandé le 10. un nouveau pouvoir, parce que l'ancien étoit révoqué, par ces mêmes Députez auxquels on avoit refusé d'en donner un nouveau. Voici l'explication de cet évenement que la posterité aura peine à croire.

est conclue & signée malgré toutes les aparences contraires.

Mémoires de la Rochefoucaut. Mémoires du Card. de Retz.

Aussitôt que le Maréchal de Turenne se fut déclaré, la Cour travailla à gagner les Généraux de Paris avec beaucoup plus d'aplication qu'elle n'avoit fait jusques-là. Elle n'y réussit pourtant pas à son gré. Madame de Montbazon promettoit pour Mr. de Beaufort; mais elle fit entendre à la Reine qu'elle auroit beaucoup plus de peine à l'avoir, tant que le Coadjuteur ne seroit pas du marché. L'Abbé de la Rivière ne témoignoit plus de mépris pour le Duc d'Elbeuf. Le Maréchal de la Mothe n'étoit accessible que par le Duc de Longueville, de qui la Cour n'étoit pas à beaucoup près aussi assurée que les Frondeurs. Le Duc de Bouillon depuis l'éclat du Vicomte son Frère, faisoit paroître plus de penchant à s'accommoder avec la Cour. Mais leurs conditions étoient bien hautes, & il n'en faloit pas de médiocres pour les deux Frères au poste où ils se trouvoient. Les incertitudes du Prince de Marsillac ne plaisoient pas à l'Abbé de la Rivière, qui d'ailleurs consideroit, que le compte que l'on feroit avec le Prince de Conti ne seroit jamais bien sûr pour les suites, s'il n'étoit aussi arrêté par Mr. le Prince,

ce,

ce, qui, sur l'article du Cardinalat du Prince son Frère, n'étoit pas de trop facile composition. La réponse du Coadjuteur aux offres qui lui furent faites par Madame de Lesdiguières, ne donnoit pas lieu à la Cour de croire qu'il fût aisé à ébranler. Enfin le Cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la Négociation ou fermées ou embarassées. Mais ce desespoir, pour ainsi dire, de réüssir fut, par l'événement, plus utile à la Cour, que n'auroit pu être la Négociation la plus fine. Il ne l'empêcha pas de négocier, le Cardinal étant d'un naturel à ne s'en pouvoir empêcher. Il fit toutefois que, contre son ordinaire, il ne se fia pas à la Négociation. Il amusa seulement les Généraux du Parti, tandis qu'il envoïoit, comme j'ai dit, huit cens mille livres à Erlac, qui servirent à enlever au Maréchal de Turenne son Armée, & qu'il obligeoit les Députez de Ruel à signer une paix contre les ordres de leur Corps. On a su depuis par le propre aveu du Président de Mesmes, que cette conclusion de la paix fut purement l'effet d'un concert pris la nuit du 8. au 9. de Mars entre le Cardinal & lui; & que ce Ministre lui aiant dit qu'il connoissoit clairement que le Duc de Bouillon ne vouloit négocier que quand le Vicomte de Turenne seroit à portée de Paris & des Espagnols, c'est-à-dire en état de se faire donner la moitié du Roïaume: lui Président de Mesmes lui avoit répondu, qu'il n'y avoit de salut qu'à faire le Coadjuteur Cardinal. Mazarin répondit à cela: *ce remède est pire que l'autre; car on voit au moins un tems en l'autre Négociation, mais celui-là ne traitera jamais* 1649.

1649. *mais que pour tout le général.* Sur-quoi le Président de Mesmes repliqua: " puisque „ les choses sont en cet état, il faut que „ nous païions de nos personnes pour sauver le Roïaume: il faut que nous signions „ la paix; car après ce que le Parlement „ a fait aujourd'hui, il n'y a plus de mesures, & peut être qu'il nous révoquera „ demain. Nous hazardons tout. Si nous „ sommes desavouez, on nous fermera les „ portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs & de „ traîtres. C'est à nous de nous donner des „ conditions qui nous mettent en état de „ justifier notre procedé. Il y va de notre „ intérêt; puisque si elles sont raisonnables, „ nous les saurons bien faire valoir contre „ les Factieux. Mais faites les telles qu'il „ vous plaira, ajoûta-il, je les signerai toutes, & je vais de ce pas dire au Premier „ Président, que c'est mon sentiment & l'unique expedient pour sauver l'État. S'il „ nous réüssit, nous avons la paix. Si nous „ sommes desavouez, nous affoiblissons „ toûjours la faction; & le mal n'en tombera que sur nous „.

Articles du Traité. Quoi-qu'on veuille croire de ce récit, qui peut être douteux dans la manière, quoiqu'il ne le soit pas dans le fait, la paix fut signée, après plusieurs contestations, le 11. Mars; & les Députez du Parlement consentirent avec beaucoup de peine, que le Cardinal Mazarin signât avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé qui étoient les Députez nommez par le Roi. Voici les Articles du Traité.

„ I. Le Parlement se rendra à St. Germain;

„ main ; il y sera tenu un Lit de Justice, 1649.
„ où la Déclaration contenant les Articles
„ de la Paix sera publiée, après quoi il re-
„ tournera à faire ses fonctions ordinaires à
„ Paris.

„ II. Ne sera faite aucune assemblée des
„ Chambres pour toute l'année 1649. ex-
„ cepté pour la réception des Officiers &
„ pour les Mercuriales.

„ III. Tous les Arrêts rendus par le Par-
„ lement depuis le 6. Janvier seront nuls,
„ à la reserve de ceux qui auront été rendus
„ contre des particuliers, sur des faits con-
„ cernans la Justice ordinaire.

„ IV. Toutes les Lettres de cachet, Dé-
„ clarations, & Arrêts du Conseil rendus
„ au sujet des mouvemens presens seront
„ nuls & comme non avenus.

„ V. Les gens de guerre levez pour la
„ défense de Paris seront licenciez aussi-tôt
„ après l'accommodement signé, & Sa Ma-
„ jesté fera aussi retirer les troupes des envi-
„ rons de la Ville.

„ VI. Les Habitans poseront les armes
„ & ne les pourront reprendre que par or-
„ dre du Roi. Le Député de l'Archiduc
„ sera renvoïé incessamment sans réponse.

„ VII. Le Prince de Conti, les Princes,
„ Ducs, & tous ceux, sans exception,
„ qui ont pris les armes, n'en pourront
„ être recherchez sous quelque prétexte que
„ ce puisse être, étant déclaré par les sus-
„ dits dans quatre jours, à compter de ce-
„ lui auquel les passages seront ouverts, &
„ par le Duc de Longueville dans dix,
„ qu'ils veulent bien être compris dans le
„ présent Traité.

1649. *

„ IX. Le Roi donnera une décharge générale pour tous les deniers Royaux qui ont „ été pris, pour tous les meubles qui ont été „ vendus, pour toutes les armes & munitions „ qui ont été enlevées à l'Arſenal & ailleurs.

„ X. Le Roi fera expédier des Lettres „ pour la révocation du Semeſtre du Par- „ lement d'Aix, conformément aux Arti- „ cles accordez entre les Députez de Sa „ Majeſté & ceux du Parlement & du Païs „ de Provence du 21. Février.

„ XI. La Baſtille ſera remiſe entre les „ mains du Roi &c.

Comment la nouvelle en fut reçuë à Paris.

La ſurpriſe de tous les Chefs du Parti, à la nouvelle de cette paix, fut telle que l'on peut s'imaginer. Ils s'aſſemblèrent chez le Duc de Bouillon, & délibérèrent entre eux de la manière dont on en avertiroit le Parlement, en attendant le retour des Députez, auxquels on ne ſavoit ſi l'on devoit refuſer les portes. On prit le parti de diſſimuler. Le lendemain de la ſignature, le Prince de Conti, ſelon qu'on en étoit convenu, dit au Parlement, que le bruit commun étoit, que la paix avoit été ſignée à Ruel: qu'il avoit réſolu d'y députer pour ſes intérêts, & pour ceux des autres Généraux. On avoit pris la réſolution de parler ainſi, pour ne pas témoigner à la Compagnie que l'on fût contraire à la paix, & pour ſe donner plus de lieu de trouver à redire aux Articles en détail. On ſatisfaiſoit le Peuple par le dernier, & le premier contentoit le Parlement, dont la pente tendoit à l'accommodement, même dans le temps où il n'en aprouvoit pas les conditions.

Le

Le Coadjuteur avoit reçu une copie des Articles, & il en avoit répandu inconsidérément les plus odieux, avec la circonstance de la signature du Cardinal Mazarin. Cette nouvelle échaufa le Peuple, qu'on eut bien de la peine à contenir le jour suivant à l'arrivée des Deputez. 1649.

Arrivée des Deputez au Parlement. Comment ils en furent reçus. *Mémoires du Card. de Retz.*

Ils entrèrent au Parlement le 13. & trouvèrent la Compagnie dans une grande émotion. Le Duc d'Elbeuf, desesperé d'un Paquet, qu'il avoit reçu de St. Germain, leur demanda brusquement, contre ce qui avoit été arrêté chez le Duc de Bouillon, s'ils avoient traité de quelqnes intérêts des Généraux. Le Premier Président aiant voulu répondre, par la lecture du Procès verbal de ce qui s'étoit passé à Ruel, il fut presque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la Compagnie, qui s'écria „ qu'il n'y avoit point de paix, & que le „ pouvoir des Députez avoit été révoqué; „ qu'ils avoient abandonné lâchement & les „ Généraux & tous ceux à qui la Compagnie avoit accordé Arrêt d'Union „. Le Prince de Conti dit assez doucement, qu'il s'étonnoit qu'on eût conclu sans lui, & sans ses Généraux; à quoi le Premier Président répliqua: qu'ils avoient toûjours protesté qu'ils n'avoient point d'autres intérêts que ceux de la Compagnie, & que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer. Le Duc de Bouillon lui témoigna, que ce n'étoit là qu'un discours en l'air, & qu'il ne se sépareroit jamais des autres Gènéraux. Le bruit recommença avec une telle fureur, que le Président de Mesmes, que l'on chargeoit d'opprobres sur la signature du Cardinal

1649. nal Mazarin, trembloit de toute sa force. Mrs. de Beaufort & de la Mothe s'échauffèrent par le grand bruit, & le premier dit, en mettant la main sur la garde de son épée, vous avez beau faire, Mrs. les Députez, celle-ci ne tranchera jamais pour le Mazarin.

Tumulte du Peuple qui demande qu'on rejette la paix. *Mémoires, id.*

Le Président le Coigneux proposoit de renvoïer les Députez, pour traiter des Interêts des Généraux, & pour faire réformer les Articles qui ne plaisoient pas à la Compagnie, lors qu'on entendit un grand bruit dans la salle du Palais, qui lui fit peur & qui l'obligea de se taire. Le Président de Bellièvre aiant voulu apuïer cette proposition, fut interrompu par un second bruit encore plus grand que le premier. L'Huissier qui étoit à la porte de la Grand' Chambre entra, & dit d'une voix tremblante que le Peuple demandoit le Duc de Beaufort. Il sortit; il harangua la Populace, & il l'apaisa pour un moment. Le bruit recommença aussi-tôt qu'il fut rentré. Le Président de Novion étant sorti hors du Parquet des Huissiers pour voir ce que c'étoit, trouva un nombre infini de Peuple, dont la plus grande partie avoit le poignard à la main. Un nommé du Boisle-Machaut *, qui étoit à leur tête, dit à Novion, *qu'il vouloit avoir les Articles de la paix, pour faire brûler par la main du Bourreau en pleine Grève la signature du Mazarin. Que si les Députez avoient signé de leur gré, il les faloit pendre. Que s'ils y avoient été forcez, il faloit les desavouer.* Novion se trouva embarassé. Il répréſenta à du Boisle, qu'on ne pouvoit brûler la signature du Cardinal sans

* *Avocat peu célèbre & à peine connu.*

brûler

brûler celle de Mr. le Duc d'Orléans; mais que l'on étoit sur le point de renvoyer les Députez pour faire réformer les Articles. On n'entendoit cependant dans la salle, dans les Galeries & dans la Cour du Palais, que des voix confuses, qui crioient: *Point de paix, point de Mazarin. Il faut aller à St. Germain querir notre bon Roi; il faut jetter dans la Rivière tous les Mazarins.* 1649.

Quoi-que le Premier Président se vît l'objet de la fureur du Peuple, il témoigna une intrepidité extraordinaire. On ne vit aucun mouvement sur son visage, qui ne marquât une fermeté inébranlable & une présence d'esprit presque surnaturelle, ce qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit, qu'il l'eût pu faire dans les Audiences ordinaires. Il prononça de même ton l'Arrêt formé sur la proposition des Présidens le Coigneux & de Bellièvre. Cet Arrêt portoit, " que les Députez retourneroient à „ Ruel, pour y traiter des prétensions & „ des intérêts de Mrs. les Généraux, & de „ tous les autres qui étoient joints au Parti, „ pour obtenir que le Cardinal Mazarin ne „ signât pas dans le Traité qui se feroit, tant „ sur ce chef que sur les autres qui se pour- „ roient remettre en négociation ". Cette Déclaration, assez informe, ne s'expliqua point pour ce jour-là plus distinctement, parce qu'il étoit plus de cinq heures du soir lorsqu'elle fut achevée (quoi-qu'on fût au Palais dès sept heures du matin) & parce que le Peuple étoit si fort animé, que l'on aprehendoit qu'il n'enfonçât les portes de la Grand' Chambre. On proposa au Premier Prési-

Arrêt pour renvoïer les Députez & faire réformer quelques Articles du Traité. *Mémoires de la Rochefoucault. Mémoires du Card. de Retz.*

1649. Préfident de fortir par les Greffes, par lefquels il fe pourroit retirer en fon logis fans être vu. A quoi il répondit : *la Cour ne fe cache jamais. Si j'étois affuré de périr, je ne commettrois pas cette lâcheté, qui, de plus, ne ferviroit qu'à donner de la hardieffe aux feditieux. Ils me trouveroient bien dans ma maifon, s'ils croïoient que je les euffe aprébendez ici.* Le Coadjuteur le pria de ne point s'expofer, qu'il n'eût fait fes efforts pour apaifer la Populace. Sur quoi le Premier Préfident, fe tournant du côté du Prélat, qu'il croïoit Auteur de la fédition, lui dit d'un air moqueur ; *Hé! mon bon Seigneur, dites le bon mot.*

Sédition du Peuple dans la falle du Palais apaifée par le Coadjuteur.

Celui-ci, qui l'entendit bien, n'en fit pas femblant. Il alla dans la Grand' Salle par le Buvettes pour apaifer le tumulte, pendant que le Duc de Beaufort demeura à la porte du Parquet, pour empêcher le Peuple d'entrer & le Parlement de fortir. Le Prélat monta fur un banc de Procureur, où aiant fait un figne de la main, tout le monde cria *filence*, pour l'écouter. Du Boisle s'avançant alors, demanda avec audace au Coadjuteur, s'il lui répondoit qu'on ne tiendroit pas la paix qui avoit été fignée à Ruel. Le Prélat répondit qu'il en étoit très-fûr, pourvu que l'on ne fît pas d'émotion; mais que fi l'émotion continuoit, ce feroit obliger les gens les mieux intentionnez pour le Parti, de chercher toutes les voïes d'éviter de pareils inconveniens. Il eut befoin de tout fon crédit en cette occafion. Il lui falut menacer, commander, fuplier. Enfin croïant pouvoir s'affurer du moins de quelques inftans de calme, il rentra

tra dans la Grand' Chambre, & prit entre 1649. ses bras le Premier Préſident, qu'il fit marcher devant lui en le tenant embraſſé. Le Duc de Beaufort en fit autant envers le Préſident de Meſmes; & ils ſortirent ainſi avec le Parlement en corps & les Huiſſiers à la tête. Le Peuple fit de grandes clameurs; on entendit quelques voix qui crioient, *République !* mais il ne ſe fit aucun attentat. Le Duc de Bouillon courut plus de péril que perſonne, aiant été couché en joue par un miſérable de la lie du peuple, qui le prenoit pour Mazarin. Le 14. on arrêta, après de grandes conteſtations, que l'on feroit le lendemain matin, lecture du Procès verbal de la Conférence de Ruel, & des mêmes Articles dont la veille on n'avoit pas ſeulement voulu entendre parler. Le jour ſuivant ce Procès verbal & ces Articles furent lus, ce qui ne ſe paſſa pas ſans beaucoup de chaleur. On donna enfin Arrêt, qui fut conçu en ces termes.

Nouvel Arrêt du Parlement pour la Réformation de quelques Articles du Traité.

„ La Cour a accepté l'accommodement „ & le Traité. Elle a accordé que les „ Députez du Parlement retourneront à „ St. Germain, pour faire inſtance & obtenir la réformation de quelques Articles, „ ſavoir (Art. I.) *de celui d'aller tenir un* „ *Lit de Juſtice à St. Germain:* (Art. II.) *de* „ *celui qui défend l'aſſemblée des Chambres,* „ que S. M. ſera très-humblement ſupliée „ de permettre en certains cas: (Art. *) *de* „ *celui qui permet les Prêts*, qui eſt le plus „ dan-

* *Cet Article ne ſe trouve point parmi ceux qu'on a raporté ci-devant, extraits des Mémoires du Cardinal de Retz.*

1649.

„ dangereux de tous pour le public, à cause „ des conséquences. Et les Députez y trai- „ teront aussi des intérêts de Mrs. les Gé- „ néraux, & de ceux qui se sont déclarez „ pour le Parti, conjointement avec ceux „ qu'il leur plaira de nommer, pour aller „ traiter particuliérement en leur nom ". Le Roi fut très-content de la disposition du Parlement; il envoïa des Passeports pour les Députez des Généraux; & ceux du Parlement partirent pour Ruel l'après-dînée même.

Le Maréchal de Turenne est abandonné de ses Troupes. *Mémoires du Card. de Retz. Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Mémoires de Madame de Nemours.*

Cependant il arriva une nouvelle, qui déconcerta extrèmement le Parti. Un Courier dépêché par le Maréchal de Turenne vint donner avis que ce Général avoit été abandonné. Le Roi, & le Prince de Condé qui avoit beaucoup de créance parmi les troupes Allemandes, avoient écrit aux Colonels de ne plus le reconnoître. Les Officiers avoient pourtant donné leur parole à ce Général; mais ils ne firent point scrupule de profiter de l'avantage qu'ils pourroient rencontrer à la violer. Comme on leur devoit plusieurs montres, il firent savoir au Cardinal Mazarin, que s'il vouloit les païer de ce qui leur étoit dû, ils étoient prêts de se rendre à ses ordres. Cette proposition réjouït beaucoup le Ministre, qui, n'aiant point d'argent, pensa toutefois manquer une si belle occasion. Mais aiant fait connoître l'embarras où il se trouvoit à d'Hervart * Contrôleur Général des Finances, celui-ci, qui étoit fort riche, partit incontinent avec des lettres de change, & donna satisfaction à tous ceux à qui il étoit dû. Ainsi la bourse de ce Financier

* *Qui vendit au Roi St. Cloud pour Monsieur Frère de S. M.*

fit

1649. fit ce que tout le crédit du Prince n'auroit pu faire. Tous les Corps, que le Maréchal de Turenne commandoit, furent gagnez par ce moïen & par l'argent qu'on avoit envoïé à Erlac. Ils lui manquèrent tous, à la réserve de deux ou trois Régimens. Ce Général même fut heureux de n'être point arrêté, ce qu'il évita en se retirant lui cinq ou sixième chez la Landgrave de Hesse sa parente & son amie. Le Duc de Bouillon fut atterré de cette nouvelle, qui ruïnoit toutes ses esperances & lui faisoit perdre sa principale considération. Le Coadjuteur en fut presque aussi touché que lui, d'autant plus qu'il venoit aussi d'arriver un * Envoyé de l'Archiduc, avec la Ratification du Traité que les Généraux de Paris avoient signé, & ordre de renouer celui de la paix générale. Tant qu'on auroit esperé du secours du Maréchal de Turenne, on auroit peut-être pu y engager le Parlement. Ce contretems en rendoit la proposition plus difficile que jamais. On craignoit de dépendre trop des Espagnols, si l'on se mettoit absolument entre leurs mains. Cependant leur Armée étoit déja à Pont-à-Verre, & l'Archiduc faisoit état de se venir poster dans peu à Dampmartin *. Le Peuple de Paris étoit très-disposé à le recevoir, & Fuensaldagne avec son argent pouvoit y acquerir en huit jours plus de crédit que tous les Frondeurs. Le Parlement, d'autre côté, étoit plus éloigné que jamais de s'engager dans la guerre. Ses Députez à Ruel étoient

* *Don Gabriel de Toledo.*

* *Petite ville près de Paris entre Meaux & Senlis.*

1649. étoient devenus plus hardis par le succès de leur Négociation. Toutes ces circonstances conduisoient à une sédition populaire, qui n'alloit pas à moins qu'à égorger le Parlement, à mettre les Espagnols dans le Louvre, & à renverser peut-être l'Etat. Toutefois il faloit prendre une résolution, & la chose n'étoit pas facile. Les uns vouloient † qu'il n'y eût plus d'autre expédient, que de fermer les portes de Paris aux Députez de Ruel, que de chasser le Parlement, que de se rendre maître de l'Hôtel de Ville, & de faire avancer l'Armée d'Espagne dans les Fauxbourgs. Les autres pensoient à s'accommoder, à quoi le Coadjuteur ne pouvoit consentir. Il vouloit du moins qu'on persistât à demander l'exclusion de Mazarin, pour demeurer maître du Peuple & profiter par-là des occasions qui pouvoient naître. Le Duc de Bouillon, qui par la perte de l'Armée d'Allemagne, n'étoit plus assez considérable pour tirer de grans avantages de la Cour, ne craignoit point de s'engager pleinement avec l'Espagne. Le Coadjuteur lui en fit voir les inconvéniens, même pour ses propres intérêts. Cependant le Duc étoit arrêté ou à prendre ce parti ou à s'accommoder avec la Cour.

† *Entre autres le Duc de Beaufort.*

* Changement que cette nouvelle produisit dans le Parti. *Mém. id.*

On se détermina enfin. La résolution fut „ que tous consentiroient à la paix, à condition d'obtenir les avantages que chacun „ voudroit stipuler pour ses intérêts, & que „ pour en faciliter l'exécution, le Coadjuteur „ seul, qui ne vouloit point d'accommodement avec Mazarin, persisteroit avec le Parlement à ne vouloir la paix qu'à son exclusion". Ce dernier donna sans peine cette parole

role au Duc de Bouillon, qui, par tendresse pour sa femme, ne vouloit point risquer la ruïne de sa Maison. C'étoit d'ailleurs un tempérament qui accommodoit tout le monde. Il mettoit les Généraux en état de faire tous les matins les braves au Parlement, & leur donnoit la liberté de traiter tous les soirs avec la Cour. Il s'agissoit d'y faire consentir les Espagnols. Mais comme leurs Envoyez avoient ordre de donner les mains à tout ce que voudroit le Duc de Bouillon, celui-ci leur fit valoir la résolution que le Coadjuteur avoit prise de ne se pas accommoder. Il leur fit un Pont d'or, pour me servir de ses termes, afin qu'ils retirassent leurs Troupes avec bienséance, & sans qu'ils y parussent contraints par la nécessité. Ce Pont d'or, dont le Bernardin déguisé n'étoit pas si content, qu'il n'en eût mieux aimé un de bois sur la Marne ou sur la Seine, fut de leur faire remplir un blanc-signé de l'Archiduc; dont ils firent une Lettre de lui au Prince de Conti, par laquelle il lui mandoit," que „ pour faire voir qu'il n'étoit entré en France qu'afin de procurer la paix générale à „ la Chrêtienté, & non pour profiter de la „ division qui étoit dans le Roïaume, il offroit d'en retirer ses Troupes dès le moment qu'il auroit plu au Roi de nommer „ un lieu d'assemblée pour la paix, & des „ Députez pour la traiter.

1649.

La Conférence de Ruel en souffre aussi quelque altération.

Ceux du Parlement étoient retournez à Ruel le 16. de Mars. Ils allèrent le lendemain à St. Germain, où la seconde Conférence devoit se tenir à la Chancellerie. Ils ne manquèrent pas de lire d'abord les propositions que ceux du Parti avoient faites pour leurs

1649. leurs intérêts particuliers : quoi que les Généraux eussent stipulé de ne les faire, qu'après qu'on auroit ajusté les prétensions du Parlement. Le Premier President en usa de la sorte, sous prétexte de leur témoigner que leurs intérêts étoient plus chers à la Compagnie que les siens propres, mais en effet pour les décrier dans le public. Chacun fit valoir aussi-tôt ses prétensions. Les plus desintéressez craignirent d'être la dupe des autres, s'ils ne se mettoient aussi sur les rangs. Cette conduite jetta un grand air de ridicule sur tout le Parti. Le Coadjuteur, qui affectoit de faire paroître d'autres vuës, en prit occasion de se tirer du pair, & pria le Parlement de ne le comprendre en rien de tout ce qui pouvoit avoir raport à aucun intérêt. Et pour effacer les mauvaises impressions que les demandes précipitées des autres pouvoient avoir produit dans les esprits, le Prince de Conti fut chargé de dire le 20. aux Chambres assemblées, „ que ni lui ni les autres Généraux n'avoient „ donné les Mémoires de leurs Prétensions, „ que par la nécessité où ils s'étoient trouvez de chercher leurs suretez, en cas que „ le Cardinal Mazarin demeurât dans le Ministère; mais qu'il protestoit & en son „ nom, & en celui de toutes les personnes „ de qualité qui étoient entrées dans le Parti, „ qu'aussi-tôt qu'il en seroit exclus, ils renonceroient à toutes intrigues sans exception ". Ce fut une faute dans le Parti, de n'avoir pas fait cette Déclaration contre Mazarin, avant que de produire leurs demandes. Paris & St. Germain eussent eu lieu de croire que la résolution, prise par les Généraux, de traiter de leurs intérêts, n'étoit

que

que la suite du dessein qu'ils avoient formé 1649.
de sacrifier les mêmes intérêts à l'exclusion
du Ministre.

Celui-ci s'en prévalut. Il changea tout d'un coup de sentiment sur l'accommodement des intéressez. Et voïant qu'ils avoient manqué leur coup, il résolut de les pousser de nouveau. Le Coadjuteur & le Duc de Bouillon resolurent de leur côté d'attaquer personnellement ce Ministre. Ils firent proposer au Parlement de demander son expulsion par leurs Députez; cette Proposition, qui fut faite le 27. par le Prince de Conti, passa de quatre-vingt-deux voix contre quarante. Les Députez la firent à St. Germain, comme il leur avoit été ordonné; mais la Reine, le Duc d'Orléans & le Prince de Condé déclarèrent qu'ils n'y consentiroient jamais. A l'égard des Députations particulières de tous ceux qui composoient le Parti, la Cour les entretint secretement par des négociations sourdes avec les plus considérables d'entre eux, jusqu'à ce que se voïant assurée de la paix, elle en éluda la meilleure partie par une réponse habile. Elle distingua les prétensions, sous le titre de celles de *Justice* & de celles de *grace*. Elle expliqua cette distinction à sa maniere; & comme le Premier Président & le Président de Mesmes s'entendoient avec elle contre les Députez des Généraux, quoi-qu'ils fissent semblant de les apuïer, elle en fut quitte à bon marché. Il ne lui en coûta presque rien de comptant: elle ne donna que des paroles, que le Cardinal comptoit pour rien.

La Cour en profite pour faire la paix à son avantage.

La Cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'Archiduc pour la

Réformation des

 paix

1649. paix générale. Comme elle ne l'engageoit qu'autant qu'elle le voudroit, elle l'accepta avec joïe, & elle envoïa Mr. de Brienne au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise, pour conferer avec eux comme Médiateurs de la manière de la traiter. Pour ce qui regardoit les Articles, dont le Parlement avoit demandé la réformation, il n'y eut presque point de difficulté. „ La Reine se relâcha de faire „ tenir un Lit de Justice à St. Germain. Elle „ consentit que la défense faite aux Cham- „ bres de s'assembler le reste de l'année ne „ fût pas insérée dans la Déclaration, à „ condition que les Députez en donnassent „ leur parole, sur celle que la Reine leur „ donneroit aussi, que telles & telles Dé- „ clarations accordées auparavant seroient „ inviolablement observées. La Cour pro- „ mit de ne point presser la restitution de „ la Bastille; & elle s'engagea même de pa- „ role à la laisser entre les mains de Louviè- „ re, fils de Broussel, qui y avoit été établi „ Gouverneur par le Parlement lorsqu'elle „ fut prise par le Duc d'Elbeuf. L'Amnis- „ tie fut accordée dans tous les termes que „ l'on demandoit. On y comprit expressé- „ ment tous les Généraux & tous les Chefs „ du Parti, excepté le Coadjuteur ". Le Président de Mesmes, qui eût été bien aise de pouvoir noter ce Prélat, affecta de dire alors, qu'il ne concevoit pas pourquoi on ne l'avoit pas nommé dans cette Amnistie, & qu'un homme de sa dignité ne devoit pas être compris dans le commun. Sur quoi l'on envoya un Gentilhomme au Coadjuteur, pour savoir ses intentions. Il répondit par un Billet qui étoit conçu en ces termes

Articles demandez par le Parlement.

mes. *Comme je n'ai rien fait dans le mouvement present, que ce que j'ai cru être du service du Roi, & du véritable intérêt de l'Etat; j'ai trop de raisons de souhaiter que S. M. en soit bien informée à sa Majorité, pour ne pas suplier Mrs. les Députez de ne point souffrir que l'on me comprenne dans l'Amnistie.* Il signa ce Billet & pria Mr. de Brissac de le donner aux Députez du Parlement & des Généraux, en présence de Monsieur le Duc d'Orléans & de Mr. le Prince. Mais Mr. de Liancour l'empêcha, de peur que cette circonstance n'aigrît encore plus la Reine. 1649.

Les conditions de cette paix aiant été ainsi arrêtées, la Déclaration en fut vérifiée au Parlement le 1. d'Avril. Le Peuple s'attroupa en quelques endroits, pour s'y oposer, & menaça même de forcer les Gardes qui étoient au Palais. Les ruës étoient pleines de gens qui crioient, *point de Mazarin, point de paix!* Comme ce jour-là étoit le *Jeudi Saint*, le Coadjuteur avoit fait à Notre-Dame la cérémonie des *Saintes Huiles.* Il aprit, en sortant, la sédition, & fit ce qu'il put pour l'apaiser. Il dissipa ce qu'il trouva de gens assemblez au Marché-neuf & sur le Quai des Orféves. Il leur dit „ que les „ Mazarins vouloient diviser le Peuple du „ Parlement; qu'il faloit se garder de don-„ ner dans le panneau; que le Parlement a-„ voit ses raisons d'agir comme il faisoit; „ mais qu'il n'en faloit rien craindre à l'é-„ gard du Mazarin, & qu'ils l'en pouvoient „ croire, puisqu'il leur donnoit sa foi de ne „ point s'accorder avec lui. " Cette protestation rassura tout le monde. Le Prélat entra

Les Peuples sont mécontens de cette paix. *Mém. id.*

1649. entra ensuite dans le Palais, où il trouva les Gardes aussi échaufez que le reste du Peuple contre les Mazarins. Il leur parla comme il avoit fait aux autres, & alla prendre sa place dans la Grand' Chambre. Le Premier Président dit en l'y voïant ; *il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.* Ce mot étoit indécent pour un Magistrat de cette gravité, & s'il eût été porté dans la Grand' Salle, il n'eût peut-être pas été possible de sauver un seul homme du Parlement. Le Coadjuteur le dissimula, & se contenta de le dire au Duc de Bouillon, qui en fit honte au Premier Président.

Présages de nouveaux troubles.

Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle aucun des deux Partis n'aiant surmonté l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'étoit proposé. Le Parlement & le Cardinal demeurèrent avec le même pouvoir, & l'état des choses ne souffrit aucun changement. Ce Ministre, qui se vantoit d'avoir acheté la paix à bon marché, n'y trouva pas tous les avantages qu'il en esperoit. Il laissa au Coadjuteur un levain de mécontentement qui lui coûta bien cher dans les suites. Ainsi la paix, qui mit fin pour quelque tems aux horreurs de la guerre civile, quoi-qu'acceptée, en aparence, universellement, fut décriée en secret par ceux dont la condition languit dans la tranquillité publique, qui ne se relèvent que par les factions, & qui établissent leur sureté & leur bonheur dans le naufrage des autres. Aussi ce calme ne durat-il pas long tems. Nous verrons, avant qu'il soit peu, la guerre civile se rallumer avec tant de violence, que tout ce qui s'est passé jusqu'alors, n'est presque rien en com-

comparaison de ce qui est arrivé depuis. 1649.

Durant le cours de cette Négociation, Leurs Majestez & les Princes, avoient envoyé des personnes de qualité faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre sur la mort funeste du Roi son Epoux. Cette Princesse étoit à Paris, avec Madame sa fille, qui fut depuis Duchesse d'Orléans. Elle y étoit venu chercher un azile, dans le tems que les troubles d'Angleterre l'avoient obligée de quitter cette Cour. Mais quel azile, & de combien d'amertumes ne fut-il pas accompagné, par la lâcheté des Courtisans, qui n'adorent que ceux qui sont dans la fortune! je n'en raporterai que cette circonstance, que la Postérité aura peine à croire, qu'une Reine d'Angleterre petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot au mois de Janvier, dans le Louvre, & sous les yeux d'une Cour de France. C'est le Cardinal de Retz qui raporte ce fait. „ *J'allai*, dit-il, *chez cette Princesse*, *cinq* „ *ou six jours avant que le Roi sortît de Paris: je la trouvai dans la chambre de Madame sa fille*, *qui me dit d'abord*, *vous* „ *voyez*, *je viens tenir compagnie à Henriet-* „ *te: la pauvre Enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu.* Le vrai étoit qu'il „ y avoit six mois que le Cardinal Mazarin „ n'avoit payé sa pension, que les Marchands ne vouloient plus fournir, & qu'il „ n'y avoit pas un morceau de bois dans la „ maison ". Cet exemple, celui de Louïs XIII. qui put à peine avoir durant sa dernière maladie un bouillon qui fût chaud, celui de la Reine sa mère, qui mourut dans la dernière nécessité, sont des preuves que

Leurs Majestez envoyent faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre qui étoit à Paris, sur la mort du Roi son Epoux.

Triste état de cette Princesse.

Mémoires du Card. de Retz.

1649. tout se règle auprès des Grans par la vuë de l'intérêt & de la faveur. De pareils abandonnemens touchent plus, quand on les lit dans les Histoires, qu'ils ne touchent ceux qui en sont témoins. Toutefois le Parlement de Paris envoya quelques jours après quarante mille livres à la Reine d'Angleterre.

Interrègne en Angleterre après l'exécution de Charles I. * Hist. d'Angleterre par Mr. de Larrey. Tom. IV.

La mort tragique du Roi son Epoux n'éleva pas tout d'un coup Cromwel sur le Trône. Plus de quatre ans se passèrent dans une espèce d'interrègne, pendant lequel l'Angleterre prétendit, à l'exemple de l'ancienne Rome, fonder une République sur les ruïnes de la Monarchie, & son Parlement faire des *Stuarts*, ce que le Senat de l'autre avoit fait des *Tarquins*. Les commencemens de cette nouvelle République furent heureux, & on la vit d'abord marcher à grans pas, non seulement à l'Empire des trois Roïaumes de la Grande Bretagne, mais encore à une gloire, qui se répandant au long & au large, la fit respecter de toute l'Europe. Qui n'auroit cru après cela que l'Angleterre, aiant encore plus fait que Rome sous ses premiers Consuls, ne dût pas attendre des destins aussi heureux, & qu'elle ne pût, aussi bien que cette fière République, se flater de l'éternité de son nouveau Gouvernement? Cependant à peine fut-il élevé, qu'il tomba. Celui qui en avoit été le principal Auteur, sous pretexte d'en affermir la Constitution, s'en attribua toute l'Autorité, & profitant habilement de l'ascendant qu'il avoit sur les Peuples, sous le titre spécieux de *Protecteur*, il établit sa domination particulière, pour règner à l'abri de ce beau nom

nom plus ſûrement que ſous celui de Roi. 1649.
Mais ſi ſa puiſſance en fut plus abſoluë & plus arbitraire, il faut pourtant avouer, qu'elle fut auſſi plus glorieuſe à l'Angleterre, qui depuis longtems n'avoit point paru ſi redoutable à ſes voiſins, & dont le Commerce n'avoit pas encore été ſi floriſſant.

Deſordres arrivez à Aix en Provence.

Pendant cet interrègne, où preſque toutes les marques de la Roïauté furent abolies dans ce Roïaume-là, celui de France n'étoit guère plus tranquille. Les deſordres arrivez dans quelques Provinces, furent comme les avantcoureurs des troubles qui éclatèrent l'année ſuivante. Le Comte d'Alais, Gouverneur de Provence, voulut s'y rendre abſolu, & pour diminuer l'Autôrité du Parlement de cette Province, parce qu'il réſiſtoit à ſes violences, il fit en ſorte que Sa Majeſté le rendit Semeſtre. Ce Gouverneur, pour éloigner ceux qui s'opoſoient à ſes volontez, fit publier une Ordonnance à Aix, par laquelle il étoit enjoint à ceux qui n'avoient point d'affaires dans la Ville, d'en ſortir inceſſamment, à peine d'être empriſonnez. Ce commandement éloigna quantité de gens de conſidération, qui ſentoient bien qu'il s'adreſſoit à eux. Le Comte d'Alais fit entrer ſes Troupes dans la Ville; il y convoqua tous les Gouverneurs des Places; & le Duc de Richelieu, Général des Galères, le vint trouver. La plûpart des Officiers du Parlement, pour éviter la violence du Gouverneur, ſe retirèrent chez le Préſident d'Oppède. Le Comte d'Alais en étant averti, fit mettre tous ſes gens en bataille, dans le deſſein de les aſſièger & de les arrêter priſonniers. Heureuſement cette

1649. entreprise ne fut point exécutée. Le Comte de Carces & l'Archevêque moïennèrent un accommodement entr'eux. Le Gouverneur se plaignoit que les Officiers avoient pris les armes, & il regardoit cette action comme une rébellion & un attentat à l'Autôrité du Roi. Mais pour se justifier ils soûtinrent qu'ils s'étoient seulement mis en état de se défendre de l'oppression, & de garentir leurs personnes. Quelque accommodement qu'il y eût, le Comte d'Alais conserva dans son cœur un ressentiment contre le Parlement, & il le voulut faire éclater un jour de Fête*, lorsqu'une Procession générale qu'on avoit coûtume d'y célébrer, seroit sortie de la Ville. Il devoit prendre cette occasion d'exercer sa vengeance contre cette Compagnie. Mais la conspiration aiant été découverte, elle n'eut aucun effet. Le Peuple courut sur les gens de guerre que le Gouverneur avoit mis pour cette exécution; & l'émotion fut apaisée sans beaucoup de peine, par le soin & l'Autôrité du Parlement.

Troubles à Bourdeaux.

La Ville de Bourdeaux ne fut pas plus éxemte de troubles que celle d'Aix. Ce qui donna lieu à toutes les émotions qui y arrivèrent, fut que le Duc d'Epernon, qui étoit Gouverneur de Guïenne, voulut priver les Bourdelois des Privilèges qu'ils avoient obtenus des Rois de France, quand ils se soûmirent à leur Domination. Les Peuples s'opposèrent vigoureusement à cette infraction de leurs Droits, & le Parlement qui se déclara pour eux, prit fortement leurs intérêts en

* *Le jour de la Fête de S. Sebastien.*

en main. Le Duc d'Epernon, qui ne pouvoir souffrir qu'on lui résistât, résolut de réduire les Bourgeois à la dernière extrémité. Pour exécuter ce dessein, il mit une bonne Garnison dans Libourne qui fermoit le passage de la Dordogne, & qui empêchoit la communication; & il posta des Troupes sur toutes les avenuës, pour arrêter les vivres qui venoient par terre. Les Bourdelois se voïant ainsi investis de tous côtez, équipèrent des Vaisseaux & levèrent des Troupes pour leur sûreté & dans la résolution de se défendre. Il y eut quelques combats donnez de part & d'autre, dans lesquels les Bourdelois eurent du desavantage. Leur disgrace toutefois n'abatit point leur courage, & ils commençoient à mettre une nouvelle Armée sur pié, afin de soûtenir de nouveaux combats, lorsque l'Archevêque de cette Ville réconcilia les Bourgeois avec le Gouverneur de la Province. Ce calme ne dura pas longtems. Il s'éleva une sédition plus grande que la première. Elle arriva à l'occasion de deux Huissiers du Conseil d'Etat du Roi, qui allèrent à Bourdeaux pour interdire le Parlement. Les Bourgeois prirent les armes, & levèrent des gens de guerre, dont ils donnèrent la conduite au Marquis de Sauvebeuf. Ils assiègèrent le Château-Trompette qui leur commandoit, dans le dessein de le raser après s'en être rendus Maîtres. Le Maréchal du Plessis y fut envoïé, pour aider le Gouverneur de la Province à calmer la rebellion; mais le Parlement de cette Ville, à qui il donna avis des ordres qu'il avoit reçus dès le moment de son arrivée, différa de lui envoïer des Députez, jusqu'à 1649.

1649. ce qu'on eût forcé & rasé le Château-Trompette *, ce qui fut exécuté avec une diligence incroïable. Cependant le Comte du Doignon, Vice-Amiral de France, arriva aux Côtes de Bourdeaux avec plusieurs Vaisseaux de guerre. Les Bourdelois se mirent aussi-tôt en état de les attaquer avec les leurs. Il fut livré un grand combat, dans lequel le sort des armes fut d'abord assez égal. Mais enfin la victoire pencha du côté du Comte, & sur la fin de l'action, il se vit Maître de deux Vaisseaux Bourdelois. Quelques autres combats se donnèrent encore ensuite, dans lesquels ces Peuples, voïant qu'ils avoient toûjours du desavantage, rentrèrent dans leur devoir en s'abandonnant à la clémence du Roi.

Affaires de Candie assiègée par les Turcs. *Hist. des Turcs. Nani, Hist. de Venise.*

Candie étoit assiègée ou bloquée depuis cinq ans, & ce long siège faisoit l'étonnement de toute la terre. Les Turcs avoient fait mine d'assieger Malthe dès l'année 1645. pour se venger de quelques prises faites sur eux par les Chevaliers; & s'étant ensuite jettez sur la Candie, où ils avoient attaqué & pris la Canée †, ils continuoient la guerre dans cette Ile soûmise à la domination des Venitiens. Les secours que la France y envoïa dans la suite, pour en chasser, s'il étoit possible, ces Ennemis du nom Chrétien, m'autôrisent à commencer ici le récit de cette expedition, qui ne fut terminée qu'en

* *D'autres disent que ce fut ce Maréchal qui força ce Château & qui le rasa.* Hist. de Louis le Grand par Bussi-Rabutin.

† *Le 26. Août 1645.*

qu'en 1669. * Hussain Bassa qui comman- 1649.
doit le siège de la Capitale, attendoit de nouvelles troupes de Constantinople pour le pousser avec plus de vigueur. Les Venitiens s'étoient postez à l'entrée du Detroit des Dardanelles pour empêcher le secours; mais la Flote Ottomane, forte de soixante & dix Galeres & de dix gros Vaisseaux, aiant forcé le passage, cinq Galeres allèrent debarquer des soldats & des munitions à la Canée. Les Venitiens, quoi-qu'inferieurs en nombre, poursuivirent les Infidelles jusques dans le Golfe de Fochies, & les attaquèrent sous les ordres de Riva, Commandant de leur Flote. Celui-ci eut l'avantage dans ce combat, mais il ne put empêcher le débarquement, & perdit ainsi le fruit de sa victoire. Les Turcs reçurent encore un nouveau secours de cinquante Galères, de trente gros Vaisseaux, & de vingt-cinq autres plus petits, chargez de Troupes & de munitions, avec lesquelles Hussain renouvella ses attaques devant la place assiégée. Il en fit deux, l'une contre le Fort Martinengo & l'autre contre le Fort Mocenigo, qui fut emporté malgré la resistance des Chrêtiens. La maladie du Comte Colloredo Gouverneur de la ville, & le mauvais état de la garnison, qui étoit extrémement affoiblie, faisoient craindre que cette importante place ne tombât entre les mains des Infidelles: lorsque le Commandeur Balbiani arriva fort à propos avec six Galères, & débarqua six cens hommes & quelques Cavaliers,

* *Voyez ci-après Tom. III. pag. 242. & suiv.*

1649. liers. Les Venitiens reprirent courage à l'arrivée de ce secours. Ils firent jouër un fourneau sous le Fort Mocenigo qui le fit sauter avec deux mille soldats des Ennemis, & les repoussèrent ensuite dans plusieurs sorties très-vigoureuses. D'autres Ouvrages furent encore attaquez & défendus avec une égale vigueur, tellement que les François qui étoient venus au secours de la Place, commandez par le Chevalier de Sales, aiant mis les Assiègeans en déroute dans une occasion qui coûta plusieurs personnes de marque aux deux Partis, firent cesser les attaques, que les aproches de l'hiver rendoient d'ailleurs trop difficiles. Hussain se retira alors * dans ses retranchemens, se contentant de tenir la ville bloquée de tous côtez.

La paix des Parisiens ne remet point le calme dans les esprits. Querelle des Ducs de Candale & de Beaufort. *Memoires de Retz & de Joli.*

Mais si l'hiver ne fit que suspendre les efforts des Turcs en Candie, la paix des Parisiens ne fut aussi qu'une suspension d'armes, qui fomenta de nouveau les intrigues & les cabales. Les *Frondeurs* ne pouvoient souffrir le Cardinal Mazarin en place: ils apréhendoient ses ressentimens, & pour s'en défendre, ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de rétablir son crédit, espérant que le tems lui fourniroit les occasions de se venger. Et dans la crainte que les Frondeurs ne traversassent une partie de ses desseins, il cherchoit sur-tout à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du Peuple, qui étoit toûjours la même pour les Chefs du Parti. Les vuës differentes d'un

* *Le 9e d'Octobre.*

d'un chacun faisoient d'ailleurs naître entre eux des divisions, qui les empêchoient de s'accommoder comme il auroit falu pour réüssir dans leurs projets. Il leur arrivoit même souvent de se barrer & de s'entre-choquer contre leurs intérêt & leur intention. Une des premières actions d'éclat, qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du Duc de Candale à Paris où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à dessein d'insulter le Duc de Beaufort, afin de se conduire ensuite selon la manière dont cette action auroit été reçue du Peuple. D'autres disoient néanmoins qu'il y étoit venu de son propre mouvement, & sans aucun concert avec la Cour. Quoi-qu'il en soit, s'étant rencontré un soir aux Thuilleries, avec quelques-uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines particularitez de la guerre civile, qui denotoient assez le Duc de Beaufort sans le nommer. Ces discours furent bientôt raportez à ce Duc & à ses amis, qui aiant su que le Duc de Candale devoit souper peu de jours après dans un Jardin * au bout des Thuilleries, résolurent d'y aller, sous le prétexte de la promenade, & de l'y insulter à leur tour. Le Duc de Beaufort étant dont entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant, qu'il venoit se rejouïr avec lui familièrement; & avec la liberté qui règnoit alors sur le pavé de Paris. La raille-

1649.

Ce Jardin étoit à un nommé Renard fameux Traiteur.

1649. raillerie ne plus pas; on y répondit avec aigreur, & le Duc de Beaufort qui ne demandoit pas autre chose, prit un bout de la nape & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui voïoient bien que la partie n'étoit pas bonne pour eux. On se separa de part & d'autre; & le Duc de Candale étant sorti de Paris le lendemain matin, avoit dessein de faire appeler le Duc de Beaufort pour se battre, si la Cour n'eût empêché la suite de cette affaire. Elle ne laissa point de faire beaucoup de bruit dans Paris durant quelques jours, & d'être fort apronvée du Peuple, qui marqua vouloir prendre part dans la querelle. Une autre rencontre irrita encore de nouveau les esprits. On avoit chargé un Bâteau à l'Arsenal, de Bombes & de Grenades, & il descendoit la rivière, comme pour aller à St. Germain. Le Peuple l'arrêta vers le Pont rouge *, & le pilla, disant tout haut, qu'on vouloit assièger Paris une seconde fois; cependant cette émotion n'eut point d'autres suites.

Maladie du Duc de Beaufort qui allarme les Parisiens.

Mais une maladie où le Duc de Beaufort tomba en ce tems-là, excita encore une grande rumeur. On ne manqua point de dire qu'il étoit empoisonné. Le Peuple alloit tout le long du jour en procession à l'Hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles; & quoi que son mal fût peu de chose, les Frondeurs ne laissoient pas de le faire passer pour fort périlleux. Ce Duc s'étant échaufé

* *Aujourd'hui le Pont-Royal vis à vis la petite porte des Thuilleries.*

échaufé à la paume, avoit bu un verre de ptisanne qui lui avoit donné la colique. Comme il s'étoit mis au lit, & que ses gens avoient ordre de laisser entrer une partie de ceux qui se présentoient, ils se jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur Père & leur Liberateur. Sa guérison qui arriva bientôt après les délivra d'inquiétude. 1649.

Tous ces incidens, joints à l'animosité qui paroissoit toûjours dans les discours du Peuple contre le Cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui. Aussi ne put-il se resoudre d'y retourner, quoi-que la Reine l'en pressât & que Mr. le Prince pour plaire à cette Princesse se chargeât de l'y conduire. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya à Paris un chariot couvert de ses armes, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens apostez : de sorte que la Cour résolut d'attendre encore quelque tems, pour laisser refroidir cette chaleur.

Ce qui inquiétoit davantage le Cardinal, étoit l'autorité que Mr. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre. La concorde & la puissance sont incompatibles entre deux Rivaux. Le Cardinal ne pouvoit souffrir à la Cour un supérieur, ni Mr. le Prince une personne qui lui fût égale. Il étoit difficile que la Reine eût une reconnoissance proportionnée aux grans services que Mr. le Prince lui avoit rendus, & que Mr. le Prince se contînt dans la modestie qu'il devoit, après avoir si utilement servi l'Etat. Les dettes de cette nature ne se pouvant

Mesintelligence entre Mr. le Prince & le Cardinal Mazarin.

Divers Mémoires sur la Minorité du Roi. Hist. du P. de Condé. Liv. II. Mémoires du Card. de Retz.

1649. vant païer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du Souverain, & inspirent en même tems aux Sujets des pensées de domination qu'on a peine à souffrir. Comme le Cardinal avoit principalement senti le fruit des assistances de Mr. le Prince, il ne songea qu'à se défendre des obligations qu'il lui avoit. Les soupçons, les défiances, les raports, dont les Courtisans ne sont guère avares dans les brouilleries du Cabinet, les animoient de part & d'autre, & leur faisoient naître des sentimens de se venger bien différens. Mr. le Prince, qui avoit perdu de son estime pour le Cardinal, dans l'étroite familiarité où il avoit vécu avec lui pendant la guerre, se satisfaisoit par des mépris impuissans; & le Cardinal avec un silence profond, faisoit les préparatifs & jettoit les fondemens de sa perte. Ils conservoient pourtant tous deux les mêmes bienséances à l'extérieur; mais avec un peu plus de froideur qu'auparavant. Cette aliénation étoit fomentée par les railleries sanglantes dont Mr. le Prince se divertissoit avec Mr. le Duc d'Orléans & quelques Confidens cachez du Cardinal, aux dépens de cette Eminence. Elles lui étoient toutes raportées un moment après, & le souvenir qui lui en demeuroit, donnoit de mortels éguillons à sa vengeance. Il méditoit de perdre celui qu'il ne pouvoit s'aquerir. Une de ses premières vuës, fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres, s'étoit trouvé oposée aux intérêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua par le même motif à gagner l'Abbé de la Rivière; & il eut même l'imprudence de laisser voir à Mr. le Prince, qu'il faisoit espérer

pérer à cet Abbé le Chapeau destiné au Prince de Conti. Quelques Chanoines de Liège aiant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour leur Evêché, le Cardinal y trouva des obstacles, sous prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la Maison de Bavière, qui y avoit des prétentions naturelles & déclarées. Plusieurs autres choses arrivèrent, qui firent connoître à Mr. le Prince le peu de reconnoissance & la defiance continuelle du Cardinal. Mr. le Prince étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la dernière. Il l'augmenta au contraire par la protection qu'il donna à Chavigni, ennemi déclaré de Mazarin, pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris. Il l'augmenta encore par le soin qu'il prit des intérêts du Duc de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, & par les ménagemens qu'il eut de son côté pour l'Abbé de la Rivière, qu'il ne se mettoit pas en peine de tenir secrets. Ces indispositions firent que Mr. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoûtumé, de prendre cette année le commandement des Armées. 1649.

Le tems d'entrer en Campagne aprochoit. Les Espagnols avoient pris Ypres & St. Venant, & le Cardinal Mazarin se mit en tête de prendre Cambrai. Mr. le Prince, ne jugeant pas l'entreprise pratiquable, ne voulut point s'en charger. Il en laissa le soin au Comte d'Harcourt, qui y échoua, quoique le Roi s'avançât de ce côté-là, pour pousser avec chaleur le Siège de Cambrai. Ce fut un prétexte plausible à S. M. d'entre-

Le Roi va à Compiègne, & Mr. le Prince à Paris.

Mémoires du Card. de Retz, & de Joli.

1649. treprendre un voyage vers la frontière. On jugeoit qu'il n'étoit pas convenable au bien de l'Etat que le Roi retournât si-tôt en sa Ville Capitale. Les Ministres ne pouvoient se resoudre de renfermer si promptement Sa Majesté parmi une Populace irritée qu'ils venoient d'assièger. On esperoit que le tems calmeroit les esprits & leur feroit perdre le souvenir des choses passées. Le Roi & la Reine Mère, Mr. le Duc d'Orléans & leur Conseil s'en allèrent donc à Compiègne. Mais Mr. le Prince, pensant qu'il étoit de sa réputation de se faire voir à un Peuple qui lui avoit donné tant d'imprécations, vint à Paris, & se montra dans les ruës seul dans son carosse. Le Parlement lui députa exprès pour le complimenter, ce qui ne fut pas aprouvé du Peuple, qui regardoit ce Prince avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs. Il parut bientôt après un Ecrit * qui portoit en substance, „ que „ le Parlement n'avoit pas dû députer „ à Mr. le Prince, parce que cette Com„ pagnie ne l'avoit jamais fait que pour le „ Roi & pour Mr. le Duc d'Orléans; & „ que Mr. le Prince étant l'auteur de tout „ ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas „ juste de se réjouïr de son retour. L'Au„ teur apostrophant ensuite Mr. le Prince, „ lui pronostiquoit qu'il feroit la victime „ du Ministre, qui le jetteroit dans une „ prison, d'où il ne sortiroit que par la „ générosité de ceux qu'il avoit persecutez „ sans

* *Composé par un Avocat au Parlement nommé Portail.*

„ ſans ſujet: comme il arriva effectivement. 1649.
La Cour parut prendre part dans cette affaire, & s'intéreſſer fortement pour la ſatisfaction de Mr. le Prince; juſques-là qu'on fit arrêter un Avocat au Conſeil * que l'on accuſoit fauſſement d'être l'Auteur de cet Ecrit. La Cour, par les ſollicitations publiques qu'elle employa pour faire punir cet Innocent, n'avoit en vuë que d'engager de plus en plus Mr. le Prince dans la haine des Pariſiens, & de faire retomber ſur lui toute la mauvaiſe humeur qui reſtoit encore dans l'eſprit du Peuple. En effet tous les mouvemens qu'il ſe donna auprès des Juges ne produiſirent que de nouveaux Ecrits plus forts que le premier, qui furent publiez ſous prétexte de la defenſe de l'Accuſé, lequel fut enfin dechargé de l'accuſation par le Parlement, après avoir couru riſque d'être condamné à mort par le Châtelet. Et ſi Mr. le Prince lui-même eût ſejourné plus longtems à Paris, il n'y eût peut-être pas trouvé toute la ſureté qu'il s'imaginoit. Mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laiſſant ainſi le Cardinal Mazarin ſeul auprès de Leurs Majeſtez.

Il ſe retire enſuite dans ſon Gouvernement de Bourgogne.

Quoi-ce Miniſtre fût bien aiſe de ſe voir delivré d'un Competiteur dont la préſence l'incommodoit fort, il ne laiſſa pas de prendre des ombrages de ce voyage, parce que Mr. le Prince, avant que de ſe rendre dans ſon Gouvernement, avoit réſolu d'aller auparavant en Guïenne & en Provence pacifier les troubles dont nous avons parlé.

Les

* *Nommé Beauteu.*

1649. Les intéressez avoient remis leurs differens à son autôrité. Mais le Cardinal & l'Abbé de la Rivière éludèrent son entremise, de crainte de donner encore du surcroît à sa puissance. Il passa donc à Compiègne où étoit la Cour. Dans les sociétez de plaisir qu'il y fit, il ne dissimula point le mépris qu'il faisoit du Cardinal & de Mr. de Vendôme, dont cette Eminence recherchoit, comme j'ai dit, la protection; & l'aversion qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur *, à qui Mazarin destinoit une de ses Nièces. Il alla même plus avant, traitant, dit-on, de raillerie l'Autôrité Roïale, dont il venoit d'être le plus ferme appui. Etoit-ce par la haine du Ministre, ou par l'envie d'élever sa puissance sur les ruïnes de la Puissance Souveraine? C'est-ce que je ne prétens point démêler. Cette conduite donna dès-lors des pensées au Cardinal contre la liberté de Mr. le Prince. Mais entre plusieurs raisons qui l'empêchèrent de les éxécuter, celle de la bonne intelligence du Prince avec Mr. le Duc d'Orléans, étoit un obstacle à ce dessein. Le Prince en avoit usé avec Son Altesse Roïale dans les affaires passées, d'une manière, que par ses déférences & ses respects particuliers, en lui laissant les marques extérieures du Commandement, il avoit effacé l'envie que lui pouvoit donner sa haute réputation. Mr. le Prince partit avec cette in-

* *Louis Duc de Mercœur, depuis Cardinal de Vendôme, Gouverneur de Provence, Père du Duc de Vendôme & du Grand-Prieur de France, mort en 1669.*

intelligence de Compiègne, pour aller à 1649.
son Gouvernement.

Cependant, pour effacer l'infamie des guerres civiles, & relever la réputation des armes de France, on mit sur pié une puissante Armée, composée des Troupes d'Allemagne, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général. Le dessein d'assièger Cambrai, outre l'intérêt public, étoit avantageux au Cardinal, qui prétendoit se rétablir dans son ancien lustre par une Conquête glorieuse, qui le chatouilloit d'autant plus, qu'il se promettoit d'en avoir tout l'honneur. Pour cet effet il partit d'Amiens où la Cour s'étoit avancée, pour aller au Siège, plûtôt par ostentation qu'autrement, se contentant de distribuer des présens de peu de valeur *, qui ne servirent qu'à le décréditer dans l'Armée, & à lui attirer la raillerie publique. La fortune le regardoit de mauvais œil cette année. Cambrai fut secouru, & cette entreprise tourna à sa confusion. Le Comte d'Harcourt, pour se dédomager de cette disgrace, cherche les ennemis, bat quelques-unes de leurs Troupes près de Valenciennes & de S. Amand, assiège Douai, & l'emporte. Voulant y faire entrer des vivres, les ennemis attaquent le Convoi, mais sans fruit. Le Marquis de Villequier qui l'escortoit, les bat, & fait entrer le Convoi dans la Ville.

Campagne de cette annee en Flandre. Siège de Cambrai sans succès.

Le Comte d'Harcourt avoit ordre d'empêcher que les Espagnols ne fissent de plus grans

Prise de Condé & de Mau-

* *Il fit présent aux principaux Officiers, d'épées, de baudriers & de gands de senteur.* Mém. de Joli.

1649. grans progrès, & ne vinssent ravager la Frontière. Les Troupes commandées par l'Archiduc Leopold étoient beaucoup plus nombreuses que celles du Comte. Il crut néanmoins que le moïen le plus sûr de rompre leurs desseins, étoit d'entrer dans leur Païs, & de les réduire à se défendre. Il passa donc l'Escaut à la vuë des ennemis retranchez sur le bord de cette Rivière, & les poussa jusques sous le Canon de Valenciennes. L'Archiduc, pour éviter le combat, fit repasser l'Escaut à son Armée. Aussi-tôt le Comte d'Harcourt donna sur l'Arrière-garde, & tailla en pièces douze cens Mousquetaires & six cens Chevaux. Il entra ensuite dans Saint Amand & battit encore huit cens Chevaux sortis de Douai. Après quoi il se campa entre cette Ville & Bouchain, & porta la terreur dans tout le Païs, qu'il fouragea jusqu'aux portes de Cambrai. Enfin il marcha vers Condé, & aiant pris d'abord le Faubourg de l'Escaut, il fit faire un logement sur la Contrescarpe; de sorte que le jour même 25. Août, le Gouverneur se rendit à la seconde sommation. Le Comte demeura aux environs de cette Place, jusqu'au mois de Septembre, & cette entreprise n'aiant été faite que pour amuser les Espagnols, ou pour les attirer à un combat, il abandonna Condé avant la fin de la Campagne, & prit Maubeuge en revenant.

Maubeuge par le Comte d'Harcourt.

Les Espagnols firent quelques progrès en Catalogne. Dom Juan de Guarai qui commandoit leur Armée, se rendit Maître de Constantin, de Salo & de Sitges. L'ennemi se proposoit de s'emparer de Tortose &

Campagne de Catalogne.

& de Barcelone, & de les attaquer par mer & par terre, avec une Flote de trente Vaisseaux de guerre & de vingt-deux Galères. Il se promettoit de venir d'autant plus facilement à bout de cette entreprise, qu'il avoit des intelligences secrètes dans la dernière de ces Villes. Mais ce dessein ne réüssit pas. Le Comte de Marsin, qui commandoit les Armées du Roi en Catalogne, aiant fait entrer beaucoup de Troupes dans ces Places, empêcha que l'on n'y fît le Siège. Ces entreprises sur Tortose & sur Barcelone devenuës inutiles, obligèrent les Principaux de Catalogne, d'envoïer des Députez à Madrid, & à Dom Juan de Guarai, pour se justifier de tout ce qui avoit été entrepris sans succès sur ces deux Villes; ce qui avoit mis les Troupes Françoises au milieu de leur Païs: ajoûtant que si on ne pourvoïoit bientôt à la sûreté de leurs personnes & de leurs biens, en leur envoïant du secours, ils se trouveroient enfin contraints de céder à la force. 1649.

Le Marquis de Caracène, qui commandoit l'Armée d'Espagne en 1648. dans le Milanez, n'y aiant pas fait de grans progrès, s'efforça cette année de reparer le tems perdu l'année précédente. Il se rendit Maître des Forts de Pomponesco, de Gualtieri, & de Castelnovo. Le Duc de Modène, qui avoit toûjours été attaché aux intérêts de la France, croïant que les troubles de ce Roïaume empêcheroient qu'on ne lui envoïât du secours pour se défendre, renonça à l'Alliance qu'il avoit avec cette Couronne, & traita avec l'Espagnol, à condition que les Places qu'on lui avoit

Affaires du Milanez.

1649. avoit prises lui seroient renduës. Le Marquis de Caracène voulut aussi engager le Duc de Mantouë dans les intérêts de son Maître. Il lui promit pour cet effet de lui mettre Casal ou la Ville d'Albe entre les mains; mais son dessein ne fut point exécuté. Le Duc de Savoïe, qui en fut averti, y pourvut en fortifiant & ravitaillant ces deux Places.

Précautions du Cardinal avant que de revenir à Paris. *Mémoires de Joli.*

La Cour étoit revenuë d'Amiens à Compiègne, & quelques raisons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit se résoudre à y retourner, de peur d'exposer sa personne à la furie d'un Peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animosité contre lui. Il faloit néanmoins se déterminer à quelque chose, & s'il lui paroissoit dangereux de se fier à ses ennemis, il ne l'étoit pas moins de témoigner de les craindre. On fit connoître à ce Ministre qu'une plus longue absence du Roi hors de Paris, pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour d'y revenir quand la nécessité le demanderoit. On lui disoit aussi qu'il faloit accoûtumer le Peuple à la présence de S. M. que c'étoit le seul remède pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'apuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez & qui étoient las de la continuation des desordres. Ainsi le Cardinal Mazarin se résolut enfin de revenir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles pour s'assûrer contre la mauvaise volonté du Peuple.

Il s'assure du Duc de

La premiere précaution qu'il prit, fut de faire

ire parler à la Duchesse de Montbazon, 1649.
ui gouvernoit absolument le Duc de eaufort, de laquelle on obtint à force de omesses, que ce Duc ne traverseroit oint le dessein du retour. On auroit bien oulu l'engager d'aller à la Cour; mais il lut se contenter de sa parole, que cette ame donna pour lui. Le Coadjuteur ne t pas si difficile; il alla sans beaucoup de çon à Compiègne, sur les instances qui i en furent faites, quoi-que plusieurs de s amis l'en détournassent, tant par la conlération de sa propre sûreté, que par la ainte de se décrier dans l'esprit du Peue. Mais il n'écouta point ces raisons, il se figura qu'il suffisoit de publier à son tour, qu'il n'y avoit été que pour rendre s devoirs au Roi & à la Reine, sans voir Cardinal. La vérité est pourtant qu'il vit, & qu'il eut une Conference de 3. 4. heures avec lui pendant la nuit. Ou- ces précautions du Ministre contre un uple auquel il n'osoit se fier, il prit un ind soin de s'assurer de tous les Corps de tier, par le moyen du Lieutenant Civil, Prévôt des Marchands & de plusieurs res. Il se servit même d'un Partisan mmé la Ratière, pour ménager les Baers en les faisant boire & en leur distrint de l'argent. Il employa aussi Lon-il, Conseiller de la Grand' Chambre, lui promettant la Surintendance des ances pour le Président de Maisons son e. Malgré tout cela, Mazarin n'auroit ore osé revenir à Paris, si Mr. le Prince fût venu rassurer la Reine, qui étoit embarassée à Compiègne sur ce retour.

Beaufort & des Corps de metiers.

 Nous

1649 Nous avons vu les raisons qui empêchoient ce Ministre d'avoir confiance au Prince, qui de son côté n'étoit guère disposé à le servir. Mais par une générosité dont la grandeur d'ame de Mr. le Prince le rendoit aisément capable, il se ressouvint de la parole qu'il avoit donnée à la Reine, durant la guerre de Paris, d'y ramener le Cardinal triomphant. Il vint dont à Compiègne offrir ses services à cette Princesse, de qui il fut très-bien reçu, & lui promit d'achever son ouvrage.

Mr. le Prince se charge de l'y ramener.

Entrée du Roi dans cette Capitale.

Après cette assurance, on ne balança plus à retourner à Paris. M. le Prince y accompagna le Roi, & lors que Sa Majesté fit son entrée publique avec la Reine & toute la Maison Roïale en un même carosse, le Cardinal étoit à une des portières avec Mr. le Prince, qui le rassuroit par sa présence, de la crainte qu'il pouvoit justement concevoir, d'être parmi une foule incroïable de Peuple qui avoit tant d'horreur pour sa personne. Mais la joïe seule de revoir le Roi occupoit tous les esprits. Ce Monarque fut reçu à Paris comme les Rois l'ont toûjours été, & comme ils le seront toûjours, c'est à dire avec des acclamations qui ne signifient rien, que pour ceux qui prennent plaisir à se flater. Un Procureur du Châtelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes, qui à l'entrée du Faubourg, crièrent *Vive Son Eminence*! Là-dessus le Cardinal crut être Maître de Paris; mais il s'aperçut au bout de quelques jours, qu'il étoit bien éloigné de son compte. Leurs Majestez arrivées au Palais Roïal reçurent les soûmissions du Duc de

Beau-

Beaufort & du Coadjuteur; & Mr. le Prince acheva une si belle journée en disant à la Reine, qu'il s'estimoit très-heureux d'accomplir la parole qu'il lui avoit donnée, de ramener Mr. le Cardinal à Paris. A quoi la Reine répondit publiquement, qu'on ne pouvoit assez reconnoître ses services, & qu'il s'étoit glorieusement aquité de la promesse qu'il lui avoit faite de rétablir l'Autôrité du Roi & de maintenir Mr. le Cardinal. La fortune changea bientôt ces paroles en des effets tout contraires. Le jour de St. Louïs, Fête de Sa Majesté, elle alla faire ses prières dans l'Eglise des Jesuites dediée à ce Saint, & ensuite se promena dans Paris à cheval, afin que les Peuples eussent l'avantage & le plaisir de voir à leur aise ce Monarque, & que sa présence les engageât à avoir plus de respect & d'affection pour lui.

Etat des Conferences pour la paix.

Nani, Hist. de Venise.

Cependant les Médiateurs * étoient toûjours à Munster; mais ils n'y faisoient plus rien. Servien en étoit parti, & le Comte de Pigneranda s'étoit retiré à Bruxelles, d'où il négocioit pourtant encore avec le Cardinal Mazarin, par le moyen de deux personnes † qu'ils s'envoyoient réciproquement. Chacun vouloit conserver son avantage: le principal but du Ministre François étoit d'ôter au Parlement tout moyen de secours, & celui de l'Espagnol d'entre-

* *Chigi & Contarini, le premier de la part du Pape, & le second de la part de la République de Venise.*

† *Friquet & Vocort ou Vantorte, le premier envoyé par Pigneranda à St. Germain & l'autre par le Cardinal Mazarin à Bruxelles.*

1649. tenir de vaines espérances, plûtôt que d'en venir à un accommodement: ce qui fit que ces Conférences se passèrent en complimens. Pour ne perdre pas néanmoins le fil de la Négociation, le Cardinal Mazarin fit proposer au Comte de Pigneranda, que s'il vouloit retourner à Munster, la France y envoyeroit de nouveaux Ministres; ou que s'il aimoit mieux s'avancer sur la frontière ou passer par Paris, le Cardinal seroit prêt de traiter avec lui sur les principaux points qui étoient encore en contestation, les autres demeurant au même état dont on étoit tombé d'accord. Vervins, Crespi & Noyon furent proposez pour les lieux de l'assemblée. Le Comte de Pigneranda répondit, suivant la déclaration faite auparavant par les François, que les points accordez ne devant pas avoir lieu, à moins que le Traité ne se conclût entiérement, il faloit qu'on examinât de nouveau tous les Articles, & qu'à cette condition il offroit de se rendre dans le lieu que l'on choisiroit. Le Cardinal Mazarin, de son côté, répréſenta qu'il ne pouvoit s'éloigner de la Cour pour longtems, & qu'il étoit impossible de règler tant de choses dans une si courte entrevuë.

Artifices des deux Ministres de France & d'Espagne.

Le Ministre Espagnol vouloit attirer le Cardinal en personne à une Conference, pour l'embarasser de telle sorte qu'il se trouvât obligé de conclure la paix à quelque prix que ce fût, ou de confirmer la pensée qu'on avoit de lui, qu'il ne la souhaitoit pas, & qu'il étoit l'instrument odieux de la guerre & des calamitez publiques. Et le Cardinal, pour rendre la pareille au Comte

&

& opoſer artifice à artifice, propoſa que l'on continuât la Conference dans un lieu neutre, pour empêcher les conteſtations que le rang & la preſſéance pourroient cauſer. On convint en effet que l'on bâtiroit ſur la frontière des deux Roïaumes une ſimple maiſon de charpente, dans laquelle les deux Miniſtres ſe rendroient pour conferer. Mais le Cardinal aiant éludé par divers moyens les propoſitions qu'il avoit faites lui-même, la choſe fut encore remiſe à un autre tems. Cependant pour ne paroître pas rompre tout à fait une négociation, qu'il n'avoit dans le fond nulle envie de conclure, il conſeilla aux Médiateurs de ne pas demeurer plus longtems inutiles à Munſter, & les invita à venir en France, les exhortant de prendre en paſſant en Flandre les conditions préciſes de la paix auxquelles les Miniſtres d'Eſpagne voudroient enfin s'accorder. Le Nonce refuſa ce parti; mais pendant que l'Ambaſſadeur de Veniſe, à qui le Senat donna ordre de tenter encore cette dernière voye, étoit en chemin pour venir à Paris, le Cardinal alla à St. Quentin, d'où il envoïa Lionne Secretaire d'Etat à Cambrai, pour entrer en matière avec le Comte de Pigneranda. 1649.

Leur entrevuë néanmoins ne ſervit qu'à faire naître de plus grans obſtacles; car chacun raportant les choſes à ſa manière, le Comte publia que le Miniſtre François n'avoit jamais voulu ſe départir de la rigueur des Traitez de Munſter; & celui-ci ſoûtint que le Comte avoit voulu exclure avec une hauteur inſuportable non ſeulement le Portugal, que la France vouloit faire com- Prétenſions des deux Cours ſans effet.

1649. prendre dans le Traité, mais encore la Catalogne; & que l'on restituât toute la Lorraine, aussi bien que Portolongone & Piombino. On a su depuis, dit l'Auteur que je cite, que dans le tems que Lionne étoit en conference avec le Comte de Pigneranda, le Cardinal avoit fait proposer à la Cour d'Espagne une autre entrevuë aux Pirenées, ouvrant ainsi differentes négociations, afin de n'en conclure aucune. Cette conduite ne pouvoit manquer de jetter des ombrages dans tous les esprits, comme le reconnut l'Ambassadeur de Venise en passant par les Provinces de Flandre, où il découvrit qu'il y avoit des ordres d'Espagne pour exclure du Traité les Catalans, leur promettant une Amnistie générale & une abolition entière du passé. Le Comte de Pigneranda lui dit aussi confidemment, qu'il ne signeroit la paix qu'à cette condition, & à celle d'en exclure le Portugal, & de rendre outre cela à l'Espagne les villes de Piombino, de Portolongone, de Dunkerque, de Furnes, de Bergues-St. Vinox, de la Bassée, & de Bethune. Le reste devoit être laissé à la France, à condition pourtant que le Duc de Loiraine seroit satisfait, & que l'on restitueroit aux Ducs de Savoye & de Mantouë ce que les deux Couronnes avoient pris sur leurs Etats.

Fin des Négociations.

L'Ambassadeur de Venise, chargé de ces instructions, se rendit à Paris, où il fut très-bien reçu. Mais ne voulant pas faire tomber la négociation dès le commencement, en faisant des propositions si dures, il s'insinua adroitement dans l'esprit du Cardinal. Il tira de lui une déclaration par écrit, qu'il envoya au Comte de Pigneranda, en lui

mandant

mandant qu'il entendroit la même chose de 1649.
la bouche du Marquis de Lionne qui étoit à Cambrai. Le Comte ne fut pas satisfait du contenu de cet écrit, il vouloit qu'on s'exprimât d'une manière plus précise, & qu'avant que d'avoir une entrevuë avec le Cardinal Mazarin, il pût être informé au juste de ses intentions, & s'assurer préalablement qu'on excluroit la Catalogne. Mais c'est à quoi le Cardinal n'avoit garde de consentir; son dessein étoit de trainer les choses en longueur, sans doute pour se rendre nécessaire à la France en tenant en suspens une négociation dont il faisoit mouvoir tous les ressorts, & qu'il n'avoit résolu de terminer que long-tems après, dans le même lieu * où il venoit d'en jetter le plan. C'est ainsi que cet adroit Ministre, profitant de la situation présente du Royaume, tiroit avantage des troubles mêmes où il avoit plongé l'Etat; comme s'il eût eu en vuë de le récompenser de ses longues calamitez par une paix avantageuse qui fut son plus bel ouvrage, pendant qu'il ne songeoit dans la vérité qu'à son intérêt particulier. Les Mediateurs ne jugèrent pas à propos d'être plus long-tems la dupe de ses délais: chacun s'en retourna de son côté, & quoique la République de Venise, la plus intéressée à la paix à cause des secours qu'elle espéroit de recevoir des deux Couronnes, entretînt encore les Ministres à Munster & dans les autres Cours, il ne fut pas possible de renouër sitôt la négociation. On laissa aux Ambassadeurs

* *Aux Pyrenées, où la paix ne fut faite qu'en 1659.*

1649. deurs ordinaires le soin d'agir selon les conjonctures, & d'observer l'issuë des evénemens que produiroient en France les grandes révolutions qui s'y préparoient.

Feinte reconciliation de Mr. le Prince avec le Card. Mazarin.

La reconciliation de Mr. le Prince & du Cardinal Mazarin n'étoit qu'apparente. Le premier n'avoit ramené l'autre à Paris que pour le tenir dans la sujettion, espérant qu'il y feroit plus souple qu'ailleurs. Il avoit demandé la Surintendance des Mers, que la Reine avoit retenuë à la mort du Duc de Brezé son Beau-frère, & le refus indirect que lui en fit le Cardinal, joint aux autres sujets de mécontentement qu'il en avoit déja, l'avoit encore irrité de nouveau contre ce Ministre. Celui-ci tâchoit néanmoins de radoucir Mr. le Prince par des propositions de quelque autre accommodement, qu'il eût toutefois été bien aise de ne lui donner qu'en espérance. Il lui fit entendre que le Roi acheteroit pour lui le Comté de Monbelliard, Souveraineté assez considérable, & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le Proprietaire, qui étoit un Cadet de la Maison de Wirtemberg. Mais on prétend qu'Hervart lui-même avertit Mr. le Prince, que sa commission secrette étoit de ne pas réüssir dans sa négociation Quoiqu'il en soit, Mr. le Prince étoit fort mécontent du Cardinal ; & non seulement il continua de traiter mieux qu'il n'avoit jamais fait Chavigni, son plus grand ennemi, mais il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il menagea beaucoup plus qu'auparavant le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville : il fit plus de caresses que jamais au Coadjuteur,

en

en un mot il n'oublia rien pour augmenter les défiances du Cardinal Mazarin. Il entreprit de l'obliger à tenir au Duc de Longueville la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Ruel, de lui remettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui joint au vieux Palais de Rouën, à Caen, & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à le refuser; sur quoi Mr. le Prince lui manda, qu'étant las de porter pour lui la haine publique, il vouloit qu'il s'en allât & qu'il quittât le Royaume. 1649.

Ce qui avoit achevé de rendre ce Ministre odieux, c'est que n'aiant gardé jusqu'alors aucunes mesures dans sa puissance, il recommença, après la paix de Ruel, à rompre celles que le Parlement avoit prises pour empêcher qu'on ne touchât aux Rentes de l'Hôtel de Ville. Ces Rentes sont particuliérement le Patrimoine de ceux qui n'ont que mediocrement de biens; & quoique plusieurs riches maisons y aïent part, il est pourtant certain qu'elles apartiennent à un plus grand nombre de familles médiocres, dont la fortune est attachée à ce fond sacré. La licence des tems n'a pas laissé d'y donner plusieurs fois des atteintes; & malgré les Déclarations du Roi & les Arrêts du Parlement qui avoient pourvu à ce desordre, Mazarin l'autôrisa au lieu d'y remedier. Il fit en sorte que la Cour prit en sa protection les Fermiers des Gabelles, condamnez par plusieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds nécessaires pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblèrent au nombre de plus de 3000.

Par où ce Ministre continua de s'attirer la haine publique. Affaire des Rentiers. *Mémoires de Retz & de Joli.*

1649. tous bourgeois, & créerent douze Sindics, pour veiller, disoient-ils, sur les prévarications du Prevôt des Marchands, & des Echevins, qui gagnez par la Cour, negligeoient les intérêts du public. La Chambre des Vacations donna Arrêt, par lequel elle defendit ces assemblées. Quand le Parlement fut rentré à la St. Martin, la Grand' Chambre confirma cet Arrêt, qui étoit, à la vérité, juridique en soi, mais qui autôrisoit le mal, en ce qu'il en empêchoit le remède. Tout Paris prit part en cette affaire qui fomenta encore l'aversion des Peuples pour Mazarin; & ce Ministre augmenta la haine publique, en rétablissant Emeri, odieux à tout le Royaume.

Ils créent douze Sindics pour veiller à leurs intérêts.

Le Parlement refuse de confirmer le Sindicat.

La consequence de ce nouveau demêlé ne fut pas assez comprise dans le commencement ni par la Cour ni par les Frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours après, lorsqu'on vit qu'il y avoit peu de personnes dans Paris & dans les Provinces qui n'y eussent un intérêt direct ou indirect. Mais si la Cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites, les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de pretexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du Peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencèrent donc à rechercher ceux des Sindics, qu'ils croïoient avoir le plus d'autôrité dans les assemblées; & s'adressèrent particulierement à Joli, Conseiller au Châtelet, & l'un des douze Sindics choisis par les Rentiers, ne doutant point qu'en les gagnant, ils ne se rendissent le Peuple favorable. Ils convinrent donc entre eux, que les Rentiers iroient en corps demander protection au

Coad-

Coadjuteur & au Duc de Beaufort, ce qui fut exécuté solemnellement. Pour donner d'ailleurs plus de poids à cette affaire, & assurer l'emploi des nouveaux Sindics, Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commençoit d'avoir de grandes liaisons, de presenter Requête au Parlement, pour demander la confirmation du Sindicat, & de la faire signer de quelques Conseillers interessez dans les rentes, afin que si la Grand' Chambre, dont le Premier Président étoit le maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les Rentiers, elle ne le pût sans une assemblée generale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaittoient sur toutes choses. Ainsi la Requête fut signée de près de 500. Rentiers & de plusieurs Conseillers, & présentée à la Grand' Chambre qui prétendit en connoître seule, quoi-que Mrs. des Enquêtes eussent demandé l'assemblée des Chambres à ce sujet, & eussent arrêté entre eux de confirmer le Sindicat. La Cour * étoit engagée trop avant dans cette affaire pour reculer. C'est-pourquoi au lieu de penser à satisfaire les Rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la Requête, jugeant bien que l'établissement du Sindicat alloit à déposseder les Officiers ordinaires de l'Hôtel de Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité

1649.

G 6 pour

* *La Cour, c'est-à-dire ici le Parlement, ou plutôt la Grand' Chambre.*

1649. pour traverser cet établissement, & donna ordre au Premier Président d'empêcher l'assemblée des Chambres à quelque prix que ce fût.

Espions à Brevet établis par le Cardinal Mazarin.

Cependant le Cardinal, voulant être informé de ce qui se disoit dans la Ville, s'avisa de faire expedier des Brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la manière la plus propre à s'y donner créance, & découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette conduite n'avoit jamais eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu de tels Espions. Aussi ce nouveau tour de Politique fut-il si secret, qu'on n'en découvrit rien alors, & que l'on ne s'en douta même que long-tems après. On voyoit seulement que le Premier Président s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des Chambres, quoi-qu'il y eût d'autres affaires qui méritoient de les assembler. Les Rentiers néanmoins ne se relâchèrent point de leurs poursuites, & se sentant fortement apuyez par la Chambre des Enquêtes, le Premier Président fut enfin obligé de proposer une conférence chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers seroient admis pour y soûtenir leurs intérêts. Cette résolution fut exécutée le 4 Decembre: l'Assemblée fut assez paisible dans le commencement, le Premier Président aiant fait entendre que l'affaire se pourroit accommoder en donnant satisfaction aux Rentiers. Mais Mrs. des Enquêtes répresentèrent qu'il faloit aussi mettre ordre à la connivence du Prévôt des Mar-

1649.

Marchands & des Echevins. On dit là-dessus qu'il faloit faire entrer quelques-uns des Rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions; surquoi les portes aiant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits.

Assemblée des Rentiers.

D'abord le Premier Président tâcha de les éblouïr par des propositions specieuses. Joli répondit que la première chose par où il faloit commencer, étoit la confirmation du Sindicat, & qu'il suplioit l'Assemblée de vouloir bien faire cette justice au Public: ce qui aiant été entendu par quelques-uns des Rentiers, ils criérent d'une commune voix, *des Sindics*, *des Sindics*. Le Premier Président, qui n'en vouloit pas, rompit l'assemblée jusqu'au Samedi suivant. Les Rentiers criérent encore plusieurs fois la même chose en sortant, traitant de traîtres & de Mazarins, ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables; dont quelques uns furent obligez de se sauver par des escaliers dérobez. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux Partis.

Dessein formé contre eux par le Cardinal Mazarin.

Pour en empêcher les suites, le Cardinal Mazarin crut devoir faire un coup d'autôrité contre ceux des Rentiers qui avoient paru les plus échauffez dans cette Conference. Il résolut d'en faire arrêter cinq ou six dans la première assemblée qui se tiendroit au même lieu. Pour cet effet il fit poster des gens armez prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit, & le Régiment des Gardes devoit s'y rendre en même tems, pour apuyer l'exécution qui devoit en être faite sur le champ par ordre de certains Commissaires apostez, qui devoient les faire pendre aux

1649. grilles du Palais. Quoi-que les Frondeurs ne fussent pas avertis alors de cet excès de violence, comme ils le furent depuis d'une manière à n'en pouvoir douter, ils surent néanmoins que la Cour avoit formé un grand dessein contre eux, & que la Garde se redoubloit tous les jours, pour favoriser l'exécution qu'on devoit commencer par les Rentiers, & attaquer ensuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les autres Chefs du Parti, par tout où on les rencontreroit.

Mesures des derniers pour s'en garantir.

C'en étoit assez pour engager les intéressez à se tenir sur leurs gardes; aussi ne manquèrent-ils pas de prendre toutes les précautions possibles pour se mettre en sureté. Pour cet effet, le Comte de Montrésor, les Marquis de Noirmoûtier, de Fosseuse & de Laigues s'assemblèrent chez le Coadjuteur, où Joli fut aussi mandé. Tout se passa à l'insu du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye & de quelques autres, dont on n'étoit pas assez assuré du secret. Ceux qui assistèrent à cette Conference jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, se trouvèrent fort embarassez. Ils résolurent donc, après bien des contestations de part & d'autre, de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût; & surtout de tâcher de faire assembler les Chambres avant le jour marqué pour la Conference, ne doutant pas que la Cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein. La difficulté étoit de trouver des raisons assez pressantes pour convoquer cette assemblée. Le Coadjuteur proposa divers projets fondez sur le crédit qu'il avoit parmi le Peuple; mais l'on n'y trouva point assez

de

de solidité. Le Marquis de Noirmoûtier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de feindre une entreprise contre le Duc de Beaufort ou le bon homme de Broussel, en les faisant attaquer dans les ruës par des gens inconnus ou masquez, ce qu'on suposoit devoir exciter un soulévement general. Mais ce projet se trouva encore acompagné de trop de difficultez, à cause de l'intelligence qu'il faudroit avoir avec celui qu'on attaqueroit, & qu'on ne pouvoit prendre ni avec Broussel ni avec le Duc de Beaufort, de crainte d'éventer le secret. Le Coadjuteur se proposa aussi; mais il n'apuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon. Enfin Joli, qui avoit déja conferé sur ce sujet avec le Comte de Montrésor, & le Sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même, disant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas assez connu ni assez estimé dans le monde pour remuer les esprits du Peuple; mais que sa qualité de Sindic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui feroient sans doute leur effet & produiroient du moins l'assemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers, qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impetueusement à la première nouvelle de cet attentat.

1649.

Ils suposent un attentat de la part de la Cour contre la personne du Conseiller Joli l'un des Sindics.

La proposition fut aprouvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit personne qui eût voulu s'exposer au risque d'un tel événement. Pour l'exécution, le Marquis de Noirmoûtier se chargea de donner un Gentilhomme très-adroit, nommé d'Estainville, qui étoit à lui, pour tirer un coup de pistolet

Moyens concertez pour l'exécuter.

un Chirurgien au bout de la ruë des Bernardins, où aiant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une espèce de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le Chirurgien ne doutant pas que ce ne fût l'effet du coup, y mit un apareil dans les formes. Pendant ce tems-là, d'Argenteuil dit & fit tout ce qu'il faloit pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit se défaire de celui des Sindics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le Président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit, parce qu'il logeoit dans cette ruë-là, & comme il étoit Colonel du quartier, il fit battre la Caisse. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit. 1649.

Le bruit de cette action aiant été bientôt porté au Palais, les Rentiers suivis de plusieurs autres *Frondeurs*, coururent en foule à la Tournelle où se tenoit l'Audience, demandant justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disoient être mort. L'Audience cessa, & Mrs. des Enquêtes furent obligez d'aller aussi-tôt prendre leurs places à la Grand' Chambre, où le Président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un empressement si grand & si naturel, qu'il alla jusqu'à demander des Gardes à la Compagnie. Mais personne n'étant aussi persuadé que lui du danger qu'il croïoit courir, on éluda sa demande que quelcun traita même de vision. Il ne se passa

Effet que produisit ce prétendu assassinat.

1649. passa pas grand' chose ce jour-là au Parlement, où l'on arrêta seulement qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne de Joli. Cependant le Marquis de la Boulaye aiant vu l'émotion du Parlement crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin ; il se jetta dans les ruës avec environ deux cens hommes qui crioient aux armes, disant que la Cour avoit fait assassiner un Conseiller Sindic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire autant au Duc de Beaufort. Cette rumeur ne produisit pas tout l'effet qu'on en attendoit. Il y eut seulement quelques boutiques fermées en differens endroits de la Ville, & tout ce qui en arriva est que le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire. Le Marquis de la Boulaye ne savoit rien du secret de l'affaire de Joli, & n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du Parti, excepté le Duc de Beaufort, qui aiant sû la blessure de ce Conseiller, se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec tous ses amis, pour apuyer le Marquis si le Peuple avoit remué. Mais les Bourgeois étant demeurez tranquilles, chacun resta chez soi. Le prétendu blessé jouoit durant ce tems-là son personage le mieux du monde. Les Commissaires * nommez pour s'informer de son état l'étant allé visiter, on fit lever en leur presence l'apareil de son bras par les Médecins & Chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le celebre Guenaut, eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal pour rendre compte à Sa

* *Champion & Donjat Conseillers au Parlement.*

1649.

Sa Majesté de ce qu'il avoit vu. Il l'assura qu'on ne pouvoit douter de la vérité du fait, qu'il avoit trouvé beaucoup de fièvre au Sr. Joli, & que le plus grand Comedien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

On en accuse le Cardinal Mazarin qui se raccommode avec Mr. le Prince dans le tems qu'on s'y attendoit le moins.

Mémoires de Madame de Nemours.

Mémoires du Card. de Retz.

Le bruit qui s'en répandit acheva de rendre odieux le Cardinal Mazarin, qu'on croïoit l'auteur de cet assassinat. Ce fut alors que la France entière, pour ainsi dire, s'offrit à Mr. le Prince pour chasser ce Ministre. Le Président de Bellièvre vint lui offrir toute la *Fronde:* tous les *Frondeurs* le virent en particulier; & il n'y en eut aucun avec qui le Prince ne promit de se joindre. Le Cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le monde, & prévoyant bien qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit avec Mr. le Prince, commença à entrer en négociation. Madame de Longueville, sa sœur, qui étoit revenuë de son attachement pour le Parti depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement. Les conditions particulières de Mr. le Prince n'ont jamais été publiques, & l'on n'en a pu savoir que ce qu'il a plu au Cardinal d'en répandre dans le monde. Les autres furent: „ que l'on donneroit le Pont de l'Arche au Duc de Longueville; que l'on romproit le Mariage „ de la Nièce du Cardinal avec le Duc de „ Mercœur: que celle-là, non plus que „ toutes ses autres Nièces, ne se marieroit „ point sans le consentement de Mr. le „ Prince: que l'Amirauté demeureroit encore vacante: que l'on ne donneroit aucune Charge, aucun Gouvernement, ni aucun

1649. „ aucun Benefice considérable sans sa participation: & qu'on ne feroit point commander d'Armée à personne qu'il n'en aprouvât le choix, jusqu'aux moindres Officiers. „ On fit deux copies de ce Traité, qui furent signées de la Reine, de Mr. le Prince, & du Cardinal Mazarin, dont l'une fut remise à Mr. le Prince, & l'autre demeura au Cardinal.

Sur quel prétexte celui-ci rompit avec la Fronde avec qui il avoit paru se réünir. *Idem ibid.*

Il faloit du moins un prétexte spécieux à Mr. le Prince pour rompre avec les *Frondeurs*, après les avances qu'il leur avoit faites. Voici celui qu'il choisit pendant que l'on négocioit son Traité. Il envoya chercher le Président de Bellièvre, pour savoir si les *Frondeurs* se déclareroient pour lui, en cas qu'il vînt à se brouiller avec Mr. le Duc d'Orléans. La question étoit délicate: tout le Parti se consulta: ils connoissoient le penchant qu'avoit Mr. le Prince à se raccommoder avec le Cardinal sur le moindre avantage. Sachant d'ailleurs combien de fois il les avoit trompez, ils ne doutèrent point que cette proposition ne leur fût faite pour les mettre mal avec Mr. le Duc d'Orléans. Ils résolurent de ne point le sacrifier à Mr. le Prince, & lui firent répondre d'une manière indécise: qu'ils ne pouvoient s'imaginer que deux Princes d'un même sang, si proches parens, & qui par dessus tout avoient de si bonnes intentions pour l'Etat, pussent jamais se brouiller ensemble: que pour eux ils contribueroient toûjours de tout leur pouvoir, à entretenir cette intelligence si nécessaire au bien public. Mr. le Prince, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la *Fronde*, parut si mécon-

mécontent de cette réponſe, que ſans vouloir paroître garder les moindres meſures, il déclara qu'il ne pouvoit s'aſſurer ſur des gens, qui lui avoient aſſez fait entendre qu'ils ne ſeroient pas pour lui contre Mr. le Duc d'Orléans; & ſur cela ſeul, il rompit avec eux, & ſe raccommoda publiquement avec le Cardinal, de la manière que nous venons de dire. Dès qu'on vit que Mr. le Prince ſacrifioit tout à un Miniſtre qu'il avoit tant outragé, il n'y eut perſonne qui ne vît bien que ce Prince couroit à ſa perte. Il fut le ſeul qui ne s'en douta point, quoi-que par l'Ecrit double dont on vient de parler, & qui étoit demeuré ſecret entre lui, la Reine, & le Cardinal, il en dût encore plus ſavoir que les autres, ſur les outrages qu'il avoit faits à ce Miniſtre. 1649.

Celui-ci, qui n'en pouvoit perdre le ſouvenir, ſous prétexte d'un raccommodement ſincère, ne laiſſa paſſer aucune occaſion de ſe prévaloir avec induſtrie de la trop grande confiance de Mr. le Prince. Dans la crainte qu'il ne ſe raccommodât peut-être encore avec les Frondeurs pour l'oprimer, il ſuſcita contre eux une accuſation d'avoir voulu attenter à la perſonne de Mr le Prince, afin de les lui rendre tout à fait odieux. Pour cet effet, le Prince étant venu au Palais Royal, comme il faiſoit tous les ſoirs, le Cardinal lui dit qu'il avoit eu avis, que le Duc de Beaufort & le Coadjuteur faiſoient tenir des gens à la Place Daufine pour l'aſſaſſiner, lorſqu'il s'en retourneroit à l'Hôtel de Condé. Servien vint enſuite, qui lui donna le même avis, comme s'il eût ignoré que le Cardinal le lui eût déja donné.

Prétendu deſſein d'aſſaſſiner Mr. le Prince attribué aux Frondeurs. *Mémoires de Madame de Nemours.*

1649. né. Tous deux conseillèrent à Mr. le Prince de renvoyer son carosse avec quelcun dedans, afin de savoir si l'avis étoit bon, & de demeurer cependant au Palais Royal pour aprendre ce qui en seroit arrivé. On fit donc mettre un Laquais dans le carosse, contre lequel il fut tiré de la Place Daufine un coup de mousqueton dont ce Laquais fut tué. Les Frondeurs ont toûjours soûtenu qu'il n'en étoit rien, & qu'on avoit fait cacher le Laquais. Comme on n'a jamais bien su la vérité de cette affaire, je raporterai seulement ce qui s'en est publié, sans rien décider. La plus commune opinion fut d'abord, que Mr. le Prince avoit supofé cet assassinat, pour faire sortir de Paris les Chefs de la *Fronde*, & s'en faire Chef lui-même. Ce qui faisoit croire que ce n'étoient pas les *Frondeurs* qui en avoient formé le dessein, c'est que six hommes à cheval avoient paru à la Place Daufine dès les trois ou quatre heures après midi; & que quand on leur demanda ce qu'ils faisoient là, ils répondirent que c'étoit le Duc de Beaufort qui les y avoit envoyez. Aussi paroissoit-il qu'ils se vouloient montrer, car il n'étoit pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer Mr. le Prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'à deux heures après minuit. D'un autre côté, ce qui faisoit soupçonner les *Frondeurs* d'être les auteurs de ce dessein, c'est que bien qu'on ne crût pas le Duc de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature, on n'avoit pas la même opinion du Coadjuteur, qui ne lui disoit pas tous ses projets. On avoit vu d'ailleurs plusieurs mouvemens parmi les

Fron-

Frondeurs, & l'affaire de Joli les fit soupçonner de tout entreprendre pour s'en venger. 1649.

On avoit peine à croire aussi que ce fût le Cardinal Mazarin qui eût voulu faire assassiner Mr. le Prince, puisque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis, outre qu'il n'étoit point, à ce qu'on assure, de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poison. Ce que j'en trouve donc de plus positif dans les nouveaux Mémoires que je cite ici, c'est que ce fut le Marquis de la Boulaye qui tira le coup de pistolet le même jour qu'étoit arrivée l'affaire de Joli. Comme l'entreprise que ce Marquis avoit faite le matin l'exposoit à d'étranges suites, il voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant Mr. le Prince sur le Pont-neuf. Pour cet effet il assembla deux ou trois cens personnes dans l'Ile du Palais & aux environs; mais le Cardinal en aiant été averti, en donna avis à Mr. le Prince, comme je l'ai dit ci-devant. Cela n'empêcha point qu'on ne soupçonnât le Cardinal d'en avoir donné l'ordre; d'autant plus que la Cour accorda peu après une Amnistie à la Boulaye, & que celui-ci avoua depuis à quelques-uns de ses amis, qu'il avoit imaginé cet attentat contre Mr. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que sa perte n'auroit pas déplu au Cardinal, qui lui avoit fait proposer par Madame de Montbazon dès le mois d'Octobre de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-neuf. La vuë de ce Ministre, selon ce

Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Minorité du Roi. Mémoires de Joli.*

1649. ce qui en a paru de plus vraisemblable dans les suites, étoit donc de faire croire à Mr. le Prince par ce coup de pistolet, que les Frondeurs avoient eu dessein de l'assassiner, afin de le rendre par là irréconciliable avec eux, & de le perdre plus aisément lui-même.

1650. En effet, on len accusa le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, qui, sans témoigner savoir qu'ils en fussent soupçonnez, allèrent faire compliment à Mr. le Prince sur ce prétendu assassinat. Mais sitôt qu'il aprit qu'ils montoient son escalier, il quitta brusquement la Compagnie & s'alla enfermer dans son cabinet; puis, après les avoir fait attendre long-tems, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. Il fit ensuite publiquement des plaintes contre eux au Parlement, dont on peut voir le détail & les suites dans les Mémoires du Cardinal de Retz. Les Frondeurs embarassez de se voir ainsi poussez, & se sentant d'ailleurs fort mal à la Cour, firent entremettre plusieurs personnes pour négocier avec Mr. le Prince. Mais ils n'en reçurent que des réponses fières, qui concluoient toutes à vouloir les faire sortir de Paris. Le dessein de Mr. le Prince étoit de paroître en cela plus puissant que la Reine, en se flattant de faire sortir de Paris par sa propre autôrité des gens que l'autôrité de la Reine n'en avoit pu chasser, quoiqu'ils fussent mal avec elle. Il poussa l'affaire au Parlement, sans aucun ménagement, mais comme il ne s'y trouva point de preuves, il n'y put faire condamner les accusez.

Mr. le Prince pousse les Frondeurs & leur intente un Procès criminel. *Mémoires du Card. de Retz, & de Madame de Nemours.*

Il s'en falloit bien que Mr. le Prince fût aussi

Les Fron-

aussi puissant & aussi redoutable que bien des gens se l'imaginoient. C'est-pourquoi, dans le tems qu'il croïoit pouvoir perdre ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, il ne put éviter lui-même sa perte, à laquelle plusieurs se trouvoient intéressez. La Duchesse de Chevreuse, depuis son retour en France avoit pris de grandes liaisons avec les Frondeurs, & le Coadjuteur étoit devenu amoureux de sa fille. Cette Dame n'étoit point préoccupée de cette créance presque universelle, que Mr. le Prince fût si puissant. Elle commença donc à penser serieusement à ce qu'elle avoit projetté depuis son retour, de raccommoder les *Frondeurs* avec la Cour contre Mr. le Prince qu'elle voïoit bien que le Cardinal ne pouvoit jamais aimer; & elle proposa hardiment sa prison. Après ses premières demarches, le Coadjuteur vint en habit déguisé voir le Cardinal Mazarin. Mr. le Prince, qui sut cette visite, en parla au Cardinal, qui lui tourna si ridiculement & le Coadjuteur & son habit de Cavalier, qu'il lui fit perdre la pensée que ce déguisement couvrît aucun mauvais dessein. Il ajoûta même à tout le ridicule qu'il donna au Coadjuteur en cette occasion, que s'il revenoit une seconde fois déguisé, il en avertiroit Mr. le Prince, afin qu'il se cachât pour le voir, & pour rire aux dépens de ses plumes blanches & de ses jambes tortuës. En trompant ainsi le Prince de Condé, il sut si bien lui ôter jusqu'aux moindres soupçons de la vérité, que ce Prince continua toûjours son Procès criminel contre les Frondeurs, sans aucune apréhension pour sa propre personne.

1650.

deurs pensent à le perdre à son tour & à le faire arrêter.

1650. Ce qu'il y avoit de plus embarrassant, dans l'exécution du dessein formé contre lui, étoit d'y faire consentir Monsieur le Duc d'Orléans, comme Lieutenant Général de la Régence. Ce Duc étoit entièrement gouverné par l'Abbé de la Rivière, qui ne paroissoit pas moins dépendant de Mr. le Prince, par raport au Chapeau de Cardinal, destiné au Prince de Conti, qu'il vouloit se faire céder. Il faloit, pour y réüssir, détruire ce Favori; & la chose n'étoit pas facile. Madame de Chevreuse commença par encourager Madame * à parler contre cet Abbé qu'elle n'aimoit pas. On fit peur ensuite à Monsieur du grand crédit de Mr. le Prince dans le Roïaume, où il y avoit, disoit-on, peu de Places dont il ne pût se rendre Maître en peu de tems. On lui exagera diverses entreprises de ce Prince, ajoûtant que ce qui le rendoit si hardi, étoit qu'il se tenoit sûr que la Rivière lui feroit trouver tout bon. On fit voir ensuite à Monsieur l'Ecrit qui contenoit le dernier accommodement de la Cour avec Mr. le Prince, lequel avoit comme forcé le Cardinal Mazarin à le faire, & qui étoit entièrement oposé aux droits & à l'autôrité de la Charge de Lieutenant Général du Roïaume. Tout cela acheva de déterminer le Duc d'Orléans à conclure l'emprisonnement de Mr. le Prince.

Comment on s'y prit pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orléans. *Mémoires de Madame de Nemours.*

Son prétendu assassinat tenoit toûjours fort au cœur à la Reine, & le Cardinal affectoit

Imprudence de Mr. le Prince

* *Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Orléans, Sœur du Duc Charles de Lorraine, morte en 1672.*

affectoit de vouloir lui aider à s'en venger. 1650.
Mais Mr. le Prince, qui ordinairement gâtoit plus ses affaires que ses Ennemis, fit alors une imprudence qui lui aliéna aussi l'esprit de la Reine. Comme il croïoit avoir rendu Mazarin tout-à-fait méprisable, il voulut aussi rendre la Reine ridicule, dans la pensée que tout le monde l'abandonneroit. Pour cet effet, il persuada au Marquis de Jarzay que cette Princesse avoit de la bonne volonté pour lui, & qu'il devoit pousser sa bonne fortune. Il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette Princesse, dans une lettre que, de concert avec Mad. de Beauvais, il mit sur la toilette de la Reine. Il n'y avoit qu'un homme aussi entêté de son mérite & de sa bonne mine, & aussi animé du desir de plaire à Mr. le Prince, qui pût se trouver capable de prendre une telle commission. La Reine, en recevant la lettre de Jarzay, crut que cette extravagance ne venoit que de lui, & que plûtôt que d'en faire du bruit, il valoit mieux l'éloigner sur un autre prétexte. Mais dès qu'elle sut qu'elle venoit de Mr. le Prince, & qu'il en faisoit des contes par tout, jusqu'à les tourner même en propos de table, elle s'en mit dans une si grande colère, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de se présenter jamais à la Cour. Mr. le Prince, avec cette hauteur dont il ne pouvoit jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le Cardinal & lui dit, qu'il vouloit que la Reine vît Jarzay, dès le même jour. Le Cardinal eut beau lui répréfenter, qu'après une pareille impudence il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme

Qui le mit mal avec la Reine. *Idem ibid. Mémoires de Joli.*

1650. du monde, le Prince ne répondit autre chose, selon la coûtume de ce tems-là, sinon qu'il le faloit pourtant bien, parce qu'il le vouloit. La Reine se trouva donc forcée à voir Jarzay; mais l'audace de Mr. le Prince, dont la Cour fut plus irritée que de tout ce qu'il avoit pu faire auparavant, ne servit qu'à avancer un peu plus sa prison.

Mépris qu'il fait des avis qu'on lui donna pour sa sureté. *Idem ibid.*

C'est ainsi que presque tous les grans Princes, & même ceux qui deviennent dans la suite de leur vie des plus moderez & des plus judicieux, sont dans leur jeunesse aussi persuadez qu'on les craint, que les belles femmes, ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Mr. le Prince continuant d'outrager la Reine, d'insulter le Cardinal, & de pousser à bout les Frondeurs, agissoit pourtant avec autant de confiance, que s'il avoit vécu d'une manière à ne se faire point d'ennemis. Ce qui devoit néanmoins lui donner du soupçon, & lui faire croire qu'il n'étoit pas hors de crainte, c'est que le bon homme Broussel se trouva accusé de son assassinat. Et comme il n'étoit pas même capable d'en être soupçonné, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce Procès que pour achever de faire perdre à Mr. le Prince la faveur du Peuple, qui adoroit toûjours ce vieillard. Ces circonstances firent tant de peur à tous ceux qui étoient attachez à la maison de Mr le Prince, que plusieurs lui donnèrent des avis là-dessus. Mais il les reçut si mal, qu'au dixseptième qu'on lui donna, il dit que c'étoit la dixseptième folie qu'on lui avoit dite ce jour-là sur un même sujet.

On

On avoit pris hors de Paris un nommé Des-Coutures, qu'on prétendoit devoir être un témoin du prétendu assassinat de Mr. le Prince; & il devoit arriver par la Porte de Richelieu. Le Cardinal Mazarin dit au Prince de Condé, qu'on l'avoit averti que les Frondeurs vouloient faire enlever cet homme, de peur qu'il ne fît sa déposition, & qu'il faloit mettre des Troupes à cette Porte pour les en empêcher. Il ajoûta que, puisque c'étoit l'affaire du Prince, il étoit à propos qu'on y mît de ses Troupes, la Reine ne pouvant pas toûjours paroître pour défendre ses intérêts. Mr. le Prince donna dans ce piège, & dit qu'il faloit que ce fussent des Troupes du Roi, croïant en être mieux soutenu. Sur quoi le Cardinal répondit, qu'il faloit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé. Le Prince y consentit, & ne l'exécuta que trop exactement pour lui.

1650. Mesures prises pour s'assurer de sa personne.

Comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des Frondeurs, la Cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir exécuter la résolution qu'on avoit prise. Et quoiqu'embarassez d'un Procez Criminel, ils ne laissèrent pas de se faire acheter au Cardinal Mazarin. Pour le Coadjuteur, plus il avoit d'intérêt, & moins il vouloit paroître en avoir. Il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux Gouvernemens * pour deux de ses amis, qui devoient servir à établir la sureté du Parti.

Accommodement de la Cour avec les Frondeurs avant sa détention. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

* *Il n'y eut que Noirmoûtier qui eut le Gouvernement du Mont Olympe: on ne parla plus du second.*

1650. On promit à Laigues une Charge dans la Maison de Mr. le Duc d'Anjou*, quand elle seroit faite; les Sceaux au Marquis de Châteauneuf, & un Brevet de Duc à quelcun de la Fronde dont on conviendroit. On stipula pour le Duc de Beaufort la Survivance de l'Amirauté, qui fut donnée à son frère, avec une grosse pension pour lui sur cette Survivance; & l'on assura au Duc de Longueville, qu'on lui accorderoit celle de la Lieutenance de Roi de la Haute Normandie qu'il sollicitoit depuis long-tems pour le fils du Marquis de Beuvron.

Mr. le Prince, le P. de Conti & le Duc de Longueville sont arrêtez. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

Cet accord ainsi fait, pour leurer le Duc de Longueville, que l'on vouloit arrêter avec Mr. le Prince, aussi bien que le Prince de Conti, la Reine les manda tous trois au Conseil, le 18. Janvier. On leur avoit conseillé de n'y aller jamais tous trois ensemble, mais ils méprisèrent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avoit donnez auparavant. L'affaire fut conduite avec tant de dissimulation, que sous prétexte de sacrifier les *Frondeurs* à Mr. le Prince, & de les empêcher d'enlever Des-Coutures, un des seditieux, qui avoient voulu le faire périr, ce Prince ordonna lui-même les Gendarmes & les Chevaulegers du Roi, pour le faire mener à Vincennes. Comme il ne se doutoit de rien, il eut la confiance qu'il faloit pour être trompé; & croïant que les préparatifs qu'on faisoit pour l'arrêter, regardoient les *Frondeurs*, il prit toutes les précautions necessaires

* *Philipe de France, Frère du Roi, depuis Duc d'Orléans.*

res pour ſe faire conduire lui-même plus ſûrement en priſon. On lui en donna encore plusieurs avis ce même jour, mais il ne voulut jamais y ajoûter foi. On dit auſſi que la Princeſſe de Condé le pria de ne ſortir point ce jour-là. Cependant il ſortit le matin pour aller voir le Cardinal, qu'il trouva dans ſa chambre, avec le Marquis de Lionne, qui y écrivoit les ordres pour l'arrêter avec ſon Frère & ſon Beau-Frère. Le Cardinal, ſans faire ſemblant de rien, le reçut avec des témoignages d'une ſincère amitié: & le Prince s'étant plaint à lui des bruits qui couroient, qu'il ne ſongeoit qu'à le perdre, Mazarin l'aſſura que jamais il n'avoit eu la moindre penſée de lui nuire, & lui fit mille proteſtations de ſervice & d'un attachement inviolable à ſes intérêts. Cependant le Marquis de Lionne continuoit d'écrire l'ordre pour l'arrêter. Le Prince raſſuré par tous ces beaux ſemblans d'amitié, donna dans tous les pièges qu'on voulut lui tendre. Le Cardinal ajoûtant la raillerie à tout ce qu'il préparoit contre le Prince, lui dit qu'il vouloit ce jour même lui ſacrifier les *Frondeurs*. Le Prince de Condé ne manqua pas de ſe rendre ſur le ſoir au Palais Roïal, ſans être accompagné d'aucun de ſes amis contre ſon ordinaire, tant il étoit éloigné de penſer à ce qui lui alloit arriver. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville s'y trouvèrent preſque en même tems. Ils allèrent d'abord dans l'Apartement de la Reine, qui feignant d'être indiſpoſée, s'étoit miſe ſur ſon lit, ce qui les obligea de paſſer dans la chambre du Conſeil. Mazarin ne les vit pas plûtôt tous trois, qu'il

1650.

1650. ſortit, diſant qu'il étoit obligé de les quitter pour un moment, en attendant la venuë du Duc d'Orléans. Sur ces entrefaites, Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine entra dans la chambre, & s'aprochant reſpectueuſement du Prince de Condé, lui dit à l'oreille de la part de la Reine, qu'il faloit aller en priſon, & lui demanda l'épée. Cominges ſon Neveu fit le même compliment au Prince de Conti, & de Croiſſi au Duc de Longueville. Le Prince prit d'abord cela pour une plaiſanterie, mais aiant reconnu que c'étoit tout de bon, *eſt-ce donc là*, dit-il, *la récompenſe de ma fidelité & de mes ſervices*? Il demanda enſuite à parler à la Reine & au Cardinal Mazarin, mais ils ne voulurent point s'expoſer aux reproches qu'il auroit pu leur faire.

Ils ſont conduits à Vincennes.

Guitaut, qui étoit ſorti de la chambre du Conſeil, pour y faire entrer ſon eſcorte, revint auſſi-tôt avec vingt hommes armez, qui conduiſirent les Princes dans le jardin par un eſcalier dérobé. Quelque tems après on les fit monter dans un caroſſe du Roi, qui les attendoit à la petite porte. Leur eſcorte ſe trouva bien plus foible qu'on n'avoit cru. Elle étoit commandée par le Comte de Mioſſens, Lieutenant des Gendarmes; & Cominges Lieutenant de Guitaut, les gardoit. Jamais des perſonnes de telle importance ne furent conduites en priſon avec un ſi petit nombre de gens; il n'y avoit que ſeize hommes à cheval, avec ce qui étoit en caroſſe avec eux. Tout le monde ſait comme le caroſſe s'étant rompu entre Paris & Vincennes, ils demeurè-

rent

rent quatre ou cinq heures par le chemin. 1650.
Belle occasion pour ceux qui auroient voulu entreprendre de les délivrer! mais personne ne se mit en devoir de le faire.

Quelles que fussent les raisons qui obligèrent le Cardinal à faire arrêter Mr. le Prince, il est incertain qu'il en ait eu d'autre, que celle de vouloir être le Maître à la Cour. J'ai remarqué ailleurs qu'il ne pouvoit souffrir la manière aigre & méprisante avec laquelle le Prince de Condé le traitoit, & en public, afin de regagner dans le monde ce que leur réconciliation apparente lui avoit ôté, & dans les Conseils particuliers, pour le détruire dans l'esprit de la Reine, & y prendre le poste qu'il y occupoit. Mais enfin toutes les règles de la Politique étoient contre ce dessein-là, comme les événemens l'ont fait voir. Il ne paroît pas que Mr. le Prince ait été véritablement soupçonné de la moindre entreprise contre l'Etat. Tout ce que nous allons voir qui fut avancé contre lui, n'a été qu'un prétexte pour justifier sa détention. Il est vrai que quelques-uns prétendent qu'il avoit senti avec peine les prospéritez de la Cour, pour lesquelles il s'étoit aveuglément passionné auparavant: qu'il avoit eu de l'inquiétude du Siège de Cambrai, parce qu'il avoit été entrepris sans lui, & qu'il avoit été bien-aise d'aprendre qu'il fût levé: que les troubles de Guïenne & de Provence, avec les difficultez du retour du Roi à Paris, ne lui avoient pas déplu, d'autant qu'il avoit pénétré l'intérieur du Cardinal, qui ne pensoit qu'à surmonter tous les embarras présens, pour recouvrer une

Prétexte de la détention de Mr. le Prince.

Mémoires de la Minorité du Roi.

1650. autôrité absoluë & indépendante. Toutefois il ne fomenta ces troubles ni en secret ni en public, & s'il en fut bien aise dans le cœur, ce fut tout au plus par une présomption naturelle à un Prince qui se veut rendre nécessaire. Quoi-qu'il en soit, de peur que le Prince de Conti & le Duc de Longueville ne se joignissent à lui, s'il venoit à entreprendre quelque chose, ou soit que la Reine se trouvant dans l'impossibilité de reconnoître d'aussi importans services que ceux qu'il lui avoit rendus, elle craignît que son impuissance ne rendît vain, celui à qui elle avoit de si grandes obligations, sa reconnoissance se changea en une espèce de haine, & elle consentit à faire arrêter ces trois Princes. La chose fut exécutée, d'un consentement si général des Peuples, que la Duchesse de Longueville accablée, comme on le peut croire, par un si rude coup, s'étant retirée sans être connuë dans une maison particulière, afin d'attendre les choses nécessaires pour partir, eut encore le déplaisir de voir allumer les feux de joïe & paroître les autres marques de la réjouïssance publique pour la détention de ses Frères & de son Mari. Ensuite dequoi elle alla en Normandie, ne se croïant pas en sûreté à Paris.

Demarche de la Princesse de Condé en cette occasion.

La Princesse Douairière de Condé vint à Paris, où elle présenta Requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la Compagnie, & tâcher de l'animer en faveur des Princes ses Enfans. Le Parlement ordonna que cette Princesse se mît chez le Sr. de la Grange, Maître des Comptes, dans la Cour du Palais, pendant qu'on

qu'on iroit prier le Duc d'Orléans de venir 1650.
prendre sa place. *Monsieur* répondit aux Députez de la Compagnie, que Madame la Princesse aiant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croïoit pas devoir se rendre au Palais, pour opiner sur une affaire dans laquelle il n'y avoit qu'à obéïr aux ordres supérieurs. Il ajoûta qu'il seroit bien aise que le Premier Président le vint trouver sur le soir. Celui-ci s'y rendit, & fit connoître à *Monsieur*, que sa présence seroit nécessaire le lendemain au Palais, pour assoupir un commencement d'affaire qui pouvoit avoir des suites, par la commiseration naturelle pour une grande Princesse afligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal. *Monsieur* le crut: il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Madame la Princesse qui se jetta à ses piez: elle oublia même si fort & son rang & sa fierté ordinaire, qu'elle descendit jusqu'à dire au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, qui se trouvoient toûjours à ces assemblées, *que puisqu'ils faisoient l'honneur à ses Enfans de les avouër pour leurs Parens, ils eussent pitié d'eux.* Mais ces Messieurs n'en furent point touchez, & bien loin de lui être obligez d'une bassesse si outrée, elle ne servit qu'à les dégoûter & à leur donner du mépris. *Monsieur* dit à la Compagnie, que le Roi avoit commandé à Madame la Princesse de sortir de Chantilli où elle étoit auparavant, parce qu'on avoit trouvé un de ses Valets de pié chargé de lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit souffrir à Paris, parce qu'elle y étoit venuë contre les ordres du Roi: qu'elle en sortît pour témoigner son obéïssance,

1650. & pour mériter que le Roi, qui feroit dans peu de retour, eût égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Cette Princesse demandoit justice au Parlement de la prétenduë violence du Cardinal Mazarin, comme si le Roi n'eût pas consenti à la détention des Princes, lui qui en avoit donné les ordres exprès. Sa Majesté avoit fait connoître au Parlement les raisons qui l'avoient engagé d'en user de la sorte. Je serois trop long si je voulois les rapporter ici. On les trouve en détail dans tant de Mémoires différens, que ce seroit une chose superfluë que de m'y étendre davantage.

Raisons que le Roi donna au Parlement de la détention des Princes.

Extrait de la Lettre de Cachet du Roi, écrite au Parlement.

Je ferai seulement un Extrait de la Lettre * que le Cardinal fit écrire au Parlement au nom du Roi, pour justifier la détention des Princes. " Elle portoit en substance, „ que le Prince de Condé ne mettoit aucu„ nes bornes à son ambition: que par ses „ manières hautaines, & ses continuelles „ prétensions, il faisoit voir clairement „ qu'il ne pensoit qu'à augmenter son au„ tôrité aux dépens de l'Autôrité Roïale: „ que non content de vivre le plus riche „ Sujet qui fût dans la Chrêtienté, il por„ toit ses vuës jusqu'à la Souveraineté & „ à l'indépendance. Que le Prince de Con„ ti etoit complice de tous les desseins de „ son Frère. Que le Duc de Longuevil„ le étoit aussi entré dans les intérêts du „ Prince de Condé: qu'il avoit part à tous „ ses Conseils, & qu'il s'étoit outre cela, „ rendu suspect par une ambition demesu„ rée,

* *Elle est datée du 19. Janvier 1650.*

„ rée, qui le portoit à faire tous les jours 1650.
„ de nouvelles demandes à la Cour, & à
„ usurper une autôrité illégitime dans son
„ Gouvernement de Normandie; & qu'ain-
„ si le Roi avoit jugé à propos de s'assu-
„ rer de ces trois Princes, sans plus de
„ delai, pour s'oppoſer aux desseins qu'ils
„ formoient de concert, au préjudice de
„ son autôrité & du repos de l'Etat." Il n'est pas difficile de voir par la manière dont le Prince de Condé s'étoit conduit jusqu'à sa détention, que tous ces desseins pernicieux, qu'on lui attribuë, sont imaginaires.*

Cependant la Princesse de Condé jugeant que toutes ses démarches seroient inutiles, & que le Parlement ne décideroit pas sur une matière aussi importante & aussi délicate que celle-là, se retira dès le soir même à Berni, d'où le Roi lui ordonna d'aller ensuite à Valleri. L'autôrité de la Cour sembloit plus affermie que jamais par la prison des Princes. Comme ils étoient Gouverneurs de trois Provinces considérables, le Roi voulut pourvoir à leurs Gouvernemens, afin qu'il ne s'y fît aucun mouvement dangereux. Sa Majesté envoïa donc le Comte d'Harcourt en Normandie, pour y commander au lieu du Duc de Longueville; le Duc de Vendôme fut envoïé en Bourgogne à la place du Prince de Condé; & le Maréchal de l'Hôpital eut ordre d'aller en Champagne pour empêcher qu'on ne s'y sou-

Le Roi dispose de leurs Gouvernemens.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

H 7

* *C'est ce qu'on fait voir au long, dans une Lettre d'un particulier au Parlement de Paris, pour servir de réponse à celle du Roi que je viens de citer.*

1650. soulevât à l'occasion de l'emprisonnement du Prince de Conti. Comme le Duc de Longueville avoit pris les devans, pour attirer à lui les Peuples de Normandie, sous l'espérance qu'il leur avoit donnée de sa protection, il étoit à craindre qu'il n'arrivât quelque émotion dans cette Province.

Le Comte de Tavannes agit pour Mr. le Prince. *Memoires de Tavannes. Hist. du Prince de Condé. Liv II.*

Quoi-que les amis du Prince de Condé parussent fort touchez de son malheur, ils ne s'apliquèrent pas tous avec une égale ardeur à le faire cesser. Plusieurs se contentèrent de le plaindre, sans penser à le secourir. Mais il y en eut aussi qui embrassèrent ses intérêts avec chaleur, & le servirent avec beaucoup de fermeté. Entr'autres le Comte de Tavannes fut le premier qui prit les armes pour son service. Etant arrivé en Bourgogne, dont le Prince de Condé étoit Gouverneur, il crut y trouver un puissant parti, tout disposé à le seconder; mais il eut le déplaisir de voir que tout le monde lui tournoit le dos, & que les amis du Prince étoient plus portez à agir contre lui que pour lui. Il s'imaginoit qu'il pourroit au moins s'emparer du Château de Dijon, qui apartenoit au Prince de Condé, parce que les Commandans y avoient été mis par le même Prince, & qu'ils étoient deux de ses Domestiques. Mais les étant allé voir pour les engager dans le Parti du Prince, il s'excusèrent froidement sur ce qu'ils ne pouvoient rien faire, n'aiant point de monde dans leur Place. Le Comte de Tavannes leur proposa aussi-tôt d'y faire entrer soixante Mousquetaires. Ils promirent de les recevoir ; mais deux jours après le Comte les

aiant

aiant fait venir, ces Commandans eurent 1650.
oublié leur promesse, & refusèrent de les laisser entrer dans le Château; disant qu'ils avoient déja donné leur parole à la Ville de n'y recevoir personne. Sur cela Tavannes aiant apris qu'on vouloit l'arrêter à Dijon, se retira promtement à Bellegarde. Il trouva cette Place dans un si mauvais état qu'il étoit aisé de voir par là, que le Prince de Condé étoit bien éloigné de former contre l'Autôrité Roïale les pernicieux desseins qu'on lui imputoit. Il n'y avoit ni armes ni munitions, & le peu de Canons qui s'y trouvoient, étoient démontez, & sans aucun affut. Tavannes désespérant de pouvoir se maintenir dans une Place si mal pourvuë, résolut d'aller mener ses Troupes au Maréchal de Turenne, qui s'étoit jetté dans Stenai.

Le Chevalier de la Rochefoucaut, commandoit à Damvilliers pour le Prince de Conti qui en avoit le Gouvernement. Il avoit sollicité ce Maréchal, qui s'aprochoit alors des Frontières avec des Troupes d'Espagne, de s'avancer vers cette Place, afin de la maintenir dans la possession & le service des Princes. Mais ce dessein ne réüssit pas. Les Officiers de la Garnison en aiant été avertis, se saisirent du Gouverneur, & introduisirent dans la Ville celui qui en avoit été auparavant Lieutenant de Roi. Ainsi la Place rentra sous l'obéïssance du Roi, avant que le Maréchal de Turenne y arrivât avec son Armée.

Le Comte de Tavannes n'eut pas marché demi-heure du côté de Stenai, qu'un Parti vint l'avertir qu'on voïoit devant eux sur leur

Il entreprend de lui gagner

1650. leur route des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie. C'étoit le Marquis de Tavannes Lieutenant de Roi de la Province, & Oncle du Comte. Il avoit assemblé de la Noblesse avec le Prévôt & leurs Archers, quelques Compagnies de Cavalerie & un Régiment d'Infanterie, & venoit au devant de son Neveu, pour s'opposer à son passage, & l'empêcher d'aller joindre Turenne. Le Comte de Tavannes les aiant fait reconnoître, résolut de les charger sur le champ. Ce qu'il fit avec tant de vigueur qu'il tailla en pièces toute la Cavalerie, & prit tout le Régiment d'Infanterie prisonnier, auquel il fit prêter serment pour le service du Roi & du Prince de Condé contre Mazarin. Cette déroute du Lieutenant de Roi jetta l'épouvante dans toute la Bourgogne, & sur tout dans Dijon, qui en fut si fort allarmée, qu'on y obligea jusqu'aux Capucins à prendre les armes. Tavannes voïant une occasion si favorable de faire déclarer cette grande Ville pour le Prince, prit la résolution de l'aller attaquer, persuadé qu'il s'en rendroit Maître, pourvu que ceux qui commandoient dans le Château voulussent bien lui en ouvrir les portes. Il fit tourner à l'instant toutes ses Troupes de ce côté-là, & lorsqu'il fut près de Dijon, il envoïa un Officier vers les Commandans du Château, pour leur faire savoir que s'ils le recevoient dans leur Place, il étoit assuré de prendre la Ville. Mais on tira sur l'Officier, sans lui permettre d'aprocher. Tavannes ne laissa pas de camper deux jours devant Dijon, & ensuite il se retira de nouveau à Bellegarde,

La Bourgogne.
Idem ibid.

dans

dans l'espérance que les Comtois ne manqueroient pas de lui fournir toutes les munitions de guerre & de bouche, dont il auroit besoin, comme ils le lui avoient promis. 1650.

La Cour va dans cette Province pour s'opposer aux progrès de Tavannes.

Cependant le Cardinal Mazarin, informé des troubles que le Comte de Tavannes excitoit en Bourgogne, résolut de les dissiper au plûtôt, de peur qu'il ne fît de nouveaux progrès, & n'engageât insensiblement toute la Province dans le parti du Prince de Condé. Pour cet effet il alla en Bourgogne avec une Armée dont le Duc de Vendôme, qui avoit été fait Gouverneur de cette Province, eut le commandement. Le Roi, la Reine, & toute la Cour furent de ce voïage. Comme la Bourgogne étoit demeurée jusques-là fidèle au Roi, elle le reçut alors avec une entière soûmission. Il n'y eut que Bellegarde qui fit quelque résistance; & l'on commença aussi-tôt à l'assiéger. Tavannes n'aiant point reçu le secours que les Comtois lui avoient promis, ne défendit pas long-tems cette Place, qui étoit en très-mauvais état, comme nous l'avons déja dit. Dans peu de jours il se rendit à composition, afin de conserver au service du Prince quantité de braves gens qui y étoient avec lui. Après la reddition de la Place, les Troupes du Comte de Tavannes furent licentiées, & les Officiers avec tout ce qu'il y avoit de gens considérables lui donnèrent parole, avant que d'en sortir, de se trouver pour le service du Prince, les uns à Montrond, & les autres à Bourdeaux ou à Stenai; ce qu'ils exécutèrent très-fidèlement. Pour le Comte de Tavannes il prit le parti d'aller à Paris, sans

se

1650. se faire connoître, pour pratiquer des amis aux Princes, & ménager toute sorte de moïens pour les tirer de prison.

Caractère du Roi dans sa jeunesse. Anecdotes de la Cour, de ce tems-là.

Pendant le séjour que la Cour fit à Dijon, on remarqua dans la personne du jeune Roi un sérieux au-dessus de son âge. Monsieur avoit au contraire autant de vivacité & de feu, que le Roi avoit de gravité & de flègme. Ce caractère lui donnoit sur son Frère une supériorité & un ascendant, dont il se servoit à propos pour le reprendre en tout ce qu'il faisoit de trop vif dans leurs petits divertissemens. Il lui servoit presque de Gouverneur, c'est-pourquoi Monsieur l'appeloit son *Petit Papa*. Les personnes qui fréquentoient alors la Cour, disent n'avoir jamais vu faire au Roi qu'une seule action enfantine. Un jour qu'il avoit trouvé un coëfe de la Reine, il la mit au bout d'un bâton, & la porta en Procession comme une espèce de Bannière, suivi de Monsieur en chantant des Litanies. Aiant été surpris dans cet amusement, il en fut si honteux, qu'il jetta promptement le bâton, & ne fit depuis rien de semblable. On remarqua aussi que la Cour manquoit presque alors du nécessaire, pendant que la table du Cardinal étoit servie de tout ce qu'il y avoit de plus délicat.

La Cour marche en Normandie, pour s'assurer de cette Province.

La presence du Roi n'eut pas plûtôt remis le calme dans la Bourgogne, qu'il fut obligé de marcher avec toutes ses forces en Normandie. La Duchesse de Longueville mettoit tout en usage pour attirer le Parlement de Rouën dans le Parti des Princes, & pour s'assurer des Amis & des Places du Duc son Mari, & du Havre de Grace. Dès-

que

que l'Armée Roïale parut dans cette Province, le Parlement de Rouën & les principales Villes envoïèrent des Députez au Roi, pour lui témoigner leur obéïssance. La Duchesse de Longueville espéroit pouvoir se maintenir dans Dieppe, où elle avoit mis des Troupes qu'elle entretenoit à ses dépens. Elle n'oublia rien pour engager les Habitans & le Gouverneur de la Ville à une vigoureuse résistance. Mais les Habitans aiant apris que le Roi s'aprochoit d'eux, parlèrent aussi-tôt de se rendre, & le Gouverneur suivit leur éxemple. Ainsi la Duchesse de Longueville se vit en un moment abandonnée de tout le monde, & peu s'en falut même qu'elle ne fût arrêtée par les Bourgeois de Dieppe, & par du Plessis-Bellière, qui y étoit allé avec des Troupes de la part du Roi. Elle se retira en cachette, & fut contrainte de s'embarquer & de passer en Hollande, pour aller à Arras, d'où elle se rendit ensuite à Stenai. 1650.

La Cour eut bien-tôt de nouvelles affaires sur les bras. Malgré les avantages qu'elle venoit de remporter, les Amis des Princes continuèrent à exciter de nouveaux troubles dans le Roïaume, pour leur procurer la liberté. Le Prince de Marsillac, que nous nommerons desormais Duc de la Rochefoucaut, fut un de ceux qui se déclarèrent pour eux avec le plus d'ardeur. Ce Prince étoit à Dieppe lors que la Cour vint en Normandie. Il en sortit cinq ou six jours avant la Duchesse de Longueville, & s'étant retiré dans son Gouvernement de Poitou, dont il avoit hérité par la mort de son

Le Duc de la Rochefoucaut & plusieurs autres Seigneurs se déclarent pour les Princes.

1650. ſon Père, il commença auſſi-tôt à diſpoſer les choſes à la guerre. Les Ducs de Bouillon, de Saint-Simon & de la Force, réſolurent d'agir de concert avec lui pour tâcher de renouveller les mécontentemens du Parlement & de la Ville de Bourdeaux, & de les obliger à prendre les armes pour la liberté des Princes. D'abord, ils témoignèrent tous un zèle égal pour le Prince de Condé, & lors que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut firent le projet de ſoulever la Guïenne, le Duc de Saint-Simon, à qui ils en donnèrent avis, offrit de recevoir le Duc d'Enguien dans Blaïe, dont il étoit Gouverneur. Mais quand ils furent ſur le point de commencer la guerre, il refuſa d'éxécuter ce qu'il avoit promis. Le Duc de la Force prit auſſi-tôt des prétextes pour ne ſe point déclarer.

Quoi-que le Duc de la Rochefoucaut n'eût point de Places dans ſon Gouvernement, ni de Troupes, il fut le premier à prendre les armes. Il voulut, avant toutes choſes, retirer auprès de lui le Duc d'Enguien pour autôriſer le Parti, en faiſant voir qu'on prenoit les armes non ſeulement pour la liberté du Prince, mais encore pour la conſervation de celle de ſon Fils. Il fit ſavoir ſon deſſein à la Princeſſe Douairière par Gourville, qui lui répréſenta, " que ſi le „ Duc d'Enguien étoit une fois en un lieu de „ ſûreté, où il n'eût rien à craindre de la „ Cour, il deviendroit un des principaux „ inſtrumens de la liberté de Mr. le Prince, „ & qu'ainſi lui & Madame ſa Mère de„ voient ſe rendre ſecrètement à Brezé en „ Anjou. Le Duc de la Rochefoucaut

„ offrit

„ offrit de les y aller prendre avec cinq „ cens Gentilhommes pour les mener à „ Saumur, si le dessein qu'il avoit sur cette „ Place réüssissoit; ou bien à Turenne, où „ le Duc de Bouillon se joindroit à eux, „ pour les accompagner à Blaïe, en attendant qu'on eût disposé le Parlement de „ Bourdeaux à les recevoir.

1650.

Les amis des Princes sont déclarez Criminels de Leze-Majesté. *Divers Mémoires de la Minorité.*

Environ ce tems-là, le Roi ordonna au Duc de Bouillon, au Vicomte de Turenne, au Duc de la Rochefoucaut, au Comte de Tavannes, & à tous les autres Partisans des Princes, de se rendre incessamment auprès de sa personne; & sur le refus qu'ils firent d'obéïr à cet ordre, il envoïa une Déclaration au Parlement, par laquelle ils furent déclarez Criminels de Lèze-Majesté. Le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, de Broussel, Charton & les autres *Frondeurs*, furent déchargez, dans le même tems, de l'accusation d'avoir attenté à la vie du Prince de Condé. Dans ce même tems aussi, le Duc de la Rochefoucaut se mit en devoir d'éxécuter ce qu'il avoit envoïé proposer à la Princesse Douairière. Pour cet effet, il résolut d'assembler ses amis sous un prétexte qui ne fît point connoître son intention. L'enterrement de son Père, dont la cérémonie se devoit faire dans une de ses maisons, y venoit fort à propos. Il s'en servit pour assembler auprès de lui toute la Noblesse des Provinces voisines, qu'il pria de se trouver à cette cérémonie. Il assembla, sous le même prétexte, tous ceux qui pouvoient porter les armes dans ses terres, de sorte qu'en très-peu de tems il eut plus de deux mille Che-

1650. Chevaux, & huit cens hommes de pié. Le Duc de la Rochefoucaut aiant ramassé ces Troupes, résolut d'aller de ce pas se saisir de Saumur. La Cour avoit donné le Gouvernement de cette Place à Guitaut, pour récompense d'avoir arrêté Mr. le Prince; mais il n'en avoit pas encore pris possession. Un Gentilhomme, nommé *Dumont*, y commandoit sous *Urbain de Maillé*, Maréchal de Brezé, qui venoit de mourir; & aiant apris que Cominges, Neveu de Guitaut, y alloit avec des ordres du Roi, accompagné de deux mille hommes de pié pour l'assièger s'il refusoit d'en sortir, il avoit mandé au Duc de la Rochefoucaut, qu'il se rendroit Maître de la Place, & prendroit son parti, s'il vouloit y mener des Troupes. Le Duc avoit accepté la proposition, & s'étoit engagé de venir secourir Saumur dans un certain tems.

Le Duc de la Rochefoucaut va à Saumur avec des Troupes.

Comme il alloit s'aquiter de sa promesse, il rencontra sur la route de Saumur Gourville, qui lui aprit que la Princesse Douairière avoit aprouvé son conseil; mais qu'elle n'étoit pas encore en état d'éxécuter un dessein, dont les suites étoient d'une si grande importance: que tout ce qu'elle pouvoit faire alors étoit de lui envoïer vingt mille francs. Le Duc de la Rochefoucaut ne laissa pas de continuer sa marche vers Saumur; mais, bien qu'il y arrivât huit jours plûtôt qu'il n'avoit promis, il trouva que le Gouverneur s'étoit déja rendu. Ainsi, il fut obligé de retourner sur ses pas. Il défit dans sa marche quelques Compagnies de Cavalerie des Troupes du Roi, & étant arrivé chez lui, il congédia la Noblesse

blesse qui l'avoit suivi. Alors, ce Duc voïant qu'il ne pouvoit rien faire dans sa Province pour le service du Prince de Condé, & que le Maréchal de la Meilleraïe lui alloit tomber sur les bras, se retira promptement à Turenne auprès du Duc de Bouillon. Il jetta en passant cinq cens hommes, & cent Chevaux dans Montrond, place forte en Berri, que la Cour avoit negligée, parce qu'il n'y avoit point de Garnison, lors que les Princes furent arrêtez prisonniers. 1650.

En arrivant à Turenne il aprit que la Princesse de Condé avoit suivi le conseil qu'il lui avoit donné, de partir secrètement avec le Duc d'Enguien, & qu'elle venoit l'y joindre pour être conduite à Bourdeaux, où il y avoit plusieurs amis du Prince tous disposez à la recevoir. Il aprit en même tems que le Duc de Saint-Simon s'étoit détaché du Parti des Princes. Ce changement refroidit d'abord les amis de Bourdeaux, mais *Langlade*, que le Duc de Bouillon avoit envoïé dans cette Ville, pour y ménager les intérêts du Prince de Condé, les raffermit avec beaucoup de peine & d'adresse, & vint lui-même à Turenne en aporter la nouvelle. Sur cela, le Duc de Bouillon assembla trois cens Gentilhommes de ses amis, pour aller recevoir la Princesse de Condé, & le Duc de la Rochefoucaut manda les siens, qui arrivèrent au nombre de trois cens, conduits par le Marquis de *Silleri Brulard*. Outre ses amis, le Duc de Bouillon leva douze cens hommes de ses terres, & sans attendre le Marquis de Silleri, ils marchèrent vers les Montagnes d'Au-

La Duchesse de Longueville va à Bourdeaux escortée par les amis des Princes.

1650. d'Auvergne par où la Princeſſe devoit paſſer. Le Chevalier de la Valette, qui commandoit l'Armée du Roi en Guïenne, profita de ce tems pour s'aller oppoſer au paſſage de la Princeſſe. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault aiant apris ſon deſſein marchèrent à lui avec toutes leurs Troupes, & le joignirent à Montclàr en Perigord; mais ce Général lâcha le pied ſans combattre, & ſe retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu tout ſon bagage.

Le Siège de Guiſe levé par les Eſpagnols. Suite de la Campagne.

Durant ce tems-là les Eſpagnols firent pluſieurs entrepriſes qui eurent différens ſuccès. Ils bloquèrent Dunkerque & la Baſſée ſans fruit, aiant été obligez d'en lever le Blocus. Enſuite s'avançant dans la Picardie avec une Armée de trente mille hommes, ils s'emparèrent du Catelet & de la Capelle, & le 16. de Juin ils mirent le Siège devant Guiſe. La Ville ſoûtint pendant dix jours les attaques continuelles des ennemis, & donna le tems au Maréchal du Pleſſis d'aſſembler des Troupes & de s'aprocher des Lignes. Les Aſſiègeans à ſa vuë redoublèrent leurs efforts, & la nuit du 26. au 27. ils firent en même tems deux attaques & montèrent à l'aſſaut en ſi grand nombre & avec tant de furie, qu'ils entrèrent dans la Place par deux portes, pourſuivirent les Aſſiègez qui ſe battoient toûjours en retraite, & les pouſsèrent juſques dans le Château. La nuit même la Contreſcarpe du Château fut emportée, & ſix cens Eſpagnols commençoient à s'y établir; mais à la pointe du jour ils furent chaſſez ou taillez en pièces. Le Maréchal du Pleſſis, informé que les

les Assiègeans manquoient de vivres, ne ju- 1650.
gea pas à propos d'exposer les Troupes du Roi, pour hâter la délivrance d'une Place qu'il dégageroit bien-tôt sans combat, & se contenta de bien garder les avenuës. Le 29. il vit paroître dans les plaines de la Capelle, un grand Convoi de vivres, escorté par trois cens Mousquetaires & par dix Escadrons. Il le fit aussi-tôt attaquer, le prit; & les ennemis par là réduits à l'extrèmité, ne songèrent qu'à lever le Siège. Frustrez ainsi de l'espérance de prendre Guise, ils tournèrent leurs armes contre Mouzon, Vervins, Château-Porcien, & Rhetel, qu'ils prirent à composition après s'être long-tems défendus. La prise de Mouzon coûta au Roi d'Espagne trois mille Fantassins, & autant de Cavaliers qui périrent en ce Siège; & la Ville de Rethel ne demeura pas longtems au pouvoir des Ennemis. Ils firent aussi quelques progrès en Italie, & reprirent Piombino & Portolongone, que les François avoient pris sur eux en mil six cens quarante-six. Le Duc de Mercœur aiant été envoïé Viceroi en Catalogne, eut ordre de faire arrêter le Comte de Marsin, qui commandoit les Troupes en ce Païs là, & le fit mener prisonnier à Perpignan. Tous ceux qui, comme lui, furent découverts en liaison avec les Espagnols dans cette Province, furent traitez de même, & le Viceroi par cette conduite mit le païs en sûreté.

Les factions qui troubloient l'Etat empê- Suite des troubles de Bourdeaux.
choient qu'on n'envoïât des Troupes par tout où il étoit nécessaire pour y maintenir les Peuples dans l'obéïssance. Les Bourde- *Mémoires*

1650. lois avoient oublié la rebellion que le Roi leur avoit pardonnée en 1649.*, & se mettoient en état d'en soûtenir une nouvelle. Le Prince de Condé s'aprochoit de Bourdeaux pour se jetter dans cette Ville, qui étoit alors partagée en diverses cabales. Les Créatures du Duc d'Epernon, Gouverneur de la Province, & ceux qui étoient entrez dans les sentimens du Duc de Saint-Simon, s'étoient joints avec les Partisans de la Cour, & tâchoient d'un commun accord d'empêcher que la Princesse de Condé ne fût reçuë dans la Ville. Cependant, dès qu'on sut à Bourdeaux qu'elle venoit avec le Duc d'Enguien, tout le Peuple en témoigna une grande joïe. Une foule de monde leur vint au devant; on couvrit les chemins de fleurs, & le Bâteau qui les menoit fut suivi de tous ceux qui étoient sur la Rivière. Les Vaisseaux du Port les saluèrent de toute l'Artillerie, & ils entrèrent ainsi dans Bourdeaux, malgré tous les efforts qu'on avoit faits sous main pour les en empêcher. Le Parlement & les Jurats ne vinrent pourtant point saluër la Princesse en Corps, mais il n'y eut presque point de particuliers qui ne lui allassent offrir leurs services. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut n'entrèrent dans Bourdeaux que deux jours après la Princesse.

de la Minorité, & de la Prison des Princes.

Là Cour marche vers cette Ville avec une Armée.

Le Cardinal Mazarin n'eut pas plûtôt apris que les amis des Princes commençoient à former un Parti en Guïenne, qu'il mit tout en usage pour le détruire. Il donna ordre

* *Voïez ci devant pag. 114.*

ordre au Maréchal de la Meilleraïe de marcher inceſſamment vers Bourdeaux avec ſon Armée, & peu de tems après, il s'y rendit lui même avec le Roi, & toute la Cour, excepté le Duc d'Orléans & le Tellier, Secretaire d'Etat, qui étoient reſtez à Paris. Dès que le Roi fut à portée, les Deputez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de Sa Majeſté à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes pour y recevoir le Roi avec toutes ſes Troupes. Ils répondirent qu'un de leurs Privilèges étoit de garder la perſonne des Rois, lorſqu'ils étoient dans leur Ville. Là-deſſus le Maréchal de la Meilleraïe s'avança entre la Dordonne & la Garonne. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut de leur côté ſe hâtèrent de faire leurs levées malgré les oppoſitions ſecrètes que pluſieurs perſonnes du Parlement & de la Ville faiſoient à leurs deſſeins. Cependant il arriva une choſe qui penſa mettre toute la Ville en confuſion, & cauſer de grans deſordres. Comme la Princeſſe de Condé avoit demandé du ſecours au Roi d'Eſpagne, un Officier Eſpagnol * la vint trouver à Bourdeaux, & lui aporta vingt ou vingt-cinq mille écus pour ſubvenir aux plus preſſans beſoins. 1650.

Le Parlement, qui ne s'étoit point encore expliqué, comme le Peuple, en faveur de Madame la Princeſſe, pour faire voir qu'il n'avoit pas deſſein de favoriſer les ennemis de l'Etat, rendit un Arrêt par lequel il Diſcorde entre le Parlement & le Peuple de Bourdeaux.

* *Il ſe nommoit Joſeph Oſorio.*

1650 il ordonna que les Troupes Espagnoles & l'Officier qui apportoit de l'argent, sortissent incessamment de Bourdeaux. Mais le Peuple aiant connu quelles seroient les suites de cet Arrêt, prit aussi-tôt les armes, investit le Palais & menaça d'y mettre le feu, si le Parlement ne révoquoit ce qu'il venoit de résoudre. Cette Compagnie fit paroître d'abord autant de fermeté & de vigueur, que le Peuple avoit fait voir de témerité & d'audace. Cependant le trouble augmentant par la résistance qu'on aportoit à la révocation de l'Arrêt, le Parlement en envoïa donner avis aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, & les prier de le faire cesser. Ils ne furent pas fâchez qu'on eût besoin d'eux en cette rencontre. Mais outre qu'il leur importoit extrèmement, pour jetter les fondemens de leur parti, que le Peuple obtînt la cassation de l'Arrêt, avant que de laisser le Palais libre; ils craignoient encore que paroissant règler les mouvemens de la Sédition, on ne leur imputât de l'avoir excitée. Ainsi ils résistèrent d'abord à ce que le Parlement demandoit d'eux. Mais voïant enfin que les esprits s'échaufoient à un point, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, ils coururent au Palais suivis de leurs Gardes, & s'abandonnant parmi le Peuple irrité, comme il étoit sur le point d'y mettre le feu, ils arrêtèrent sa fureur, & se rendirent Médiateurs entre le Parlement & lui. Ainsi l'Envoïé d'Espagne eut dès-lors toute la liberté qu'il desiroit.

Combat entre les

Il n'y avoit point d'autres Troupes du Roi dans la Province, que celles que commandoit

mandoit le Général de la Valette, qui é- 1650.
toient près de Libourne. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut résolurent de marcher promtement à lui, parce que leurs Troupes, composées seulement de cinq ou six cens Gentilshommes de leurs amis, & de l'infanterie qu'ils avoient levée dans leurs terres, étoient sur le point de se retirer. La Valette aiant eu avis de leur marche, évita le combat une seconde fois, jugeant bien que la Noblesse, qui faisoit la meilleure partie des Troupes de ces deux Ducs, les quitteroit bien-tôt, & qu'ainsi il n'auroit pas de peine à se rendre Maître de la Campagne sans combattre. Cependant les Ducs, qui avoient levé à la hâte près de trois mille hommes de pié, & sept ou huit cens Chevaux, prirent Castelnau à quatre lieuës de Bourdeaux; & se seroient étendus davantage, sans les nouvelles qu'ils eurent de l'aproche des Troupes du Roi. Sur ces avis ils dépêchèrent le Marquis de Silleri en Espagne, pour faire savoir l'état des choses, & faire venir promtement le secours qu'on en attendoit. Ils laissèrent une Garnison dans Castelnau & aiant renvoïé le reste des Troupes à Blanquefort à deux lieuës de Bourdeaux, sous la conduite de Chambon Maréchal de Camp, il y fut attaqué par le Duc d'Epernon beaucoup plus fort que lui. Quoi-qu'il ne pût défendre l'entrée de son quartier à cause de l'inégalité de ses forces, le Marais & les Canaux qui en environnoient une partie, lui donnèrent moïen de se retirer sans être rompu, & de sauver les Troupes & le Bagage. Sur le bruit de ce combat les Ducs

Troupes du Roi & celles des Princes.

1650. de Bouillon & de la Rochefoucaut, qui s'étoient retirez à Bourdeaux, en partirent avec un grand nombre de Bourgeois, & aiant joint leurs Troupes retournèrent vers le Duc d'Epernon dans le dessein de le combattre, si les mêmes Canaux ne les eussent empêché d'en venir aux mains. Tout se passa en escarmouches, où le Duc d'Epernon perdit beaucoup d'Officiers & de Soldats. Du côté de Bourdeaux, il y eut peu de gens tuez. Le Chambellan de Mr. le Prince y fut blessé; & depuis cela les Troupes du Maréchal de la Meilleraïe & celles du Duc d'Epernon, serrèrent Bourdeaux de plus près. Ils reprirent même l'Ile de S. George qui est dans la Garonne à quatre lieuës au-dessus de la Ville, où on avoit commencé quelque Fortification. Elle fut défenduë trois ou quatre jours avec assez de vigueur, parce que tous les jours on y faisoit entrer un Régiment frais. Le Général de la Valette y fut blessé & mourut peu de jours après. Mais enfin les Bâteaux qui y avoient amené des Troupes, & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, aiant été coulez à fonds, par une batterie que le Maréchal de la Meilleraïe avoit fait dresser sur le bord de la Rivière, la fraïeur prit les Soldats & même les Officiers, de telle sorte qu'ils se rendirent tous prisonniers de guerre. Ainsi ceux de Bourdeaux perdirent tout-à-la fois cette Ile & douze cens hommes de leur meilleure Infanterie.

Rigueurs exercées Ce desordre & l'arrivée du Roi à Libourne, qui fit aussi-tôt attaquer le Château de

1650.

de Vaire à six lieuës de Bourdeaux*, apportèrent une grande consternation dans la Ville. Le Parlement & les Bourgeois se voïant à la veille d'être assiègez par le Roi, manquoient de toutes les choses nécessaires pour se défendre. Nul secours ne leur venoit d'Espagne, & leur crainte avoit enfin réduit le Parlement à s'assembler, pour déliberer s'il envoiroit des Députez demander la paix aux conditions qu'il plairoit au Roi d'accorder; lorsqu'on eut avis de la prise de Vaire, & que le Gouverneur, nommé Pichon, s'étant rendu à discrétion, avoit été pendu. Cette sévérité, par laquelle le Cardinal croïoit jetter la terreur & la division dans Bourdeaux, fit un effet tout contraire; car la nouvelle en étant venuë dans un tems, où, comme je viens de dire, les esprits étoient étonnez & chancelans, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut furent si bien se prévaloir de cette conjoncture, qu'ils remirent leurs affaires en meilleur état, en faisant pendre de leur côté le Commandant de l'Ile St. George qui s'étoit aussi rendu à eux à discretion†. Et afin qu'il parût que le Parlement & le Peuple partageoient avec les Généraux une action qui n'étoit pas moins nécessaire que hardie; ils avoient fait juger ce Commandant par un Conseil de Guerre, où présidoient Madame la Princesse & Mr. le Duc d'Enguien, & qui étoit composé non seulement des Officiers des Troupes, mais encore de deux

De part & d'autre qui éloignent la paix.

* *Sur la Dordonne.*

† *Ou, selon le Cardinal de Retz, un Officier de l'Armée du Maréchal de la Meilleraïe, nommé Canolet.*

1650. deux Députez du Parlement & de trente-six Capitaines de la Ville.

L'Armée du Roi assiège Bourdeaux. Memoires de la Prison des Princes & des Troubles de ce tems-là.

Cette action étonna la Cour, rassura les Bourdelois, & disposa de telle sorte les choses dans la Ville, qu'on s'y résolut d'attendre le Siège, & de se défendre courageusement, dans la confiance que les Bourgeois avoient en leurs propres forces, & aux promesses des Espagnols qui les assuroient d'un promt & puissant secours. Dans ce dessein on se hâta de faire un Fort de quatre petits Bastions à la Bastide, vis à vis de Bourdeaux de l'autre côté de la Rivière. On travailla avec soin aux autres Fortifications de la Ville; mais comme plusieurs Bourgeois avoient des maisons dans le Fauxbourg de Saint Surin, & qu'ils ne voulurent pas permettre qu'on les brûlât, ni même qu'on en rasât aucune, il falut se contenter d'en couper les avenuës, & se résoudre à défendre ce Fauxbourg, qui est ouvert de tous les côtez. Il fut attaqué par les Troupes du Roi, dont l'Armée étoit de huit mille hommes de pié, & de près de trois mille Chevaux. Le Maréchal de la Meilleraïe fit donner du côté des Barricades & des maisons en même tems; & Palluau avoit ordre d'entrer par un autre côté & de couper entre le Fauxbourg & la Ville, droit à la demi-Lune qu'on avoit fait élever pour en couvrir la Porte, qui étoit si mauvaise qu'elle ne se trouvoit défenduë de rien. Mais ce Maréchal aiant fait commencer l'attaque, avant que Palluau fût arrivé, il trouva plus de résistance qu'il n'avoit cru. On avoit mis quantité de Mousquetaires dans les haïes & dans

dans les vignes qui couvroient le Fauxbourg. 1650.
Ils arrêtèrent d'abord les Troupes du Roi avec grande perte. Le Duc de Bouillon étoit dans le Cimetière de l'Eglise de Saint-Surin avec ce qu'il avoit pu faire sortir de Bourgeois, pour rafraîchir les postes; & le Duc de la Rochefoucaut étoit à la Barricade où se faisoit la principale attaque. Le feu fut très-grand de part & d'autre; il y eut cent ou six-vingts hommes tuez du côté des Ducs, & sept ou huit cens du côté du Roi. Néanmoins la Barricade & le Fauxbourg furent emportez; mais on ne passa pas outre, & l'on résolut d'ouvrir la tranchée pour prendre la demi-Lune. Elle n'avoit point de fossez, & pouvoit être emportée facilement. Les Assiègeans l'attaquèrent trois fois avec leurs meilleures Troupes. Ils entrèrent même dedans, mais ils en furent repoussez par le Duc de la Rochefoucaut, qui y mena les Gardes du Prince de Condé & les siens, dans le tems que ceux qui défendoient la demi-Lune avoient plié. Les Assiègez firent trois grandes sorties, à chacune desquelles ils nétoïèrent la tranchée & brûlèrent le logement des Assiègeans. Enfin après treize jours de tranchée ouverte, le Siège n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Mais comme ceux de Bourdeaux avoient trop peu d'Infanterie pour relever la Garde des portes attaquées, & que ce qui n'avoit point été tué ou blessé, étoit presque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde: les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut les firent rafraîchir par la Cavalerie, qui mit pié à terre, & ils y demeurèrent eux-mêmes les quatre

1650. ou cinq derniers jours, ſans en partir, afin d'y retenir plus de gens par leur éxemple.

Etat des Princes dans leur Priſon. *Hiſt. du Prince de Condé. Liv. II. Mémoires de la Priſon des Princes.*

Les Princes étoient cependant fort maltraitez dans le Château de Vincennes. On en avoit commis la garde au Sr. de Bar, homme farouche, dévoué au Cardinal Mazarin, & qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit ſa fortune & lui feroit d'un grand mérite à ſa Cour. Ils étoient tous trois dans une même chambre, où on les gardoit fort étroitement. Il y avoit un Corps de garde à la porte, & des Soldats dans la chambre pour obſerver toutes leurs actions. Les huit premiers jours ils furent comme enſevelis dans leur priſon, ſans pouvoir aprendre la moindre choſe de l'état où étoient leurs affaires, ni des deſſeins de leurs amis. Mais enfin on trouva le moïen de tromper, par divers ſtratagèmes, la vigilance du Sieur de Bar, qui leur rendit ſouvent lui-même de bons offices ſans le ſavoir. Ainſi pendant cinq mois les Princes eurent commerce de Lettres avec leurs amis, & prirent avec eux toutes les meſures qu'ils jugèrent néceſſaires pour leur liberté. Ces trois Princes ne ſuportoient pas leur diſgrace avec une égale conſtance. Le Prince de Condé étoit celui qui témoignoit le plus de fermeté. Le Duc de Longueville, moins aſſuré, ne deſeſpéroit pourtant pas entièrement. On raporte * même qu'étant encore en priſon, il dit que la *Fronde*, *qui les y avoit mis*, *les en tireroit*. Mais le Prince de Conti ne pouvoit

* *Priol. de Reb. Gall. Lib. V.*

pouvoit s'empêcher de faire paroître son abatement. C'est ce que Gui Patin marque assez plaisamment dans une Lettre * qu'il écrivoit dans ce tems-là à un de ses amis. „ De ces trois Princes, dit-il, qui sont „ prisonniers, Mr. de Longueville est fort „ *triste* & ne *dit mot*. Mr. le Prince de „ Conti *pleure* & ne bouge presque du „ lit. Mr. le Prince de Condé *chante*, *ju-* „ *re*, entend le matin la Messe, lit des „ Livres Italiens ou François, dîne & jouë „ aux volans. Depuis peu de jours, ajoû- „ te-t-il, comme le Prince de Conti prioit „ quelqu'un de lui envoïer le Livre *de l'I-* „ *mitation de JESUS-CHRIST*, pour „ se consoler par sa lecture, le Prince de „ Condé dit en même tems, *& moi, M.* „ *je vous prie de m'envoïer l'Imitation de* „ *M. de Beaufort, afin que je me puisse* „ *sauver d'ici, comme il fit il y a tantôt* „ *deux ans.* ". Le Fils aîné du Sieur de Bar venoit souvent dans la chambre des Princes. Le Prince de Condé tâcha d'ébranler sa fidelité, mais ce fut sans succès. Un jour, entr'autres, que le Prince jouoit aux volans avec lui, il lui proposa de jouer quelque chose; & de Bar lui aiant demandé ce qu'il lui plaisoit de jouer, le Prince lui répondit, *un Bâton de Maréchal de France*. Mais de Bar n'aiant pas l'esprit de comprendre ce que cela vouloit dire, ou peut-être faisant semblant de ne pas entendre ce qu'il comprenoit fort bien, le Prince ne lui en parla plus, & attendit sa liberté d'un autre endroit.

1650.

* *Elle est datée du 1. Mars 1650.*

1650. Paix faite à Bourdeaux.

Cependant les *Frondeurs*, qui malgré leur réconciliation avec le Cardinal, ne cherchoient qu'à le perdre, commencèrent à craindre que la réduction de Bourdeaux ne rendît sa puissance trop formidable. C'est pourquoi ne voulant point attendre l'événement du Siège, ils firent partir des Députez pour s'entremettre de la paix. Ils arrivèrent à Bourg *, où étoit alors le Roi, pour lui en faire les propositions; & le Parlement de Bourdeaux en aiant été averti, on convint de part & d'autre d'une Trève de quinze jours. Dès qu'elle fut résoluë, les Députez entrèrent dans la Ville, pour y porter les choses au point qu'ils souhaitoient. La Cour desiroit la paix, craignant l'événement d'un Siège, où elle trouveroit d'autant plus de résistance, qu'on y attendoit le secours d'Espagne, & celui du Maréchal de la Force qui étoit sur le point de se déclarer. Le Parlement ne la souhaittoit pas moins, ennuïé par les longueurs & les périls d'un Siège, que l'on n'étoit pas sûr de pouvoir soûtenir jusqu'au bout. Les cabales de la Cour & du Duc d'Epernon agirent puissamment pour y disposer le reste de la Ville. L'Infanterie étoit ruinée, & le secours promis avoit manqué trop souvent pour s'y devoir encore attendre. Tout cela ensemble fit résoudre le Parlement à envoïer aussi des Députez à Bourg. Ils y conclurent la paix, sans en communiquer les Articles à Madame la Princesse, ni aux Ducs de Bouillon &

* *Petite Ville entre la Garonne & la Dordonne.*

1650.

Conditions du Traité.

& de la Rochefoucaut. „ Les conditions „ étoient que le Roi seroit reçu dans Bour- „ deaux en la manière qu'il a accoûtumé „ de l'être dans les autres Villes de son „ Roïaume. Que l'Amnistie générale se- „ roit accordée à tous ceux qui avoient pris „ les armes & négocié avec l'Espagne, sans „ exception: que tous les gens de guerre „ seroient licentiez à la reserve de ceux „ qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde: „ que Madame la Princesse demeureroit „ ou en Anjou dans l'une de ses maisons, „ ou à Montrond à son choix, à condition „ que si elle choisissoit Montrond qui étoit „ fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de 200. „ hommes de pié & 60. chevaux: que le „ Duc d'Epernon seroit révoqué du Gou- „ vernement de Guïenne: que tous les Pri- „ vilèges de la Ville & du Parlement de „ Bourdeaux seroient maintenus, & que le „ Château-Trompette demeureroit démoli. Madame la Princesse & le Duc d'Enguien allèrent à Montrond. Le Duc de Bouillon se retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucaut dans son Gouvernement de Poitou, sans y faire les fonctions de sa Charge. On ne parloit point de la liberté des Princes. Madame la Princesse, qui auroit bien voulu que la paix se fût faite à cette condition, se détermina par le conseil du Maréchal de la Meilleraïe à aller voir le Roi & la Reine, espérant que Leurs Majestez accorderoient peut-être aux prières & aux larmes d'une Femme, ce qu'elles avoient cru devoir refuser, lorsqu'on le leur avoit demandé les armes à la main. Ce qui obligea le Cardinal à ne pas s'opiniâtrer

I 7 à

1650. à une réduction plus pleine & plus entière de Bourdeaux, fut, du moins à ce que l'on a cru, l'impatience qu'il eut de retourner à Paris.

Intrigues pour obtenir la liberté des Princes. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

Ce changement si soudain surprit Mademoiselle de Montpensier, Fille aînée du Duc d'Orléans, & lui fit croire qu'on traitoit beaucoup de choses sans la participation de Monsieur. Elle y fut encore confirmée par les Conférences sécrètes que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut eurent séparément avec le Cardinal Mazarin, dans le dessein de le faire résoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre suspect à Monsieur. Ils lui réprésentoient „ que les Princes lui en seroient d'autant „ plus obligez, qu'ils savoient bien qu'il „ n'étoit pas en état d'y être contraint par „ la guerre: qu'il lui étoit assez glorieux „ que toute l'Europe vît qu'il avoit ruïné „ & rétabli Mr. le Prince quand il avoit „ voulu; que le procedé des *Frondeurs* lui „ devoit faire connoître qu'ils se vouloient „ rendre Maîtres des Princes, afin de les „ perdre, & de le perdre lui-même ensuite „ avec plus de facilité: ou pour leur don- „ ner la liberté & les engager par là à tra- „ vailler ensemble à la ruïne de la Reine „ & à la sienne: que la guerre étoit finie „ en Guïenne; mais que le desir de la re- „ commencer dans tout le Roïaume, ne „ finiroit jamais qu'avec la prison des Prin- „ ces: que les cabales se renouvelloient „ de toutes parts dans le Parlement de Pa- „ ris, & dans tous les autres Parlemens „ du Roïaume, pour leur procurer la li- „ berté ou pour les ôter de ses mains: que

„ pour

„ pour eux qui lui parloient, ils lui dé- 1650.
„ claroient qu'ils favoriseroient tous les des-
„ seins qu'on formeroit pour les tirer de
„ prison; mais que tout ce qu'ils pouvoient
„ faire pour son service, étoit de souhai-
„ ter que préférablement à tous autres, ils
„ lui en eussent l'obligation. Ce discours
fit tout l'effet qu'on en attendoit. Il ébranla le Cardinal: il donna de la jalousie à Monsieur, & aux *Frondeurs:* il leur ôta l'espérance d'avoir les Princes entre leurs mains, & les fit enfin résoudre de se réünir avec eux, & de chercher de nouveau les moïens de perdre le Cardinal.

Le Maréchal de Turenne veut les enlever. *Idem ibid.*

Pendant que ces choses se passoient, & que les soins de la Cour étoient emploïez à pacifier les troubles de Guïenne, Mr. de Turenne tiroit de grans avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obtenu des Espagnols le commandement de leurs Troupes & de celles du Duc de Lorraine; il y avoit joint tout ce qu'il avoit pu conserver de celles de Mr. le Prince; & prenant sa marche du côté de Champagne, il s'étoit rendu Maître de la Capelle, ainsi que de Rhetel & de Château-Porcien sur l'Aîne. Dans le même tems le Comte de Grand-Pré *, Gouverneur de Mouzon, entre Stenai & Sedan sur la Meuse, embrassa le parti des Princes avec chaleur; & sa Garnison aiant refusé de le suivre, la Place fut assiègée & prise en fort peu de tems. Le Vicomte de Turenne résolut ensuite de marcher droit à Vincennes pour retirer les Princes de prison.

Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Divers Mémoires de ce tems-là.

* *Charles François de Joïeuse.*

1650. prison. Il s'avança avec deux mille Chevaux jusqu'à la Ferté-Milon, qui n'est qu'à une journée de Vincennes. Sur le bruit de sa marche, on songea d'abord à transferer les Princes en un autre lieu. Les *Frondeurs* proposèrent de les mettre dans la Bastille. Le Tellier, qui étoit dans les intérêts du Cardinal, s'opposa ouvertement à cet avis, voïant bien que les *Frondeurs* vouloient faire mettre les Princes dans un lieu dont de Broussel étoit Gouverneur, afin de pouvoir en disposer à leur fantaisie. Il conseilla en même tems de les faire conduire au Havre de Grace. Mais les *Frondeurs* n'avoient garde d'aprouver qu'on les mît dans cet endroit, dont le Cardinal étoit le Maître absolu. Les Châteaux de Pontoise & de S. Germain en Laïe furent encore proposez; mais on les jugea trop foibles.

Ce dessein est cause qu'ils sont transferez à Marcoussi.

Le Duc d'Orléans, qui étoit naturellement irrésolu, fut si embarassé par cette diversité d'opinions, qu'il ne donna aucun ordre pour tirer les Princes de Vincennes. Mais enfin comme Turenne fut arrivé à la Ferté-Milon, on vint avertir le Duc d'Orléans que s'il différoit plus long-tems de transferer les Princes ailleurs, dans vingt-quatre heures il ne seroit plus en état de le faire. Le Duc voïant bien qu'il ne falloit plus demeurer en suspens, donna dès ce moment-là des ordres pour les transferer le lendemain au Château de Marcoussi † situé au-delà de la Seine & de la Marne, fermé

† *Maison de Mr. d'Entragues à six lieuës de Paris.*

fermé de bons fossez pleins d'eau, & assez fort pour soûtenir les attaques que les Etrangers ou les amis des Princes pourroient faire pour les délivrer Sur le bruit qui en courut, le Comte de Tavannes qui depuis la prise de Bellegarde s'étoit retiré dans Paris, ramassa un bon nombre d'amis qui devoient se trouver à cheval sur le chemin par où passeroient les Princes, afin de les enlever. Le Duc de Nemours étoit aussi de ce complot. Quoi-qu'il fût le Rival du Prince de Condé, il avoit pourtant embrassé son parti, & ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est qu'il s'y étoit engagé à la sollicitation de la Duchesse de Châtillon qu'ils aimoient tous deux. Le Duc d'Orléans aiant été informé de ce dessein, un jour avant qu'on pût l'exécuter, fit escorter les Princes par tant de Troupes que les leurs n'osèrent paroître. Ainsi les Princes furent conduits au Château de Marcoussi, où ils continuèrent d'être soigneusement gardez. Le Maréchal de Turenne en aiant eu avis, rebroussa chemin & alla rejoindre l'Archiduc. 1650.

Le Roi revient à Fontainebleau & ensuite à Paris.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guienne après la paix de Bourdeaux, qui fut signée au commencement d'Octobre; & le Cardinal, enflé du succès de la pacification de cette Province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des *Frondeurs*, qui s'étoient servi, disoit-il, de l'absence du Roi, pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la révolte de Bourdeaux, & pour travailler à se rendre maîtres des Princes. C'est ce qu'avoit fait le Coadjuteur, qui ne pouvant

1650. vant point espérer de sureté avec le Cardinal, s'étoit attaché à gagner la faveur du Duc d'Orléans, par laquelle seule il pouvoit se soûtenir, & qui étoit devenuë plus grande par la disgrace de l'Abbé de la Rivière. On disoit tout haut à la Cour, qu'au retour du Roi à Paris, il lui seroit aisé d'arrêter les *Frondeurs*, même au milieu des Halles.

Le Maréchal du Plessis marche contre le Vicomte de Turenne.

Peu de tems après, le Maréchal du Plessis avec le peu de Troupes qu'il avoit ne se trouvant pas en état de faire tête aux Espagnols, s'étoit enfermé dans Reims. Mais au commencement de Decembre, il reçut un gros détachement de l'Armée qui avoit accompagné le Roi en Guïenne. Avec ce renfort, malgré l'hiver, il alla mettre le Siège devant Rhetel, dont les Ennemis s'étoient emparez, & d'où ils pouvoient aisément faire des courses jusques à Paris. Il pressa si vivement le Siège, que le Maréchal de Turenne, qu'ils avoient laissé dans la Champagne avec un Corps d'Armée de treize ou quatorze mille hommes, s'avança inutilement pour secourir la Place. Il la trouva prise & se retira en diligence. Mais le Maréchal du Plessis, qui vouloit l'empêcher d'hiverner dans cette Province, le suivit aussi-tôt ; & quoi-que plus foible de moitié en Cavalerie, il résolut, à quelque prix que ce fût, de le combattre. Les deux Armées marchèrent quelque tems à la vuë l'une de l'autre sur deux hauteurs opposées, & seulement séparées par un vallon. Le Maréchal du Plessis, pour ne pas les laisser échaper, se préparoit à descendre, lorsqu'il s'aperçut que les Ennemis eux-mêmes descen-

cendoient, & venoient à lui. Il rangea son Armée en bataille sur la colline qu'il occupoit, & se servant de l'avantage que lui donnoit la hauteur, il fondit sur eux avec tant de succès dans la plaine de Sompuis, qu'après un combat fort opiniâtré, il les rompit, leur tua deux mille hommes, prit leur Canon & leur Bagage, & fit plus de trois mille prisonniers. Le Roi vint à Paris, avec toute la Cour, pour assister au *Te Deum* qui fut chanté en actions de graces de cette victoire. Elle eut des suites bien contraires à celles qu'on en attendoit. Au lieu de contribuer à affermir l'Autôrité du Cardinal Mazarin, comme il l'avoit espéré, elle ne servit qu'à avancer sa ruïne; & bien loin de renverser toutes les espérances des Princes, ce fut la principale cause de leur liberté, comme nous le dirons en son lieu. 1650.

Les Princes sont transferez au Havre de Grace.

Cependant le Cardinal étoit, comme j'ai dit, à Paris, où les *Frondeurs* craignant qu'il ne devînt trop puissant, songeoient tout de bon à le perdre. Il négligea ceux dont il avoit le plus de besoin, & traita tout le monde avec beaucoup de hauteur. Pour ôter même aux *Frondeurs* tout moïen de renouer leurs intrigues contre lui, en donnant la liberté aux Princes, il résolut de les tranferer encore dans un lieu plus éloigné de Paris, & dont il fût absolument le Maître. Il n'en trouva point de plus propre que le Havre de Grace, qui est à l'extrémité de la haute Normandie. Il s'agissoit d'y faire consentir le Duc d'Orléans, sans quoi on n'auroit osé l'entreprendre. Ce Duc étant venu à Fontainebleau où étoit

1650. étoit alors la Cour, la Reine, que le Cardinal faisoit agir, commença par lui dire que le Château de Marcoussi n'étoit pas assez fort pour servir de garde aux Princes, & qu'il faloit nécessairement les mettre dans quelque Place plus sûre. En même tems elle lui proposa de se charger lui-même de leurs personnes & de les faire garder dans une de ses Places, jusques à la Majorité du Roi. Le Duc d'Orléans aiant refusé d'accepter ce dernier parti, la Reine ajoûta qu'il devoit donc consentir qu'on mît les Princes dans une Place forte d'elle-même, afin d'éviter les grandes dépenses qu'il faloit faire pour les garder dans le Château de Marcoussi. Le Garde des Sceaux & le Tellier apuïèrent ce sentiment, disant que les cofres du Roi étant épuisez, il étoit d'autant plus nécessaire & plus facile d'éviter cette dépense, qu'il y avoit dans le Roïaume plusieurs Places, où la Garnison seule pourroit sufire pour garder les Princes. On en indiqua plusieurs, avant que de nommer le Havre de Grace; mais on conclut enfin qu'il n'y en avoit point où l'on pût garder les Princes plus commodément & plus sûrement que dans celle-là; & qu'ainsi il faloit les y conduire au-plûtôt.

Labardans de Reb. Gall. Lib. VIII.

Le Duc d'Orléans y resiste inutilement.

Le Duc d'Orléans rejetta d'abord cet avis, voïant bien qu'il étoit contraire aux intérêts des *Frondeurs*. La Reine, sans se rebuter, mit tout en usage pour le gagner: elle l'assura qu'il n'auroit pas moins d'autorité au Havre de Grace qu'à Marcoussi, & que de Bar, qui continueroit de garder les Princes, ne les remettroit que par les ordres d'elle & de lui. A ces protestations, elle

elle joignit des prières si pressantes, que le Duc d'Orléans, qui étoit facile à persuader, consentit enfin à ce que la Reine éxigeoit. Je trouve dans l'Auteur * que j'ai déja cité, que ce Duc qui se laissoit gagner au dernier qui lui parloit, changea d'avis ce jour-là-même, s'étant laissé persuader par quelque créature du Coadjuteur, qu'il étoit contre ses intérêts que les Princes fussent transportez au Havre de Grace. Il n'osa faire paroître son inconstance ouvertement; mais aiant fait venir le Tellier sur le soir, pour lui défendre de délivrer à qui que ce fût l'ordre de conduire les Princes, il trouva que la chose étoit déja faite, que les Princes étoient hors du Château de Marcoussi, & que ceux qui les escortoient avoient déja fait bien du chemin. Monsieur s'emporta violemment à cette nouvelle, & dit *qu'il avoit été joué, & qu'on l'avoit consulté sur une chose, qu'on avoit résolu de faire à quelque prix que ce fût.* Cependant le Comte d'Harcourt conduisoit les Princes au Havre, aiant pris avec lui quatre cens Cavaliers & autant d'hommes de pié. Ils y arrivèrent le 15. de Novembre & furent mis dans la Citadelle sous la conduite de de Bar. Cette nouvelle affligea beaucoup les amis des Princes, qui espéroient pouvoir les délivrer, par le moïen de l'intelligence qu'ils avoient établie dans Marcoussi. Ils en avoient formé depuis peu un dessein, qui auroit infailliblement réüssi, sans l'imprudence de quelques-uns de ceux qui y avoient part; & les choses 1650.

* *Labardaus, ubi suprà.*

1650. ses étoient rétablies de manière à leur redonner l'espérance de pouvoir l'éxécuter encore, quand les Princes furent transferez au Havre de Grace.

Nouvelles intrigues pour les tirer de prison. *Mémoires de Retz, & de Joli.*

Ce fut dans cette conjoncture qu'arriva la prise de Rhetel, & la victoire dont elle fut suivie. Le Cardinal, qui s'attribuoit la gloire de cette action, parce qu'il s'étoit rendu à l'Armée vers la fin du Siége, crut son autôrité solidement afermie par là, & que rien ne seroit plus capable de lui résister. Mais elle réveilla au contraire tout d'un coup l'envie & la haine publique contre lui, à cause de la fierté qu'il fit paroître, croïant à son retour, devoir faire trembler le Parlement. La Reine aiant fait venir au Palais Roïal quelques-uns de ses membres, pour les réprimander des entreprises qu'ils faisoient tous les jours, le Cardinal leur parla avec tant de hauteur, que la Compagnie résolut de ne le plus souffrir. Elle avoit été surprise effectivement d'une victoire qui mettoit la Cour au-dessus de ses ennemis; mais enfin venant à faire réflexion que si elle souffroit que le Ministre achevât d'accabler les Princes, il lui seroit peut-être impossible après cela de lui résister, elle se fit présenter une Requête * par Madame la Princesse, pour lui demander l'élargissement du Prince son Mari. La Mère de ce Prisonnier, comme nous l'avons dit, lui en avoit déja présenté une au commencement de sa détention. Elle contenoit la même chose que celle-ci; mais le Parlement

* *Après la rentrée du Parlement à la St. Martin.*

ment l'avoit rejettée, parce que le Coadjuteur qui le faisoit agir présentement, étoit alors en bonne intelligence avec le Ministre. 1650.
L'espérance du Chapeau de Cardinal, dont il l'avoit amusé, en étoit le principal fondement; mais voïant qu'il le jouoit comme bien d'autres, rien ne l'empêcha plus de se déclarer ouvertement pour Mr. le Prince. Le Duc de Nemours en avoit déja fait autant. L'intérêt général des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruïne entière du Cardinal, à quoi ils demandoient que les Princes, oubliant le passé, contribuassent avec eux de tout leur pouvoir. La Duchesse de Chevreuse souhaittoit que le Prince de Conti épousât sa Fille, & qu'après la chute de Mazarin on mît Mr. de Châteauneuf en la place de Premier Ministre; moïennant quoi l'on donneroit à Mr. le Prince le Gouvernement de Guïenne, avec la Lieutenance Générale de cette Province: Blaïe pour celui de ses amis qu'il choisiroit, & le Gouvernement de Provence pour Mr. le Prince de Conti. Elle attira le Duc d'Orléans dans son sentiment, & les *Frondeurs* entrèrent alors en traité avec tous les Amis des Princes. Ceux-ci avertis de ce qui se passoit, promirent de signer tout, pourvu qu'on les fît sortir de prison.

Le Duc de Beaufort & la Duchesse de Montbazon n'avoient aucune connoissance de ces choses, & ils faisoient aussi un Traité particulier que les autres ignoroient, lequel consistoit seulement, à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour son Fils la Survivance ou la récompense de quelques-unes des Charges

1650 ges de son Père. Le Coadjuteur paroissoit sans autre intérêt que celui de ses Amis. Mais outre qu'il croïoit trouver toute sa grandeur dans l'abaissement du Cardinal, il avoit, comme j'ai dit, une grande liaison avec la Duchesse de Chevreuse, & la beauté de Mademoiselle sa Fille avoit encore plus de pouvoir sur lui. Le Marquis de Châteauneuf ne voulut point paroître dans ce Traité; mais comme il étoit dans une étroite liaison avec les plus considérables de la Maison du Roi, & que dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis, dont il pouvoit disposer, il consentit qu'ils vissent secrètement Madame la Princesse Palatine*, qui avoit alors plus de part que personne à la confiance des Princes & de la Duchesse de Longueville, & qui avoit commencé toutes les négociations tant avec les *Frondeurs* qu'avec le Cardinal, & qu'ils lui permissent d'entrer dans tous ses engagemens. D'ailleurs il pouvoit aussi beaucoup sur l'esprit de Monsieur le Duc d'Orléans, de sorte que conjointement avec le Coadjuteur & Madame de Chevreuse, il l'avoit entierement disposé à demander la liberté des Princes. Mais comme son Traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager, avant que d'avoir pris ses suretez.

Traité de Mr. le

Le Coadjuteur acheva le tout, peu de tems après, par deux Traitez qu'il fit avec la Prin-

* *Anne de Gonzague de Mantoue, femme d'Edouard Prince Palatin, qui mourut Catholique-Romain à Paris l'an 1663.*

Princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de Mr. le Prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de la Duchesse de Longueville d'agréer, pour les Princes, tout ce dont on feroit convenu avec leurs Agens. Dans le premier de ces Traitez, qui regardoit en particulier S. A. R. on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec Mr. le Prince, & plusieurs autres conditions d'un attachement & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le reste du Parti, dont la plûpart des membres ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence reciproque contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un Article pour assurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, Mr. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétensions qu'il pouvoit avoir sur cette Charge. Ce dernier Traité fut signé par le Coadjuteur & par le Duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, de crainte que Madame de Montbazon ne rompît l'affaire, à cause de la jalousie qu'elle portoit à la Duchesse de Chevreuse & à sa fille: c'est-pourquoi le Coadjuteur, dans la lecture qu'il fit du Traité, passa adroitement cette clause sans que le Duc s'en aperçût. Je reviens à ce qui se passoit au Parlement.

1650. Duc d'Orléans avec Mr. le Prince. *Mémoires du Card. de Retz, & de Joli.*

J'ai dit que Madame la Princesse lui avoit présenté une nouvelle Requête, concluant à ce que les Princes fussent amenez au Louvre,

Requête présentée au Parle-

1650. vre, qu'ils y fussent gardez par un Officier de la maison du Roi, & que le Procureur Général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence, & que faute de ce faire, il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette Requête, c'est qu'elle avoit été concertée deux jours auparavant chez la Princesse Palatine, entre le Coadjuteur, le Président Viole & le Marquis de Croissi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier Président qui disoit aux deux autres: *voilà servir les Princes dans les formes & en gens de bien, & non pas comme des Factieux.* La Requête fut luë & renvoyée au Parquet à l'ordinaire, après quoi l'on prit jour au Mercredi suivant * pour déliberer. Ce jour-là les Chambres étant assemblées, l'Avocat Général Talon qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la Requête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi, pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie, que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la Requête présentée par Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison des Princes n'apartenoit qu'à l'Autorité du Roi. Les Conclusions de Talon, au nom du Procureur Général, furent que le Parlement renvoyât par une Députation la Requête à la Reine, & la supliât d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler,

ment par Madame la Princesse.

La Cour défend au Parlement d'en connoître.

* 7. *Decembre*.

1650.

parler, que le Doyen * de la Grand'Chambre présenta une autre Requête de Madame de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Epoux & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter. Aussi-tôt qu'elle eut été luë, les Huissiers vinrent avertir que des Roches, Capitaine des Gardes de Mr. le Prince étoit à la porte, qui demandoit la permission de presenter à la Compagnie une lettre des trois Prisonniers, tendant à ce qu'on leur fît leur procès ou qu'on les mît en liberté.

Elle réitére ses défenses, & le Parlement n'y a point d'égard.

Le Parlement s'étant assemblé le 9. pour deliberer, Saintot, Lieutenant des Cérémonies apporta à la Compagnie une Lettre de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir toutes déliberations, jusqu'à ce qu'on eût député vers lui pour aprendre ses volontez. La Deputation fut faite l'après-dinée même. La Reine la reçut dans le Lit, & dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajoûta, „ que l'intention du „ Roi étoit que le Parlement ne s'assemblât „ point, pour quelque affaire que ce pût „ être, avant que la santé de la Reine sa „ Mère se fût un peu rétablie, afin qu'elle „ pût-elle-même travailler avec plus d'a„ plication à tout ce qui feroit de leur satis„ faction. Le 10. le Parlement résolut de ne donner de délai que jusqu'au 14. & ce jour-là le Doyen de la Grand' Chambre, ne sachant à quel avis se ranger, porta celui de demander à l'Archevêque de Paris une Procession générale, pour obtenir de Dieu

* *Il se nommoit Crespin.*

1650. la grace de n'en prendre que de bons. Le 14. on reçut encore une Lettre de Cachet pour empêcher qu'on ne déliberât. Elle portoit que la Reine donneroit satisfaction auplûtôt sur l'affaire des Princes. Le Parlement n'eut aucun égard à cette Lettre de Cachet. Quelqu'un * aiant proposé d'inviter Mr. le Duc d'Orléans à venir prendre sa place, on lui envoya pour cela des Deputez †: mais comme il n'étoit pas tems que *Monsieur* parût, parce qu'il n'avoit pas encore fait alors son Traité avec les Princes, il répondit aux Députez, „ qu'il ne se trou- „ veroit pas à l'assemblée; que l'on y fai- „ soit trop de bruit ; que ce n'étoit plus „ qu'une cohuë; qu'il ne concevoit pas ce „ que le Parlement prétendoit; qu'il étoit „ inouï qu'il eût pris connoissance de sem- „ blables affaires; qu'il n'y avoit qu'à ren- „ voyer les Requêtes à la Reine, &c. Et telle fut l'adresse de *Monsieur*, que quoi-que cette réponse eût été résoluë la veille chez la Princesse Palatine, il parut qu'elle lui avoit été inspirée par la Cour. Ce fut alors que le Premier Président se persuada que les *Frondeurs* demeureroient les dupes de l'intrigue; & quoi-qu'il rabatît de tems en tems la chaleur du Parlement, il n'étoit pas difficile de voir qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit point par la guerre.

Arrêt pour faire sur

Les choses demeurèrent à peu près dans cet état jusqu'au 30. auquel jour le Parlement

* *Paien, Conseiller de la Grand' Chambre.*
† *Les Conseillers Doujat & Menardeau.*

ment ordonna par un Arrêt, „ que très-humbles Remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le sejour de Madame de Longueville à Paris. Il fut aussi arrêté de députer un Président & deux Conseillers à Monsieur le Duc d'Orléans pour le prier d'employer son autôrité au même effet. Les Gens du Roi aiant demandé audience pour les Remontrances, la Reine les remit à la huitaine, sous prétexte des remèdes qui lui avoient été ordonnez par les Medecins. Ces remèdes durèrent même huit ou dix jours plus qu'elle n'avoit dit; & les Remontrances ne se firent que le 20. Janvier de l'année suivante. Le Traité, dont j'ai parlé, de Mr. le Duc d'Orléans avec les Princes aiant été conclu durant ce tems-là, mit S. A. R. en état de se déclarer pour eux ouvertement. 1650. cela des Remontrances à la Reine.

Sur ces entrefaites arriva à Paris la mort de la Princesse Douairière de Condé, fille du dernier Connétable de Montmorenci, qui étoit d'une si grande beauté, que le Prince son Epoux fut obligé de l'enlever en 1609. pour la dérober aux poursuites du Roi Henri IV. qui avoit conçu pour elle un violent amour. Tout le Parlement, la Chambre des Comptes, le Cour des Aides, le Prevôt des Marchands, & les Officiers de l'Hôtel de Ville assistèrent à ses funerailles. Mort de la Princesse Douairière de Condé.

Sa mort fut suivie de celle de deux illustres frères, Claude de Mesmes Comte d'Avaux, & Henri de Mesmes second Président au Parlement. Le premier avoit possedé successivement les Charges de Conseiller au Parlement, de Maître des Requêtes, de Mort du Comte d'Avaux & du Président de Mesmes son Frère.

1650. Surintendant des Finances; & exercé diverses Ambassades en plusieurs Cours de l'Europe. Il avoit aussi assisté, comme nous l'avons dit, aux Conferences de Munster en qualité de Plenipotentiaire du Roi, & s'étoit souvent oposé aux démarches de Servien qui n'agissoit pas sincérement pour la paix. Ce qui fit naître entre ces deux Ministres une inimitié qui dura toute leur vie.

1651. Ce qui obligea les *Frondeurs* à presser S. A. R. sur l'article de sa Déclaration, c'est qu'ils furent avertis que le Cardinal, se voyant déchu de l'esperance d'attirer, comme il avoit cru, tout le Parti, après la bataille de Rhetel, il pensoit à faire sortir le Roi de Paris. On vit alors la nécessité qu'il y avoit d'obliger *Monsieur* à se déclarer, dans la persuasion où l'on étoit qu'il ne suivroit pas le Roi, si une fois il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu qu'on n'en pouvoit pas répondre, si la Cour prenoit la resolution de sortir de Paris, dans le tems que *Monsieur* étoit encore irrésolu. Il survint une dispute dans le Parlement au sujet de sa jurisdiction par raport à un Secretaire du Roi, de laquelle le Coadjuteur se servit habilement, pour faire apréhender à *Monsieur*, que cet exemple n'instruisît la Cour à y faire naître de ces sortes de divisions, pour déconcerter les plus fermes résolutions de la Compagnie. On fut deux ou trois jours à persuader ce Prince que le tems de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit & il en convenoit; mais *les esprits irrésolus ne suivent jamais ni leurs vuës ni leurs sentimens, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer*. Celle qu'il allé

Instances du Coadjuteur auprès du Duc d'Orléans pour l'engager à se declarer pour les Princes.

Mémoires de Rets & de Joli.

étoit que, s'il se déclaroit, le Roi sortiroit 1651.
de Paris, & qu'ainsi l'on seroit contraint de faire la guerre civile qu'il ne vouloit point absolument. On lui répondit qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant Général de l'État, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris, & que la Reine ne pouvoit, dans une Minorité, refuser les assurances qu'on lui en demanderoit. *Monsieur* levoit les épaules : il remettoit du matin à l'après-dînée, & de l'après-dînée au soir. *L'un des plus grans embarras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils, dont on ne peut dire la véritable raison.* Celle qui faisoit parler le Coadjuteur, étoit le doute ou plûtôt la connoissance qu'il avoit de la foiblesse de *Monsieur*, & c'étoit aussi celle qu'on n'osoit lui dire. Une imprudence que fit alors le Cardinal Mazarin donna contre lui une nouvelle prise, & fut l'occasion que saisit le Coadjuteur pour résoudre Monsieur le Duc d'Orléans. Ce Ministre avoit déja dit à S. A. R. des choses assez fortes sur la confiance qu'il avoit au Prélat : il alla ensuite, étant dans la petite chambre grise de la Reine, jusqu'à parler du Parlement comme de la Chambre Basse de Londres, & du Duc de Beaufort & du Coadjuteur comme de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta avec vehemence en s'adressant au Roi, & fit tant de peur à *Monsieur*, que ce Prince dit en sortant, qu'il ne se trouveroit plus au Conseil. Le Duc de Beaufort & le Coadjuteur se joignirent donc ensemble pour obliger *Monsieur* de se déclarer dès le lendemain.

1651. On lui fit voir „ qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de sureté pour lui „ dans le retardement, & que si le Roi sortoit de Paris, l'on tomberoit dans la guerre civile où S. A. R. demeureroit seule, „ parce que le Cardinal qui tenoit les Princes entre ses mains, feroit ses conditions „ avec eux. Qu'il ne faloit plus perdre de „ tems, à moins qu'il ne se résolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti „ des Princes qui commençoient à se défier „ de son inaction; qu'il faloit que le Cardinal fût bien aveugle, pour n'avoir pas „ pris ces instans, afin de négocier avec eux, „ & pour se donner le mérite de leur liberté comme Monsieur l'avoit apréhendé. „ Que tout ce qui avoit été dit & fait par „ les Frondeurs ne passeroit en ce cas que „ pour un artifice; qu'il n'y avoit point de „ doute que sa Cour ne fût sur le point de „ prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de „ répondre aux Députez du Parlement, en „ étoit une marque assurée, en promettant „ la liberté de Mrs. les Princes, aussi-tôt „ que leur Parti seroit desarmé; que la réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit „ fine: qu'elle engageoit même nécessairement, & sans qu'il y eût prétexte de s'en „ défendre, à une négociation avec le Parti „ des Princes, que le Cardinal éluderoit „ fa ilement, si *Monsieur* ne la pressoit qu'à „ demi. Qu'il seroit également honteux & „ périlleux à S. A. R. ou de laisser les Princes dans les fers, après avoir traité avec „ eux, ou de laisser au Cardinal les moyens „ de leur faire croire qu'il avoit été le véritable Auteur de leur liberté. Qu'il ne

s'a-

„ s'agissoit de rien moins dans le délai que 1651.
„ de ces deux inconveniens: que l'Assemblée du lendemain en décideroit peut-être, à cause que la décision dépendoit de la manière dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine: que cette matière n'étoit point problematique, si Monsieur y vouloit paroître, parce que sa présence assureroit la liberté des Princes, & lui en donneroit l'honneur.

S. A. R. y consent foiblement.

Madame apuya ce discours de toutes les raisons qu'elle put imaginer. Elle s'emporta & parla à *Monsieur* avec beaucoup de chaleur; & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emméneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté: *Qui êtes-vous, Monsieur? n'êtes-vous pas Lieutenant-Général? Ne commandez-vous pas les Armées? n'êtes-vous pas Maitre du Peuple? Je réponds que moi seule je l'en empêcherai.* *Monsieur* demeura ferme, & tout ce que l'on en put tirer, fut que le Coadjuteur diroit le lendemain en son nom & de sa part au Parlement tout ce qu'on desiroit qu'il allât dire lui-même. L'intention de *Monsieur* étoit d'avoir l'honneur & le fruit de cette proposition, si elle réüssissoit; & d'expliquer au contraire ce que le Coadjuteur auroit dit, si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine. *Madame* fit ce qu'elle put pour engager *Monsieur* à charger le Prélat de dire au Parlement la comparaison que le Cardinal avoit faite de lui avec la Chambre Basse de Londres, mais *Monsieur* le lui deffendit expressément de crainte de trop s'engager.

1651. Durant ce tems-là le Duc de la Rochefoucaut travailloit de son côté à la liberté des Princes, mais par des moyens bien differens. Voyant les négociations presque également avancées de part & d'autre, il jugea que les Princes ne pouvoient sortir de prison sans une révolution entiere; au lieu que le Cardinal aiant les clefs du Havre, il les pourroit mettre en liberté en un moment. C'est-pourquoi il empêcha la Princesse Palatine de faire ratifier à Mr. le Prince le Traité des *Frondeurs*, pour donner le tems au Cardinal de considérer le péril où il s'alloit jetter. Ce Duc qui le voyoit souvent en secret, & qui, pressé par les *Frondeurs*, se trouvoit dans la nécessité de conclure promtement avec l'un ou l'autre Parti, déclara pour la dernière fois au Cardinal, que les choses étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là même une parole précise & positive de la liberté des Princes, il ne pourroit plus traiter avec lui, ni différer de se joindre à ceux qui desiroient sa perte. Le Cardinal voïoit beaucoup d'apparence à ce discours; mais comme le Duc de la Rochefoucaut ne lui particularisoit rien, pour ne pas manquer au secret qu'on lui avoit confié & ne rien dire qui pût nuire au Parti qui s'étoit formé pour la liberté des Princes, si le Cardinal la refusoit; celui-ci crut qu'on lui grossissoit les objets, & que ne lui nommant aucun de ses ennemis, les choses n'étoient pas telles qu'on vouloit le lui faire croire. C'est-pourquoi il demeura dans une entière securité. Cependant l'aigreur éclata de toutes parts. La Noblesse s'assembla pour demander la liberté des Princes. Leur élargisse-

Mesures du Duc de la Rochefoucaut pour obtenir leur liberté du Cardinal.

gissement n'étoit pas la seule chose qu'on souhaittoit: on vouloit encore la vie du Cardinal. Personne n'ignore ce que la Ville * fit alors pour marquer la haine qu'on lui portoit. Quelques-uns proposèrent de se rendre maîtres de sa personne, & de l'enfermer à la Bastille. Le Coadjuteur offrit même pour cela le ministère de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit. Mais le Duc d'Orléans n'aiant pu s'y résoudre, on prit le parti d'attendre le raport de la réponse que la Cour avoit faite aux Remontrances du Parlement.

Raport de la réponse de la Reine aux Remontrances, comment reçu du Parlement.

Ce raport devoit se faire le 21. de Janvier, & le Parlement s'assembla pour cela. Mais le Premier Président en aiant été empêché par un bruit confus qui s'éleva sur une affaire † de bien moindre importance, il fut remis au 30. du même mois. Ce jour-là le Premier Président raporta la réponse de la Reine, contenant en substance, „ que „ quoi-qu'il n'apartînt pas au Parlement de „ prendre connoissance de l'affaire des „ Princes, S. M. néanmoins vouloit bien, „ par un excès de bonté, avoir égard à ses „ supplications & donner la liberté aux Pri-

* *Elle fit distribuer des jettons qui d'un côté répresentoient la hache & les verges armoriales du Cardinal, avec cette Legende autour:* quod fuit honos, criminis est vindex. *C'est-à-dire:* ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puissance, est pour punir les crimes de Mazarin; *& au revers, un licol avec ces mots:* sunt certa hæc fata Tyrannis: *c'est-à dire:* telle est la destinée des Tirans. 1651.

† *Le conflit de jurisdiction, dont j'ai parlé il n'y a pas long-tems, entre le Garde des Sceaux & le Parlement, en la personne d'un Secretaire du Roi.*

1651. „ Prisonniers, avec promesse positive d'abo-
„ lition pour tous ceux qui avoient pris les
„ armes, à condition toutefois que Mr. de
„ Turenne mît préalablement les armes
„ bas, que Madame de Longueville renon-
„ çât à son Traité avec l'Espagne, & que
„ Stenai & Mouzon fussent évacuez". Tout le Parlement ébloui par cette réponse, la reçut aveuglément & en parut satisfait; mais le lendemain 1. jour de Fevrier, chacun revint de son illusion. Les Enquêtes commencèrent par un murmure sourd: on demanda ensuite au Premier Président si la Déclaration étoit expédiée; & comme il eut répondu que le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, le Président Viole dit que la réponse de la Cour étoit un piège que l'on avoit tendu au Parlement pour l'amuser: qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Longueville & de Mr. de Turenne, le terme qu'on disoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au 12 de Mars, seroit échu: & que quand la Cour seroit une fois hors de Paris, on se mocqueroit du Parlement. Toutes les Voix s'élevèrent à ce discours, & le Coadjuteur prit ce tems pour dire à la Compagnie, „ que
„ Monsieur lui avoit commandé de l'assurer
„ de l'extrême considération qu'il avoit
„ pour ses sentimens; & que cette considé-
„ ration le confirmant dans ceux qu'il avoit
„ toûjours eu pour les Princes ses Cousins,
„ il étoit résolu de concourir avec la Com-
„ pagnie pour leur liberté. L'effet que produisit ce peu de mots fut inconcevable: les acclamations passèrent tout ce qu'on en peut exprimer. Il n'en faloit pas moins pour

Effet qu'y produisit la Déclaration de Monsieur.

rassurer

rassurer *Monsieur*, qui avoit été toute la nuit dans des agitations très-violentes. Il étoit alors dans la galerie du Palais, accompagné de 30. ou 40. Conseillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres pour s'informer d'eux & s'assurer du succès. Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'aplaudissement que sa Déclaration avoit eu, il embrassa cinq ou six fois le Coadjuteur; & le Tellier étant venu demander alors à S. A. R., de la part de la Reine, s'il avouoit ce que le Prélat avoit dit de sa part au Parlement: *oui*, dit ce Prince, *je l'avouë, & je l'avouerai toûjours de tout ce qu'il fera ou dira pour moi.* 1651.

On croïoit, après une semblable Déclaration, que *Monsieur* ne feroit aucune difficulté de prendre ses mesures pour empêcher que le Cardinal n'enlevât la personne du Roi. *Madame* lui proposa même de faire garder les portes de la Ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Mais il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader: *il faisoit scrupule*, disoit-il, *de tenir son Roi prisonnier*. Cependant, comme ceux du parti des Princes le pressoient extrèmement, en disant que de là dependoit leur liberté, il leur dit qu'il falloit faire une action qui leveroit la défiance qu'ils témoignoient de lui, & il manda sur le champ le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi, & le Tellier: il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais Royal tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Puis se tournant vers le Maréchal de Ville-

Ce Prince ne veut plus se trouver au Conseil.

 roi,

1651. roi, *je vous charge*, dit-il, *de la personne du Roi, vous m'en répondrez.* C'étoit justement le moyen le plus propre à faire sortir le Roi de Paris; cependant le Cardinal n'entreprit point de l'en tirer, & l'on ne sait à quoi attribuer son indolence en cette occasion.

Il ne garde plus de mesures avec le Cardinal.

Comme Monsieur ne gardoit plus aucunes mesures avec lui, & qu'il se résolut de le pousser personnellement, & de le chasser même, s'il étoit possible, il commanda au Coadjuteur de faire part en son nom au Parlement de la comparaison que le Cardinal avoit faite de cette Compagnie avec la Chambre Basse de Londres. Le Prélat, qui ne cherchoit qu'à brouiller, l'allegua comme la cause de l'éclat de Monsieur le Duc d'Orléans, & il ne manqua point de l'embellir de toutes les couleurs. Jamais il n'y eut de chaleur pareille à celle qui s'empara alors de tous les esprits. Quelques avis allèrent à decreter un ajournement personnel contre le Cardinal; d'autres à le mander à l'heure même pour rendre compte de sa conduite; les plus doux proposèrent de faire des Remontrances à la Reine pour demander son éloignement. Le Palais Royal en fut consterné. La Reine envoïa prier *Monsieur* d'agréer qu'elle lui amenât son Cardinal. *Monsieur* répondit qu'il aprehendoit qu'il n'y eût pas de sureté pour lui. La Reine offrit de venir seule au Palais d'Orléans; *Monsieur* s'en excusa avec respect, mais du moins il s'en excusa. Il envoya une heure après faire défenses aux Maréchaux de France de reconnoître d'autres ordres que les siens comme Lieutenant Général de l'Etat, & au Prevôt des Marchands

de ne faire prendre les armes que ſous ſon Autôrité. Il ne manquoit plus que de faire fermer les portes de Paris, pour empêcher la ſortie du Roi; mais *Monſieur* ne put jamais s'y reſoudre, & les inſtances réïterées de Madame ne purent jamais l'y engager. Cette ſcene ſe paſſa le 3. de Fevrier. 1651.

Le 4. Monſieur le Duc d'Orléans vint au Parlement & aſſura la Compagnie d'une correſpondance parfaite pour travailler enſemble au bien de l'Etat, à la liberté des Princes & à l'éloignement du Cardinal. La Cour voulant empêcher la Déliberation, y envoya auſſi-tôt le Marquis de Rhodes, Grand Maître des Cérémonies, avec une Lettre de Cachet. L'on balança un peu à lui donner audience, ſur ce que *Monſieur* dit, qu'étant Lieutenant Général de l'Etat, il ne croïoit pas que dans une Minorité, l'on pût faire écrire le Roi au Parlement ſans ſa participation. Cependant comme il ajoûta qu'il étoit d'avis de le recevoir, on fit entrer le Marquis de Rhodes, & la Lettre de Cachet fut luë. Elle portoit ordre de ſéparer l'aſſemblée, & de ſe trouver à neuf heures par Députez au Palais Royal pour y aprendre la volonté du Roi. Le Premier Préſident répondit qu'il faloit obéïr. Mais pluſieurs Conſeillers des Enquêtes s'y opoſèrent, diſant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de cachet, & que puiſque S. A. R. étoit préſente, il faloit déliberer. Cet avis auroit paſſé malgré le Premier Préſident, ſi Mr. le Duc d'Orléans n'eût propoſé ſur l'heure de députer au Palais Royal pour ſavoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit aſſemblée, pour délibe-

rer

Il vient au Parlement & s'y déclare ouvertement pour les Princes.

La Cour mande la Compagnie par Députez.

1651. rer inceſſamment après le retour des Députez. La choſe fut exécutée auſſi-tôt par le Premier Préſident & quelques autres, qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, durant leſquelles S. A. R. demeura toûjours dans la Grand'Chambre. Au retour, le Premier Préſident, pour donner une plus grande idée de la Majeſté Royale, affecta de dire que le grand nombre des caroſſes & la foule des Courtiſans leur avoient rendu l'accès du Palais fort difficile; mais qu'enfin aiant été introduits en la préſence du Roi & de la Reine, du Duc d'Anjou, du Cardinal & de pluſieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Sceaux leur avoit fait ce diſcours.

Diſcours que leur fait le Garde des Sceaux.

„ Meſſieurs, la Reine vous a mandez „ pour vous dire, que depuis deux jours „ Mr. le Coadjuteur, pour émouvoir les „ eſprits, va publiant par tout que le Cardinal Mazarin a tenu des diſcours deſavantageux de votre Corps. Elle a voulu „ vous aſſurer que cela eſt faux, & vous „ informer en même tems de ce qui ſe paſſa Mercredi dans le Conſeil, où ſur le „ ſujet des affaires Mr. le Cardinal dit, qu'il „ voyoit bien qu'on n'en vouloit pas ſeulement à lui, mais à l'Autôrité Royale, & „ qu'après s'être défait de lui, on en viendroit à la perſonne de *Monſieur*, & enſuite „ à celle de la Reine, & que Mr. le Coadjuteur étoit l'auteur de tous ces deſordres. „ A quoi S. A. R. avoit répondu qu'on „ n'en vouloit qu'au Miniſtre & à ſa mauvaiſe conduite; qu'après le Conſeil il ſe „ plaignit à la Reine du diſcours du Cardinal, & que le lendemain il lui manda „ par le Maréchal de Villeroi & le Sieur le

„ Tellier.

1651.

„ Tellier, qu'il n'affifteroit plus au Confeil „ tant que le Cardinal s'y trouveroit: ce „ qui eft d'autant plus fâcheux pour la Rei- „ ne, qu'elle a toûjours traité avec S. A. R. „ en pleine confiance, & qu'elle ne peut „ attribuer fon éloignement qu'aux mau- „ vais Confeils de Mr. le Coadjuteur. Que „ quant à la liberté des Princes, elle la de- „ fire plus que lui, qui doit l'aprehender, „ & qu'enfin elle conjure S. A. R. de vou- „ loir bien rentrer dans le Confeil, l'affu- „ rant que toutes chofes fe raccommode- „ ront par fa préfence.

Raport de la Députation.

Le Premier Préfident dit enfuite, que la Reine avoit pris la parole, & les avoit chargez de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit affez exprimer le déplaifir qu'elle reffentoit de fon éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au Palais Royal pour y ordonner de toutes chofes comme le Roi même; qu'elle les avoit enfuite affurez que le Roi ne fortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors, il y reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des Princes elle la promettoit pure & fimple & fans aucune condition; & qu'au retour du Maréchal de Gramont, on verroit qui l'avoit plus defirée d'elle ou du Coadjuteur, aux confeils duquel elle prioit S. A. R. de ne pas fe laiffer furprendre. Enfuite le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, laiffa au Parlement un écrit conforme au récit du Premier Préfident, & dit à Mr. le Duc d'Orléans de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais Royal, où elle fouhaitoit de conferer avec lui fur l'état préfent des affaires. S. A. R. répondit, que le raport de Mr. le Premier Préfi-

1651. Président étant de la dernière conséquence, il faloit premièrement y aviser. Le Premier Président reprit aussi-tôt la parole pour dire à *Monsieur*, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine: que son refus mettroit la confusion & le desordre dans l'Etat; qu'on pourroit tout accommoder dans une Conference, sinon, que le Parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le Premier Président, qui avoit prononcé son discours d'un ton pathetique & vehement, parut tout à coup comme un homme saisi de douleur, le cœur serré, les larmes aux yeux, comme aiant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots: *Monsieur, ne perdez pas le Royaume, vous avez toûjours aimé le Roi.*

Deliberation de la Compagnie.

Ce discours émut tellement toute la Compagnie, qu'il s'y fit un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. *Monsieur* répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine, si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit ce peu de mots d'un air & d'un ton si embarrassé, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Assemblée. Le Premier Président reprenant alors la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, en seroit peut-être venu à bout, si le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu, pour demander où étoit la sureté de *Monsieur*? Encore cet incident ne produisit-il pas grand effet, le Premier Président aiant répon-

répondu, *que la sûreté étoit entière, & que* 1651.
le Parlement s'y obligeroit. Enfin le Coadjuteur, qui jusques-là n'avoit point parlé, s'adressa au Premier Président d'un air décisif, & lui dit: *Mr. S. A. R. vous a déja déclaré qu'elle s'en raportoit à l'avis de la Compagnie; l'avis de la Compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est-pourquoi il faut deliberer.* A ces mots tout le monde reprit courage; & il s'éleva un si grand bruit de voix qui disoient qu'il faloit déliberer, qu'à la fin le Premier Président fut obligé de céder. Mr. le Duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit ce discours à l'Assemblée.

Discours de Mr. le Duc d'Orléans en cette occasion.

„ Messieurs, par ce que vous venez d'entendre, il semble que la Reine me veut charger d'un changement notable en ma conduite, qui me pourroit être reproché, si je négligeois de la justifier à la Compagnie. Pour le faire, je suis obligé de reprendre la chose de plus haut, & de remonter au Conseil qui se tint il y a dix-huit mois à Compiègne, sur les troubles de Guïenne, ou je dis que pour les apaiser, je ne voïois pas de meilleure voïe que de rappeler le Duc d'Epernon. Le Cardinal Mazarin me témoigna n'être pas content que j'eusse ouvert cet avis: il m'en fit parler par la Reine; & dans un autre Conseil qui se tint à Paris pour la même affaire, aiant vu que je persistois dans mon sentiment il le combattit & le fit passer pour fort extraordinaire. Je me tus par respect pour S. M. Depuis il fut question de la prison des Princes, qu'on „ me

1651. „ me répresenta comme absolument nécessaire, & sur laquelle on ne me donna pas „ le peu de tems que j'avois demandé pour „ me résoudre. Au retour des voyages de „ Normandie & de Bourgogne, on proposa „ celui de Bourdeaux. Je m'y oposai autant que je pus, remontrant le péril où „ l'on s'exposoit en abandonnant les frontières aux entreprises des Ennemis. Mes „ raisons ne firent qu'aigrir le Cardinal. „ Sans s'y arrêter, il fit résoudre le voyage „ qu'on pouvoit éviter, en retirant le Duc „ d'Epernon de cette Province, & en y envoyant un nouveau Gouverneur. Quelque tems après j'apris la résistance de „ Bourdeaux, l'irruption des Espagnols en „ Champagne, & la prise du Catelet. Pour „ remedier à tant de desordres, je jugeai „ qu'il étoit à propos de députer quelques-uns de votre Corps, pour aller aider à „ pacifier les troubles de Guïenne. Vous „ savez, Messieurs, la manière dont ils furent reçus. La guerre continua: il fut „ résolu d'envoyer de nouveaux Députez. „ Le Cardinal m'en sut mauvais gré. Il se „ plaignoit que j'avois empêché le succès „ des armes, & m'en fit écrire en ces termes par la Reine. Quand Madame la „ Princesse sortit de Bourdeaux, il eut avec „ elle une longue Conference sans m'en „ donner avis. Ensuite les Ennemis pénétrant plus avant dans le Roïaume, il nous „ vint des nouvelles de plusieurs endroits „ que dans 24. heures ils se pouvoient rendre au Bois de Vincennes. Pour la sureté „ de Mrs. les Princes, je les fis transferer „ à Marcoussi: on s'en plaignit à la Cour.

„ Les

„ Les Espagnols s'étant retirez, j'écrivis 1651.
„ trois fois à la Reine, pour savoir si elle
„ souhaitoit qu'on les ramenât au Bois de
„ Vincennes: elle ne me fit point de ré-
„ ponse. Le Roi étant de retour à Fon-
„ tainebleau, je m'y rendis aussi-tôt. On
„ me proposa de souffrir qu'ils fussent con-
„ duits au Havre: la Reine m'en fit les
„ dernières instances; & pour ne pas l'irri-
„ ter, je fus obligé d'y consentir. Peu
„ après je mandai Mr. le Garde des Sceaux
„ & le Sieur le Tellier, pour leur déclarer
„ que je n'aprouvois point cette transla-
„ tion, & que dans une affaire de cette im-
„ portance, il faloit me vaincre par des
„ raisons & non par des prières. Mr. le
„ Cardinal m'en fit faire des reproches par
„ la Reine & m'en témoigna même quelque
„ chose. Depuis il a conservé tant d'aigreur
„ contre moi, que la plus grande partie des
„ Conseils s'est passée en disputes. Il m'a
„ derobé la connoissance de plusieurs affai-
„ res: il a proposé des desseins violens con-
„ tre cette Compagnie. Il m'a pressé d'a-
„ bandonner mon Neveu de Beaufort &
„ Mr. le Coadjuteur. Il a inspiré au Roi
„ des sentimens de defiance à l'égard de ses
„ Sujets, & des maximes de dangereuse
„ consequence. Enfin Mercredi dernier,
„ en parlant de vos Assemblées il osa dire
„ qu'il voyoit bien qu'on en vouloit au
„ Roi: qu'on prétendoit commencer par
„ lui, comme on avoit fait en Angleterre
„ par le Vice-Roi d'Irlande; & qu'après
„ on n'épargneroit ni moi ni la Reine, ni le
„ Roi lui-même; mais que si je voulois le
„ laisser faire, il viendroit bien à bout des

„ Fa-

1651. „ Factieux. Je lui répondis que le Parlement de Paris n'étoit pas comme celui de Londres: que vous étiez tous gens de bien, bons sujets du Roi, & que vous n'en vouliez qu'à la personne du Ministre, que vous regardiez comme l'unique cause des desordres. Enfin voyant qu'il continuoit les mêmes discours, je dis à la Reine que je ne les pouvois plus souffrir, ni me trouver avec un homme qui donnoit de si mauvaises impressions au Roi. Le lendemain je mandai Mr. le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi, & le Sieur le Tellier pour leur déclarer que je n'irois plus au Conseil ni au Palais Roïal tant que le Card nal y seroit. Voilà, Messieurs, un compte exact de ma conduite, dans laquelle je ne croi pas qu'on puisse remarquer aucun intérêt particulier. Tout le monde sait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel respect j'ai toûjours eu pour la Reine: je ne m'en éloignerai jamais, encore moins du service du Roi, qui m'a toûjours été plus cher que toutes choses.

Comment le Coadjuteur répondit aux accusations dont il avoit été chargé par le Cardinal.

Ce discours, quoi-que sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un aplaudissement général, & d'une repetition continuelle qu'il faloit déliberer. Le Premier Président & le Président le Coigneux ne laissèrent pas d'insister encore sur une Conference de S. A. R. avec la Reine, mais leurs Remontrances n'eurent aucun effet. On alla donc aux opinions, qui, selon l'ordinaire des grandes Assemblées, sont toûjours

jours extrèmement bigarrées. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes pour justifier sa conduite; mais il prit un autre tour. Il chercha à reveiller adroitement l'attention des Auditeurs par quelque passage court, mais énergique, de l'Antiquité, & n'en pouvant rappeler aucun dans sa mémoire, il composa celui-ci * du Latin le plus aprochant qu'il put des Anciens. *Dans les tems malheureux je n'ai point abandonné la Ville, dans les bons, je n'ai point eu d'intérêts en vuë, & dans les mauvais je n'ai rien craint.* „ Ce n'est pas, ajoûta t-il, que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a donné au Roi & à la Reine contre moi; mais ce qui me console est d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusques aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le Duc d'Orléans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification: c'est-pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être supliée d'envoyer une Déclaration d'innocence pour Messieurs les Princes, d'éloigner Mr. le Cardinal Mazarin d'auprès de la personne du Roi, & de ses Conseils, & que non seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement, mais en demander une réparation publique.

Enfin

1651.

* *In difficillimis Reipublicæ temporibus Urbem non deserui, in prosperis nihil de Publico delibavi, in desperatis nihil timui.*

1651. Enfin Mr. le Duc d'Orléans opina en rejettant les avis qui avoient été proposez d'informer, de decreter, & de faire le procès au Cardinal, ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent; & il conclud que le Roi & la Reine seroient très-humblement supliez d'envoyer inceſſamment les ordres néceſſaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Déclaration de leur innocence, comme auſſi d'éloigner le Cardinal Mazarin de la Cour & du Conseil, & d'aſſembler la Compagnie le Lundi suivant sur la réponse: cet avis fut suivi. Le Premier Président qui ne s'étonnoit de rien, parla de la néceſſité de l'éloignement du Cardinal selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur, que s'il avoit été proposé par lui-même; mais habilement, finement, & d'une manière qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur le Duc d'Orléans comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevuë qu'elle lui demandoit. *Monsieur* s'en excusant sur le peu de sureté qu'il y avoit pour lui, le Président insista, & même avec larmes; & quand il vit S. A. R. un peu ébranlée, il manda les Gens du Roi. L'Avocat Général Talon fit alors un des plus beaux discours qu'on eût jamais ouï en ce genre. Rien n'étoit plus vif ni plus éloquent. Il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner de la force, jusqu'à invoquer les Manes de Henri le Grand. Il recommanda la France à St. Louïs un genouil en terre. Toute la Compagnie en fut émuë, & la chaleur des Enquêtes commençoit à s'affoiblir. Le Premier Président qui s'en aperçut, se voulut servir de l'occasion & proposa

Le Parlement persiste dans sa résolution sur l'affaire des Princes.

proposa *à Monsieur* de prendre sur cela les avis. *Monsieur* s'ébranla, & commençoit à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit. Enfin il se seroit laissé gagner, si le Coadjuteur n'eût pris ce tems pour dire à la Compagnie, „ que le Con- „ seil que *Monsieur* demandoit, n'étoit pas „ s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Roïal, „ puisqu'il s'étoit déja déclaré là-dessus plus „ de vingt fois; mais qu'il vouloit seule- „ ment demander à la Compagnie de quelle „ manière elle jugeoit à propos qu'il s'ex- „ cusât envers la Reine". *Monsieur* comprit bien alors qu'il s'étoit trop avancé, il avoua l'explication du Coadjuteur; & le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, qui attendoit sa résolution de la part de la Reine, fut renvoyé avec cette réponse, „ que „ Monsieur rendroit à S. M. ses très-hum- „ bles devoirs, aussitôt l'élargissement des „ Princes & l'éloignement du Cardinal Ma- „ zarin. 1651.

Cette réponse & l'Arrêt qui l'avoit précédée, surprirent la Cour qui ne s'y attendoit pas, mais elle ne desespera point d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles, dont elle avoit chargé le Premier Président pour la liberté des Princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les desavouer, dans l'espérance que les amis des Princes qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien par cette voye. C'est-pourquoi la Reine envoya le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroy, & le Sr. le Tellier au Luxem-

La Cour desavouë la parole donnée pour leur liberté.

1651. bourg, pour déclarer qu'elle desavouoit ce que le Premier Président avoit avancé touchant la liberté des Princes. Tous ces délais de la Cour n'avoient d'autre fondement que l'espérance que le Cardinal Mazarin conservoit toûjours, de regagner Monsieur le Duc d'Orléans. Et c'étoit dans cette vuë qu'il avoit fait partir le Maréchal de Gramont avec le Sr. de Lionne, Secretaire d'Etat, pour le Havre de Grace, sous prétexte d'aller prendre avec les Princes les mesures nécessaires pour leur liberté. Mais comme il n'avoit ni les instructions ni les pouvoirs qu'il faloit pour conclure, qui ne lui furent point envoyez, quoi-qu'on les lui eût promis, ce Maréchal fit, en cette occasion, une démarche aussi peu convenable à sa qualité, qu'elle étoit illusoire pour les Princes.

Le 6. les Chambres s'assemblèrent, & Monsieur aiant pris sa place dans le Parlement, les Gens du Roi entrèrent & dirent à la Compagnie, qu'aiant été demander audience à la Reine pour les Remontrances, elle leur avoit répondu comme la première fois, qu'elle souhaittoit plus que personne la délivrance de Mrs. les Princes, mais qu'il étoit juste de chercher aussi des suretez pour l'Etat: que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal, elle le retiendroit dans ses Conseils, tant qu'il seroit utile au service du Roi, & qu'il n'apartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quel Ministre elle se servoit. Le Premier Président essuya tous les reproches qu'on peut s'imaginer, pour n'avoir pas fait plus d'instances, & l'on murmura hautement contre la Cour; d'autant plus, que S. A. R. se plaignit en mê-

me

1651.

me tems que la Reine avoit fait défenses au Prévôt des Marchands & à tous les Officiers de lui obéïr, quoi-qu'il fût Lieutenant Général de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna qu'il fût fait de nouvelles Remontrances à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orléans fût remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Le Cardinal Mazarin sort de Paris.

Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. V. Divers Mémoires sur la Minorité du Roi.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Cardinal Mazarin, jugea bien qu'il devoit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement, pour éviter les insultes qui auroient pu lui arriver dans un tumulte. La Duchesse de Chevreuse & le Marquis de Châteauneuf ne lui étoient pas encore suspects. Il ignoroit la proposition du mariage de la fille de cette Dame avec le Prince de Conti. Il se souvenoit qu'elle avoit plus contribué que personne à la prison des Princes, en disposant Mr. le Duc d'Orléans à y consentir, & l'obligeant de n'en rien dire à l'Abbé de la Rivière qu'elle ruïna ensuite. Il eut d'autant moins de défiance des conseils qu'elle lui donnoit, que son abattement & ses craintes, ne lui permettoient pas d'en suivre d'autres, que ceux qui alloient à pourvoir à sa sûreté. Il se réprésentoit sans cesse qu'étant au milieu de Paris, il devoit tout aprehender de la fureur d'un Peuple, qui avoit bien osé prendre les armes pour empêcher le Roi d'en sortir. C'est-pourquoi Madame de Chevreuse se servit avec beaucoup d'adresse de la disposition où il étoit; & desirant en effet son éloignement pour achever le mariage de sa Fille, & pour éta-

1651. blir Mr. de Châteauneuf, elle se ménagea si bien sur tout cela, qu'elle eut beaucoup de part à la résolution qu'il prit de se retirer. Ce fut la nuit du 6. au 7. de Février sur les onze heures, qu'il sortit lui quatrième à cheval, par la porte de derrière du Palais Roïal. Il étoit déguisé, & avoit un habit & un chapeau gris avec des plumes. A la porte de Richelieu il trouva un gros de quatre cens Seigneurs & Gentilshommes, qui l'escortèrent jusqu'à St. Germain. Cette retraite fut bientôt suë dans la Ville, & la Reine en aiant fait informer Mr. le Duc d'Orléans par le Comte de Brienne, ce Prince en aporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement. Il déclara que cette demarche ne suffisoit pas, pour qu'il entrât en conférence avec la Reine ; mais qu'il faloit de plus que le Cardinal s'éloignât des environs de Paris, & que la Cour mît les Princes en liberté.

Sa retraite n'adoucit ni le Parlement ni Mr. le Duc d'Orléans. *Mémoires de Joli.*

La résolution de S. A. R. fut aprouvée de tout le monde; & pour la confirmer, le Parlement ordonna „ que la Reine seroit „ très-humblement supliée dès le même „ jour de faire expedier incessamment les „ ordres nécessaires pour la liberté des Prin- „ ces; que Leurs Majestez seroient remer- „ ciées de l'éloignement du Cardinal, & „ priées de lui commander de sortir du „ Roïaume, & d'envoïer au Parlement une „ Déclaration pour exclure à l'avenir des „ Conseils du Roi tous étrangers, même „ les naturalisez, & en général tous ceux „ qui auroient prêté serment à d'autre qu'au „ Roi. Suivant cet Arrêt, le Premier Président & les autres Députez étant allez au Pa-

Palais Roïal, la Reine dit seulement 1651.
„ qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse
„ sans l'avis de son Conseil, dont Monsieur
„ le Duc d'Orléans étoit Chef, & que s'il
„ n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée
„ d'assembler les Grans du Roïaume, pour
„ les consulter sur l'état présent des affaires.
Conformément à cette réponse, la Reine envoïa les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Etrées, de Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, du Plessis, d'Hocquincourt & de Grancei avec l'Archevêque d'Ambrun au Palais d'Orléans, où ils dirent à *Monsieur*, que la Reine leur aiant témoigné desirer qu'ils s'assemblassent au Palais Roïal, ils venoient prier S. A R. de s'y trouver: l'assurant que cette Conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses Gardes pour la sureté de sa personne. A quoi le Duc d'Elbeuf aiant ajoûté assez indiscrètement qu'il seroit sa caution, Monsieur le Duc d'Orléans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce Duc à cause de son attachement au Cardinal, lui répondit avec aigreur: *c'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment, sont les Domaines qu'on vous a donnez. Sans la consideration de ces Messieurs avec qui vous êtes, je vous aprendrois le respect que vous me devez. Je vous défens ma maison, & de vous présenter devant moi.* Mr. le Duc d'Orléans remercia ensuite tous ces Seigneurs, & leur dit qu'il

1651. ne pouvoit aller au Palais Roïal, jusqu'à ce que les Princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pouvoient conseiller autre chose tant que le Cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toûjours comme s'il étoit au Louvre.

La Reine promet enfin la liberté des Princes.

Cette fermeté de Mr. le Duc d'Orléans étonna fort la Reine, qui avoit espéré, comme bien d'autres, que la retraite du Cardinal lui ôteroit les préjugez & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'aller au Conseil. S. M. n'insista donc plus sur l'assemblée des Grans, & se voïant pressée de donner une réponse positive aux derniers Arrêts, voïant d'ailleurs augmenter l'aigreur de toutes parts, & craignant que les esprits irritez de tant de remises ne se portassent enfin à de fâcheuses extrémitez, elle résolut de promettre au Parlement la liberté des Princes sans plus de delai, & de l'assurer que le départ du Cardinal seroit sans retour. Cette Compagnie ne laissa pas de s'emporter plus que jamais contre ce Ministre, & de donner un Arrêt, par lequel, en conséquence de la Déclaration de Leurs „ Majestez, le Cardinal Mazarin, ses Pa„ rens & ses Domestiques étrangers vuide„ roient le Roïaume, & les Terres de l'o„ béïssance du Roi dans quinzaine: qu'après „ ce tems-là, il seroit permis aux Commu„ nes de courir sus aux contrevenans, & de „ les traiter généralement comme Criminels „ & Ennemis de l'Etat; que pour leur ôter „ toute espérance & toute liberté de reve„ nir, il seroit défendu à tous Sujets du „ Roi, de leur donner ni secours ni re„ traite: & qu'enfin l'Arrêt ne seroit pas

„ seule-

„ seulement publié à Paris & aux Sièges 1651.
„ subalternes du ressort, mais qu'il en se-
„ roit de plus donné avis à tous les autres
„ Parlemens du Roïaume.

Comme *Monsieur* persistoit toûjours dans son refus d'aller au Palais Roïal, la Reine envoïa chez lui le Maréchal de Villeroi, le Garde des Sceaux & le Tellier pour concerter avec S. A. R. la manière de mettre les Princes en liberté. Les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucaut, aussi bien que le Coadjuteur, le Présìdent Viole & le Sr. Arnaud se trouvèrent à cette Conférence. Après quelques contestations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucaut, le Président Viole & le Sr. Arnaud se transporteroient incessamment au Havre, avec une Lettre de cachet signée du Roi, de la Reine & de S. A. R. portant ordre exprès au Sr. de Bar de mettre les Princes en liberté. Pour rendre même la chose plus solemnelle & laisser moins lieu de douter des intentions sincères de cette Princesse, elle ordonna à Mr. de la Villière Secretaire d'Etat & à Cominges Capitaine de ses Gardes de les y accompagner aussi. Tant de belles apareuces n'éblouïrent point le Duc de la Rochefoucaut. Il reçut pourtant cette commission avec joye, mais il dit en partant à Mr. le Duc d'Orléans, que la sureté de tant d'écrits & de tant de paroles si solemnellement données dépendroit du soin qu'on aporteroit à garder le Palais Roïal, d'autant que la Reine se croiroit dégagée de tout, dès le moment qu'elle seroit hors de Paris.

En effet la Reine étoit si outrée du départ Elle veut du

1651. du Cardinal, & de la Déclaration qu'on l'avoit forcée de donner, que son éloignement étoit pour toûjours, qu'elle résolut de sortir de Paris & d'emmener le Roi avec elle. Ce jeune Monarque s'étoit couché à l'ordinaire la nuit du 9. au 10. Fevrier, pour donner le change à tous les Courtisans, & il s'étoit relevé quelque tems après en vuë de s'évader à la faveur des tenebres. Il étoit même déja tout botté, lorsque Mademoiselle de Chevreuse, qui en eut avis, en fit avertir le Coadjuteur. Il n'y avoit que Monsieur le Duc d'Orléans, qui pût empêcher cette évasion, étant maître des Troupes en qualité de Lieutenant Général du Roïaume. Le Coadjuteur courut chez S. A. R. en pleine nuit, & la trouva au lit. Il ne put engager Monsieur, naturellement irrésolu, à faire un coup de vigueur pour empêcher la sortie du Roi: tout ce qu'il en put obtenir, fut qu'il enverroit Des Touches, Capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la suplier de faire reflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disoit Monsieur; car quand la Reine saura que sa résolution est penetrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame, qui avoit bien plus de fermeté, voïant que Monsieur ne pouvoit se resoudre à donner aucun ordre, se fit aporter une écritoire, & écrivit ces mots de sa main: *Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes, & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.* Signé MARGUERITE DE LORRAINE. Monsieur aiant voulu voir cette Depêche, l'arracha des

enlever le Roi de Paris.

Mémoires du Card. de Retz.

des mains de Madame; mais il ne put l'empêcher de dire à Mad.elle de Chevreuse, qui étoit présente, *je te prie, ma chère Nièce, de dire au Coadjuteur, qu'il fasse ce qu'il faut: & je lui réponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui.*

Ce que fit le Coadjuteur pour l'empêcher.

Le Coadjuteur, qui aimoit ces sortes de commissions, exécuta celle-ci comme on peut se l'imaginer. Le Maréchal de la Mothe, éveillé par Mad.elle de Chevreuse, monta à cheval en même tems avec tout ce qu'il put ramasser de gens attachez à Mrs. les Princes. L'Epinai fit prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant, & se saisit de la porte de Richelieu; & la Compagnie de Martinot occupa celle de St. Honoré. Des Touches exécuta sur ces entrefaites sa commission auprès de la Reine. Il trouva le Roi dans le lit, où il s'étoit remis, & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur, qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi, & que c'étoit une pièce de la façon du Coadjuteur. Le reste de la nuit on règla les gardes: Mrs. de Beaufort & de la Mothe se chargèrent des patrouilles de Cavalerie; & l'on prit toutes les suretez nécessaires en cette occasion. Monsieur en fut très-aise dans le fond, mais il n'osoit le témoigner, de crainte que cette action, contraire aux formes du Parlement, ne fût blâmée de cette Compagnie.

S. A. R. étant allé au Palais le matin, & aiant raporté à la Compagnie ce que l'on avoit fait pour la liberté des Princes, le Premier Président prit la parole, & dit avec un profond soupir, *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi notre Maître est prisonnier.* Mon-

1651. sieur qui avoit été rassûré en arrivant, par les acclamations qu'il avoit reçuës dans les ruës & dans la Sale du Palais, repartit: *Le Roi étoit prisonnier entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'est plus*: à quoi les Enquêtes répondirent, comme par Echo, *il ne l'est plus, il ne l'est plus*. Monsieur, qui parloit toûjours bien en public, fit alors un petit narré, en mots délicats, de ce qui s'étoit passé la nuit, & le Premier Président ne répondit que par une invective fort aigre contre ceux qui avoient suposé que la Reine eût mauvaise intention, assûrant qu'il n'y avoit rien de plus faux; & Monsieur lui dit qu'il en savoit plus que lui. La Reine envoya querir dès l'après-dînée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville, pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des Peuples; en quoi elle fut exactement obéïe.

Le Cardinal Mazarin va au Havre mettre les Princes en liberté.

Cependant le Cardinal Mazarin, instruit du départ des Deputez pour le Havre, prit les devans en poste pour se faire honneur de la liberté des Princes. Il y arriva le Lundi matin 13. Février, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussi-tôt à la Citadelle saluer les Princes & les assûrer de leur liberté. Il s'humilia même jusqu'à embrasser les genoux de Mr. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il n'en put tirer que des paroles générales & assez froides pendant une heure de conférence. Il dîna ensuite avec eux, & aussi-tôt après les Princes & le Maréchal de Gramont partirent du Havre & allèrent coucher à

1651. à trois lieuës de là, dans une maison appelée Grosmenil, sur le chemin du Havre à Rouen, où le Duc de la Rochefoucaut, la Vrillière, Cominges, le Président Viole & le Sr. Arnaud arrivèrent un moment après. C'est ainsi que les Princes recouvrèrent leur liberté treize mois après l'avoir perduë.

Il se retire ensuite à Brueil dans les Terres de Cologne.

Le Cardinal de son côté n'étant pas fâché de donner de l'inquiétude à ses Ennemis, répondit à une Lettre concertée qu'il avoit reçuë de la Reine, qu'il étoit prêt d'obéïr à ses commandemens en sortant du Roïaume, dès qu'il auroit trouvé un azile assuré. Cette Lettre étoit sans date de lieu, pour laisser par cette incertitude les esprits en suspens sur sa retraite. Les Espagnols lui offrirent tous les Passeports dont il auroit besoin & le meilleur traitement qu'il pourroit desirer d'eux. Mais tout ce qui venoit du côté d'Espagne lui étoit suspect. Il alla d'abord à Sedan; mais le Parlement n'aiant point eu de repos qu'il ne l'en eût fait sortir, il choisit pour son séjour la petite Ville de Brueil, située entre Cologne & Bonn, où il s'arrêta enfin après avoir erré quelque tems sur la Frontière. Comme cette Place est dans les terres de l'Electeur de Cologne, le Cardinal y fut reçu avec toute la civilité possible, parce que celui qui remplissoit alors cette Dignité étoit un Prince de la Maison de Bavière, à qui Mazarin avoit procuré par le Traité de Munster, la Dignité Electorale avec le Haut Palatinat.

Mr. le Prince revient à Paris.

Ce Ministre étoit sorti de France chargé du mépris & de la haine publique. La prison de Mr. le Prince au contraire avoit aporté un nouveau lustre à sa gloire. Mr. le

1651. le Duc d'Orléans & le Parlement l'avoient arraché des mains de la Reine: & le même Peuple, qui, un an auparavant, avoit allumé des feux de joïe pour son emprisonnement, venoit de tenir la Cour assiègée dans le Palais Roïal pour procurer sa liberté. Sa disgrace avoit changé en compassion l'aversion qu'on avoit euë pour son humeur & pour sa conduite; & tous esperoient également que sa présence rétabliroit l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient ainsi disposées, lors que ce Prince arriva à Paris avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville *. Une foule innombrable de Peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise. Il rencontra Mr. le Duc d'Orléans à la moitié du chemin de St. Denis, qui lui présenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais Roïal au milieu de ce ttiomphe & des acclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Mr. le Duc d'Anjou y étoient demeurez avec les seuls Officiers de leur Maison, & Mr. le Prince y fut reçu comme un homme qui étoit plus en état de faire grace que de la demander. Il lui étoit facile de faire ôter à la Reine toute son autôrité par le Parlement, & de faire passer par un Arrêt la Régence à Mr. le Duc d'Orléans, en lui remettant entre les mains non seulement la conduite de l'Etat, mais même la personne du Ròi, qui manquoit seule pour rendre le Parti des Princes aussi légitime en apparence qu'il étoit puissant en effet. La Cour n'étoit ni en état ni même en

Hist. du Prince de Condé. Liv. III.

* *Le 16. de Fevrier.*

en volonté de s'y oppofer, tant la fuite du 1651.
Cardinal y avoit laiffé d'incertitude & de conſternation. Mais ſoit que Mr. le Prince, ne faiſant que d'arriver comme en triomphe, en eût encore l'eſprit tout rempli, & qu'il crût que ce changement ſi ſoudain de ſa fortune méritoit d'être goûté quelque tems, avant que d'entreprendre de ſi grandes choſes: ſoit que la grandeur de cette entrepriſe l'empêchât d'en connoître la facilité; ou que la connoiſſant il ne pût ſe réſoudre à laiſſer transferer toute la puiſſance à Mr. le Duc d'Orléans, qui étoit lui-même en celle des *Frondeurs*, dont Mr. le Prince ne vouloit plus dépendre: ou ſoit plus vraiſemblablement encore, qu'ils cruſſent l'un & l'autre que quelques négociations commencées, & la foibleſſe du Gouvernement, établiroient leur autôrité par des voïes plus douces; ils laiſsèrent à la Reine ſon titre & ſon pouvoir. Enfin il leur arriva ce qui arrive ſouvent, en ſemblable occaſion, aux plus grans hommes qui ont fait la guerre à leur Souverain, qui eſt de n'avoir pas ſu ſe prévaloir de certains momens favorables & déciſifs. Quelles que fuſſent leurs raiſons, ils laiſsèrent échaper une conjoncture ſi heureuſe pour eux & cette entrevuë ſe paſſa toute en civilitez, ſans témoigner d'aigreur de part & d'autre & ſans parler d'affaire.

Le lendemain le Prince de Condé alla au Parlement avec ſon Frère. Le Duc d'Orléans qui les y accompagnoit, aiant pris ſa place, adreſſa le premier la parole à l'Aſſemblée en ces mots: " Meſſieurs, „ je vous ai amené mes Couſins pour con- Il va au Parlement.

1651. „ sommer votre ouvrage, suivant ce que „ vous aviez résolu. Je leur ai témoigné „ l'affection avec laquelle vous vous êtes „ tous portez pour leur liberté, & leur ai „ répréſenté celle qu'ils doivent avoir pour „ votre Compagnie. J'espère que leur pré- „ sence servira de remède aux desordres du „ Roïaume, & qu'ils contribueront con- „ jointement avec nous au bien de l'Etat, „ que je proteste avoir été le seul but de „ mes actions.

Discours qu'il y fait.

Le Duc d'Orléans n'eut pas plûtôt fini ce discours, que le Prince de Condé commença à parler ainsi: " Messieurs, après „ avoir rendu graces à la Reine de la justice „ qu'elle nous a faite de nous donner la li- „ berté, je croirois manquer à moi-même, „ si je ne témoignois publiquement les obli- „ gations extraordinaires que nous avons à „ la bonté de Mr. le Duc d'Orléans, & à „ la générosité avec laquelle il s'est em- „ ploïé pour nous. Mais quoi que ce bien- „ fait, que nous avons reçu de lui, soit si „ grand que pour le reconnoître je ne dois „ épargner ni mon sang, ni ma vie, je n'en „ serois pas néanmoins pleinement satisfait, „ si je n'étois venu assûrer cette Compagnie „ de la reconnoissance que j'aurai toûjours „ des marques de son affection. Comme „ elle m'oblige à ne me séparer jamais de „ ses intérêts, aussi je la suplie de croire „ que je n'en puis avoir d'autres, & qu'en „ toutes occasions je tâcherai de vous té- „ moigner combien je suis redevable à tous „ en général & à chacun en particulier. Le Prince de Conti fit à peu près le même compliment; & le Prince reprenant la paro- le,

1651.

le, dit que le Duc de Longueville auroit souhaité pouvoir leur témoigner, comme eux, l'obligation qu'il leur avoit; mais qu'ils jugeoient bien quelle étoit la cause de son absence. Le Duc de Longueville évitoit de se trouver au Parlement, parce qu'il prétendoit y avoir séance en qualité de Prince du Sang; ce qu'il ne put jamais obtenir.

Réponse du Premier Présid.

Dès que le Prince eut cessé de parler, le Premier Président répondit: "Messieurs, „ la Compagnie ne peut assez exprimer la „ joïe qu'elle ressent de votre retour, & „ s'estime heureuse que ses offices y aïent „ contribué. L'affection de Mr. le Duc „ d'Orléans, à laquelle vous devez votre „ liberté, après la bonté de la Reine, nous „ fait esperer que les confusions, qui depuis „ trois années entières ont failli à causer la „ ruïne de cette Monarchie, & ont si fort „ abatu l'Autôrite Roiale, seront dissipées „ par la parfaite union que l'on doit atten- „ dre entre des Princes d'un même sang. „ Vous avez tant d'intérêt d'en conserver „ la gloire & l'éclat, que travailler à rele- „ ver cette Autôrité, & dissiper tous les „ nuages de division, c'est agir pour vos „ propres avantages, & vous rendre plus „ considérables, en emploïant vos person- „ nes & vos soins pour maintenir les Peu- „ ples dans l'obéïssance qu'ils doivent au „ Roi leur Souverain. Il est encore de „ votre prudence, Messieurs, d'éloigner „ de vous tous les esprits séditieux, qui, „ sous prétexte de biens apparens, pour- „ roient n'avoir pour but que votre des- „ union. Ces mauvais Conseillers doivent „ être écartez de vos personnes. Et après

les

1651. „ les obligations que vous avez, Monsieur, „ à Mr. le Duc d'Orléans; (*le Président en* „ *disant cela tourna les yeux vers le Prince* „ *de Condé*), rien ne doit être capable de „ vous separer de cœur ni d'intérêt. C'est „ dans cette union que l'Etat peut trouver „ son repos, le Peuple le soulagement de „ ses misères, le Roi l'apui de son Autô- „ rité : & c'est la seule récompense que „ cette Compagnie souhaite, pour les vœux „ qu'elle a faits pour votre liberté, & pour „ l'affection avec laquelle elle s'y est toû- „ jours emploïée.

Déclaration donnée par le Parlement en faveur des Princes.

Le Parlement eut soin, après cela, de déclarer injuste la détention des Princes, & d'absoudre la Duchesse de Longueville, Messieurs de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Tavannes, & tous ceux qui avoient suivi leur parti. Jamais les affaires du Prince de Condé ne furent en meilleur état. Sa fortune étoit, pour ainsi dire, entre ses mains. Il n'avoit qu'à ménager ses intérêts avec un peu de prudence, pour monter au plus haut degré de grandeur où il pût jamais parvenir. Il voïoit son plus redoutable ennemi, le Cardinal Mazarin, hors d'état de lui nuire, & il pouvoit sans peine lui ôter toute espérance de rentrer jamais dans les affaires. L'attachement que la Reine conservoit encore pour ce Ministre, n'étoit pas capable de vaincre les obstacles que le Prince pouvoit opposer à son retour. Le Parlement, la haine invéterée du Peuple, & le Parti des *Frondeurs*, auquel Châteauneuf, qui avoit alors la première place dans le Conseil, étoit entièrement devoué : tout cela con-

courot

couroit également à la ruïne entière du Cardinal, & à l'élévation du Prince de Condé. Cependant ce Prince dissipa bientôt lui-même tout cet assemblage de circonstances qui lui étoit si favorable. Il se brouilla avec les *Frondeurs*, qu'il devoit tâcher par toutes sortes de moïens de conserver dans ses intérêts; & par une mauvaise conduite, soûtenuë d'une hainé violente qu'il avoit contre le Cardinal Mazarin, il s'engagea dans une guerre civile, qui le réduisit, comme nous le verrons bientôt, aux plus fâcheuses extremitez. 1651.

Nouvelle chaleur de cette Compagnie contre le Cardinal Mazarin.

Le 20. du même mois, la Déclaration donnée au nom du Roi contre le Cardinal fut aportée au Parlement pour y être enregîtrée. Elle fut revoquée avec fureur, parce que la cause de son éloignement étoit couverte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un Panegyrique. Comme cette Déclaration portoit que tous Etrangers seroient exclus des Conseils, le bon homme Broussel, qui alloit toûjours plus lôin que les autres en opinant, ajoûta, *& tous les Cardinaux, parce qu'ils font serment au Pape*. Le Premier Président s'imaginant que ces paroles faisoient un grand déplaisir au Coadjuteur qui visoit à la Pourpre, admira le bon sens de Broussel, & aprouva son opinion. Comme il étoit tard & que l'on vouloit dîner, la plûpart n'y firent point de réflexion. Tout ce qui se disoit ou se faisoit, directement ou indirectement, contre le Cardinal Mazarin, étoit si naturel, que personne ne s'avisoit d'y soupçonner du mistère. La Déliberation passa, & la Cour fut obligée d'y consentir.

Mr.

1651

Dispositions de Mr. le Prince à s'accommoder avec la Reine.

Mr. le Prince paroissoit aussi toûjours fort animé contre le Cardinal; mais il avoit pourtant déja quelque penchant à se raccommoder avec lui. Toutes ses demarches ne tendoient qu'à lui faire peur, & à le reduire à la nécessité de se soumettre, pour se rendre par ce moïen le maître absolu des affaires & du Cabinet. Mais comme ses sentimens n'étoient connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes les avenuës du retour. C'est-pourquoi outre les Déliberations du Parlement que nous venons de raporter, on envoya des Députez sur la Frontière pour s'assurer de sa sortie hors du Roïaume, & pour empêcher les Gouverneurs des places de lui donner retraite. Cependant la Duchesse de Longueville & le Duc de Beaufort, qui avoient eu peu de part à l'élargissement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour l'empêcher. Et comme ils penetroient mieux que personne dans les sentimens de Mr. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la Reine que ce Prince n'étoit pas tellement uni avec les *Frondeurs*, qu'il n'en pût être séparé en lui accordant certaines graces pour lui & pour ses amis. Cette ouverture fut reçuë très-agréablement de la Reine; le Cardinal en aiant été informé lui écrivit auffi-tôt d'offrir la carte blanche à Mr. le Prince. Néanmoins comme

me son dessein n'étoit que d'entrer en négociation pour tâcher de profiter du tems, Sa Majesté voulut voir si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit. Pour cet effet elle fit proposer à Mr. le Prince de faire cesser l'assemblée de la Noblesse, qui se faisoit aux Cordeliers, & qui s'étoit si fort augmentée depuis sa liberté, qu'il se trouvoit deux ou trois fois la semaine dans ce Monastère jusqu'à 7. à 800. Gentilshommes des meilleures Maisons de France, dont plusieurs avoient Procuration de leurs amis: de sorte qu'ils répréséntoient toute la Noblesse du Roïaume.

Assemblée de la Noblesse dissipée par la Cour.

Cette Assemblée donnoit de justes inquiétudes au Cardinal, qui, sachant qu'elle ne se tenoit alors que pour demander son entier éloignement, ne doutoit pas qu'elle ne prît des résolutions capables d'empêcher son retour. Ces Gentilshommes s'étoient d'ailleurs conduits avec tant d'ordre & de prudence que l'autôrité qu'ils avoient par eux-même s'étoit fort augmentée par l'aprobation de tous les honnêtes gens. Ils choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux Présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires: ce qui se passoit avec bien moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Ils avoient aussi élu deux Secretaires * qui ne changeoient pas, & qui rédigeoient par écrit toutes les Délibérations. Les choses furent même poussées si avant, sous prétexte de la conservation de leurs privileges & de l'inté-

* *Le Marquis d'Anvery, de la Maison d'Ailly, ami du Coadjuteur, & le Marquis de Chanlost, attaché à Mr. le Prince.*

1651. l'intérêt public, qu'ils demandèrent à la fin la convocation des Etats Généraux; & cette proposition fut si agréable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris, leur députèrent Mr. de Cominges pour les assurer de la concurrence du Clergé. Il ne manquoit que le consentement du Tiers-Etat, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'Hôtel de Ville. Ils écrivirent pour le même sujet dans les Provinces; ce qui auroit été infailliblement suivi de l'assemblée des Etats Généraux, si Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince, faute de connoître leurs véritables intérêts, & pour se menager entre la Cour & le Parlement, n'eussent éludé les demandes de la Noblesse. Ils se laissèrent persuader l'un & l'autre par différentes raisons; particulièrement le dernier, auquel la Duchesse de Longueville & le Duc de la Rochefoucaut firent comprendre adroitement qu'une Assemblée d'Etat auroit nécessairement plus de déference pour Mr. le Duc d'Orléans que pour lui: qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, qui pourroit bien ne pas tourner à l'avantage des Princes du Sang; au lieu que sans courir aucun risque, il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels par le moyen du Cardinal, qu'il n'en pouvoit espérer ni des *Frondeurs* ni des Etats Généraux. Rien ne paroissoit néanmoins plus utile au Roïaume que cette Assemblée, qui eût peut-être rétabli les choses dans l'ordre ancien, renversé depuis quelque tems par la trop grande puissance des Favoris. Mais ces deux Princes ne surent point profiter de

la

la diſpoſition où étoit la Nobleſſe: ils l'exhortèrent au contraire à ſe ſéparer, avec promeſſe de convoquer les Etats Généraux immédiatement après la Majorité. C'étoit un leurre de la Cour, qui ne viſoit qu'à diſſiper l'Aſſemblée, & dès qu'elle fut ſéparée il ne ſe parla plus de cette convocation. 1651.

Mr. le Prince traite avec la Reine.

La Cour n'en demeura pas là: elle engagea adroitement Mr. le Prince à entrer en négociation avec la Reine. Cette Princeſſe deſiroit trop impatiemment le retour du Cardinal, pour ne pas tenter toutes ſortes de voïes, pour y diſpoſer Mr. le Prince. Elle lui fit offrir par la Princeſſe Palatine une liaiſon étroite avec lui, & de lui procurer toutes ſortes d'avantages. Mais comme ces termes étoient généraux, il n'y répondit d'abord que par des civilitez, qui ne l'engageoient pas. Il crut même que c'étoit un artifice de la Reine, pour renouveller contre lui l'aigreur générale, & pour l'expoſer à retomber dans ſes premiers malheurs, en le rendant ſuſpect au Duc d'Orléans, au Parlement & au Peuple, par cette liaiſon ſecrète. Il conſidéroit encore qu'il étoit ſorti de priſon par un Traité ſigné avec Madame de Chevreuſe, par lequel le Prince de Conti devoit épouſer ſa Fille, & que c'étoit principalement par cette Alliance, que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Ainſi Mr. le Prince trouvoit du péril & de la honte à rompre avec des gens, de qui il avoit reçu tant d'avantages, & qui avoient ſi puiſſamment contribué à ſa liberté. Mais ſi ces réfléxions le firent balancer quelque tems, elles ne chan-

1651. changèrent point le dessein de la Reine. Elle desira toûjours avec la même ardeur d'entrer en négociation avec Mr. le Prince: espérant ou de l'attacher véritablement à ses intérêts, & d'assurer par là le retour du Cardinal, ou de le rendre de nouveau suspect à tous ceux qui avoient pris son parti.

Cette Princesse tâche de le gagner.

Dans cette vuë elle pressa la Princesse Palatine de faire expliquer Mr. le Prince sur ce qu'il pouvoit desirer pour lui & pour ses Amis; & lui donna tant d'espérance de tout obtenir, qu'il se résolut enfin de traiter & de voir secrètement Mrs. Servien & de Lionne chez la Princesse Palatine. Il voulut aussi que le Duc de la Rochefoucaut s'y trouvât, ce qu'il fit avec la participation du Prince de Conti & de la Duchesse de Longueville. Le premier projet de Traité que proposa la Princesse Palatine, fut: " qu'on donneroit la Guïenne au Prince de Condé, avec la Lieutenance Générale pour celui de ses Amis qu'il voudroit; le Gouvernement de Provence pour le Prince de Conti; qu'on feroit des gratifications à ceux qui auroient suivi ses intérêts; qu'on n'exigeroit de lui que d'aller dans son Gouvernement, avec ce qu'il choisiroit de ses Troupes pour sa sûreté; qu'il y demeureroit sans contribuer au retour du Cardinal Mazarin; mais qu'il ne s'opposeroit pas aussi à ce que le Roi feroit pour le faire revenir; & que quoi-qu'il arrivât, Mr. le Prince seroit libre d'être son ami ou son ennemi, selon que sa conduite lui donneroit sujet de l'aimer ou de le haïr. Servien & Lionne confirmèrent ces conditions; & sur ce " que

Projet de Traité entre eux.

„ que le Prince de Condé vouloit joindre 1651.
„ le Gouvernement de Blaïe à la Lieutenance Générale de Guïenne pour le Duc de la Rochefoucaut, ils lui donnèrent de grandes espérances de faire passer encore cet Article. Ils demandèrent néanmoins du tems, pour achever de disposer la Reine à l'accorder". Apparemment ce n'étoit que pour pouvoir informer le Cardinal Mazarin de ce qui se passoit, & recevoir ses ordres; car quoi-que ce Cardinal fût hors du Roïaume, la Reine le consultoit sur toutes les affaires, & ne faisoit que ce qu'il trouvoit à propos.

Cette négociation demeura quelque tems secrète, parce qu'on avoit intérêt de part & d'autre de ne la point faire éclater. La Reine devoit craindre d'augmenter la défiance de Mr. le Duc d'Orléans & des *Frondeurs*, en contrevenant si-tôt & sans aucun prétexte à toutes les Déclarations qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal: & Mr. le Prince de son côté n'avoit pas moins de précautions à prendre. Le bruit de son Traité fournissoit à ses amis, qui n'y avoient aucune part, un juste sujet d'abandonner ses intérêts, & en même tems qu'il lui attiroit la haine des *Frondeurs* & de la Duchesse de Chevreuse, il renouvelloit aux yeux du Parlement & du Peuple l'afreuse image de la dernière guerre de Paris.

La Cour étoit alors partagée en plusieurs cabales. Toutes s'accordoient à empêcher le retour du Cardinal; mais leur conduite néanmoins étoit très-différente. Les *Frondeurs* se déclaroient ouvertement contre lui, mais

Diverses cabales contre Mazarin: *Auberi, Hist. du*

1651. mais le Marquis de Châteauneuf, quoi-que son plus dangereux Ennemi, paroissoit étroitement lié avec la Reine. Il croïoit cette conduite d'autant plus sûre pour l'éloigner, & pour occuper sa place, qu'il affectoit d'entrer dans les sentimens de la Reine pour hâter son retour. La Reine de son côté rendoit, comme j'ai dit, un compte exact de tout au Cardinal durant sa retraite, & son absence avoit même augmenté son pouvoir. Mais comme ses ordres venoient lentement, & que l'un étoit souvent détruit par l'autre, cette diversité aportoit une confusion aux affaires, à laquelle il n'étoit pas facile de remedier.

Cardinal Mazarin. Liv. V. Divers Mémoires sur la Minorité du Roi.

Mr. le Prince les fomente.

Cependant les *Frondeurs* pressoient le mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse. Le moindre retardement leur étoit suspect, & ils soupçonnoient déja Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucaut d'avoir dessein de le rompre. A la vérité la Duchesse de Longueville étoit tout-à-fait contraire à cette Alliance. L'émulation que la beauté & la galanterie produisent souvent parmi les Dames, causoit depuis long-tems assez de mesintelligence entr'elle & la Duchesse de Chevreuse, pour lui faire souhaiter que son Frère, le Prince de Conti, ne sortît point de ses mains, pour entrer dans celles de cette Dame & du Coadjuteur. Mais c'étoit Mr. le Prince qui augmentoit adroitement leurs soupçons contre sa Sœur & contre le Duc de la Rochefoucaut: croïant bien que tant que les *Frondeurs* auroient cette pensée, ils ne découvriroient point la véritable cause du retardement du mariage, qui étoit en effet,

effet, que le Traité de Mr. le Prince avec 1651.
la Reine n'étant ni achevé ni rompu, &
aiant eu avis que Mr. de Châteauneuf devoit être chassé, il vouloit attendre l'événement de toutes ces choses, pour faire le mariage, si le Cardinal étoit ruïné par le Garde des Sceaux; ou pour le rompre & faire sa cour à la Reine, si le Garde des Sceaux étoit chassé par le Cardinal.

Il se rend suspect aux Frondeurs.

Il ne fut pas long-tems dans l'incertitude: les Sceaux furent ôtez à Châteauneuf & donnez au Premier Président Molé, qui les rendit à la Reine dix jours après les avoir reçus *. Cette nouvelle surprit & irrita les *Frondeurs*; & le Coadjuteur, ennemi particulier de ce Magistrat, alla precipitamment au Luxembourg en avertir Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince qui y étoient ensemble. Il exagera devant eux la conduite de la Cour, avec toute l'aigreur possible, & il la rendit si suspecte à Monsieur le Duc d'Orléans, que l'on tint sur l'heure un Conseil, où se trouvèrent plusieurs personnes de qualité, pour déliberer si on iroit à l'instant même au Palais arracher les Sceaux au Premier Président, & si on émouvroit le Peuple pour soûtenir cette violence. C'étoit là le sentiment du Coadjuteur †; mais Mr. le Prince y fut entierement contraire, soit qu'il s'y opposât par raison ou par intérêt. Les *Frondeurs* furent irritez de sa réponse ‡; &

* *Il les reçut le 3. Avril, & les rendit le 13.*

† *Priol. de Rebus Gallicis. Lib. VI.*

‡ *Il dit qu'il n'étoit pas assez brave pour s'exposer à une guerre qui se feroit à coups de pierres & de pots de chambre.* Mém. de la Rochef. *pag.* 258.

1651. & se confirmèrent par là dans l'opinion qu'ils avoient, que Mr. le Prince prenoit des mesures secrètes avec la Cour, & que l'éloignement du Marquis de Châteauneuf & le retour de Chavigni, Secretaire d'Etat, qui avoit été rappelé dans ce tems-là, avoient été concertez avec lui, quoi-qu'en effet il n'y eût aucune part.

Le Coadjuteur feint de se retirer & de renoncer aux intrigues. *Mémoires du Card. de Retz.*

Le Coadjuteur voïant ces dispositions, & que Monsieur paroissoit aussi vouloir s'accommoder avec la Cour, feignit de renoncer aux affaires, & de se renfermer dans les devoirs de sa profession. Il se retira dans son Cloître de Notre-Dame, où toutefois il ne s'abandonna pas si fort à la Providence, qu'il ne se servît aussi, comme il dit, de moyens humains pour se défendre de l'insulte de ses ennemis. Plusieurs personnes de distinction se joignirent à lui & se logèrent dans le même Cloître. Cinquante Officiers Ecossois, qui se trouvoient alors à Paris, furent distribuez dans les maisons voisines qui lui étoient les plus affectionnées. Les Colonels & Capitaines du Quartier, qui étoient dans ses intérêts, eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin il se résolut d'attendre ce que l'événement produiroit, sans donner aucune apparence d'intrigues. Alors le Vicomte d'Autel & le Maréchal du Plessis l'allèrent trouver de la part de la Reine, disant qu'elle remettoit entre ses mains la personne du Roi & sa Couronne. Ils ajoûtèrent que le Cardinal Mazarin avoit mandé à la Reine, „ que si elle joignoit le Gouvernement de „ Provence à celui de Guïenne, sur lequel „ elle venoit de se relâcher en faveur de

Mr.

,, Mr. le Prince, elle étoit deshonorée à jamais, & que le Roi son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui avoit perdu son Etat: qu'elle voïoit son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts: que ce Traité portant son rétablissement comme il le portoit, il y pouvoit trouver son compte, parce que le Ministre d'un Roi affoibli trouve quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'Autôrité que dans son agrandissement; mais qu'il aimeroit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte, que de consentir que la Reine contribuât à cette diminution, & particulièrement pour la considération de lui Mazarin". Le Maréchal du Plessis tira alors la lettre de sa poche; elle finissoit en cette manière: " Vous savez, Madame, que le plus capital ennemi que j'aïe au monde est le Coadjuteur. Servez-vous en, Madame, plutôt que de traiter avec Mr. le Prince aux conditions qu'il demande. Faites le Cardinal, donnez lui ma place, mettez le dans mon apartement; il sera peut-être plus à Monsieur qu'à V. M. mais Monsieur ne veut point la perte de l'Etat. Ses intentions dans le fond ne sont pas mauvaises. Enfin, tout, Madame, plûtôt que d'accorder à Mr. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtient, il n'y aura plus qu'à le mener à Reims *. 1651.

* *C'est-à-dire, pour le faire sacrer Roi, puisqu'il en aura déja toute l'Autôrité.*

1651. Le Coadjuteur, qui ne pouvoit guère s'imaginer que cette lettre fût sincère, n'en crut aussi que la moitié; & content de pouvoir obtenir par ce moyen le Chapeau de Cardinal, il ne voulut point, dit-il, accepter le Ministère. Le Maréchal du Plessis le pressa d'aller au moins au Palais Roïal, & voïant que le Coadjuteur s'en défendoit, sans doute par défiance de la Cour, il lui remit un billet de la propre main de la Reine. Cette Princesse lui promettoit toute sorte de suretez s'il vouloit l'aller trouver. Le Coadjuteur le reçut avec respect, & se rendit à minuit au Palais Roïal. La Reine n'oublia rien pour l'obliger à prendre le titre de Ministre & l'apartement du Cardinal. C'étoit pour *remplir la niche*, comme disoit le Maréchal du Plessis, & pour occuper le poste de Mazarin en attendant qu'il vînt le reprendre. La Reine affecta de dire qu'elle estimoit beaucoup ce Ministre & qu'elle l'aimoit beaucoup, mais qu'elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui. Cependant il parut qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Car voïant que le Coadjuteur ne se rendoit pas sur le Ministère, la Reine lui montra le Cardinalat; mais comme le prix des efforts qu'il feroit pour l'amour d'elle, (ce furent ses termes) pour le rétablissement de Mazarin. Le Prélat fit alors ce discours à cette Princesse.

La Reine lui propose de remplir la place du Cardinal Mazarin.

„ Je suis au desespoir, Madame, qu'il „ ait plu à Dieu de réduire les choses dans „ un état, qui ne permet pas seulement, „ mais qui ordonne même au Sujet de par- „ ler au Souverain comme je vais parler „ à Votre Majesté. Elle sait mieux que „ per-

Discours de ce Prélat à la Reine.

„ sonne que l'un de mes crimes auprès du 1651.
„ Cardinal Mazarin est d'avoir prédit cela,
„ & j'ai passé pour l'auteur de ce dont je
„ n'ai jamais été que le Prophète. L'on y
„ est, Madame; Dieu sait mon cœur, &
„ que personne en France, sans exception
„ n'en est plus affligé que moi. Votre Ma-
„ jesté souhaite, & avec beaucoup de justi-
„ ce, de s'en tirer; & je la supplie très-hum-
„ blement de me permettre de lui dire,
„ qu'elle ne le peut faire, à mon sens, tant
„ qu'elle pensera au rétablissement du Car-
„ dinal. Je ne dis pas cela, Madame,
„ dans la pensée que je le puisse persuader à
„ V. M. ce n'est que pour m'aquiter de ce
„ que je dois. Je cours le plus legerement
„ qu'il m'est possible, sur le point que je
„ sai n'être pas agréable à V. M & je pas-
„ se à ce qui me regarde. J'ai, Madame,
„ une passion si violente de pouvoir récom-
„ penser par mes services, ce que mon mal-
„ heur m'a forcé de faire dans les dernières
„ occasions, que je ne connois plus de rè-
„ gles à mes actions, que celles que je me
„ forme sur le plus ou le moins d'utilité
„ dont elles vous peuvent être Je ne puis
„ prononcer ce mot, sans revenir encore
„ à suplier humblement V. M. de me le
„ pardonner. Dans les tems ordinaires, ce-
„ la seroit criminel, parce que l'on ne doit
„ considérer que la volonté du Maître. Dans
„ les malheurs où l'Etat est tombé, l'on
„ peut & l'on est même obligé, lors que
„ l'on se trouve dans de certains postes, à
„ n'avoir égard qu'à le servir. Je manque-
„ rois au respect que je dois à V. M. si je
„ prétendois contrevenir par une autre voye

 „ que

1651. „ que par une très-humble & très-simple
„ remontrance aux pensées qu'elle a pour
„ le Cardinal. Mais je croi que je ne
„ sors pas du devoir, vu les circonstances,
„ en lui réprésentant avec une très-profon-
„ de soûmission ce qui peut me rendre utile
„ ou inutile à son service dans la conjon-
„ cture présente. Vous avez, Madame,
„ à vous defendre contre Mr. le Prince, qui
„ veut le rétablissement de Mr. le Cardinal,
„ à condition que vous lui donnerez par
„ avance dequoi le perdre quand il lui plai-
„ ra. Vous avez besoin, pour lui résister,
„ de Monsieur, qui ne veut point le réta-
„ blissement du Cardinal, & qui, suposé
„ son exclusion, veut tout ce qu'il vous
„ plaira. Vous ne voulez point, Madame,
„ donner à Mr. le Prince ce qu'il vous de-
„ mande, ni à Monsieur ce qu'il souhaite.
„ J'ai toute la passion du monde pour vous
„ servir contre l'un, & pour vous servir
„ auprès de l'autre; & il est constant que
„ je ne puis réüssir, qu'en prenant les mo-
„ yens qui sont propres à ces deux fins. Mr.
„ le Prince n'a de force contre V. M. que
„ celle qu'il tire de la haine qu'on a contre
„ le Cardinal; & Monsieur n'a de considé-
„ ration (hors celle de sa naissance) capa-
„ ble de vous servir utilement contre Mr.
„ le Prince, que celle qu'il emprunte de ce
„ qu'il a fait contre Mr. le Cardinal. Vous
„ voyez, Madame, qu'il faudroit beaucoup
„ d'art pour concilier ces contradictions,
„ quand même l'esprit de Monsieur seroit
„ gagné en sa faveur. Il ne l'est pas, &
„ je vous proteste, que je ne croi pas qu'il
„ puisse l'être. S'il entrevoyoit que je l'y

„ vou-

„ voulusse porter, il se mettroit aujourd'- 1651.
„ hui, plûtôt que demain, entre les mains
„ de Mr. le Prince." La Reine sourit à ces dernières paroles, & dit au Coadjuteur: *Si vous le vouliez... Non, Madame*, reprit ce Prélat, *je vous le jure sur ce qu'il y a de plus sacré. Revenez à moi*, repartit cette Princesse, *& je me mocquerai de votre Monsieur qui est le dernier des hommes*. Le Coadjuteur répondit, "je vous jure, Mada-
„ me, que si j'avois fait ce pas, & qu'il
„ falût le moins du monde que je me fusse
„ radouci pour le Cardinal, je serois moins
„ utile à votre service auprès de Monsieur
„ & du Peuple, que le Prélat de Dole,
„ parce que je serois sans comparaison plus
„ haï de l'un & de l'autre."

Mesures que cette Princesse prend avec lui contre Mr. le Prince.

La Reine se mit alors en colère, & dit que Dieu protegeroit le Roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi quart d'heure dans de grands mouvemens, dont elle revint après avec assez de bonté. Le Coadjuteur voulut reprendre le fil de son discours, lors que cette Princesse l'interrompit, en disant: je ne vous blâme pas tant à l'égard de Monsieur, que vous pensez, c'est un étrange Seigneur; mais, reprit-elle tout d'un coup, *je fais tout pour vous, je vous ai offert place dans le Conseil, je vous offre la nomination au Cardinalat, que ferez-vous pour moi?* Le Coadjuteur répondit: " si Votre Majesté m'a-
„ voit permis d'achever ce que j'avois com-
„ mencé, elle auroit déja vu que je n'é-
„ tois pas venu ici pour recevoir des graces,
„ mais pour essayer de les mériter." Le visage de la Reine s'épanouït à ce mot. *Hé!*

1651. *que faire*? dit-elle fort doucement : *Madame*, répondit le Coadjuteur, après en avoir obtenu la permission, *j'obligerai Mr. le Prince à sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, & je lui enlèverai Monsieur dès demain.* La Reine transportée de joye, tendit la main au Coadjuteur, en lui disant, *touchez là, & vous êtes après-demain Cardinal, & de plus le second de mes amis.* Elle entra ensuite dans les moyens de faire réüssir ce projet, que le Prélat lui expliqua. Elle conçut une partie de ses raisons, & combattit les autres, mais avec bonté & douceur. Puis revenant à parler de Mazarin, elle dit au Prélat, qu'elle vouloit qu'ils fussent amis. A quoi celui-ci répondit, que pour peu qu'on touchât cette corde, c'étoit le rendre tout-à-fait inutile au service de S. M., ajoûtant qu'il la suplioit de lui laisser le caractère d'Ennemi de Mazarin. *Vraiment*, dit la Reine, *je ne croi pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là; il faut que pour me servir, vous deveniez l'ennemi de celui qui a ma confidence? Oui, Madame, il le faut*, reprit le Coadjuteur; "Et n'ai je pas dit à „ V. M. en entrant ici, que l'on est tombé „ dans un tems, où un homme de bien a „ honte de parler comme il y est obligé? „ Mais, Madame, pour faire voir à V. M. „ que je vais, même à l'égard de Mr. le Cardinal, jusqu'où mon devoir & mon honneur me le permettent, je lui fais une „ proposition: qu'il se serve de l'état où je „ suis avec Mr. le Prince, comme je me „ sers de l'état où Mr. le Prince est avec „ lui: il y pourra peut-être trouver son „ compte, comme j'y trouve le mien." Il se

se dit encore plusieurs autres choses dans 1651.
cette entrevuë, que je ne rapporte pas, de peur d'être trop long. Le Coadjuteur représenta à la Reine, que *tant que la niche du Premier Ministre seroit vuide*, ses ennemis en prendroient plus de force, parce qu'elle paroîtroit toûjours comme prête à recevoir le Cardinal. On parla de ceux qui seroient bons à la remplir, & on y trouva le Marquis de Châteauneuf plus propre qu'aucun autre. Il n'y avoit que la difficulté d'y faire consentir le Cardinal, qui le haïssoit mortellement, & sans le consentement duquel toutefois la Reine n'étoit pas d'humeur à rien exécuter. On convint que le Coadjuteur continueroit à ne pas épargner ce Ministre dans le Parlement, pour mieux cacher le dessein qu'il avoit de le servir. Il y travailla sans perdre de tems.

Mécontentement de ce dernier contre la Cour.

Chavigni, de son côté, aiant reconnu que rien ne pouvoit changer le cœur de la Reine pour le Cardinal, renoua secretement avec Mr. le Prince, & crut que cette liaison le porteroit à tout ce que son ambition lui faisoit desirer. Comme il avoit gagné toute sa confiance, ses conseils avoient eu le succès qu'il en attendoit. Il l'engagea à enflammer le Parlement contre la Cour, quand il sut que le Cardinal avoit rompu son Traité avec la Reine. Servien & Lionne que la Reine desavoua, se trouvèrent brouillez des deux côtez pour cette négociation & furent chassez ensuite. Quoi-que Servien fût soupçonné des deux Partis, cela ne diminua point l'aigreur qui avoit commencé à naître entre la Reine & Mr. le Prince. Elle étoit presque également fo-

1651. mentée par tous ceux qui les aprochoient. On persuadoit à la Reine, que la division de Mr. le Prince & de Madame de Chevreuse, causée par la rupture du mariage du Prince de Conti avec la Fille de cette Dame, dont il étoit auteur, alloit réünir les *Frondeurs* aux intérêts du Cardinal ; & que les choses se trouveroient bien-tôt aux mêmes termes, où elles étoient lorsqu'on arrêta Mr. le Prince. Lui d'autre côté étoit poussé à rompre avec la Cour par beaucoup d'intérêts différens. Il ne trouvoit plus de sûreté avec la Reine après la rupture de son Traité, & craignoit de retomber dans ses premières disgraces. La défiance augmenta de part & d'autre, & tout sembloit se disposer à une rupture entière.

Il songe à traiter avec les Espagnols. *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. V. Mémoires de la Rochefoucaut. Mémoires du Card. de Retz.*

Pendant ce tems-là Mr. le Prince envoïa le Marquis de Silleri en Flandre, sous prétexte de dégager Madame de Longueville & le Maréchal de Turenne des Traitez qu'ils avoient faits avec l'Espagne pour procurer sa liberté ; mais en effet pour prendre des mesures avec le Comte de Fuensaldagne, & pressentir quelle assistance le Roi d'Espagne pourroit donner au Prince, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuensaldagne répondit à cette proposition, selon la coûtume ordinaire des Espagnols, en promettant beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raisonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Mr. le Prince à prendre les armes. La nouvelle liaison que la Reine avoit aussi faite avec le Coadjuteur, dont le principal fondement étoit la haine commune qu'ils avoient contre Mr. le Prince, devoit être secrète par l'intérêt de la Reine &

par

1651.

par celui des *Frondeurs*, de qui elle ne pouvoit attendre de service, qu'autant qu'ils conserveroient sur le Peuple le crédit que leur donnoit leur haine pour le Cardinal. Les deux Partis trouvoient également leur sûreté à perdre Mr. le Prince. Le Coadjuteur, dans une seconde entrevuë qu'il eut la nuit avec cette Princesse, lui proposa de le faire arrêter chez Monsieur. Il y avoit trouvé du jour, & il se promettoit de n'en être pas desavoué de S. A. R. mais la Reine ne voulut jamais y entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit pas capable de cette résolution; & qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Peut-être craignoit-elle que Monsieur, aiant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle même. Quoi-qu'il en soit, elle dit au Coadjuteur, qu'il y avoit des moyens plus sûrs que celui qu'il proposoit, & le renvoya au Maréchal d'Hocquincourt pour s'en instruire. Celui-ci raconta familièrement au Prélat l'offre qu'il avoit faite à la Reine de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une ruë Le Coadjuteur eut horreur de la proposition, & la Reine l'aiant su par Madame de Chevreuse, dit que ce Prélat n'étoit pas si hardi qu'elle le croïoit. Ce qui marque que ce dessein d'assassiner Mr. le Prince étoit plus réel que ne le disent tous les autres Mémoires de ce tems-là, & que nous ne l'avons cru nous même dans la première Edition de cette Histoire.

On en donne avis à la Reine qui forme le dessein de

Cependant la Reine apprit que Mr. le Prince avoit envoyé en Flandre pour faire un Traité avec les Espagnols. Elle fit mander au Coadjuteur de se trouver chez le Com-

1651. te de Montresor, où Mr. de Lionne dit au Prélat de la part de cette Princesse, "que S. „ M. ne pouvoit plus souffrir Mr. le Prin- „ ce: qu'il formoit des entreprises pour se „ rendre maître de la personne du Roi: „ qu'il traitoit avec les Ennemis de l'Etat: „ qu'il faloit que lui ou elle pérît: qu'elle „ ne vouloit pas se servir des voyes du „ sang, mais que ce qui avoit été proposé „ par d'Hocquincourt ne pouvoit avoir ce „ nom, puis-qu'il l'avoit assuré la veille „ qu'il prendroit Mr. le Prince sans coup „ férir, pourvu que le Coadjuteur l'assurât „ du Peuple.". Enfin il étoit aisé de reconnoître que la Reine avoit été nouvellement échaufée. Tout contribua encore à l'aigrir. Le Parlement continua sa procedure criminelle contre Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les Regîtres de Chavigni d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'assembler, malgré toute la résistance du Premier Président, & de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres du Cardinal arrivèrent de Brueil, justement dans cette conjoncture, & enflammèrent aisément la bile de la Reine, qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu. Lionne, qui affectoit plus d'animosité contre Mr. le Prince qu'il n'en avoit en effet, croïant qu'il demeureroit le maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien en aparence pour obliger le Coadjuteur à porter les choses à l'extremité. Il le pressa de concourir à l'entreprise d'Hoc-

le faire arrêter.

d'Hocquincourt, qui aboutiſſoit toûjours, en termes un peu déguiſez, à aſſaſſiner Mr. le Prince. Il le ſomma pluſieurs fois au nom de la Reine, de ce dont il l'avoit aſſurée la veille, qu'il feroit quitter la partie à Mr. le Prince. Et le Coadjuteur lui offrit ou de le faire arrêter au Palais d'Orléans, ou, en cas que la Reine continuât à ne vouloit pas prendre ce parti, à continuer lui-même d'aller au Palais fort accompagné & en état de s'opoſer à ce que Mr le Prince voudroit entreprendre contre le ſervice de S.M. 1651.

Cette converſation fut d'abord raportée par Mr. de Lionne au Maréchal de Gramont, qui la fit ſavoir deux heures après par Chavigni à Mr. le Prince. La Reine en aiant été avertie, manda la nuit ſuivante le Coadjuteur. Il trouva cette Princeſſe dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la propoſition d'Hocquincourt, à laquelle elle donnoit toûjours un air innocent. Le Coadjuteur la combattit, ſoûtenant que le ſuccès ne pouvoit l'être. La Reine s'emporta & alla juſqu'à lui témoigner de la défiance de ſa ſincérité. *Votre Majeſté*, lui répondit-il, *ne veut pas le ſang de Mr. le Prince, & je prens la liberté de lui dire, qu'elle me remerciera de ce que je m'opoſe qu'il ſoit répandu contre ſon intention. Il le ſeroit, Madame, avant qu'il ſoit deux jours, ſi l'on prenoit les moyens que Mr. d'Hocquincourt propoſe.* En effet, l'avis le plus doux auquel il s'étoit réduit, étoit de ſe rendre maître à la petite pointe du jour, de l'Hôtel de Condé, & de ſurprendre Mr. le

Elle en commet le ſoin au Coadjuteur à qui elle donne la nomination au Cardinalat.

1651. le Prince au lit. Ce dessein n'étoit guère praticable sans massacre, dans une maison toute en défense, & contre le Prince du plus grand courage qui fût au monde. Après une contestation fort vive & fort longue, la Reine parut satisfaite que le Coadjuteur continuât de jouer le personage qu'il joüoit dans Paris : "personage, lui dit ce „ Prélat, avec lequel j'ose vous promettre, Madame, que Mr. le Prince quittera le pavé à Votre Majesté, ou que je „ mourrai pour son service. Et ainsi mon „ sang effacera le soupçon que l'on veut „ vous donner de ma fidelité.

Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin.

Ce fut alors que la Reine donna à ce Prélat sa nomination au Cardinalat, moins toutefois par une résolution sincère de lui procurer la Pourpre Romaine, que de le jouër, en se servant de lui contre Mr. le Prince, & en le traversant sous main à Rome, pour traîner en longueur sa promotion, en faisant naître des incidens propres à la faire révoquer. Mais malgré quelques coups de la Fortune, qui sembla dans les commencemens favoriser ces projets, l'adresse de celui que le Coadjuteur employa en Cour de Rome pour cette affaire, lui fit enfin obtenir cette Dignité qui étoit l'unique objet de son ambition. La Reine ne l'avoit gratifié de cette faveur que par l'avis du Cardinal Mazarin, qui vouloit l'engager de plus en plus à travailler à son rétablissement. Ce Cardinal du fond de sa retraite dirigeoit tous les mouvemens de cette Princesse. Il lui avoit écrit sur une proposition qu'on prétend qui avoit été faite de marier le Roi avec Mademoiselle d'Orléans, la plus jeune des

des Filles de Monsieur, qui fut depuis Grande Duchesse de Toscane. L'aînée, appelée simplement *Mademoiselle*, avoit prétendu à ce mariage ; & le Cardinal le lui avoit fait espérer. Comme elle vit qu'il n'en avoit dans le fond aucune intention, elle affecta de s'emporter beaucoup, & témoigna une graude chaleur pour la liberté de Monsieur le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & la menageoit si peu, que l'on ne faisoit presque aucune attention à ses démarches, dans le tems même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque considération. Le Cardinal qui crut que Monsieur pouvoit se flatter plus facilement de faire épouser au Roi la Cadette, dont l'âge étoit plus convenable en effet, manda à la Reine de lui donner toutes les ouvertures possibles pour ce mariage, mais de se garder, sur toutes choses, de les faire donner par le Coadjuteur: parce, ajoûta-t-il, que ce Prélat en serreroit les mesures plus brusquement & plus étroitement qu'il ne convenoit encore à S. M. mais Monsieur a assuré depuis plusieurs fois que jamais la proposition ne lui en avoit été faite ni directement ni indirectement. 1651.

Quoi-qu'il en soit, malgré les protestations & les offres que le Coadjuteur avoit faites à la Reine, de traverser en tout Mr. le Prince, elle le croïoit néanmoins de concert avec lui, & cela par les soupçons que Servien lui donnoit sans cesse des démarches de ce Prélat. C'est-pourquoi la Reine l'engagea de se trouver toûjours au Parlement toutes les fois que Mr. le Prince s'y rendroit ; parce que leurs intérêts dans cette Com-

Mr. le Prince quitte Paris & se retire à St. Maur.

Divers Mémoires de la Minorité du Roi.

1651. Compagnie étant tout-à-fait opposez, il faloit aussi qu'ils y tinssent une conduite toute contraire. Le Coadjuteur ne cessoit d'éclairer les négociations & les mesures de Mr. le Prince, qui tendoient toutes à s'accommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Cardinal. Mais le Cardinal ne prit point ces frayeurs, parce qu'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant dans le Peuple. On avoit, comme j'ai dit, raporté à ce Prince la conférence du Coadjuteur avec Mr. de Lionne. Il avoit toûjours cru jusques là, que les avis qu'on lui donnoit pour sa sureté ne tendoient qu'à l'obliger de quitter Paris, & que ce seroit une foiblesse d'en prendre l'allarme. Cette nonchalance même à examiner au fond ce qui en étoit, pensa le perdre, tant il étoit éloigné de concevoir de vaines frayeurs. Il demeura encore quelque tems sans prendre de précautions pour se garantir, quoi-qu'on pût faire pour l'y résoudre; & résista opiniâtrément à tant de conjectures apparentes & à tant d'avis certains que ses amis ne cessoient de lui donner. Mais le détail de cette dernière conversation commença enfin à lui persuader qu'il pouvoit bien être quelque chose du dessein qu'on disoit avoit de l'arrêter. Ce raport, joint à l'avis qu'il eut une nuit que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes & marchoient vers le Faubourg St. Germain, lui fit croire qu'elles alloient investir l'Hôtel de Condé & qu'on en vouloit à sa personne. C'est-pourquoi, sans songer qu'on employoit souvent ces Compagnies à garder les portes pour faire payer

les

les Entrées, comme en effet elles n'étoient 1651.
commandées alors que pour cela, il monta à cheval sur les deux heures du matin *, suivi seulement de six ou sept personnes, & sortit par le Faubourg St. Michel pour se retirer à St. Maur. Dès que le Prince de Conti sut que Mr. son Frère étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucaut qui l'alla joindre. Mais Mr. le Prince l'obligea de retourner sur l'heure à Paris pour rendre compte de sa part à Monsieur le Duc d'Orléans du sujet de sa retraite. Monsieur en parut étonné ; il en fit l'affligé; il alla trouver la Reine, il aprouva la résolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Gramont à S. Maur, pour assurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur, qui croïoit que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Maréchal de Gramont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Nous verrons ci-après comment il en fut reçu.

Comment il reçut le Maréchal de Gramont qui lui fut envoyé par la Reine.

Ce départ de Mr. le Prince produisit dans le monde, ce que les grandes nouvelles ont coûtume d'y produire : chacun fit des projets differens. Il n'y eut aucun des amis de Mr. le Prince, qui ne pensât à s'accommoder avec la Cour ; & c'est ce qui arrive toûjours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. L'apparence d'un changement donna de la joïe au Peuple, & de la crainte à ceux qui étoient dans

* *Le 6. Juillet.*

1651. dans les Emplois. Le Coadjuteur, la Duchesse de Chevreuse & les *Frondeurs* crurent que l'éloignement de Mr. le Prince les unissoit avec la Cour, & augmentoit leur considération par le besoin qu'on auroit d'eux. La Reine prévoyoit les malheurs qui menaçoient l'Etat, mais elle ne pouvoit s'affliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Mr. le Prince craignoit les suites d'une si grande affaire: il se défioit de la legereté de ceux qui le poussoient à la rupture, & n'étoit guère moins embarassé avec ceux qui le portoient à l'accommodement. Une de ses plus grandes peines, à ce qu'il avoua depuis, fut de se defendre de ces défiances mutuelles, qui sont néanmoins ordinaires dans tous les commencemens d'affaires, encore plus que dans leurs suites & dans leurs progrès. Comme rien n'y est encore formé & que tout y est vague, l'imagination, qui n'y voit rien de fixe, se prend & s'étend même à tout ce qui est impossible; & le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner une audience particulière au Maréchal de Gramont, quoi-qu'il l'eût toûjours fort aimé. Il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, "qu'il ne „ pouvoit retourner à la Cour, tant que les „ Créatures de Mr. le Cardinal y tien„ droient les premières places: que bien „ que ce Cardinal fût éloigné de la Cour, „ son esprit y règnoit encore; qu'on ne s'y „ conduisoit que par ses maximes; qu'on „ n'y

„ n'y règloit aucune affaire d'importance 1651.
„ que par ses ordres ; qu'aiant souffert par
„ l'injustice de ce Ministre une rude prison,
„ il avoit éprouvé que son innocence ne
„ pouvoit établir sa sureté ; & qu'enfin il
„ auroit tout à craindre de la part de la
„ Cour, tant que Mazarin y gouverneroit,
„ comme il faisoit, par le Tellier, Ser-
„ vien, & Lionne." Aiant ajoûté ensuite, qu'il savoit de bonne part, qu'on avoit eu dessein sur sa personne, le Maréchal le nia fortement, & protesta du moins qu'il n'en étoit rien venu à sa connoissance : sur quoi l'on prétend que le Prince répondit à l'instant : "qu'il étoit persuadé du contrai-
„ re, & qu'il avoit attendu toute autre
„ chose de son amitié ; mais que ce n'é-
„ toit pas là la première fois qu'il s'étoit
„ trompé ; cependant, qu'il feroit en sorte
„ à l'avenir de ne se pas méprendre au choix
„ qu'il auroit à faire de ses amis.

Tous ceux qui étoient dans les intérêts de Mr. le Prince, & qui souhaittoient pour la plûpart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette résolution de ne vouloir pas souffrir le Cardinal à la Cour, laquelle effrayoit les subalternes du Cabinet & les rendoit plus souples aux différentes prétensions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un mérite auprès de la Reine, de ce que le premier feu de Mr. le Prince, dans ce nouvel éclat, s'étoit plutôt attaché à le Tellier, à Lionne & à Servien, qu'au Cardinal même.

Il s'en faloit bien que la Reine fût alors aussi animée qu'elle l'avoit été contre Mr. le Prince. Ce Prince justifie sa retraite

1651. Prince. Les Frondeurs au contraire, cherchoient à se venger de lui par toutes sortes de moyens ; mais ils perdoient leur crédit parmi le Peuple, par l'opinion que l'on avoit de leur liaison avec la Cour; & les esprits étant trop échaufez pour écouter la raison, tous les partis éprouvèrent à la fin que ni les uns ni les autres n'avoient bien connu leurs véritables intérêts. Mr. le Prince employa tous ses soins à justifier ses intentions auprès du Parlement & du Peuple, par le moïen du Manifeste que voici.

par un Ecrit public. *Mémoires de la Minorité du Roi.*

MANIFESTE
DE
MONSIEUR LE PRINCE
DE CONDÉ.

„ Je ne doute pas que ma sortie n'ait beau-
„ coup travaillé les esprits de ceux, qui
„ ne savent pas les raisons, qui m'ont obli-
„ gé de la précipiter, même en un tems,
„ où je devois presumer qu'il ne se pou-
„ voit que ce depart ne fût nécessairement
„ suivi de l'étonnement public, dans la
„ créance générale qu'on a que je donne le
„ branle à tous les mouvemens de l'Etat,
„ & que je balance si puissamment les afai-
„ res, qu'elles ne prennent jamais d'autre
„ pente, que celle que je leur donne au gré
„ de mes seules inclinations.

„ Si ceux, qui sont dans ce sentiment,

„ ne

„ ne jugent de la forte qu'enſuite de la 1651.
„ haute reputation, que je me ſuis aquiſe
„ dans une infinité de rencontres, où j'ai
„ toûjours pris plaiſir de prodiguer mon
„ ſang, afin d'en cimenter la gloire & le
„ repos de la France, je leur avoue, qu'a-
„ iant eu ce bonheur dans toutes mes en-
„ trepriſes, que de les avoir faites conſtam-
„ ment réüſſir, tant au gré de ma propre
„ & juſte ambition, qu'à l'avantage de la
„ Roïauté, pour la défenſe de laquelle je
„ n'épargnerai jamais ni mon honneur, ni
„ mes richeſſes, ni ma vie; il n'eſt point
„ de véritable zélateur du bien de la Mo-
„ narchie, qui ne m'ait toujours déféré,
„ comme à celui, qui n'aiant pour but
„ que les intérêts de l'Etat, ne pouvoit par
„ même raiſon manquer de juſtifier tous
„ les mouvemens de ceux, qui voudroient
„ règler les leurs au niveau de ma con-
„ duite.

„ Auſſi puis-je proteſter à toute la Fran-
„ ce, que je n'ai jamais eu d'autres enne-
„ mis que les ſiens; & que je ne fuſſe ja-
„ mais tombé dans le malheur qui fit, il y
„ a deux ans, triomfer l'injuſtice, de ma
„ generoſité, ſi les Perturbateurs du repos
„ public n'euſſent bien prevu, que je ne
„ ſerois jamais aſſez lâche pour complaire
„ ſervilement au deſſein qu'ils avoient de
„ traverſer le repos de l'Etat; & que loin
„ de les favoriſer, je ſerois le premier à
„ contreminer toutes leurs menées, par les
„ obſtacles invincibles, que l'honneur & la
„ qualité de Premier Prince du ſang me de-
„ voit obliger d'y former, pour les intérêts
„ du Peuple.

„ Céte

1651. „ Cette haine, qui sembloit avoir été pleinement assouvie par un cruel emprisonnement de quatorze mois, & que le bannissement du Cardinal me faisoit desormais regarder comme incapable de me pouvoir nuire, m'a fait voir par de grans indices, qu'elle n'avoit lâché la prise de trois Princes, que par force ; & que les créatures du Cardinal, apuïées de l'Autôrité souveraine, la nourissoient dans leur cœur, pour la faire éclater à la première occasion, par un second attentat, qui leur eût réüssi, sans doute, si leur imprudence ne m'eût obligé de me dérober à leurs embuches.

„ J'avouë, que depuis mon élargissement je n'ai jamais vécu que dans les apréhensions, quoi que secrètes, de cette seconde entreprise, & que je me suis toûjours douté, que cet heureux calme que mon élargissement avoit ramené dans la France, étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis, ne manqueroit jamais d'être troublé par ceux qui ne se sont si prodigieusement agrandis, qu'à la faveur des désordres de la France. Mais je croïois, qu'ils auroient encore assez de prudence, pour épargner cette rude courvée au déclin de la Minorité; & qu'ils attendroient du moins, que l'Autôrité d'un Majeur leur fît esperer un favorable succez, en secondant le dessein qu'ils auroient de me faire arrêter.

„ Cette précipitation me fait croire, qu'ils ont pressenti, que l'innocence de mes intentions, & la fidelité de mes services, ne pourroient jamais être décriées dans l'i-

„ dée

„ dée de notre jeune Monarque, lequel 1651.
„ étant parfaitement instruit des trahisons
„ de leurs monopoles, & de la sincerité de
„ mon procedé, bien loin de les favoriser,
„ seroit pour me justifier, par la faveur de
„ son autôrité, dans la créance publique:
„ Et pour cette raison ils ont jugé qu'il faloit
„ prevenir ce tems fatal à leurs perverses in-
„ tentions, & tâcher de se saisir de ma per-
„ sonne, avant que le Roi fût en état de
„ signaler le premier coup de sa justice, par
„ la condamnation de leur injustice, & par
„ la justification entière de mon innocen-
„ ce.

„ En effet, depuis le tems de mon élar-
„ gissement, & de la chasse que la justice a
„ donnée au Cardinal, les Etalons de sa
„ tirannie ont si cauteleusement disposé les
„ affaires à l'exécution de ce second atten-
„ tat, forçant pour cette intention les de-
„ bonnaires inclinations de la Régente; que
„ la France étoit à la veille de ravoir le
„ Cardinal sur les bras, & de retomber
„ dans le malheur des dernières guerres, si
„ par le conseil de mes amis je n'eusse pré-
„ feré une prudente fuite à une vigoureuse
„ résistance, pour obvier aux troubles, qui
„ en seroient arrivez.

„ Je pense, qu'il n'est point de Sujet,
„ quelque ignorant qu'il soit dans les affai-
„ res d'Etat, qui ne soit parfaitement in-
„ struit des brigues continuelles, que les
„ ennemis de notre repos n'ont jamais in-
„ terrompuës, pour le rétablissement du
„ protecteur de toutes leurs menées; &
„ pour tâcher de me faire condescendre à
„ cette sanglante cabale, dont les proposi-

„ tions

1651. „ tions ne m'ont jamais semblé que très-„ criminelles, & dont j'ai toujours jugé „ que le parti n'étoit pas moins desavantageux à la tranquilité de l'Etat, que celui „ qui se forme tous les jours, ou dans Bruxelles, ou dans Madrid.

„ Il est vrai, que le motif de ces propositions sembloit du moins apuïé d'un prétexte spécieux, que les Emissaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc „ de Mercœur avec la Mancini, prétendant qu'après cette alliance du sang de „ Vendôme avec celui d'un étranger inconnu, les raisons de s'oposer au rétablissement du nouvel Oncle n'étoient plus „ que des opiniâtretez artificieusement déguisées, & qu'on ne pouvoit plus empêcher son retour, à moins qu'on ne fût „ en dessein de vouloir allumer des guerres „ civiles, par les efforts, que ses partisans „ feroient contre les plus justes résistances „ de ceux qui refuseroient de le signer.

„ Si Son Altesse Roïale, que j'ai toûjours „ regardé comme le niveau de ma conduite, ne se fût constamment inscrit contre „ la séditieuse proposition qu'on faisoit de „ rapeller ce Cardinal, je crois que tant „ d'importunitez eussent du moins ébranlé „ ma conscience, & que j'eusse eu bien de „ la peine à résister à tant de poursuites: „ Mais outre que mon consentement eût „ été très-inutile, j'ai cru qu'il ne faloit jamais fléchir après cet illustre exemple; & „ que je devois cette force d'esprit à la foiblesse d'un Mineur, dont le Trône devoit infailliblement être ébranlé par les „ troubles, que le retour de cet ennemi

„ eût

„ eût assûrément excitez dans le Roïau- 1651.
„ me.

„ Ces oppositions, que la qualité de Prin-
„ ce du sang ne m'a jamais laissé interrom-
„ pre, ont enfin fait conclure aux Emissai-
„ res du Cardinal le funeste dessein de me
„ faire arrêter : sur la creance qu'ils ont
„ euë, que s'ils m'avoient une fois lié les
„ bras, ils auroient plus de liberté de tra-
„ vailler au rétablissement de ce Proscrit,
„ & qu'ils n'auroient qu'à s'assurer de ma
„ personne, pour se mettre à l'abri de tou-
„ te sorte de dangers.

„ Le dessein étoit sur le point d'être exé-
„ cuté, lors que je m'en suis aperçu, &
„ que ceux qui observoient soigneusement
„ la contenance de mes ennemis m'ont
„ averti, qu'il étoit tems de songer à ma
„ sureté ; & que la violence des affaires
„ ne permettoit pas à ceux qui avoient ce
„ dessein, de le différer davantage, de peur
„ de le voir avorter, par la promtitude avec
„ laquelle j'en anticiperois assurément l'e-
„ xécution. Voilà l'unique motif, qui m'a
„ fait sortir de Paris, & qui ne sera pas des-
„ aprouvé de ceux qui considéreront, que
„ ni ma detention, ni le retour de Maza-
„ rin ne pourroient arriver qu'avec le dan-
„ ger manifeste de voir retomber la Monar-
„ chie dans les dernières convulsions.

„ Mes ennemis pourroient bien faire pas-
„ ser cette raison pour un beau prétexte du
„ motif, qu'ils voudroient faussement im-
„ puter à ma sortie, si je n'établissois le
„ soupçon de cette conjecture sur des rai-
„ sons évidentes, & si je ne faisois voir par
„ l'autorité des preuves de tout ce qui se

1651. „ passe de secret dans l'Etat, qu'on veut „ rapeller le Cardinal Mazarin à quelque prix „ que ce soit, pour le faire remonter au „ timon de la Monarchie; & que, par con- „ sequent, on en veut à l'Etat & à ma per- „ sonne.

„ Les desseins inconnus que le Coadju- „ teur de Paris & le Sr. de Lionne prati- „ quent secretement dans un commerce si „ grand, qu'il marque une amitié très-par- „ ticulière, & qui ne peut être si étroite- „ ment renouée après un mortel divorce, „ que par un motif qu'on peut raisonnable- „ ment soupçonner, me font justement ap- „ préhender les effets que je laisse au rai- „ sonnement politique d'un chacun, puis- „ que l'un étant le plus mortel de tous mes „ ennemis, & l'autre le plus zelé des parti- „ sans du Cardinal, il me semble, que ce „ n'est pas sans raison, que je me défie du „ succès de leur négoce.

„ Ceux qui savent les noms des person- „ nes, que mon emprisonnement avoit u- „ nies avec le Coadjuteur, par le faux pré- „ texte d'un principe d'amitié, & que le „ mauvais succès d'une alliance premeditée „ a mortellement aigries contre ma Maison, „ ne pourront condamner la juste crainte „ que j'ai, que leur réünion, apuïée du bras „ souverain, que je respecte, ne fût à la „ fin pour disposer une seconde fois les af- „ faires à ma perte; l'experience m'aiant „ apris, qu'on ne sauroit jamais trop se dé- „ fier de la conduite du tems, ni des four- „ bes, que le Cardinal Mazarin a fait glis- „ ser dans la politique de la France.

„ Je voudrois encore imputer ce grand

„ com-

„ commerce du Coadjuteur & du Sr. de 1651.
„ Lionne, au renouvellement de quelque
„ amitié innocente contractée par les in-
„ stincts de quelque autre motif, si le voïa-
„ ge du Duc de Mercœur, qui partit, il y
„ a quelques jours, pour Cologne, à des-
„ sein d'aller voir son Oncle le Cardinal,
„ ne me faisoit encore plus raisonablement
„ soupçonner, qu'en effet on a brassé le
„ dessein de rapeller malgré moi ce Proscrit.
„ Les Politiques jugeront, s'il leur plaît,
„ de la sincerité de mon procede, ensuite
„ du voïage de ce Duc, & considéreront,
„ si ce n'est pas avec grande raison, que je
„ me suis alarmé du retour de cet ennemi
„ commun, qui, tout absent qu'il est, gou-
„ verne la Monarchie plus souverainement
„ que jamais.

„ Si la France consideroit le Cardinal
„ Mazarin, comme le véritable ennemi de
„ l'Etat, n'est-il pas vrai que la plus gros-
„ sière Politique ne lui défendroit pas seu-
„ lement ce commerce si visible, avec le
„ perturbateur de son repos ; mais même
„ l'obligeroit de le choquer, lui & tout son
„ Parti, pour détromper entiérement les
„ esprits de l'idée prétenduë, ou veritable,
„ qu'on auroit, qu'elle vivroit encore avec
„ lui dans une secrète intelligence ? Tant
„ s'en faut qu'elle se comporte de la sorte,
„ que non contente d'avoir constamment
„ entretenu son amitié, par l'entremise des
„ Couriers exprès, qu'elle lui depêchoit
„ secrétement, elle a enfin consenti, qu'un
„ Prince même ait entrepris ce voïage, &
„ qu'à la barbe de tous les Sujets de l'Etat,
„ que les tirannies de cet Etranger avoient

1651. „ unanimement soûlevez, il s'en allât lui „ porter les nouvelles des espérances certaines de son prochain rétablissement.

„ On a beau déguiser cette sortie du Duc „ de Mercœur, & la vouloir faire passer „ pour une promtitude d'un jeune Prince, „ que les mouvemens d'une première boutade ont fait échaper des mains de ceux „ qui l'épioient de bien près. Ce beau prétexte ne peut amuser que des esprits foibles, ou ceux, qui ne savent pas; que „ cette sortie se trouve dans une conjoncture d'affaires, qui me fait défier trop raisonablement du dessein qu'on avoit, ou „ de rapeler Mazarin, supposé qu'on pût „ m'arrêter; ou de lui donner un lieu de „ sûreté dans les dépendances de la Couronne, si j'avois assez de pouvoir, pour „ faire avorter les desseins de mes ennemis „ sur ma liberté.

„ Toute la France n'est que trop instruite des importunitez extravagantes du Cardinal, qui aiant été condamné à sortir „ de l'État pour des malversations, qui seroient capables de faire exécuter à mort „ cent Premiers Ministres, a néanmoins eu „ l'effronterie d'intéresser vivement toutes „ ses créatures, pour obtenir un azile dans „ quelque Place forte dépendante de la Couronne. Quoi-que cette proposition ait „ été sifflée dans le Conseil, elle n'a pas „ laissé de trouver des Agens secrets, qui „ séduisant méchamment la bonté naturelle „ de la Régente, ont porté son esprit à des „ conseils, ausquels elle n'eût jamais consenti, si elle n'eût été malheureusement „ obsédée par ceux, qui ne subsistent que

„ par

„ par leurs souplesses, & par leurs fourbes. 1651.

„ Pour cet effet ces secrets ennemis de „ l'Etat, aiant jetté les yeux sur Brisach, „ c'est à dire, sur une des plus fortes Places de la Chrétienté, se sont imaginez, „ que leur Maître seroit à l'abri de toutes „ les menaces des bons Sujets de la France, „ s'ils pouvoient trouver le moïen de lui „ en ouvrir la porte, en procurant ce Gouvernement à quelqu'une de ses créatures. „ Le dessein a réüssi parfaitement à leur „ gré, par la faveur de Charlevoy, Lieutenant pour le Roi dans Brisach, lequel „ leurré, par les Mazarins, des espérances „ d'une plus haute fortune, a si secrétement „ ménagé sa trahison contre le Sieur de „ Tilladet, Gouverneur de la Place, qu'il „ l'en a chassé sans autre ordre, que celui „ des secrètes intelligences qu'il a euës, „ pour cet effet, avec les Emissaires de ce „ Proscrit.

„ Ce qui me fait croire, sans aucun doute, que mes ennemis, & ceux du repos „ de la France, destinent Brisach pour en „ faire le Port, où Mazarin conservera le „ debris de son naufrage; c'est que je vois, „ qu'on en donne le Gouvernement à Vardes, insigne Partisan de ce Cardinal, & „ lâche déserteur du service de Son Altesse „ Royale. Et comme cela se fait dans la „ conjoncture du depart du Duc de Mercœur pour Cologne, ce n'est pas sans „ raison, que je soupçonne que ce Prince „ s'en va lui faire escorte, comme pour l'y „ conduire avec plus d'éclat, pour la réparation de sa gloire, flétrie par tant d'Arrêts.

1651. „ Que dois-je soupçonner autre chose de „ cette assûrance, qu'on procure au plus „ grand de mes ennemis, & au boutefeu „ des désordres de cette Monarchie? Ne „ puis-je pas dire sans témérité; qu'on en „ veut à ma personne; qu'on en veut au „ repos de la France; qu'on en veut au „ trône de mon Roi; qu'on en veut à la „ tranquilité des Peuples; puisque malgré „ les resistances du Conseil, & malgré tous „ les François, on se sert de toutes sortes „ de souplesses, pour lui chercher un lieu „ de sûreté.

„ Toutes ces raisons ne seroient enco- „ re que des prétextes, que je ne ferois „ passer que pour de foibles préjugez de „ l'attentat que les Mazarins meditent une „ seconde fois sur ma personne, si deux ou „ trois cens personnes armées, qui ro- „ doient toute la nuit du sixième du cou- „ rant, dans le Faubourg Saint-Germain, „ & le Regiment des Gardes redoublé en „ même tems, ne m'eussent fait entrer en „ soupçon de l'entreprise, qu'on alloit exé- „ cuter, après l'avoir concertée presque „ depuis le tems de mon élargissement. Cet- „ te conjecture, fortifiée des conseils de „ tous mes amis, ne m'a plus permis de „ différer mon départ, afin de pourvoir à „ ma sûreté, par une promte retraite, que „ j'ai même été contraint de précipiter, de „ peur de me voir obligé à quelque resistan- „ ce, que je n'eusse jamais pu former, sans „ troubler la tranquilité publique. Encore „ en eût-il falu venir aux mains, dans la „ rencontre, que j'ai faite à ma sortie, de „ deux cens Mazarins armez, si ma seule „ pré-

„ présence ne les eût combatus, ou ne les 1651.
„ eût du moins empêchez de traverser ma
„ sortie, par l'appréhension qu'ils ont euë,
„ que ma resistance ne fît honteusement
„ avorter toutes leurs attaques.

„ Voilà une bonne partie des motifs & „ des raisons, qui m'ont obligé de me re- „ rirer à Saint Maur, en attendant que la „ Justice conjurât l'orage, que mes enne- „ mis alloient faire tomber sur ma tête. „ Ai-je pu, ou plûtôt ai-je dû me com- „ porter avec plus de précaution? Pouvois- „ je plus prudemment épargner le repos pu- „ blic, que j'eusse sans doute mortellement „ traversé, si j'eusse armé, pour ma défen- „ se, tous ceux, que la justice de ma cau- „ se eût pu intéresser pour la querelle de „ mon Parti? Qu'on juge de mon procedé: „ qu'on en balance les raisons: je ne recu- „ se aucun Juge, pourvu qu'il soit désinte- „ ressé; & je proteste à toute la France, „ que si je n'avois une parfaite sincerité „ pour la gloire de son service, je ne se- „ rois pas maintenant reduit à l'état où je „ me vois, par les injustes poursuites de „ mes ennemis.

„ Après avoir naïvement exposé les mo- „ tifs de ma sortie, je pense qu'il ne sera „ pas hors de propos de faire voir les rai- „ sons, qu'on a eu de me persécuter, après „ que mon élargissement, si généreusement „ procuré par la Justice, m'avoit, ce sem- „ ble, mis en état de ne pouvoir plus être „ traversé par les efforts de la calomnie.

„ La première, ou plûtôt la seule raison „ générale, n'est autre que l'aversion, que „ les Partisans du Cardinal Mazarin ont

1651. „ constamment entretenuë contre moi, depuis que forcez de consentir à mon élargissement, ils ont été contraints de dissimuler leur haine, jusqu'à ce que quelque autre occasion les mît en état de la produire, ou de l'éteindre tout-à-fait, supposé qu'ils pussent fléchir la résolution, que j'avois pris de ne démordre jamais du dessein d'être l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal Mazarin. En effet, je ne doute pas, que les importunitez qu'on m'a faites incessamment pour tâcher de m'engager dans son parti, & que j'ai toûjours repoussées comme des suggestions criminelles, n'aïent été les causes des complots, qu'on a brassez contre ma personne: aussi ne m'a-t-il jamais été possible de rassûrer mon esprit dans l'idée qu'on me vouloit faire concevoir, que mon emprisonnement avoit entiérement effacé tout ce qu'on avoit conçu de maltalent contre l'innocence de ma conduite: parce que je voïois, que l'esprit du Cardinal animoit encore souverainement toute la Cour; que ses créatures étoient mieux écoutées, que les Princes du Sang; & que les expéditions des affaires importantes ne se faisoient jamais, à moins qu'elles ne fussent autórisées du consentement de celui, qu'on a honteusement chassé, comme un criminel d'Etat.

„ Il ne faut pas être fort intelligent dans les affaires d'Etat, pour savoir, que la Cour ne reculoit si constamment de me donner le Gouvernement de Guïenne, que parce que le Cardinal ne le trouvoit pas à propos; & que sa Politique lui fai-

„ soit

1651.

„ soit forger des fantômes, plutôt que des „ raisons, pour apuïer l'injustice de ce refus. „ Il ne faut pas, dis-je, pénetrer bien avant „ dans les secrets de l'État, pour voir, que „ la négociation de Sedan, qu'on a donné „ en échange du Duché de Bourgogne à la „ Reine Régente, est un des plus visibles „ effets de ses intrigues, & du dessein qu'il „ a de trouver une porte pour rentrer dans „ le Gouvernement de la Monarchie.

„ Cette forte obstination de la Cour à pour„ suivre le retour de Mazarin, & à se dé„ fier de ma conduite, parce que j'y for„ mois les plus puissantes oppositions, m'a „ fait épargner les visites, que mon devoir „ me faisoit souvent réïterer dans le Palais „ Roïal, jusqu'à ce que par la faveur de „ Son Altesse Roïale, qui s'est entremise, „ pour donner quelque meilleure & plus „ véritable idée de la sincérité de mes de„ portemens, je pusse connoître, que je „ n'y étois plus regardé de si mauvais œil, „ & que je pouvois espérer, de n'y être „ plus traité avec tant de défiance.

„ Mais cette illustre entremise n'a pas „ été moins inutile, que les efforts, que je „ faisois constamment pour en faciliter la „ créance; & les calomnies de mes enne„ mis aiant prévalu par dessus les bons offi„ ces du Lieutenant-Général de l'Etat, on „ n'a pu davantage tirer en longueur le des„ sein de me perdre, pour sauver, aux dé„ pens d'un Prince de la Maison Roïale, „ les debris de la fortune d'un Inconnu. Il „ est vrai, qu'on n'en a précipité l'exécu„ tion, que parce qu'on a vu que le ma„ riage du Duc de Mercœur étant décou-

1651. „ vert, il n'étoit plus tems de complaire
„ aux opositions de la France, & que
„ cette alliance du Cardinal Mazarin avec
„ la Maison de Vendôme justifieroit desor-
„ mais tous les efforts, qu'on feroit pour
„ disposer les affaires à son retour.

„ Tellement qu'on peut aisément con-
„ clurre, que ma disgrace est un pur effet
„ des oppositions, que j'ai constamment
„ formées contre le rétablissement de cet
„ Ennemi public, & qu'il ne tiendroit qu'à
„ moi de me remettre hautement dans la
„ faveur, avec une pleine assûrance, qu'on
„ assouviroit toutes mes ambitions, si je
„ voulois seconder le pernicieux dessein
„ qu'on a de rapeller ce Cardinal au gou-
„ vernement de l'Etat. Mais à Dieu ne
„ plaise, que je me ravale jamais jusqu'à
„ cette lâcheté, qui me rendroit sans doute
„ criminel d'Etat, dans la parfaite connois-
„ sance, que j'ai qu'on ne sauroit procurer
„ ce retour sans ébranler dangereusement
„ cette Monarchie: à Dieu ne plaise, que
„ je remette ce fardeau intolérable sur les
„ épaules des Peuples, que les saignées pas-
„ sées, dont cette sangsuë s'est cruellement
„ engraissée, ont reduit jusqu'à la dernière
„ necessité; à Dieu ne plaise, que je don-
„ ne sujet au Roi Majeur, de me reprocher
„ d'avoir contribué en aucune façon au ré-
„ tablissement de celui, qui ne peut revenir
„ que pour ramener avec soi toutes sortes
„ de troubles dans la Monarchie.

„ Je sai trop ce que je dois à Sa Majesté
„ pendant le tems de son enfance; ce que
„ je dois à Son Altesse Roïale, qui s'est si
„ vigoureusement entremise pour briser les
„ fers

„ fers de ma captivité ; ce que je dois aux 1651.
„ Parisiens, qui me font la faveur de me regarder maintenant comme l'écueil fatal de cette tirannie étrangère, & comme le restaurateur de leur ancienne & juste liberté; ce que je dois à toute la France, laquelle s'étant si généreusement intéressée pour mon élargissement, exige justement de ma reconnoissance, que du moins je ne consente jamais au retour de son Ennemi capital.

„ Ces motifs sont trop justes, pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens : Ces raisons sont trop pertinentes, pour ne pas faire la régle de toute ma conduite ; enfin je suis résolu de sacrifier tous mes intérêts, à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défense des Parlemens, au progrès des affaires de l'Etat, & au soulagement des Peuples."

Le Prince de Conti va au Parlement pour le même sujet.

Ce Manifeste n'étoit pas encore publié, lorsque le Prince de Conti alla au Parlement, dès le lendemain du depart de Mr. le Prince, y rendre compte des raisons qui l'avoient porté à se retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçus de tous côtez des desseins de la Cour contre sa personne. Il déclara ensuite, que Mr. son Frère ne pouvoit trouver aucune sûreté à la Cour, tant que le Tellier, Servien & Lionne n'en seroient point éloignez. Il fit de grandes plaintes de ce que le Cardinal s'étoit voulu rendre Maître de Brisach & de Sedan, & il conclut en disant à la Compagnie, que Mr. le Prince lui envoyoit un Gentilhomme avec une Lettre. Le Pre-

1651. mier Président répondit au Prince de Conti, que Mr. le Prince auroit mieux fait de venir prendre sa place lui-même au Parlement, & l'on fit entrer le Gentilhomme. Sa Lettre n'ajoûtoit rien à ce qu'avoit dit le Prince de Conti. Le Premier Président prit la parole, en communiquant à la Compagnie, que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à cinq heures du matin, pour lui donner avis de cette Lettre de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie, que S. M. ne desiroit pas qu'on fît aucune déliberation, qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. Mr. le Duc d'Orleans ajoûta, que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Mr. le Prince: que les Gardes qui avoient passé dans le Faubourg St. Germain, n'y avoient été que pour empêcher la fraude de quelques Marchands, qui vouloient faire entrer des vins sans payer les droits; & que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisach. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Le Premier Président, qui servoit la Cour de très-bonne foi, suplia Monsieur de rassurer Mr. le Prince, & d'essaïer de le faire revenir à la Cour. Ensuite on arrêta que sa Lettre seroit portée à la Reine.

La Reine paroît changer tout à coup de sentimens par rport à Mr. le

Ce qui avoit porté Monsieur à parler ainsi, c'est que la Reine lui avoit envoyé le Maréchal du Plessis-Praslin à six heures du matin, le prier de sa part d'asseurer le Parlement que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il lui plaisoit de revenir à la Cour.

Cette

Cette Princesse, qui deux jours auparavant avoit dit, qu'il faloit qu'elle ou Mr. le Prince quittât le pavé, vouloit alors qu'on le ramenât à Paris, & que Monsieur s'engageât au Parlement pour sa sureté. L'embarras de Monsieur, naturellement irrésolu, ne pouvoit qu'être très-grand, dans une conjonćture si délicate. Voyant que la Reine, au lieu de pousser Mr. le Prince, lui offroit au contraire des suretez, au cas qu'il voulût revenir à Paris, & craignant que cette Princesse ne fût capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal, celui de le Tellier, Servien & Lionne, il s'effraya; il crut que Mr. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se raccommodant, & en tirant ses avantages particuliers des complaisances qu'il auroit eues pour elle. Monsieur crut, sur ce fondement, qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Mr. le Prince, à qui il n'avoit fait des avances, par la bouche du Maréchal de Gramont, que dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient à rien, & que Mr. le Prince ne reviendroit jamais à la Cour. Il crut donc, voïant la Reine changée, qu'aiant fait d'une part ce que cette Princesse avoit desiré, & prenant de l'autre avec Mr. le Prince tous les engagemens qu'il lui pouvoit donner pour sa sureté, il s'assureroit lui-même de ces deux côtez en même tems. Il vit dans l'esprit de la Reine des dispositions à s'accommoder

1651.

Prince. *Mémoires du Card. de Retz.*

1651. der avec Mr. le Prince, quoi-qu'elle l'assurât du contraire ; & il ne pouvoit ignorer que l'intention de Mr. le Prince ne fût de s'accommoder aussi avec la Cour. Il craignoit d'être la victime de l'un & de l'autre, & cette crainte le jettoit dans une grande perplexité.

Raisons qu'elle donne de cette conduite. *Mémoires du Card. de Retz.*

Le Maréchal de Gramont revint alors de St. Maur, pour rendre compte à Monsieur du succès de sa négociation. Comme il étoit fort piqué du refus que lui avoit fait Mr. le Prince de l'écouter en particulier, aussi bien que des dernières paroles qu'il lui avoit dites ; il donna un air de ridicule à son voyage, & au Conseil devant lequel il avoit parlé, qu'il appela, par dérision, *les Etats de la Ligue assemblez à St. Maur.* Il peignit d'une manière plaisante tous ceux qui le composoient, & cette description, qui réjouït extrèmement *Monsieur*, diminua beaucoup dans son esprit la frayeur qu'il avoit conçuë du Parti de Mr. le Prince. S. A. Royale ordonna alors au Coadjuteur d'aller savoir de la Reine comme il devoit se conduire dans cette occasion, où le procedé de cette Princesse mettoit Monsieur dans une incertitude & dans une défiance, dont rien n'étoit capable de le tirer. *Monsieur se plaint-il de moi depuis hier?* dit cette Princesse au Coadjuteur. "Non, Madame, lui répon-„ dit-il ; mais V. M. lui témoigna hier à „ midi, qu'elle étoit bien aise que Mr. le „ Prince fût sorti de Paris, & elle lui a fait „ dire ce matin *, qu'il ne lui pouvoit ren-„ dre un service plus signalé, que d'obliger „ Mr.

* *Par le Vicomte d'Antel.*

„ Mr. le Prince à revenir. Ecoutez moi, 1651.
„ reprit la Reine sans balancer ; & si j'ai
„ tort ; je consens que vous le disiez librement.
Je conviens hier à midi avec *Monsieur*, que nous envoyerions pour la forme seulement Mr. de Gramont à Mr. le Prince, & que nous tromperions même l'Ambassadeur, qui ; comme vous le savez, n'a point de secret. J'aprens hier à minuit que *Monsieur* a envoyé Goulas à neuf heures du soir à Chavigni pour le charger de donner de sa part à Mr. le Prince toutes les paroles les plus positives & les plus particulières d'union & d'amitié. J'aprens au même instant qu'il a dit au Président de Nesmond qu'il feroit des merveilles au Parlement pour son Cousin. Puis-je moins faire, dans l'état où je voi tout le monde sur l'évasion de Mr. le Prince, que de prendre quelques dates pour me défendre à l'égard de *Monsieur* même, des reproches qu'il est capable de me faire, peut-être, dès demain ? Je ne me prens pas à vous de sa conduite. Je sai bien que vous n'êtes point de concert, & que cela passe par le canal de Goulas & de Chavigni. Mais aussi, parce que vous ne pouvez pas les empêcher, vous ne devez pas au moins trouver étrange que je prenne quelques précautions. De plus je vous avouë que je ne sai où j'en suis. Mr. le Cardinal est à cent lieuës d'ici : tout le monde me l'explique à sa mode. Lionne est un Traître : Servien veut que je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui tout ce qu'il plaira à Mr. le Prince, & cela à votre honneur & louange.

1651. „ ge. Le Tellier ne veut que ce que j'or-
„ donnerai. Le Maréchal de Villeroi at-
„ tend les volontez de Son Eminence. Ce-
„ pendant Mr. le Prince me tient le coûteau
„ à la gorge, & voilà *Monsieur* qui, pour
„ rafraichissement, dit que c'est ma faute,
„ & qui veut se plaindre de moi, parce que
„ lui-même m'abandonne. Dites moi donc
„ avec liberté ce que vous pensez qu'il y ait
„ à faire en cette occasion.

Instances que le Coadjuteur fait auprès d'elle pour éloigner à jamais le Cardinal.

Le Coadjuteur lui répondit: " Si V. M.,
„ Madame, peut se résoudre à ne plus pen-
„ ser au retour de Mr. le Cardinal, elle
„ peut sans exception tout ce qu'il lui plai-
„ ra: parce que toutes les peines qu'on lui
„ fait, ne viennent que de la persuasion où
„ l'on est qu'elle ne songe qu'à son retour.
„ Mr. le Prince est persuadé qu'il peut tout
„ obtenir en vous le faisant espérer. *Mon-
„ sieur*, qui croit que Mr. le Prince ne se
„ trompe pas, dans cette vuë le ménage à
„ tout événement. Le Parlement, à qui
„ l'on répréfente tous les matins ces ob-
„ jets, ne veut rien diminuer de sa chaleur.
„ Le Peuple augmente la sienne. Mr. le
„ Cardinal est à Brueil, & son nom fait au-
„ tant de mal à V. M. & à l'Etat, que pour-
„ roit faire sa personne s'il étoit encore dans
„ le Palais Royal. *Ce n'est qu'un prétexte*,
reprit la Reine comme en colère, *ne fais-
je pas tous les jours assurer le Parlement, que
son éloignement est pour toûjours, & sans
aucune espérance de retour?* "Oui, Mada-
„ me, lui répondit le Coadjuteur, mais je
„ suplie très-humblement V. M. de me per-
„ mettre de lui dire, qu'il n'y a rien de se-
„ cret de tout ce qui se dit & qui se fait au
„ con-

„ contraire de ses Déclarations publiques, 1651.
„ & qu'un quart d'heure après que le Cardinal eût rompu le Traité de Servien & de Lionne avec Mr. le Prince, tout le monde fut également informé que le premier Article étoit son rétablissement à la Cour." *Passons, passons*, dit la Reine, *il ne sert de rien d'agiter ici cette question; je n'ai pu faire sur cela que ce que j'ai fait, on le veut croire, quoi-que je dise, il faut donc agir sur ce que l'on veut croire. En ce cas-là*, reprit le Coadjuteur, *je suis persuadé, Madame, qu'il y a bien plus de propheties à faire, que de conseils à donner.* La Reine le pressa d'expliquer ses propheties, & il commença à lui répréſenter que si elle pouvoit se résoudre à ne plus penser au retour du Cardinal, elle seroit plus absoluë que le premier jour de sa Régence, au lieu que si elle continuoit à vouloir le rétablir, elle hazardoit l'Etat. *Pourquoi?* lui dit-elle, *si Monsieur & Mr. le Prince y consentoient. Parce, Madame*, repartit le Prélat; *que Monsieur n'y consentira que quand l'Etat sera hazardé, & que ce sera seulement pour le bazarder que Mr. le Prince y consentira.*

Il lui expliqua en cet endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre. Il lui exagera l'impossibilité de separer Mr. le Prince du Parlement, & de gagner sur ce point le Parlement par une autre voye que celle de la force, qui mettoit la Couronne en péril. Il lui remit devant les yeux les prétensions immenses de Mr. le Prince, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut. Il lui fit voir sensiblement qu'elle dissiperoit quand elle

Raisons dont il les apuïe. *Mémoires du Card. de Retz.*

1651. elle voudroit, par un ſeul mot, toutes ces nuées ſi noires & ſi épaiſſes, pourvu que ce mot ſortît du cœur. Et comme la Reine parut touchée de ſes diſcours, & particuliérement de ce qu'il lui répréſentoit touchant le rétabliſſement de ſon autôrité, il prit cette occaſion pour lui perſuader qu'il lui parloit en cela avec un entier deſintéreſſement. C'eſt ſur quoi les autres Mémoires de ce tems-là rendent juſtice au Coadjuteur, dont la haine pour le Cardinal Mazarin, & l'envie de lui paroître redoutable, alla juſqu'à faire céder ſon ambition pour le Cardinalat, à la forte paſſion qu'il avoit de l'éloigner. Mais raportons ſes propres paroles, "*Plût*
,, *à Dieu*, Madame, continua-t-il de dire
,, à la Reine, *que V. M. voulût rétablir*
,, *ſon autôrité par ma propre perte.* On lui
,, dit à toutes les heures du jour que je pen-
,, ſe au Miniſtère, & le Cardinal s'eſt ac-
,, coûtumé à ces paroles : *il veut ma place.*
,, Eſt-il poſſible, Madame, que l'on me
,, croïe aſſez impertinent pour m'imaginer
,, qu'on puiſſe devenir Miniſtre par la fa-
,, ction ; & que je connoiſſe ſi peu la fer-
,, meté de V. M. que je puiſſe eſpérer de
,, conquerir ſa faveur par les armes? Ce qui
,, n'eſt que trop vrai, c'eſt, que ce qui ſe
,, dit ridiculement du Miniſtère, ſe fait réel-
,, lement à l'égard des autres prétenſions
,, que chacun a, Mr. le Prince vient d'obte-
,, nir la Guyenne : il veut Blois pour Mr.
,, de la Rochefoucaut : il veut la Provence
,, pour Mr. ſon frère. Mr. de Bouillon
,, veut Sedan : Mr. de Turenne veut com-
,, mander en Flandre : Mr. de Nemours
,, veut l'Allemagne : Viole veut être Secre-

,, taire.

„ taire d'Etat: Chavigni veut demeurer en 1651.
„ son poste: & moi, Madame, je demande
„ le Cardinalat. S'il plaît à V. M. de se
„ mocquer de toutes nos prétensions, & de
„ les règler absolument selon ses intérêts &
„ selon ses volontez, elle n'a qu'à renvoyer
„ pour une bonne fois Mr. le Cardinal en
„ Italie: rompre tous les commerces que
„ les particuliers entretiennent avec lui, pour
„ effacer de bonne foi les idées qui restent
„ de son retour, & qui se renforcent même
„ tous les jours. Elle n'a qu'à déclarer en-
„ suite, qu'aiant bien voulu donner au Pu-
„ blic la satisfaction qu'il a souhaittée de
„ l'éloignement du Cardinal, V. M. s'attend
„ qu'il ne s'opposera à elle en quoi que ce
„ soit. Il est de sa dignité de refuser aux
„ particuliers les graces qu'ils demandent
„ & prétendent sous ce prétexte. Nul ne
„ perdra plus que moi, Madame, par cette
„ conduite, qui révoque ma nomination
„ d'une manière qui sera agréée generale-
„ ment de tout le monde, mais qui ne le
„ sera assurément de nul autre, sans exce-
„ ption, plus que de moi-même; parce
„ que je ne la croi nécessaire, que pour des
„ raisons qui cesseront, dès que V. M. au-
„ ra rétabli les choses dans l'ordre où elles
„ doivent être.

On ne peut nier que ce conseil ne fût très-salutaire, & le seul que la Reine eût à suivre pour rendre à l'Etat sa première tranquillité; mais peut-être aussi que le Coadjuteur n'y insistoit si fort, que parce qu'il savoit bien que la Reine ne s'y rendroit pas. "N'ai-je pas fait tout ce que vous me „ proposez, reprit cette Princesse; n'ai-je

La Reine les élude.

1651. „ pas assuré dix fois Monsieur & le Parle-
„ ment, que le Cardinal ne reviendroit ja-
„ mais? Avez-vous pour cela cessé de pré-
„ tendre? Le Prélat repartit: parce, Ma-
„ dame, qu'il n'y a personne qui ne sache
„ que le Cardinal gouverne plus que ja-
„ mais. V. M. m'a fait l'honneur de ne
„ se point cacher de moi sur ce sujet; mais
„ ceux à qui elle ne le dit pas, en savent
„ peut-être encore plus que moi. Et c'est
„ ce qui perd tout, Madame, parce que
„ tout le monde se voit en droit de se dé-
„ fendre de ce que l'on croit d'autant moins
„ légitime, que V. M. le desavouë publi-
„ quement. *Mais tout de bon*, dit la Rei-
ne*: croïez-vous que Monsieur abandonnât Mr. le Prince, s'il étoit assuré que le Cardinal ne revînt pas?* "En pouvez-vous douter, Ma-
„ dame, (c'est ce que répondit le Coadju-
„ teur) après ce que vous avez vu ces jours
„ passez? Il l'eût arrêté chez lui, si vous
„ l'aviez voulu, quoi-qu'il ne se crût nul-
„ lement assuré que le Cardinal ne dût
„ point revenir." La Reine réva un peu sur cette réponse; puis elle dit tout d'un coup avec précipitation, comme aiant impatience de finir ce discours, *c'est un plaisant moyen de rétablir l'autôrité Royale, que de chasser le Ministre du Roi malgré lui!* Elle ne laissa pas reprendre la parole au Coadjuteur, & continua en lui commandant de lui dire son sentiment sur l'état où étoient les choses: *Car*, dit-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point, que ce que j'ai déja fait, & ce que je fais tous les jours.* Elle ne voulut pas s'expliquer plus clairement, & le Prélat, qui comprit sa pensée, n'in-

sista

fista pas non plus directement; mais il le fit d'une manière indirecte, en reprenant les propheties qu'il lui avoit déja faites. 1651.

Il dit, que si les choses continuoient comme elles étoient, Monsieur seroit dans une perpetuelle défiance, que Mr. le Prince ne se raccommodât avec S. M. par le rétablissement du Cardinal, & qu'il se croiroit obligé par cette vuë de le ménager toûjours, & de se tenir sur ses gardes dans le Parlement & parmi le Peuple. Que Mr. le Prince ou s'uniroit avec lui pour s'assurer contre ce rétablissement, s'il n'y trouvoit pas son compte, ou partageroit le Royaume pour le souffrir, jusqu'à ce qu'il trouvât plus d'intérêt à le chasser. Que les particuliers de quelque considération ne songeroient qu'à tirer leurs avantages de ces differentes parties: qu'il y auroit mille subdivisions & dans la Cour & dans les Factions. Que tout cela étoit plus que suffisant pour donner matière à une guerre civile, qui, jointe à une guerre étrangère, aussi pesante que celle qu'on avoit alors sur les bras, pouvoit porter l'Etat sur le penchant de sa ruïne. Et comme la Reine repartit encore, que *si Monsieur vouloit.....* Le Coadjuteur, qui comprit sa pensée, lui repeta de nouveau, qu'il ne le voudroit jamais: qu'on trompoit S. M. si on le lui faisoit espérer; & que ce seroit se perdre auprès de Monsieur, que de lui en faire seulement la proposition. Il ajoûta que Monsieur craignoit Mr. le Prince, qu'il ne l'aimoit point, qu'il ne pouvoit plus se fier au Cardinal: qu'il auroit dans certains momens des foiblesses pour l'un ou pour l'autre, selon ce qu'il en aprehende-

Il continue à lui faire voir le danger qu'il y a à rappeler le Cardinal.

1651. henderoit ; mais qu'il ne quitteroit jamais l'ombre du Public, tant que ce Public feroit un corps, & qu'il le feroit encore longtems sur une matière dans laquelle S. M. étoit obligée elle-même de l'échaufer toûjours par de nouvelles Déclarations.

La Reine n'en est point touchée.

Je me suis un peu étendu à raporter cette conversation, tant pour faire voir d'un côté l'attachement invincible de la Reine pour le Cardinal Mazarin, que pour montrer de l'autre combien son obstination à vouloir le conserver dans le Ministère fut préjudiciable à l'Etat. Il est impossible que les Princes conçoivent ce que c'est que le Peuple & le bien public. La flaterie, qui est la peste de la Cour, l'infecte toûjours à un tel point, qu'elle lui cause un délire incroyable sur cet article. La Reine traitoit de chimère dans son imagination tout ce que lui pouvoit dire sur cela le Coadjuteur, & le faisoit avec la même hauteur, que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire des reflexions sur les Barricades. Elle en revint toûjours aux particularitez de la manière d'agir de Mr. le Prince, & ne pouvoit digerer la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, Lionne & Servien. "Il a voulu tirer de „ moi, dit-elle, de quoi chasser douze Mi„ nistres, par l'espérance de m'en laisser „ un, qu'il m'auroit peut-être ôté aussi dès „ le lendemain; on n'a pas donné dans ce „ panneau, il en tend un autre; il me veut „ ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire, il „ propose de les ôter. Si on lui veut lais„ ser la Provence, il me laissera le Tellier: „ & peut-être que j'obtiendrai Servien pour „ le Languedoc. Qu'en dit Monsieur ? Il

„ pro-

„ prophetise, Madame, répondit le Coad- 1651.
„ juteur; car, comme je l'ai déja dit à V.
„ M. que peut-on dire dans l'état où sont
„ les affaires? Mais enfin, que dit-il? re-
„ prit la Reine: ne se joindra-t-il pas peut-
„ être à Mr. le Prince pour me faire faire ce
„ pas de Ballet? Je ne le croi pas, Mada-
„ me, repondit le Prélat, quand je me res-
„ souviens de ce qu'il m'a dit aujourd'hui;
„ mais je n'en doute pas, quand je fais ré-
„ fléxion qu'il y sera peut-être forcé dès
„ demain. Et vous, dit la Reine, que fe-
„ rez-vous? Je me déclarerai en plein Par-
„ lement, repartit le Coadjuteur, & en
„ Chaire même contre la proposition, si V.
„ M. se résout à se servir de l'unique &
„ souverain remède; & j'opinerai aparem-
„ ment comme les autres, si elle laisse les
„ choses en l'état où elles sont.

Comment finit cette conversation.

La Reine, qui s'étoit fort contenuë jusques là, s'emporta à ce mot, & élevant même sa voix, elle dit au Coadjuteur, qu'il ne lui avoit donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre. Le Coadjuteur, sans s'étonner, lui répondit: "Je
„ suis bien éloigné, Madame, de cette in-
„ solence & de cette folie; puisque je n'ai
„ suplié V. M. de me permettre d'avoir
„ l'honneur de la voir aujourd'hui, que
„ pour savoir de la part de Monsieur ce
„ qu'il vous plaît, Madame, de lui com-
„ mander, pour prévenir celle dont Mr. le
„ Prince vous menace. Il y a quelque tems
„ que je disois à V. M. que l'on est bien
„ malheureux de tomber dans les tems où
„ un homme de bien est obligé, même par
„ son devoir, de manquer au respect qu'il
„ doit

1651. „ doit à son Maître. Je sai, Madame, c
„ je ne l'observe pas en parlant comme
„ fais sur le sujet de Mr. le Cardinal; m
„ je sai en même tems que je parle & a
„ en bon sujet; & que tous ceux qui fc
„ autrement, sont des prévaricateurs, c
„ plaisent, mais qui trahissent leur conscie
„ ce & leur devoir. V. M. me comman
„ de lui dire mes pensées avec liberté,
„ je lui obéïs. Qu'elle me ferme la bo
„ che, & elle verra ma soûmission, & q
„ je raporterai simplement à Monsieur
„ sans replique ce dont elle me fera l'ho
„ neur de me charger." La Reine rep
tout d'un coup un air de douceur, & di
*Non, je veux au contraire que vous me c
fiez vos sentimens, expliquez les moi à fon*
Le Coadjuteur lui fit de nouveau une pei
ture naïve de l'état des choses, & ne fit qu
lui réprésenter avec de plus vives couleur
ce qu'il en avoit déja ébauché auparavar
La Reine en parut touchée, & dit le lend
main à la Princesse Palatine, qu'elle étc
convaincuë que le Coadjuteur lui parlc
sincerement, mais qu'il étoit aveuglé par
préoccupation. C'est ainsi que cette Princess
qui s'étoit beaucoup aveuglée elle-même, p
son attachement pour le Cardinal Mazarin
faisoit toûjours céder à son inclination pou
ce Ministre la foible volonté qu'on lui vo
oit de tems en tems d'entrer dans toutes l
mesures qu'on lui proposoit. Le resulta
de cette conversation fut enfin: "que
„ Coadjuteur feroit tous ses efforts pou
„ obliger Monsieur à ne point se joindre
„ Mr. le Prince pour demander l'éloign
„ ment des trois Ministres que nous avo

„ non

„ nommez: en lui donnant parole de la part 1651.
„ de la Reine, qu'elle ne s'accommoderoit
„ pas elle même avec Mr. le Prince, sans
„ la participation & le consentement de
„ Monsieur."

Il y avoit bien de l'aparence que l'accommodement entre le Palais Royal & St. Maur n'étoit pas fort éloigné. Il fut impossible d'engager la Reine à expliquer ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre soit pour procurer le retour de Mr. le Prince, ou pour le traverser. Elle affecta de dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même; mais il étoit aisé de remarquer à ses manières, qu'elle en avoit changé plus d'une fois dans la conversation que nous venons de raporter. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la Reine ne savoit où elle en étoit. En un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince, & dans l'autre elle remercioit Dieu de sa sortie de Paris. Cette variation venoit des differens conseils qu'on lui donnoit, qui ne pouvoient manquer de la tenir dans ces incertitudes. Lors que Monsieur aprit du Coadjuteur le succès de sa commission, il n'en fut aussi que plus irrésolu sur le parti qu'il avoit à prendre, voïant, sur tout, que la parole que la Reine lui faisoit donner n'étoit précedée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjon-cture où l'on se trouvoit. Cependant il faloit aller au Parlement, & savoir ce qu'on y devoit dire.

Incertitude de la Reine dans cette conjoncture. *Memoires du Card. de Retz.*

Dès que Monsieur y eut pris sa place, l'Avocat Général Talon entra avec ses

Elle declare ses

1651. Collègues & dit qu'il avoit porté la veil
à la Reine une Lettre que Mr. le Prin
avoit écrite au Parlement. Que S. M. avc
fort agréé la conduite de la Compagni
& que le Chancelier avoit mis entre l
mains du Procureur Général un Ecrit p
lequel il feroit informé des volontez du Ro
Cet Ecrit portoit, "que la Reine étoit e
,, trèmement furprife de ce que Mr.
,, Prince avoit pu douter des affuranc
,, qu'elle avoit données tant de fois, qu'e
,, n'avoit aucun deffein contre fa perfonn
,, qu'elle ne s'étonnoit pas des foupço
,, qu'il témoignoit touchant le retour de M
,, le Cardinal; mais qu'elle déclaroit vo
,, loir obferver religieufement la parole do
,, née fur ce fujet au Parlement: qu'elle
,, favoit rien du mariage de Mr. de M
,, cœur, ni des négociations de Seda
,, qu'elle avoit plus de fujet que perfon
,, de fe plaindre de ce qui s'étoit paff
,, Brifach: que pour ce qui étoit de l'él
,, gnement de le Tellier, Servien & Li
,, ne, elle vouloit bien qu'on fût qu'e
,, ne prétendoit pas être gênée dans le ch
,, des Miniftres du Roi fon fils, ni d
,, celui de fes Domeftiques; & que la p
,, pofition qu'on lui faifoit fur ce po
,, étoit d'autant plus injufte, qu'il n'y av
,, aucun des trois nommez, qui eût feu
,, ment fait un pas pour le rétabliffement
,, Mr. le Cardinal Mazarin". La Com
gnie s'échaufa beaucoup après la lecture
cet Ecrit, fur ce qu'il n'étoit pas figné.
défaut de formalité occupa toute la féan
& en attendant la prochaine affemblée
pria Monfieur de s'entremettre pour l'
com

Sentimens au Parlement.

commodement de Mr. le Prince avec la Cour. Monſieur, qui le croïoit fort avancé, & qui vouloit en avoir l'honneur, fit ſavoir à la Reine par Madame la Palatine, que ſon ſentiment étoit que S.M. s'accommodât en toutes manières avec M. le Prince, pour ſe faire un mérite auprès du Prince de Condé de ce conſeil qu'il donnoit à la Reine. 1651.

Mais un incident imprévu empêcha l'effet de cette Politique de Monſieur. Il étoit arrivé un Courier de Brueil, qui avoit aporté des anathèmes plutôt que des Lettres contre toutes les propoſitions d'accommodement; & comme la Reine étoit toûjours ſoûmiſe au Cardinal Mazarin, & qu'elle l'étoit doublement, quand ce qu'il lui mandoit convenoit à ſa colère, elle ſe trouva ſi éloignée de s'accommoder, lors que Madame la Palatine commença à lui parler, que ce que cette Princeſſe lui dit de la part de Monſieur, produiſit de tout autres mouvemens que ceux qu'on en pouvoit attendre. Ce fut d'offrir la carte blanche à Monſieur, pourvu qu'il voulût s'unir de ſon côté à la Reine contre M. le Prince. Monſieur fut ravi de voir la Reine plus éloignée qu'il ne l'avoit cru de l'accommodement; mais il fut au deſeſpoir des avances qu'il n'avoit faites à M. le Prince, que parce qu'il croïoit cet accommodement plus avancé. La concluſion fut que Monſieur ſe déclareroit dans le Parlement contre les trois ſous-Miniſtres, en cas que M. le Prince continuât à demander leur éloignement, & que moyennant cette permiſſion qu'on tâcheroit d'obtenir de la Reine, Monſieur ſe déclareroit

Elle paroit plus éloignée que jamais de s'accommoder avec Mr. le Prince. *Idem ibid.*

1651. dans la suite contre M. le Prince, en ca
qu'il eût après cela de nouvelles préten
sions. Voilà ce que le Coadjuteur se char
gea de faire agréer à la Reine.

Le Parlement prie Monsieur de s'entremettre de cet accommodement.

Le Mardi 11. de Juillet les Chambres s'é
tant assemblées, le Prince de Conti se trou
va au Palais fort accompagné. Monsieur di
à la Compagnie, qu'il avoit fait tous ses effort
auprès de la Reine & auprès de M. le Prin
ce pour leur accommodement; qu'il n'avo
pu rien gagner ni sur l'une ni sur l'autre; &
qu'il prioit la Compagnie de joindre ses off
ces aux siens. Le Prince de Conti prit l
parole aussi-tôt, pour dire qu'il y avoit u
Gentilhomme de Mr. son frère à la port
de la Grand' Chambre. On le fit entrer:
rendit une Lettre de M. le Prince, qui n'é
toit proprement qu'une répétition de cel
qu'on avoit reçuë auparavant. Le Premi
Président pressa assez long temps Monsie
de faire encore de nouveaux efforts po
l'accommodement. Il s'en défendit d'abo
par la seule habitude qu'ont tous les hon
mes à se faire prier, même des choses qu'i
desirent, & il le refusa ensuite, sous le pr
texte de l'impossibilité de réüssir; mais e
effet, comme il l'avoua le jour même,
crainte de déplaire au Prince de Conti, c
plutôt à toute la Jeunesse de l'assemblée q
crioit qu'on deliberât contre les restes c
Mazarinisme. Le Premier Président fut ob
gé de plier: on manda les Gens du Roi po
prendre leurs Conclusions sur la requisiti
de M. le Prince. L'indisposition parut tré
grande ce jour-là contre les sous-Ministr
& toute l'adresse du Premier Président, joi
te à la froideur de Monsieur, qui ne pa
n'

nullement échaufé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la Déliberation au lendemain, en ordonnant toutefois que la Lettre de Mr. le Prince seroit portée dès le jour même à la Reine. Monsieur fut aussi prié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. 1651.

Le lendemain le Parlement s'assembla, & l'Avocat Général Talon fit son raport de l'audience qu'il avoit euë de la Reine. Sa Majesté lui avoit répondu simplement, que la seconde Lettre de Mr. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la première, elle n'avoit rien à ajoûter à la réponse qu'elle y avoit faite. Monsieur, qui étoit allé la veille après dîner à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince, donna part à la Compagnie des Conferences qu'il y avoit euës avec lui, aussi bien que de ce qu'il avoit fait avec la Reine. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner : se tint fort couvert au sujet des trois Ministres, & crut satisfaire beaucoup la Reine par cette modération. Il exagera même avec emphase les sujets de defiance que Mr. le Prince prétendoit avoir, & s'imagina de contenter Mr. le Prince par cette exageration; mais il ne réüssit ni dans l'une ni dans l'autre de ces vuës. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & Mr. le Prince se plaignit aussi beaucoup de lui. Tel est le sort de ceux qui veulent assembler les contradictions en contentant tout le monde. L'Avocat Général aiant pris ses Conclusions, l'on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts. D'abord l'un fut celui des Conclusions, qui alloient à remercier la Reine

Le Parlement demande l'exclusion des trois sous-Ministres, le Tellier, Servien & Lionne.

Mémoires du Card. de Retz.

1651. ne des nouvelles assûrances qu'elle avoit don-
nées, que l'éloignement du Mazarin sero
pour toûjours, & de la prier de donner que
que satisfaction à Mr. le Prince. L'autı
avis ensuite fut de demander en forme l'é
loignement des trois sous-Ministres. Mor
sieur ne blâma point cette Proposition & f
croire par-là qu'il l'aprouvoit. Le Coadjuteı
ne la combattit point non plus; mais il
aporta des distinctions qui adoucirent la cho
se dans l'esprit de la Reine: au lieu que ce
te Princesse parut fort aigrie contre Mor
sieur, qu'elle traita même de perfide. L
Déliberation devoit encore durer un jour o
deux, & Monsieur promit de se radoucir. El
fut continuée le lendemain 13. & elle d
meura prèsque toûjours sur le même tor
à la reserve de cinq ou six voix, qui allère
à déclarer le Tellier, Servien & Lionr
perturbateurs du repos public. Le 14. l'Arr
fut donné conformément à l'avis de Moı
sieur, qui passa de 102. voix contre 62.

Arrêt tendant indirectement à cette fin.

Cet Arrêt portoit en substance: "que
" Reine seroit remerciée de la parole qu'e
" le avoit donnée de ne pas faire revenir
" Cardinal: qu'elle seroit très-humbleme
" supliée d'envoyer une Déclaration au Pa
" lement, comme aussi de donner à Mr.
" Prince toutes les sûretez nécessaires po
" son retour: qu'il seroit incessamment i
" formé contre ceux qui entretenoient que
" que commerce avec le Cardinal." Mo
sieur, qui empêcha que les sous-Ministı
ne fussent nommez dans l'Arrêt, crut qu
avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit pr
mis à la Reine. Il ne douta point aussi q
Mr. le Prince ne fût content de lui, par

c

que les sûretez que l'on demandoit pour sa 1651.
personne emportoient certainement, quoique foiblement, l'éloignement des sous-Ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même; mais personne, dit mon Auteur, ne le fut de lui. La Reine ne prit tout ce qu'il avoit dit, que pour une duplicité ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne dissimula pas assez son mécontentement. Madame, qui étoit fort en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous les deux. Monsieur eut peur; & la peur, qui n'aplique jamais les remèdes à propos, le porta envers la Reine à des soûmissions, qui, étant sans mesure, augmentèrent la défiance qu'elle avoit de lui; & à des avances à l'égard de Mr le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaittoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins de telle manière, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour, & qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen d'y parvenir, étoit de procurer à Mr. le Prince des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque tems; mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. C'est ce que Monsieur auroit dû faire, & c'est néanmoins ce qu'il ne fit pas. Sa foiblesse lui fit prendre un chemin tout oposé. Il s'ôta par ses bassesses & par de fausses excuses la créance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, aux accommodemens raisonnables

1651. avec Mr. le Prince. Il donna tant d'aſſ rance à Mr. le Prince de ſon amitié po lui, en vuë de réparer le ménagement qu avoit témoigné à l'égard des ſous-Miniſtre que Mr. le Prince prit le parti de revenir Paris, ſous le prétexte que les Créatures c Cardinal Mazarin étant éloignées, il ne co roit plus de riſque d'être arrêté.

Réponſe de la Reine qui conſent de les éloigner.

Pour entendre ceci, il faut ſavoir, q quoi-que les ſous-Miniſtres n'euſſent pas é nommez dans l'Arrêt du 14. le Premier Pr ſident les deſigna ſi bien dans les Remo trances qu'il fit le 18. à la Reine de la pa du Parlement, que la Reine s'en plaign avec aigreur, en diſant que le Premier Pr ſident étoit d'une humeur incomprehenſib & même plus fâcheuſe que ceux qui étoie les plus malintentionnez. En vain le Coa juteur répréſenta depuis à cette Princeſſe que le Chef d'une Compagnie ne pouvo ſans prévarication s'empêcher d'expliquer le ſentimens de ſon Corps, quoi-qu'ils ne fu ſent par les ſiens en particulier, elle lui d avec colère, que c'étoient là des *maxime de Républicain*. Tant il eſt vrai que rie n'eſt égal au malheur des Monarchies, lors que ceux qui les gouvernent, non ſeulemen n'en connoiſſent pas les règles les plus lé gitimes, ni les maux les plus communs mais même affectent de les ignorer, & d ſe mettre au deſſus des ſoins d'un bon Mé decin de l'Etat, tel que doit être celui qu gouverne! La Reine neanmoins répondit au Remontrances des Députez du Parlemen d'un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoi accoûtumé: Elle leur dit, "Qu'elle envoye „ roit dès le lendemain la Déclaration qu'o

„ lu

1651.

„ lui demandoit contre le Cardinal Mazarin, & que pour ce qui regardoit Mr. le „ Prince, elle feroit favoir fa volonté à la „ Compagnie après qu'elle en auroit conferé avec Mr. le Duc d'Orléans. Cette Conference, qui fe fit en effet le foir même, produifit en aparence l'effet que l'on fouhaittoit : la Reine témoigna à Monfieur, qu'elle fe relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des fous-Miniftres, en cas qu'il le defirât véritablement. Le vrai eft qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle étoit déterminée dès le matin, beaucoup moins fur les Remontrances du Parlement, que fur la permiffion qu'elle en avoit reçuë de Brueil. Il en étoit arrivé un Courier la nuit, par lequel le Cardinal mandoit à la Reine, qu'elle ne devoit pas balancer à éloigner les fous-Miniftres, & que fes Ennemis la ferviroient en ne donnant point de bornes à leurs fureurs. Le Tellier n'attendit pas qu'on lui donnât ordre de fe retirer. Il n'eut pas plûtôt apris qu'on demandoit fon éloignement, qu'il fe retira de lui-même, *s'eftimant heureux* *, difoit-il, *de pouvoir acheter la paix à ce prix.* La Reine confentit enfuite à l'exclufion des deux autres, & envoya querir dès le lendemain les Députez du Parlement, pour leur commander de donner part de fa réfolution à la Compagnie.

Mr. le Prince revient à Paris & va au Parlement.

Les chofes étoient en cet état, lors que Mr. le Prince vint à Paris, accompagné de 50. ou 60. Gentilshommes, croïant être en

O 5 état

* *Si hac mercede emenda concordia, emator: difcedo volens & libens.* Priol. de Reb. Gall. Lib. VI.

1651. état de s'y maintenir contre la Cour, ¿
que cette conduite fière & hardie donnero
de la réputation à ses affaires. Il ne savo
encore s'il devoit se déterminer à la guerr
ou à la paix ; & comme plusieurs de se
parens & amis le poussoient à la guerre,
ne put s'empêcher de leur dire, *qu'ils li*
faisoient courir malgré lui une carrière peri
leuse, où il prévoyoit bien qu'ils ne le su
vroient pas : comme la chose ne manqu
point d'arriver. Cependant il avoit envoy
le Comte de Tavannes à la tête de ses Trou
pes, qui étoient alors toutes ensemble
Marle en Picardie. Il avoit pourvu à se
Places, & amassé deux cens mille écus d'a
gent comptant, se préparant ainsi à la gue
re, quoi-qu'il n'en eût pas encore le de
sein. Il avoit aussi fait partir la Princes
son Epouse, le Duc d'Enguien, & la D
chesse de Longueville pour aller à Mon
rond, résolu de s'y rendre lui-même bie
tôt après, si l'état des choses le demandoi
& de repasser en Guyenne, où l'on étoit bie
disposé à le recevoir. Il sembloit que s
principal but fut de se rendre le Parleme
favorable Dès le lendemain de son ar
vée * il fut trouver cette Compagnie, a
cor

Aubery, Hist. du Card. Mazarin. Liv. V.
Gualdo Priorato, Istor. del Minist. del Card. Mazarin.

* *Le Cardinal de Retz dit que ce fut le jour même ;*
Juillet, & qu'il arriva à Paris à huit heures du ma
Cependant il paroît par le discours que lui fit le Premier P
sident, que Mr. le Prince avoit couché cette nuit-là à Pa
Peut-être ce que j'ai tiré ici des Mémoires citez en marge,
dont j'ai composé ma narration, doit-il s'entendre du sec
voyage de Mr. le Prince à Paris, duquel nous parlerons bien
Toûjours est-il certain, que soit qu'il fût arrivé directem
au Palais la première fois, soit qu'il eût couché à Paris,
qui se passa au Parlement est conforme à ce que j'en rapo
On peut conferer ce qu'en dit le Cardinal de Retz dans le 1
Tome de ses Mémoires.

compagné du Duc de la Rochefoucaut & du Maréchal de la Mothe: à peine y eut-il pris séance, que le Premier Président lui adressant son discours, lui représenta au nom des Chambres assemblées, "qu'il avoit „ été depuis peu le sujet de leur tristesse & „ de leur affliction par sa retraite en sa mai- „ son de St. Maur: & qu'il l'étoit à cette „ heure de leur consolation & de la satisfa- „ ction publique par son retour: qu'étant „ arrivé en cette Ville dès le soir précé- „ dent, on vouloit présumer, qu'il étoit „ allé d'abord rendre ses devoirs au Roi & „ à la Reine, & qu'il venoit ensuite hono- „ rer la Compagnie de sa présence. Qu'elle „ avoit ci-devant deliberé sur les Lettres „ qu'elle avoit reçuës de sa part: que la „ conclusion avoit été qu'on suplieroit très- „ humblement Leurs Majestez de faire expé- „ dier une Déclaration avec les clauses es- „ sentielles pour l'éloignement sans retour „ du Cardinal Mazarin, comme aussi, „ d'accorder toutes les sûretez nécessaires „ pour le retour de Son Altesse. Que ces „ remontrances aiant été faites par les Dé- „ putez de la Cour, il avoit plu à la Rei- „ ne, leur répondre qu'elle accordoit la „ Déclaration, & qu'à l'égard des sûretez, „ elle en delibereroit avec Mr. le Duc d'Or- „ léans, & leur feroit savoir sa résolution. „ Qu'il n'étoit plus nécessaire que la réla- „ tion en fût faite à la Compagnie, main- „ tenant qu'on le voïoit de retour selon les „ vœux publics. Que les personnes qu'il „ avoit nommées par sa Lettre, aiant été „ éloignées par la Reine, il y avoit lieu de „ croire que ses craintes avoient cessé, & 1651.

O 6 „ qu'il

1651. „ qu'il ne demandoit plus d'autres assurance
„ que la parole de la Reine, confirmée pa
„ Mr. le Duc d'Orléans.

Il s'en retourne sans voir le Roi ni la Reine.

Auberi, Hist. du Card. Mazarin, Liv. V.

Mr. le Prince répondit "qu'il venoit té
„ moigner sa reconnoissance de tant d
„ soins que la Compagnie avoit pris à so
„ occasion, & l'assurer qu'il serviroit toû
„ jours le Roi & l'Etat: qu'il avoit ci-de
„ vant écrit & fait connoître par ses Let
„ tres à la Cour les justes défiances d
„ promt retour du Cardinal Mazarin: qu'i
„ avoit conçu de si violens soupçons d
„ quelque entreprise sur sa personne, qu'i
„ n'avoit pu y remedier que par une retrait
„ de quelques jours: qu'il n'avoit encor
„ pu voir ni le Roi ni la Reine, desirant a
„ surplus que les trois personnes qu'on a
„ voit éloignées, fussent comprises nom
„ mément dans la Déclaration, pour leu
„ ôter toute esperance de retour, &c. L
Premier Président lui répresenta qu'il devoi
surmonter ces défiances, & se fier une bonn
fois aux assurances publiques qui lui étoien
offertes, auxquelles la nouvelle conditio
qu'il demandoit, n'ajoûteroit rien de consi
dérable: qu'il le conjuroit au nom de l
Compagnie d'aller trouver Leurs Majeste
pour prévenir ou dissiper les faux bruits qu'o
pourroit semer, s'il s'en retournoit sans le
voir. Mais malgré les remontrances & le
exhortations du Premier Président, Mr l
Prince au sortir de la Grand' Chambre fu
au Palais d'Orléans conférer avec *Monsieur*
& retourna de là dîner à St. Maur, san
avoir vu ni le Roi ni la Reine. Cette dé
marche ne pouvoit être bien reçuë à la Cour
& l'on peut dire même que la faute en étoi
irré

irréparable; car quelque visite qu'il pût rendre ensuite à Leurs Majestez, elle ne pouvoit passer que pour une civilité forcée & hors de saison. 1651.

Dès que Mr. le Prince fut parti, Monsieur, avec qui cette apparition du Prince de Condé au Parlement avoit été concertée la veille, alla faire des excuses à la Reine, ou plûtôt lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embarras de S. A. R. que sa conduite étoit plûtôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié; mais de cette sorte de pitié, dit mon Auteur, qui porte au mépris, & qui ramène aussi-tôt à la colère. Aussi ne put-elle s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, & même beaucoup plus qu'elle n'avoit projeté. Elle le dit le soir à la Princesse Palatine, qu'elle chargea aussi de sommer de sa part le Coadjuteur de lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée, de se déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-Ministres il continuât à troubler la Cour. Ce Prélat vit la Reine le lendemain, & l'assura que si Mr. le Prince revenoit à Paris, comme on le disoit, accompagné & armé, il y marcheroit au même état; & que pourvu que S. M. continuât de lui permettre de parler & d'imprimer à son ordinaire * contre le Cardinal Mazarin, il lui répondoit de ne

Nouveau sujet d'ombrage que Mr. le Prince donne à la Cour.

Mémoires du Card. de Retz.

O 7 pas

* *Il y eut, dit le Cardinal de Retz, plus de soixante volumes de Pièces imprimées en ce tems-là contre le Cardinal Mazarin; mais toutes ne sont pas également bonnes & ne méritent pas d'être lues.*

1651. pas quitter le pavé, qu'il étoit sûr de tenir toûjours sous ce titre. La raison qu'il en donne, c'est que le Cardinal & ses créatures étant éloignez, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour anéantir, en vuë de quelques intérêts particuliers, l'autôrité Royale. La Reine fut très-satisfaite de ces assurances, & il parut qu'elle les avoit demandées fort à propos.

En effet le Dimanche au soir 23. ce Prélat fut averti par la Princesse Palatine de se rendre incessamment au Palais Royal. Dès qu'il y fut arrivé, la Reine lui dit avec un visage fort troublé, qu'elle venoit d'avoir un avis certain, que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement fort accompagné, demander l'assemblée des Chambres; & obliger la Compagnie à faire inserer dans la Déclaration contre le Cardinal Mazarin l'exclusion des sous-Ministres, *de laquelle*, ajoûta-t-elle avec colère, *je ne me soucierois guère, s'il n'y alloit que de leurs intérêts. Mais vous voyez*, continua-t-elle, *qu'il n'y a point de fin aux prétensions de M. le Prince, & qu'il va à tout, si l'on ne trouve moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur, & vous m'avouerez que l'avis qu'on m'a donné de son dessein & sur lequel je vous ai mandé, est bon. Que fera Monsieur? que ferez-vous?* Le Coadjuteur repartit à la Reine, que S. M. savoit bien par les expériences passées qu'il feroit difficile qu'il lui répondît de Monsieur; mais il l'assura qu'il feroit tous ses efforts pour engager S. A. R. à faire ce qu'il devoit en cette occasion, & qu'en cas qu'il ne s'en acquitât pas, il feroit

roit connoître à S. M. qu'il n'y avoit point de sa faute. Il ajoûta qu'en son particulier il promettoit de se trouver au Palais, accompagné de tous ses amis, & de s'y conduire d'une manière dont S. M. auroit lieu d'être satisfaite: lui faisant agréer, que s'il ne pouvoit obliger *Monsieur* à se déclarer pour S. M., il tâcheroit au moins de lui persuader d'aller pour quelques jours à Limours sous prétexte d'y prendre des remèdes. Monsieur consentit à prendre ce dernier parti. 1651.

Le Coadjuteur se rendit donc au Palais le lendemain 24. avec bon nombre de Noblesse & de notables Bourgeois. Il y étoit déja, lors que Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre & demanda l'assemblée de la Compagnie. Le Premier Président la refusa sans balancer, disant qu'il ne la lui pouvoit accorder, tant qu'il n'auroit pas vu la Reine. Il y eut sur cela beaucoup de paroles de part & d'autre, qui consommèrent le reste de la séance. L'on se leva, & Mr. le Prince retourna à St. Maur.

Projet de Déclaration contre le Card. Mazarin.

Il faisoit état de revenir le 26. au Parlement, presser la Déclaration projettée contre Mazarin & les sous-Ministres, & il avoit engagé Monsieur de s'y trouver. Le Duc d'Orléans qui n'avoit pu s'en défendre revint de Limours où il étoit allé, & fit entendre à la Reine que ce retour étoit pour son service. La Reine s'emporta très-fort, aussi bien que Madame qui ne pouvoit aprouver cette conduite de Monsieur son Epoux. Après bien des discours de Leurs Altesses Royales, la conclusion fut, que puisque Monsieur s'étoit encore engagé pour cette fois avec Mr. le Prince, il faloit

qu'il

1651. qu'il en sortît; qu'après cette Assemblée à laquelle il n'avoit pu refuser de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, & que ce seroit à Mr. le Prince à démêler ses affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajoûta, que ce seroit à la Reine à faire aussi savoir au Parlement, ce qui pourroit empêcher d'ajoûter foi aux aparences favorables que la Cour donnoit sans cesse en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur & le Coadjuteur; & le Premier Président, à qui elle envoya sur l'heure le Comte de Brienne*, manda à S. M. qu'il seroit en effet à propos qu'elle envoyât le lendemain au matin une Lettre de cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonneroit de l'aller trouver sur les onze heures par Députez, & qu'elle leur feroit dire en sa présence par le Chancelier, "qu'el„ le croïoit qu'ils eussent dû venir ces jours „ passez chez le Chancelier pour y travail„ ler à la Déclaration contre le Cardinal „ Mazarin: qu'elle ajoûteroit de sa bouche „ qu'elle avoit mandé le Parlement pour le „ rendre Dépositaire de la parole Royale „ qu'elle donnoit à Mr. le Prince qu'il „ pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté: „ qu'elle n'avoit aucune pensée de le faire „ arrêter: que les Sieurs le Tellier, Ser„ vien & Lionne étoient éloignez pour toû„ jours & sans aucune espérance de retour". Voilà ce que le Premier Président envoya à la Reine par écrit, priant en même tems Mr.

* *Henri Auguste de Lomenie, Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat.*

1651.

Mr. de Brienne d'assurer S. M. que moyennant une Déclaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à se moderer.

Reçu par les Deputez du Parlement.

Ces mesures ainsi prises de concert, le Parlement s'assembla le lendemain Mardi 26. Juillet. La Lettre de cachet y fut aportée par Saintot, Lieutenant des Cérémonies. Le Premier Président se rendit au Palais Royal, avec douze Conseillers de chaque Chambre. Le Chancelier y parla de la manière qu'il avoit été résolu : la Reine s'expliqua conformément à ce que nous venons de dire; & Monsieur fit dessein d'aller à Limours, disant qu'il ne pouvoit revenir que le Lundi d'après. Mr. le Prince, qui avoit de beaucoup augmenté sa suite, sous prétexte de mettre sa personne en sûreté, au lieu de s'en retourner à St. Maur, marcha en grande pompe à l'Hôtel de Condé où il se logea.

Rencontre qui acheva d'irriter la Reine contre Mr. le Prince. *Hist. de ce Prince. Liv. V. Mémoires du Card. de Retz.*

C'étoit montrer ouvertement une défiance de la parole de la Reine, qui ne pouvoit manquer d'irriter S. M. Une autre chose avoit encore achevé de brouiller plus que jamais Monsieur le Prince avec elle. Comme il se disposoit à aller prendre dans peu possession de son nouveau Gouvernement de Guyenne, il fut bien aise, avant que de partir, de faire voir dans Paris le superbe Equipage qu'il avoit fait préparer pour son entrée dans Bourdeaux, & peut-être aussi de morguer un peu la Cour, en affectant de paroître sous ses yeux avec faste. S'étant donc allé promener la veille au *Cours** dans un

* *Lieu planté d'arbres, hors de la porte de la Conférence, où l'on va se promener en carosse.*

1651. un carosse magnifique, accompagné d'un train des plus nombreux & des plus brillans que l'on eût vu depuis long-tems en France, il y arriva justement lors-que le Roi, qui revenoit de se baigner, passoit par là avec la Reine. Cette Princesse fut fort surprise & embarassée de se trouver presque seule avec le Roi au milieu d'une foule de gens armez, de la suite & des amis de Mr. le Prince, dont tout le Cours étoit alors rempli. Elle étoit déja extrèmement irritée de ce que Mr. le Prince ne venoit point au Palais Royal; mais cette rencontre acheva de l'aigrir entièrement contre lui. On en fit beaucoup de bruit à la Cour. Il y eut même plusieurs personnes qui en parlèrent comme si Mr. le Prince avoit eu véritablement en vuë d'insulter le Roi & la Reine. Mr. le Prince avoit été informé de la résolution que Monsieur avoit prise de faire un second voyage à Limours; il l'alla trouver la veille de son départ à dix heures du soir, pour lui en faire ses plaintes; & il l'obligea de mander au Premier Président, qu'il se trouveroit le Lundi suivant à l'assemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé, que parce qu'il n'avoit pas la force de contredire en face Mr. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuser pour le Lundi. Mr. le Prince fit trouver le Mardi matin quelques Conseillers des Enquêtes dans la Grand' Chambre pour demander l'assemblée. Le Premier Président s'en excusa sur l'absence de *Monsieur*. L'on murmura: l'on affecta de grossir à *Monsieur* ce murmure: Chavigni lui répresenta Mr. le Prince dans toute sa pompe, & tenant

le

le pavé avec un faste des plus orgueilleux. 1651.
Monsieur crut que le Prince de Condé se rendroit maître du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au soir les femmes avoient crié à la portière du carosse du Roi, *point de Mazarin*. Il sut que Mr. le Prince avoit trouvé S. M. dans le Cours, & qu'il alloit pour le moins aussi bien accompagné que le Roi. Il en eut peur; & il revint à Paris le Mardi 1. Août, & se rendit le lendemain au Palais. Le Coadjuteur s'y trouva aussi avec tous ses amis & un bon nombre de Bourgeois notables.

Mr. le Prince va derechef au Parlement.

Le Premier Président y fit le raport de ce qui s'étoit passé le 26. au Palais Royal. Il exagera la bonté que la Reine avoit euë de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de Mr. le Prince. On demanda ensuite à Mr. le Prince s'il avoit vu le Roi. "Il répondit „ que non : qu'il n'y avoit aucune sûreté „ pour lui : qu'il étoit averti de bon lieu „ qu'il y avoit eu des Conférences secrètes „ pour l'arrêter: qu'en tems & lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils ; & en „ prononçant ces dernières paroles, il regarda fierement le Coadjuteur , & d'une „ manière qui fit tourner sur lui les yeux de „ toute l'Assemblée. Mr. le Prince reprit „ la parole en disant qu'Ondedée devoit arriver ce soir-là de Brueil: il en nomma „ quatre autres * qui y faisoient des voyages „ continuels: ajoûtant que le Duc de Mer- „ cœur

* *Bertet, Fouquet, Sillon & Brachet.*

1651. „ cœur avoit épousé depuis peu la Mancini *:
„ que le Maréchal d'Aumont avoit ordre
„ de tailler en pièces les Regimens de Con-
„ dé, de Conti, d'Enguien: & que ces or-
„ dres étoient l'unique cause qui les avoit
„ empêchez de joindre l'Armée du Roi".
Lors que Mr. le Prince eut cessé de parler, le Premier Président dit, *qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le Roi, & qu'il sembloit qu'il voulût élever Autel contre Autel.* Mr. le Prince s'aigrit à ce mot, & marqua en se justifiant, que ceux qui parloient contre lui ne le faisoient que pour leurs intérêts particuliers. Le Premier Président repartit avec fierté, qu'il n'en avoit jamais eu ; mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagera ensuite le malheur où l'Etat se pourroit trouver par la division de la Maison Royale ; & puis se tournant vers Mr. le Prince, il lui dit d'un ton pathetique: "Est-
„ il possible, Monsieur, que vous n'ayez
„ pas frémi vous même d'une sainte hor-
„ reur, en faisant réflexion sur ce qui se
„ passa Lundi dernier au Cours? Mr. le Prince répondit, qu'il en étoit au desespoir: que ce n'avoit été que par rencontre, & qu'il n'y avoit point de sa faute ; parce qu'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain par un tems aussi froid qu'il faisoit ce jour-là.

Déliberation de cette Compagnie. Il arriva sur cela deux mal-entendus qui faillirent à faire changer la Scène, & à la tourner contre le Coadjuteur. *Monsieur*, qui entendit un grand aplaudissement à ce que

* *Laure Mancini l'une des Nièces du Card. Mazarin.*

que Mr. le Prince venoit de dire, parce 1651.
qu'on trouva qu'il s'étoit très-bien défendu sur le dernier point; ne distingua pas que l'aplaudissement de la Compagnie ne tomboit que sur cet article. Il crut que l'on aprouvoit ce que Mr. le Prince avoit dit du péril de sa personne. Il apréhenda d'être envelopé dans ce soupçon & s'avança lui-même, pour s'en tirer, jusqu'à dire, "qu'il „ étoit vrai que les défiances de Mr. le Prin- „ ce n'étoient pas sans fondement : que le „ mariage de Mr. de Mercœur étoitérita- „ ble : que l'on continuoit à avoir beaucoup „ de commerce avec le Mazarin. Le Premier Président, qui vit que Monsieur aprouvoit en quelque manière ce que Mr. le Prince avoit dit du péril auquel il se trouvoit exposé, & qui étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour le Coadjuteur, quoi-qu'il le fût mieux pour la Cour que pour Mr. le Prince, se tourna brusquement du côté du Doyen pour aller aux opinions. Les premiers Conseillers qui parlèrent, ne firent qu'effleurer la matière, comme il arrive ordinairement dans tous les sujets sur lesquels ils ne sont pas préparez. Ce qui donna lieu au Coadjuteur, quand ce fut son tour à opiner, de faire mieux connoître l'importance de la délibération. Il dit, "que dans la conjon- „ cture présente la sûreté de Mr. le Prince „ faisoit celle de l'Etat : que les doutes qui „ paroissoient sur ce sujet donnoient des pré- „ textes fâcheux dans toutes les circon- „ stances : qu'il faloit informer contre ceux „ qui avoient donné des conseils pour ar-

„ rêter

1651. „ rêter Mr. le Prince *: qu'il faloit faire „ regître des paroles de la Reine, & prier „ Mr. le Prince d'aller voir le Roi : que „ Mr. de Mercœur devoit être mandé pour „ venir rendre compte de son mariage; que „ les Arrêts rendus contre les Domestiques „ du Cardinal devoient être exécutez; Ondedée pris au corps, & les autres appelez „ pour répondre aux faits que Mr. le Procureur Général pourroit proposer contre „ eux". Et cette opinion passa de toutes les voix. Preuve que dans les Assemblées tout dépend de savoir saisir l'essentiel de la Déliberation! Mr. le Prince témoigna d'en être satisfait, & dit qu'il n'en faloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le Roi; mais Leurs Majestez le reçurent avec tant de froideur, que Mr. le Prince en sortit tout en colère, & protesta tout haut, qu'il n'y retourneroit plus.

Combien la Reine étoit sensible à tout ce qui regardoit le Cardinal Mazarin.

Pour ce qui est de la Reine, elle fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage du Duc de Mercœur, que d'aucun autre contrecoup & plus important & plus essentiel que l'on eût porté à son autorité. Elle fit commander au Coadjuteur de l'aller trouver, & le chargea de conjurer Monsieur en son nom d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & marqua visiblement, que ce qu'elle croïoit être le plus personnel au Cardinal,

* *C'étoit le Coadjuteur même qui avoit donné ce conseil. Voïez dans ses Mémoires Tom. IV. ce qui le porta à opiner ainsi.*

1651.

nal, étoit & feroit toûjours ce qui la touchoit le plus sensiblement elle-même. Le Tellier dissipa cette frayeur de son esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la Faction s'amusât à cette bagatelle, & qu'elle en devoit avoir de la joye, d'autant plus que ces mouvemens ne feroient qu'un feu de paille qui passeroit, parce que dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, & consentit que le Duc de Mercœur vînt au Palais.

La Déclaration renduë contre lui est renvoyée, & pourquoi.

Il ne s'y passa rien de fort important dans les deux Assemblées suivantes*: si ce n'est qu'à la fin de la dernière on lut la Déclaration renduë contre le Cardinal Mazarin, qui fut renvoyée au Chancelier, parce qu'on n'y avoit pas inseré que le Cardinal avoit empêché la paix de Munster, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le siège de Bourdeaux contre l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans. L'on voulut aussi qu'elle portât, que l'une des causes pour lesquelles il avoit fait arrêter Mr. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage du Duc de Mercœur avec Mademoiselle de Mancini.

Mr. le Prince engage diverses personnes dans ses intérêts.

Le Prince de Condé continuoit à marcher dans Paris avec une suite plus nombreuse & plus magnifique que celle de Monsieur & du Roi même. Comme il avoit conçu plus que jamais le dessein de prendre les armes, il tâchoit de mettre le plus qu'il pouvoit de gens de qualité dans ses intérêts, & entr autres le Duc de Bouillon & le Vicomte

te

* *Du 7. & du 8. Août.*

1651. te de Turenne. Sa conduite, à l'égard de ces deux grands hommes, étoit bien différente de celle qu'il avoit tenuë auparavant. Au lieu qu'il les avoit entièrement negligez depuis sa prison, & qu'il n'avoit eu pour eux aucun ménagement, il leur faisoit alors mille honnêtetez, & les accabloit, pour ainsi dire, de caresses. Le Duc de la Rochefoucaut, qui étoit leur grand Ami, n'oublia rien pour les faire entrer dans le parti du Prince qu'il avoit embrassé lui-même. Le Duc de Bouillon évita de répondre nettement, ne voulant pas se déclarer avant que l'affaire fût entièrement engagée; mais pour le Maréchal de Turenne, il parla toûjours d'une même manière depuis son retour de Stenai. Il répondit au Duc de la Rochefoucaut: "Qu'il ne s'étoit jamais ni loué „ ni plaint de Mr. le Prince, pour ne pas „ donner lieu à des éclaircissemens, dans „ lesquels il ne vouloit point entrer; qu'il „ croioit n'avoir rien oublié pour contribuer à sa liberté; mais qu'il prétendoit „ aussi, que l'engagement qu'il avoit avec „ lui, dût finir avec sa prison, & qu'ainsi „ il pouvoit prendre des liaisons nouvelles „ selon son inclination, ou ses intérêts." Il ajoûta encore, "que Mr. le Prince ne „ l'avoit ménagé sur rien depuis son retour „ à Paris; & que bien loin de prendre ses „ mesures de concert avec lui, & de lui „ faire part de ses desseins, il s'en étoit non „ seulement éloigné; mais encore qu'il avoit „ mieux aimé laisser périr ces mêmes Troupes qui venoient de combattre pour lui, „ (& qui étoient au Vicomte de Turenne) „ que de dire un mot pour leur faire donner „ des quartiers d'hiver.

Mémoires de la Rochefoucaut.

Après toutes ces brouilleries & les différentes mesures qu'on voïoit prendre au Prince de Condé, on ne douta plus du bruit qui couroit depuis quelque tems, qu'il traitoit avec les Ennemis de l'Etat pour faire la guerre au Roi. Le Premier Président même s'en plaignit en pleine Chambre, & le Prince de Conti l'interrompant, dit, qu'il ne devoit pas parler ainsi d'un Prince du sang. Mais le Premier Président reprenant la parole, repartit, qu'il ne devoit pas être coupé dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui pût lui imposer silence. Puis se mettant à parler de la guerre civile, il s'échaufa jusqu'à répéter plus d'une fois, qu'on avoit des exemples assez récens des Ancêtres de Mr. le Prince qui avoient brouillé l'Etat. Cette répetition affectée mettant à bout la patience du Prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua avec colère au Premier Président, que par tont ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du sang, & que le Prince son Frère *ne respiroit que la gloire du Roi & la tranquillité de l'Etat.* On fut surpris de la confiance avec laquelle il osoit nier, devant une si nombreuse Assemblée, une chose connuë de tout le monde. Le Premier Président lui repartit avec aigreur : *qu'il devoit savoir que dans le Parlement les Princes du Sang n'étoient pas plus que de simples Conseillers.* La Reine n'eut garde de laisser échaper une occasion si avantageuse pour animer le Parlement contre le Prince de Condé. Elle fit assembler toutes les Chambres par Députez le 17. d'Août au Palais Royal, & leur fit présenter de sa part un mé-

1651.

Mécontentement que la Reine en eut.

Priol. de Reb. Gall. Lib. VI. Mémoires de Tavannes. Mémoires de Joli.

1651. moire qui ne contenoit que des plaintes contre Mr. le Prince. Le Comte de Brienne en fit lui même la lecture en présence du Duc d'Orléans, du Prince de Conti, & de tous les autres Seigneurs de la Cour.

Mémoire présenté au Parlement pour lui en faire ses plaintes.

Les plaintes de la Reine renfermées dans ce Mémoire étoient : "qu'après tant d'Arrêts qui ôtoient au Cardinal tout commerce en France, & que Sa Majesté même avoit tellement confirmez, qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de retour dans le Roïaume, elle trouvoit bien dur & bien étrange que le nom de ce Ministre servît encore de prétexte aux malintentionnez pour continuer leur revolte: Qu'elle ne pouvoit plus dissimuler les mauvais desseins du Prince, qui les y portoit lui-même par le mépris qu'il faisoit ouvertement de la personne du Roi, ne l'aiant vu qu'une fois, & comme par manière d'aquit, depuis plus d'un mois qu'il étoit dans Paris : qu'il ne faisoit que répandre par tout de malins discours contre le Gouvernement pour soûlever les Peuples, & les détourner de leurs legitimes devoirs : qu'il avoit déja muni & fortifié les Places qu'il tenoit, levé des Troupes dans les Provinces qu'il avoit gagnées, & si bien disposé toutes choses à la revolte, que les Factieux n'attendoient plus que ses ordres pour se mettre sous les armes : que c'étoit pour cela qu'il avoit un continuel commerce à Bruxelles avec les Espagnols, & qu'au lieu de satisfaire à la principale condition de son élargissement, qui étoit de faire sortir de Stenai la Garnison que ces Ennemis de

„ l'Etat

„ l'Etat y avoient, il l'y retenoit par intel- 1651.
„ ligence avec eux, pour avoir toûjours ce
„ poste à sa disposition, durant la guerre
„ qu'il avoit dessein de rallumer dans le
„ cœur de la France : que les Troupes
„ qu'il avoit assemblées à Marle, ne re-
„ connoissoient que le Prince, & n'avoient
„ pour toute discipline qu'une cruelle licen-
„ ce de ravager la Picardie & la Champagne
„ comme des terres ennemies, à la honte
„ & au dommage de l'Armée du Roi, qu'on
„ voïoit notablement diminuée de jour en
„ jour, par le grand nombre de déserteurs
„ que cette licence attiroit dans celle du
„ Prince : que ces extrêmitez si dures & si
„ pressantes, méritoient bien que la Com-
„ pagnie se mît en peine d'y remédier, en
„ se déclarant tout de bon contre ceux qui
„ en étoient les auteurs ; que s'ils avoient
„ encore quelque reste d'affection & de ten-
„ dresse pour le Roi, ils ne le pouvoient
„ faire paroître plus à propos qu'en ce tems
„ que Sa Majesté alloit entrer en Majorité,
„ & qu'il falloit, selon les Loix, lui rendre
„ compte du Gouvernement." Tout le monde écouta la lecture de cet Ecrit sans en dire son sentiment. Il n'y eut que le Prince de Conti qui dit d'un air assez froid, *que tout cela n'étoit qu'un vain artifice des Ennemis de Mr. son Frère, qui sauroit bien les confondre.*

Priol. Mémoir. de Tavannes.

Le Vendredi 18. le Prince se trouva à l'assemblée des Chambres du Parlement, qui se faisoit pour la reception d'un Conseiller. Il dit à la Compagnie " qu'il la
„ suplioit de lui faire justice sur les impostu-
„ res dont on l'avoit noirci dans l'esprit de

Monsieur le Duc d'Orléans écrit à cette Compagnie pour justifier le

1651. Prince de Condé. *Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

„ la Reine ; que s'il étoit coupable, il se „ soûmettoit à être puni : que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses „ calomniateurs. Comme il avoit impatience de se justifier, il pria la Compagnie de députer sans délai vers Monsieur le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. Monsieur s'en excusa sur une feinte indisposition. Mr. le Prince l'alla trouver au sortir de cette séance, & lui parla d'une manière à l'ébranler ; mais le Coadjuteur l'aiant rassuré ensuite, ne put néanmoins empêcher que *Monsieur*, vaincu par les instances réïterées de Mr. le Prince, ne signât au moins en sa faveur la Déclaration suivante : " Que les Troupes que le Prince „ avoit à Marle, n'y étoient pas sans le „ consentement de Son Altesse Roïale ; que „ c'étoit par son ordre qu'elles demeuroient „ toutes ensemble dans ce Quartier, & que „ même il y avoit envoïé de sa part le Sr. „ Valons pour les commander avec les siennes, au lieu de la Ferté-Senneterre qui „ n'étoit qu'un fieffé Mazarin. Qu'à l'égard de la Garnison ennemie qui étoit „ dans Stenai, il savoit que le Prince avoit „ toûjours offert de bonne foi son ministère pour l'en tirer par force, ou par composition ; & qu'en un mot, il se croïoit „ obligé de rendre à Son Altesse ce témoignage, qu'il avoit toûjours reconnu en „ lui une ame droite, généreuse, & parfaitement devouée au Roi & à l'Etat ; & „ qu'ainsi, il étoit bien éloigné d'avoir la „ moindre part à la résolution précipitée „ qu'on avoit prise à la Cour de le faire déclarer Criminel de Lèze-Majesté, pour

„ de

„ de prétendus commerces avec les Enne- 1651.
„ mis de la Couronne.

Monsieur croïoit n'avoir rien fait en signant cette Déclaration : il dit même le lendemain à la Reine, qu'il faloit bien contenter Mr. le Prince d'une bagatelle, dans une occasion où il étoit même du service de S M. qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement lors qu'il croiroit en avoir besoin. La Reine, qui étoit très-satisfaite de ce qui s'étoit passé le matin du même jour, reçut les raisons de Monsieur, & parut peu touchée de l'Ecrit qu'il avoit donné à Mr. le Prince : lequel, de son côté, pour fermer la bouche à ses Ennemis, & persuader tout le monde de la droiture de ses intentions, joignit à la Déclaration du Duc d'Orléans une espèce de Manifeste contre tous les chefs d'accusation qu'on lui avoit intentez, où il remontroit :

Celui-ci y joint un Manifeste pour le même sujet.

„ I. Qu'il ne possédoit rien en France „ que les biens que le feu Prince de Condé „ son Père lui avoit laissez.

Extrait de ce Manifeste.

„ II. Que les Villes de Stenai & de Clermont „ ne lui avoient été données qu'en „ compensation de la Charge d'Amiral qui „ lui devoit apartenir, comme lui étant échuë „ par droit de Succession, après la „ mort du Maréchal Duc de Brezé son „ Beau-père.

„ III. Qu'après avoir souffert sans sujet „ une prison de treize mois, on ne devoit „ pas appeler son élargissement une grace, „ mais une justice.

„ IV. Qu'on ne pouvoit exclure du Con- „ seil un Prince du Sang, dont le Père en

 „ avoit

1651. „ avoit été déclaré le Chef par le Testa-
„ ment du feu Roi.

„ V. Qu'on ne voïoit point qu'il eût
„ dans le Roïaume aucune Place forte pour
„ soûtenir ses prétendus desseins de révolte;
„ au lieu que Mazarin les tenoit encore
„ toutes par les mains de ses créatures.

„ VI. Que la Cour avoit bien tort de
„ porter tant d'envie à ce peu de Troupes
„ qu'il avoit à Marle, vu que c'étoit parti-
„ culièrement à elles que la France étoit
„ redevable de la plus grande partie de ses
„ dernières victoires; & que d'ailleurs elles
„ n'y étoient assemblées que par l'ordre de
„ Son Altesse Roïale, qui étoit le Maître
„ absolu de ces sortes de choses.

„ VII. Que s'il avoit fait quelques in-
„ stances à la Cour pour avoir la Guïenne
„ en échange de la Bourgogne, ce n'avoit
„ été qu'à dessein de soulager cette pauvre
„ Province de la misère qu'elle souffroit
„ sous l'orgueilleuse & violente domination
„ du Duc d'Epernon, dont les excès n'é-
„ toient que trop connus dans le monde.

„ VIII. Que s'il s'étoit reservé quelques
„ Places dans la Bourgogne, c'étoit parce
„ qu'elles lui apartenoient, comme aiant
„ été achetées par le feu Prince son Père,
„ avec la permission & l'agrément de Sa
„ Majesté, & qu'ainsi il avoit droit de les
„ retenir, sur tout, ne lui en aiant point
„ été donné d'autres en échange dans la
„ Guïenne.

„ IX. Qu'à la vérité il s'étoit quelque-
„ fois abstenu de voir le Roi, & d'assister
„ au Conseil; mais qu'il n'y avoit point
„ d'homme de bon sens qui l'en pût blâ-
„ mer,

„ mer, parce que ses Ennemis les plus dé- 1651.
„ clarez, étant ceux que l'on voïoit être le
„ plus dans la confidence de la Reine, il
„ étoit de sa prudence de s'en défier, pour
„ ne pas tomber une seconde fois dans le
„ même piège.

„ X. Que depuis sa sortie de prison, il
„ n'avoit rien eu plus à cœur que de chas-
„ ser de Stenai la Garnison Espagnole, &
„ que c'étoit à cela seul que tendoit tout ce
„ prétendu commerce avec les Ennemis
„ de l'Etat, dont on faisoit tant de bruit;
„ & qu'ainsi c'étoit une chose honteuse de
„ voir, sous ce beau prétexte, un Prince
„ du Sang poursuivi comme Criminel de
„ Lèze-Majesté, à l'instance de la Reine
„ même.

„ XI. Qu'il falloit informer contre les
„ Auteurs d'une entreprise si outrageante,
„ & les contraindre ou à soûtenir leur ca-
„ lomnie, ou à en souffrir la juste peine.
„ Que néanmoins il soûmettoit ses biens &
„ sa personne à la disposition du Parlement,
„ & à tout ce qu'il lui plairoit d'en ordon-
„ ner.

Reproches que Mr le Prince & le Coadjuteur se font en plein Parlement. *Mémoires du Card. de Retz.*

Mr. le Prince se trouva encore au Parlement le 19. où, après la lecture faite de l'Ecrit que la Reine avoit donné le 17. aux Députez; il prit la parole en disant, qu'il étoit porteur d'un Billet de Monsieur le Duc d'Orléans, qui contenoit sa justification. Il le remit en même tems sur le Bureau, avec une copie du Mémoire en forme de Manifeste, dont je viens de donner l'Extrait. Dès qu'on en eut achevé la lecture, Mr. le Prince dit, qu'il ne doutoit pas que le Coadjuteur ne fût l'Auteur de l'Ecrit qui

1651. avoit été fourni contre lui, & que cet ouvrage étoit digne d'un homme, qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris, & d'arracher les Sceaux au Premier Président, à qui la Reine les avoit confiez. Le Coadjuteur répondit, qu'il croiroit manquer au respect dû à Monsieur le Duc d'Orléans, s'il disoit un seul mot pour se justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. Mr. le Prince repartit, que Mrs. de Beaufort & de la Rochefoucaut qui étoient présens, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit, à quoi le Prélat dit pour toute réponse, qu'il suplioit très-humblement Son Altesse, de ne reconnoître personne que *Monsieur* pour témoin & pour juge de sa conduite. Mais qu'en attendant il pouvoit assurer la Compagnie, qu'il n'avoit rien fait ni rien dit dans ce rencontre qui ne fût d'un homme de bien, & que sur tout personne ne pouvoit lui ôter ni l'honneur ni la satisfaction de n'avoir jamais manqué à sa parole, reprochant ainsi tacitement à Mr. le Prince le violement de celle qu'il avoit autrefois donnée aux *Frondeurs*. Rien n'étoit moins sage que ces derniers mots, comme ce Prélat l'avouë lui-même, & ce fut une grande imprudence à lui de les prononcer. Cependant Mr. le Prince, quoi-qu'animé par le Prince de Conti qui le poussa, ne témoigna point de s'en ressentir, ce qui ne put être en lui qu'un effet de sa grandeur d'ame. Car quoi-que le Coadjuteur fût ce jour-là fort accompagné, Mr. le Prince étoit sans comparaison plus fort que lui; & il est certain que si l'on eût tiré l'épée dans ce moment, tout

1651.

tout l'avantage se fût trouvé du côté du Prince. Il eut la moderation de ne le point faire ; & le Coadjuteur devenu encore par là plus audacieux, ne songea qu'à se trouver le lendemain au Palais, en meilleur état.

Mesures qu'ils prennent l'un & l'autre pour s'y trouver bien accompagnez.

La Reine transportée de joye, de voir que Mr. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le terrain, prit de nouvelles mesures pour fortifier le parti du Coadjuteur, & ordonna à une partie des Gendarmes & des Chevaulegers de suivre ce Prélat au Palais. Elle étoit bien aise de mortifier en tout Mr. le Prince, & d'entretenir d'ailleurs la division entre deux personnes qu'elle haïssoit presque également. Le Prélat y donna outre cela rendez-vous à un grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. Il fit de plus couler dans les *Buvettes* * quantité de gens affidez, par le moyen desquels la sale du Palais se trouvoit, sans qu'on s'en aperçût, investie de toutes parts. Comme il avoit résolu de poster le gros de ses amis à la main gauche de la Sale en y entrant par les degrez, il avoit mis dans une Chambre des Consignations trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc & par derrière le Parti de Mr. le Prince. Les armoires de la Buvette de la quatrième, qui répondoient dans la

* *Les Etrangers peuvent ne pas savoir que les* Buvettes *sont des lieux où les Membres du Parlement de Paris vont boire, manger & se chauffer quand ils en ont besoin dans l'intervalle des Séances, lors qu'ils n'ont pas le tems de retourner chez eux. Il y a une* Buvette *pour chaque Chambre du Parlement, & c'est le Roi qui en paye la dépense.*

1651. Grand' Sale, étoient pleines de Grenades. Enfin toutes ses mesures étoient si bien prises, tant pour le dedans du Palais que pour le dehors, où le Pont Notre-Dame & le Pont St. Michel, qui lui étoient devouez, ne faisoient qu'attendre le signal, que, suivant toutes les apparences, il ne devoit pas être battu. *Monsieur*, qui trembloit de frayeur, quoi-qu'il fût fort à couvert dans son Palais, voulut, selon sa coûtume, se ménager à tout événement. Il partagea ses amis, & en donna trois à Mr. le Prince & trois au Coadjuteur. L'on eut tout le Dimanche de part & d'autre pour se préparer à ce seditieux exploit.

Desordre qui pensa arriver par le tumulte des gens armez des deux partis.

Le Lundi 21. Août, tous les serviteurs de Mr. le Prince se trouvèrent donc à 7. heures du matin chez lui, & les amis du Coadjuteur l'allèrent joindre entre 5. & 6. Celui-ci alla au Palais avant Mr. le Prince, qui s'y trouva fort accompagné, aiant un bien plus grand nombre de gens de qualité que le Coadjuteur, qui n'avoit pour lui que la Noblesse *Frondeuse*, mais qui y supléa par un plus grand nombre de Bourgeois. Mr. le Prince aiant pris sa place au Parlement, dit à la Compagnie "qu'il ne pouvoit assez „ s'étonner de l'état où il trouvoit le Pa„ lais : qu'il paroissoit plûtôt un Camp, „ qu'un Temple de la Justice: qu'il y avoit „ des postes pris, des gens commandez, des „ mots de ralliement *, & qu'il ne conce„ voit pas qu'on pût trouver dans le Royau„ me des gens assez insolens, pour préten„ dre

* *Le mot du Coadjuteur étoit* Notre-Dame, *& celui de Mr. le Prince*, St. Louïs.

„ dre de lui disputer le pavé. Le Coadjuteur qui vit bien que ces paroles s'adressoient à lui, dit qu'il suplioit S. A. de lui pardonner, s'il lui disoit "qu'il ne croyoit „ pas qu'il y eût personne dans le Royaume „ qui fût assez insolent pour lui disputer le „ haut pavé, mais qu'il étoit persuadé qu'il „ y en avoit, qui ne pouvoient, & ne devoient même par leur dignité, quitter le „ pavé qu'au Roi. Mr. le Prince repartit, qu'il le lui feroit bien quitter : le Prélat répliqua, que la chose ne seroit pas aisée ; & il s'éleva un grand bruit dans le Parlement à cet instant. Les Présidens se jettèrent entre Mr. le Prince & le Coadjuteur : ils conjurèrent le premier d'avoir égard au Temple de la Justice & à la conservation de sa ville. Ils le suplièrent d'agréer que l'on fît sortir de la Sale tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de gens armez. Mr. le Prince le trouva bon ; & il pria le Duc de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses *amis* : ce fut le terme dont il se servit. Il étoit beau & modeste dans sa bouche. Il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans celle du Coadjuteur ; car le Prélat se leva alors, & dit imprudemment, Je vais aussi prier les miens de se retirer. *Vous êtez donc armé?* lui dit sur cela le jeune d'Avaux, qui fut depuis le Président de Mesmes. *Qui en doute*, repartit fièrement le Coadjuteur, qui fit encore en cela une seconde imprudence. *Il n'est jamais permis* (c'est sa propre réfléxion) *à un inferieur, de s'égaler de paroles à celui à qu'il doit du respect, lors même qu'il s'y égale dans l'action ; & il l'est aussi peu à un Ecclesiastique de di-* 1651.

1651. *re qu'il est armé*, *quoi-qu'il le soit effectivement.* En quoi l'on ne peut assez louër ce Prélat, d'ailleurs trop ambitieux, d'avoir au moins avoué ses défauts avec la même franchise, qu'il auroit pu parler de ses bonnes qualitez.

Comment il fut arrêté sans effusion de sang. *Mémoires de la Rochefoucaut, du Cardinal de Retz, de L.D.D.N. & de Joli.*

Le Parlement aiant donc ordonné que tous ceux qui étoient dans la Sale en sortissent, le Sr. de Champlâtreux, fils du Premier Président, fut commis avec quelques autres Conseillers, pour le faire exécuter; & Mr. le Prince, aiant, comme j'ai dit, envoyé le Duc de la Rochefoucaut avec eux pour le même dessein, le Coadjuteur y alla aussi sans penser qu'il alloit se commettre. A peine eut-il passé la porte des Huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, que cinq ou six Valets de pié de Mr. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui criant *au Mazarin.* Les deux Partis tirèrent l'épée aussi-tôt, criant l'un *vive le Roi*, & l'autre *vive le Roi & les Princes:* de sorte qu'il parut en un moment trois ou quatre mille épées nuës dans le Palais. Déja ceux du parti du Prince avoient été obligez de reculer jusqu'à la porte qui mène aux Enquêtes, & les Gens de la maison du Roi commençoient à s'avancer pour les envelopper. Il y auroit eu sans doute bien du sang répandu, si quelcun eût seulement porté le premier coup. Mais par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, toutes ces épées étant demeurées jusques-là dans l'inaction, furent remises au foureau un moment après, par la sage remontrance du Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti. Comme il se trouva

en

en présence du Marquis de Fosseuse, aîné 1651.
de la Maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, il lui dit, qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands Seigneurs du Roïaume s'égorgeassent pour un homme comme le Cardinal Mazarin. A quoi Fosseuse aïant répondu qu'il n'étoit point question du Cardinal, mais qu'il faloit crier *vive le Roi* tout seul; Crenan repliqua, *nous sommes tous Serviteurs du Roi*, & remit en même tems son épée dans le foureau. Tout le monde fit la même chose à son exemple, criant unanimement *vive le Roi*, sans rien ajoûter.

Danger que le Coadjuteur y courut.

Il arriva cependant que le Coadjuteur aïant voulu rentrer dans la Grand' Chambre par le Parquet des Huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, trouva en tête le Duc de la Rochefoucaut qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & qui, voïant le Prélat sur la porte, y fit mettre la barre de fer au moment qu'il vouloit passer, le tenant ainsi serré la tête d'un côté & la moitié du corps de l'autre. Le Duc dit alors au Sr. de Chavagnac, ami de Mr. le Prince, qu'il faloit poignarder le Coadjuteur; mais ce Gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien: qu'il étoit là pour le service de S. A. & non pour assassiner personne. Le Coadjuteur échapa encore un autre danger, pendant qu'il étoit ainsi arrêté dans cette porte. Car un homme de la lie du peuple, nommé *Péchet*, & des plus seditieux qui fussent dans le parti de Mr. le Prince, s'étant avancé le poignard à la main, cherchant des yeux le Coadjuteur, n'auroit pas manqué de lui en donner dans les reins, si d'Argenteuil, n'eût

1651. pris habilement le manteau d'un Prêtre qui étoit là, pour en couvrir le Coadjuteur, & l'empêcher d'être reconnu à son Rochet & à son Camail. Alors Mrs. de la Grand' Chambre aiant apris l'embarras où il se trouvoit, le Sr. de Champlâtreux, fils du Premier Président, quoi-qu'ami de Mr. le Prince, ne laissa pas d'accourir à la porte du Parquet, & de la faire ouvrir, quoi-qu'avec assez de peine, pour dégager le Coadjuteur. Celui-ci, en rentrant dans la Grand' Chambre en témoigna publiquement sa reconnoissance au Premier Président, ajoûtant qu'il n'avoit pas tenu au Duc de la Rochefoucaut de le faire assassiner. Le Duc répondit par des paroles outrageuses*, que le Duc de Brissac, Beaufrère du Duc de Retz, se crut obligé de relever; tous les Présidens & les Gens du Roi aiant de nouveau conjuré Mr. le Prince & le Coadjuteur de faire retirer de la Sale ceux de leur parti, l'Assemblée se separa à l'heure même. Ainsi finit cette seance durant laquelle Paris fallit à être bouleversé.

Mesures de la Cour pour prevenir la suite de ces brouilleries.

La plûpart des Artisans avoient leurs mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques, & les femmes étoient en prières dans les Eglises. Mais quoi-que l'émotion fût très grande dans toute la Ville pen-

* *Le Duc de la Rochefoucaut répondit au Coadjuteur: Traitre, je me soucie peu de ce que tu deviennes: celui-ci repartit, tout beau, Camarade la franchise (c'étoit le nom que la Fronde avoit donné au Duc de la Rochefoucaut) vous êtes un Poltron & je suis un Prêtre, le Duel nous est deffendu. Le Duc de Brissac le menaça de coups de bâtons, & il menaça le Duc de Brissac de coups d'éperons.* Mém. du Card. de Retz, de la Rochef. de Madame de Nemours & de Joli,

pendant cette matinée, la crainte de retomber dans le même péril fut encore plus grande l'après-dînée du même jour. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux qui n'étoient pas tout à fait engagez à l'un ou à l'autre des deux partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient le plus de part. Mr. le Prince dit au Comte de Fiesque : *Paris a failli aujourd'hui à être brûlé, quel feu de joie pour le Mazarin ! Et ce sont ses deux plus capitaux Ennemis, qui ont été sur le point de l'allumer.* Le Coadjuteur, de son côté, se voyoit sur la pente du plus affreux & du plus dangereux précipice. Le mieux qui lui pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage sur Mr. le Prince, & cet avantage se fût terminé, si Mr. le Prince eût péri, à passer pour l'assassin du Premier Prince du Sang, à être immanquablement desavoué par la Reine, & à donner tout le fruit de ses peines & de ses périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner, en faveur de l'autôrité Royale, tous les desordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voilà ce que les amis les plus sages du Coadjuteur ne cessoient de lui représenter. Mais quel moyen ? quel remède, pour le tirer d'un embarras où il croyoit avoir eu raison de se jetter, & où l'engagement en faisoit une seconde, pour le moins aussi forte que la première ? Voici néanmoins l'ordre qu'il plut à la Providence d'y aporter. Monsieur le Duc d'Orléans, accablé des cris de Paris & de la crainte que l'embrasement ne devînt général, fit promettre 1651.

1651. mettre à Mr. le Prince, qu'il n'iroit le lendemain que lui sixième au Palais, pourvu que le Coadjutaur s'engageât de n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Le Prélat ne voulut point accepter ce parti. Les raisons qu'il en aporta furent, que s'il l'acceptoit, il manqueroit au respect qu'il devoit à Mr. le Prince, avec lequel il savoit qu'il ne devoit faire aucun comparaison : que d'ailleurs il n'y trouveroit point sa propre sûreté, le nombre des seditieux qui crioient contre lui n'aiant point de règles & ne reconnoissant point de Chef ; & que ce n'étoit que contre ces sortes de gens qu'il prenoit la précaution de s'armer. *Monsieur* voïant donc qu'il ne donnoit point dans la proposition, alla trouver la Reine, pour lui remonrrer les grands inconveniens que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Cette Princesse n'en fut que médiocrement touchée, & parut bien aise au contraire des extremitez qu'elle croyoit possibles & proches. Mais le Chancelier lui aiant parlé avec force, & quelques Courtisans allarmez lui aiant fait connoitre que la perte de Mr. le Prince & du Coadjuteur, arrivant dans un conjoncture pareille, jetteroit les choses dans une confusion que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale, elle se laissa enfin fléchir plûtôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain ; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi par lequel il leur seroit défendu d'aller au Palais. Le Premier Président aprenant cette résolution, à laquelle il prévoyoit que Mr. le Prince ne voudroit pas déferer, alla aussi trou-

trouver la Reine. Il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de deffendre à Mr. le Prince d'assister en un lieu, où il demandoit de se trouver pour se justifier des accusations dont on le chargeoit ; & il lui marqua la difference qu'elle devoit mettre entre un Premier Prince du Sang dans la conjoncture dont il s'agissoit, & un Coadjuteur de Paris, qui n'avoit de séance au Parlement que par une grace, à la vérité assez ordinaire, que la Compagnie lui faisoit. La Reine se rendit à ces raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui l'une par un motif & l'autre par un autre, apréhendoient le desordre presque inévitable du lendemain. Elle envoya donc Mr. de Charost, Capitaine de ses Gardes de quartier, défendre au Coadjuteur, au nom du Roi, de se trouver le lendemain au Palais*. 1651.

Mr. le Prince continuë à demander justice au Parlement des accusations formées contre lui.

Cependant on le fit garder à tout hazard par deux Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la Ville ; & le Parlement s'assembla sans tumulte ce jour-là 22. Août. Mr. le Prince demeura dans la quatrième Chambre des Enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une Déliberation dans laquelle il demandoit ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fît son procès. On ouvrit là-dessus beaucoup d'avis différens. La résolution fut "que les Ecrits, tant de la Reine, „ que

* *Joli, dans ses Mémoires, dit que c'est lui qui proposa au Coadjuteur de se trouver le lendemain à la Procession dont on va parler, pour avoir un prétexte honnête de ne pas aller au Palais.*

1651. „ que de Monsieur le Duc d'Orléans & de „ Mr. le Prince, seroient portez au Roi & „ à la Reine par les Députez, & que très-„ humbles Remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces Ecrits; que la „ Reine seroit supliée de faire assoupir cette „ affaire, & Monsieur le Duc d'Orléans de „ s'entremettre de l'accommodement.

Rencontre qu'il eut avec le Coadjuteur.

Il arriva ce même jour une rencontre, qui fait voir que le respect qu'on a pour les Cérémonies de l'Eglise peut bien raprocher en aparence les plus grands Ennemis, mais qu'il n'arrache pas pour cela la haine de leur cœur. Comme Mr. le Prince sortoit du Parlement avec le Duc de la Rochefoucaut dans son carosse, il trouva le Coadjuteur en habits Pontificaux qui conduisoit une Procession. Celui-ci étoit accompagné de cinq ou six Gentilshommes, & n'avoit point pris son escôrte ordinaire, parce qu'il y a toûjours assez de Peuple dans ces cérémonies. Quelques-uns de ceux qui suivoient Mr. le Prince aiant crié *au Mazarin* dès qu'ils eurent aperçu le Coadjuteur, Mr. le Prince les fit taire, descendit de son carosse & se mit à genoux aussi bien que le Duc de la Rochefoucaut, pour recevoir, avec toutes les aparences de respect, la Benediction du Prélat, *bien que pas un des deux*, dit * le Duc de la Rochefoucaut lui-même, *ne souhaitât qu'elle eût l'effet que le Coadjuteur desiroit*. Il la leur donna le Bonnet en tête, & l'ôta aussi-tôt pour faire une profonde reverence à Mr. le Prince.

La Reine

Monsieur le Duc d'Orléans étoit très-satis-

* *Dans ses Mémoires, pag.* 285.

satisfait de s'être tiré des embarras que nous avons raportez ci-devant. Pour les éviter à l'avenir il s'en alla à Limours, afin de faire voir à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que Mr. le Prince faisoit. Le 28. & le jour suivant Mr. le Prince fit tous ses efforts au Parlement pour obliger la Compagnie à presser la Reine ou de le justifier, ou de donner des preuves de l'Ecrit qu'elle avoit fourni contre lui. Le Premier Président demeura ferme à ne souffrir aucune déliberation jusqu'à ce que le Duc d'Orléans fût de retour. Et comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas si-tôt, il consentit qu'il fût prié de venir prendre sa place dans l'Assemblée. Mr. le Prince y alla lui-même le 29. accompagné du Duc de Beaufort, pour l'en presser. Mais il n'y gagna rien. Le 30. Mr. le Prince vint encore au Palais; & aiant demandé au Premier Président si la Reine avoit répondu aux Remontrances de la Compagnie sur ce qui le regardoit, on envoya chercher les Gens du Roi. Ils dirent que S. M. avoit remis à repondre, au retour de Mr. le Duc d'Orléans. Mr. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un deni de justice. Plusieurs voix s'élevèrent, & le Premier Président fut obligé, après beaucoup de résistance, de faire le raport de ce qui s'étoit passé au Palais Royal le Samedi précedent, jour auquel il avoit fait les Remontrances. Il les y avoit faites avec grande force, & n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine, l'utilité & même la nécessité de la réünion de la Maison Royale. Il finit le raport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit

1651.

l'amuse par des delais.

1651. l'avoit remis, aussi bien que les Gens du Roi, au retour de Monsieur le Duc d'Orléans.

Le Cardinal Mazarin mande à cette Princesse de déclarer Monsieur le Prince innocent.

Le Président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour inviter S. A. R. de venir prendre sa place au Parlement, n'en avoit raporté qu'une réponse fort ambiguë. Ce qui marquoit encore plus, qu'il ne viendroit pas, fut que le Duc de Beaufort, qui y avoit accompagné la veille Mr. le Prince, dit que *Monsieur* l'avoit chargé de prier de sa part la Compagnie de ne le point attendre, pour consommer, ainsi qu'il avoit été resolu, ce qui concernoit la Déclaration contre le Cardinal Mazarin. Le 31. Mr. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit pas encore fait de réponse aux Remontrances. Elle avoit fait dire simplement, qu'elle attendoit le Comte de Brienne qu'elle avoit envoyé à Limours dès le matin. Il sembloit qu'on ne pouvoit douter, que cet envoy du Comte de Brienne à Limours, ne fût pour remercier *Monsieur* de la fermeté qu'il avoit témoignée à ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer. Ce qui contribuoit à donner cette pensée, c'est que la Reine avoit fait écrire la veille à S. A. R. qu'elle étoit penetrée jusqu'à la reconnoissance (ce fut le mot dont elle se servit) de ce qu'il avoit résisté aux dernières instances de Mr. le Prince. La nuit néanmoins changea toutes ces dispositions. Il arriva un Valet de Chambre du Cardinal Mazarin, avec une Dépêche qui portoit, entre autres choses, ces propres paroles: *Donnez, Madame, à Mr. le Prince*

Prince toutes les Déclarations d'innocence qu'il voudra ; tout est bon , pourvu que vous l'amusiez , & que vous l'empêchiez de prendre l'essor. Tant il est vrai que la Reine étoit plus que jamais gouvernée par le Cardinal, & qu'elle n'avoit differé de rendre justice à Mr. le Prince, que pour attendre les ordres de Brueil. Ce qu'il y a en cela de plus remarquable, c'est que la Reine avoit dit trois jours auparavant , *qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que Mr. le Prince fût déja en Guyenne , pourvu que l'on ne crût pas que ce fût elle qui l'y eût poussé.* 1651.

On ne comprenoit rien à cette variation de la Reine, sinon qu'elle étoit l'effet de quelque négociation à laquelle on travailloit sourdement. En effet cette Princesse fit dire en sa présence par le Chancelier aux Députez du Parlement, qu'elle avoit mandez au Palais Royal le 7. Septembre, "que „ comme les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de Mr. le Prince avec „ l'Espagne n'avoient point eu de suite, S. „ M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas „ véritables". Le 4. du même mois Mr. le Prince déclara en pleine assemblée des Chambres, "que cette parole de la Reine „ n'étoit pas une justification suffisante pour „ lui, puis-qu'elle marquoit qu'il y eût paru „ du crime , si la première accusation eût „ été poursuivie". Il insista pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur , qu'il parut véritablement que le prétendu radoucissement de la Reine avoit été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été fait d'intelligence avec *Monsieur*, il produisit le même

Cette Déclaration est remise à la Majorité du Roi.

1651. même effet dans son esprit, que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans ses premiers soupçons. Il ne douta point que ce changement si subit de la Reine eût d'autre cause qu'une négociation couverte. Il crut que cette Princesse, qui lui fit des sermens du contraire le trompoit. Il répondit aux Députez du Parlement, qui allèrent le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas en effet, & il apuya le 5. avec tant de chaleur la proposition de Mr. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allassent pas à faire de très-humbles Remontrances à la Reine, pour obtenir en bonne forme en faveur de Mr. le Prince une Déclaration d'innocence, qui pût être enregîtrée avant la Majorité du Roi. Le jour de cette cérémonie étoit fort proche, puis-que se devant faire le 5. elle fut remise au 7. du même mois. Le Premier Président aiant donc opiné, qu'il étoit juste d'accorder cette Déclaration à Mr. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au Roi, il fut interrompu par un grand nombre de voix contraires, qui demandèrent la Déclaration contre le Cardinal Mazarin.

La Reine accorde celle qui regardoit l'exclusion du Cardinal Mazarin.

Ces deux Déclarations furent aportées au Parlement, avec une troisième pour la continuation des Assemblées, par raport aux affaires públiques seulement. Le lendemain 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation des Assemblées, furent publiées à l'Audience. Par la première, la Reine s'engagea de ne rappeler jamais le Cardinal Mazarin qui en parut fort

fort offensé & qui en écrivit au Comte de Brienne la Lettre suivante. 1651.

„ La Reine a cru, à ce que j'aprens, que „ vous m'aviez simplement envoïé une Lettre „ tre du Roi, conformément à ce que l'on „ a accoûtumé de faire à tous les Cardinaux „ Nationaux, lors qu'on reçoit nouvelle de „ Rome, que le Pape soit en danger. Mais „ pour moi, j'étois privilégié, puisqu'ou- „ tre la première du Roi & le *duplicata*, „ j'en ai reçu une autre, & trois de vos dé- „ pêches, le tout conçu en termes si pres- „ sans, pour me faire prendre, sans aucun „ delai, la route de Rome, que j'avouë „ d'en avoir été surpris au point que je de- „ vois, ne pouvant m'imaginer en quoi j'a- „ vois manqué à Leurs Majestez, pour me „ presser à faire un voïage avec tant d'igno- „ minie, tant de risque, & sans aucun mo- „ ïen de subsister. De croire, qu'avec une „ Lettre de recommandation pour le Pape „ l'on satisfait à tout, comme si à Rome on „ connoissoit si peu les choses, qu'on ne „ sût pas inférer quelle sorte de protection „ je pourrois avoir en ce lieu-là, puis que „ j'étois abandonné à la persécution de mes „ ennemis en France, où le Roi est maître. „ Avec tout cela, si j'eusse eu l'honneur „ de recevoir un petit mot de la Reine, qui „ m'eût fait connoître, que l'intention du „ Roi & la sienne étoit, que je m'y en „ allasse, ainsi qu'elle a eu la bonté de me „ le faire savoir, lors qu'elle a voulu que „ je sortisse du Roïaume, & que je m'éloi- „ gnasse jusqu'au Rhin, je vous assûre, „ qu'après avoir mis mes Nièces dans un „ Monastère, & licentié ma famille, je m'y „ en

Lettre qu'il écrit sur ce sujet au Comte de Brienne.

1651. „ en ferois allé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à Leurs Majeftez, que mon obéïffance eft aveugle, & ma fidélité à toute épreuve. En effet, je fuis prêt de faire, fans aucune réplique, ce que la Reine m'ordonnera là-deffus, quoi-que je ne puiffe recevoir une plus grande mortification, que de faire ce voïage dans l'état où je fuis; qui d'ailleurs ne peut être que préjudiciable à la dignité du Roi. Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a fait dire par Rouzereau, je l'ai propofé moi-même, demandant les conditions que vous favez, & toute la négociation a abouti à des ordres de m'y en aller, fans parler d'autre chofe. Ce qui eft de malheur en cette affaire, c'eft qu'on a eu l'adreffe de la faire paffer auprès de la Reine pour une grace, que l'on me faifoit, afin que je reffentiffe encore quelque effet de la réjouïffance publique pour la Majorité du Roi. Tout cela m'a accablé de déplaifir, voïant à quel point mes ennemis fe prévaloient de ma difgrace; & avec quel bonheur ils emploïoient leur adreffe, pour me faire recevoir des traitemens fi rudes, dans un tems où je pouvois, avec juftice, efpérer, qu'on donneroit quelque foulagement aux perfécutions violentes, que j'ai foufertes huit mois durant, avec un fi notable préjudice de l'autôrité Roïale.

„ Mais tout cela n'eft pas comparable à l'excès de douleur, dans lequel je fuis, après avoir vu dans toutes les Lettres de quantité de mes amis, qui font à Paris, & dehors, le plaifir qu'on a du contenu

„ en

„ en la Déclaration du Roi, qui avoit été „ enregîtrée au Parlement, & que l'on crioit „ par la Ville; tous, sans avoir concerté „ ensemble, tombant d'acord, que depuis „ la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait „ de si sanglant contre qui que ce soit, „ quelque crime qu'il eût pu commettre. „ Personne ne me l'a osé envoïer, & je „ vous puis jurer de ne l'avoir pas vûë. Mais „ c'est assez de savoir, que le Roi a décla- „ ré, que j'ai empêché la paix, & fait faire „ toutes les pirateries sur les Alliez de la „ France, pour être persuadé, que mon „ Maître veut que je sois reconnu pour le „ plus infame & le plus scélérat de tous les „ hommes, & pour le fleau de la Chrêtien- „ té. Après cela, on m'envoïe au lieu de „ ma naissance, pour faire parade à mes „ parens & amis des beaux titres, que j'ai „ remportez pour récompense de vingt-trois „ ans de services aussi fidéles & aussi utiles, „ qui jamais aïent été rendus par quelque „ Ministre aussi zelé & désintéressé que ce „ puisse être. 1651.

„ Tous mes ennemis ont travaillé six mois „ durant, avec l'aplication que chacun sait, „ envoïant des Commissaires par tout, s'a- „ pliquant à toutes les recherches imagina- „ bles; quelques-uns d'entr'eux suscitant „ de faux témoins, pour voir, si l'on me „ pouroit noircir de quelques crimes, les- „ quels justifiant dans l'esprit des peuples „ l'opression qu'on me faisoit, augmentas- „ sent encore leur haine contre moi: Sans „ que tout cela ait rien produit que des ef- „ fets très-avantageux pour les détromper, „ & faire connoître mon innocence, & l'in-

1651. ,, justice auec laquelle on l'ataquoit. Dans ,, ce tems-là mesdits ennemis désespérant ,, de pouvoir rien faire d'ailleurs, ont trouvé le moïen de me calomnier auprès de ,, Leurs Majestez, de faire donner une Déclaration contre moi en la forme la plus ,, éclatante & la plus authentique, dont on ,, puisse user envers un voleur.

,, Après cela, il me semble, qu'on devroit plutôt me conseiller de me cacher ,, & de m'ensevelir pour jamais, que non pas ,, d'aller à Rome ; puisque je ne dois pas ,, seulement apréhender les peuples de France, mais encore tous ceux, qui sont troublez par la continuation de la guerre, & ,, qui doivent, avec raison, jetter des pierres ,, à celui, qui en est déclaré la cause.

,, Je sai bien, que Leurs Majestez ne peuvent pas avoir eu connoissance en détail ,, de tout ce qui étoit contenu en la Déclaration du Roi, car je les crois trop ,, équitables, pour m'imaginer, qu'elles eussent voulu consentir à me déclarer le plus ,, méchant & le plus abominable homme ,, du monde. Et c'est un grand malheur ,, pour le service du Roi, qu'il ne se soit ,, trouvé personne, qui ait fait connoître ,, de quel avantage il étoit aux ennemis de ,, la France, que par cette Déclaration toute l'Europe fût persuadée, que le principal Ministre du Roi avoit empêché la ,, paix. Les Espagnols ne pouvoient obtenir rien de plus avantageux, que de pouvoir rejetter sur la France la haine de la ,, Chrêtienté, pour les maux, que la guerre lui fait soufrir ; & les Alliez de la Couronne auroient droit de demander le dé-

,, dom a-

„ dommagement des déprédations qu'on a „ faites, qui vont à des millions; & en cas „ de refus, de faire une querelle à la France, puisqu'enfin il est certain, que le Roi „ & l'Etat sont responsables de la conduite „ de ceux, qui ont la direction des affaires. 1651.

„ Je sai aussi, que ma consideration n'étoit pas assez forte, pour obliger de parler en ma faveur; mais l'intérêt du Roi, „ de l'Etat, & de la Reine même, étoit „ engagé par tant d'autres raisons, outre „ celles-ci qui sont très-pressantes, qu'il „ faut avouer, que ç'a été un étrange malheur, que personne n'ait osé leur en dire „ un seul mot; & le mien est d'autant plus „ grand, qu'outre ce que je soufre dans „ mon particulier, la passion que j'ai pour „ Leurs Majestez & pour l'Etat, me fait aussi „ ressentir dans le fond de l'ame le contrecoup, qu'elles en reçoivent.

„ Vous voïez, qu'après les crimes, desquels on a obligé le Roi de me déclarer „ coupable, je ne suis plus en état d'avoir „ participation d'aucune affaire. C'est-pourquoi vous ne devez pas prendre la peine „ de m'en communiquer; & si mes ennemis n'ont pas le contentement de me voir „ aller à Rome, ils auront celui de me voir „ cacher, sans me mêler de quoi que ce „ soit, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de me „ faire justice; le supliant très-humblement „ de trouver bon, que je me mette prisonnier en tel lieu qu'il ordonnera, & même dans une des places de Monsieur le „ Duc d'Orleans, afin que si j'ai failli j'en „ reçoive une punition exemplaire. Et pour

1651. „ ôter les dificultez, qui s'y pouroient rencontrer, à cause de la dignité, dont je „ suis revêtu, je recevrai à singuliére grace, qu'il me soit permis d'en envoïer la „ démission ; car aussi bien, elle ne peut „ plus être en ma personne d'aucune utilité au Roi. Je vous ferai fort obligé, si „ vous vous emploiez en sorte, que cette „ grace me soit accordée, d'autant qu'elle „ peut contribuer à la réparation de mon „ honneur ; & je vous prie d'excuser encore cette seule fois mes importunitez".

Quelque mécontentement que le Cardinal Mazarin affectât de marquer par cette Lettre, qu'il eut soin de faire répandre dans le public, on ne laissa pas d'être persuadé que la Déclaration de la Reine avoit été concertée avec lui même. Ils crurent l'un & l'autre devoir céder au tems, & attendre des conjonctures qui leur fussent plus favorables. Pour ce qui est de la Déclaration en faveur de Mr. le Prince, elle fut differée jusqu'au jour de la Majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique & plus solemnelle par la présence du Roi ; mais en effet dans la vuë de gagner aussi du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majesté Royale, qu'on avoit projetté d'y faire paroître dans toute sa pompe, pourroit produire dans l'esprit du peuple.

Mr. le Prince s'absente de la Cérémonie de la Majorité.

Mr. le Prince connoissant que tous ces délais n'étoient qu'autant de piéges qu'on tendoit à sa liberté, résolut de ne pas se trouver à la Cérémonie. Tout contribuoit à augmenter ses défiances & ses soupçons. Il jugeoit que la Majorité du Roi alloit rendre son autôrité absoluë. Il ne pouvoit dou-

douter que la Reine ne conservât beaucoup d'aigreur contre lui, & il voïoit bien que le considérant comme un obstacle au retour du Cardinal Mazarin, qu'elle avoit toûjours dessein de rappeler, elle n'oublieroit rien pour le perdre ou pour l'éloigner. L'amitié du Duc d'Orléans lui paroissoit d'ailleurs un apui bien foible & bien douteux pour le soutenir dans un tems si difficile; & il ne pouvoit croire qu'elle fût long-tems sincère, puisque le Coadjuteur avoit toûjours beaucoup de crédit auprès de lui. Tant de sujets de craindre pouvoient bien avec raison empêcher Mr. le Prince de se trouver au Parlement le jour que le Roi y devoit être déclaré Majeur; mais tout cela n'auroit peut-être pu encore le porter à rompre avec la Cour, & à se retirer dans ses Gouvernemens, si on eût laissé les choses dans les termes où elles étoient, ou continué de l'amuser de quelque négociation. Mr. le Duc d'Orléans vouloit empêcher une rupture ouverte, croïant se rendre nécessaire aux deux Partis, & vouloit presque également éviter de se brouiller avec l'un ou avec l'autre: mais la Reine étoit d'un sentiment tout oposé. Comme elle étoit dans le fond extrèmement aigrie contre Mr. le Prince, & qu'elle n'avoit cessé de le poursuivre que pour ne pas commettre mal à propos son Autôrité, elle ne se mit guère en peine de le ménager dans la suite. Peut-être même qu'elle fut bien-aise de l'irriter, afin que les troubles qu'il exciteroit dans le Roïaume pour soûtenir son Parti, pussent faciliter le retour du Cardinal Mazarin, qu'elle souhaitoit toûjours avec passion. 1651.

1651. Quoi-qu'il en soit, elle proposa de rétablir Mr. de Châteauneuf dans les affaires : de redonner les Sceaux au Premier Président Molé à qui on les avoit ôtez, & les Finances au Sieur de la Vieuville. Elle crut avec raison que le choix de ces trois Ministres, ennemis particuliers de Mr. le Prince, acheveroit de lui ôter toute espérance d'accommodement.

Le Roi va au Parlement se faire déclarer Majeur.

Médailles sur le Règne de Louis le Grand. Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. V.

Cependant Louis XIV. touchoit au terme que la Loi * prescrit en France pour la Majorité des Rois. Ce fut le 5. Septembre de cette année 1651. que ce Monarque entra dans sa quatorzième année, & la Reine-Mère crut qu'il falloit déclarer au plûtôt le Roi son Fils Majeur. Le Grand-Maître des Cérémonies étant entré ce jour-là en la Grand' Chambre du Parlement, lui avoit présenté une Lettre de Cachet écrite le jour précédent. Le Roi mandoit par cette Lettre qu'il avoit résolu d'aller le Mardi 7. en son Parlement, y tenir son Lit de Justice pour la Déclaration de sa Majorité, enjoignant à tous Messieurs de le recevoir en robes rouges, en la manière que les Rois ses Prédécesseurs y avoient été reçus en pareilles occasions. Le jour venu, le Roi partit du Palais Roïal sur les neuf heures du matin montant un Barbe de poil isabelle, qu'il manioit avec une adresse merveilleuse.

Ordre de la Marche.

Sa Majesté étoit précédée de toutes les Troupes & de tous les Officiers de sa Maison, & accompagnée des Seigneurs de sa Cour qui étoient aussi à cheval

* *Ordonnance de Charles V. Roi de France. Voïez Mezerai Abr. Chronol. Tom. III. pag. 64. Edit. de Holl.*

cheval & tous ſuperbement vêtus. Cette 1651.
Cavalcade fut l'une des plus magnifiques & des plus célèbres, dont on ait conſervé la mémoire. Les Trompettes du Roi marchoient les premiers, couverts de caſaques de livrées. Enſuite venoit un gros de Seigneurs, ſuivis des Chevaulegers du Roi & de la Reine, de la Compagnie des cent Suiſſes & de celle des Gentilshommes de Bec à Corbin. Le Grand Maître des Cérémonies ſuivoit, & après lui paroiſſoient les Lieutenans Généraux & les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers de l'Ordre, les Maîtres de la Garderobe, les premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand Maître de l'Artillerie, les Maréchaux de France, & enfin le Comte d'Harcourt Grand Ecuïer, portant en écharpe l'épée de la Couronne attachée à ſon baudrier avec ſon foureau de velours violet ſemé de fleurs-de-lis d'or, qu'il relevoit ſur ſon bras. Alors paroiſſoit le Roi, dont on admiroit ſur tout la bonne grace & l'auguſte majeſté. Il avoit autour de ſa perſonne ſes Ecuïers & quelques Exemts qui marchoient à pié, & il étoit ſuivi des Pages, des Valets de pié, & des Gardes du Corps auſſi à pié. A ſa droite étoit le Duc de Joyeuſe, Grand Chambellan, à cheval, & derrière, le Maréchal de Villeroi, ſon Gouverneur, ſes Capitaines des Gardes, & ſon premier Ecuïer. Les Princes & les Ducs & Pairs venoient enſuite, ſuivis d'une foule innombrable de peuple, dont une partie étoit aux fenêtres & ſur les toits. Cependant au travers de cette pompe la plus ſuperbe qu'on ait jamais vûë, on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la triſte

1651. disposition des esprits, par un morne silence qui règnoit presque par tout, au lieu des cris ordinaires de *vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tout moment dans cette occasion, & qui néanmoins ne se firent entendre qu'assez rarement & très-foiblement. La marche de cette Cavalcade se fit par les ruës St. Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le Pont Notre-Dame, où quelcun aiant fait remarquer au Roi le Coadjuteur qui étoit à une fenêtre S. M. lui fit l'honneur de le saluer.

Le reste de la marche continua avec beaucoup d'ordre jusqu'au Palais, où le Roi aiant mis pié à terre à la porte, y fut reçu par quatre Présidens au Mortier & six Conseillers. Il entra ensuite dans la Grand' Chambre & prit seance en son Lit de Justice, orné de velours violet semé de fleurs-de-lis avec le Dais de même. La Reine étoit à son côté droit, & ensuite le Duc d'Anjou, le Duc d'Orléans & le Prince de Conti. Après eux & du même côté étoient les Ducs & Pairs Laïques & les Maréchaux de France: les Pairs Ecclesiastiques étoient de l'autre côté. Chacun aiant pris sa place, le Roi dit, *Messieurs, je suis venu en mon Parlement, pour vous dire que suivant la Loi fondamentale du Roiaume, j'entens prendre le maniement des affaires de mon Etat. J'espère que Dieu me fera la grace de m'en acquiter avec piété & avec justice. Mr le Chancelier vous dira le reste.*

Discours du Roi au Parlement.

Celui-ci s'étendit fort sur la solemnité de l'action & sur l'ordre précis qu'il avoit de déclarer de nouveau, que la vuë & l'intention du Roi, étoient de rendre son Règne aussi

Discours de la Reine Mère au Roi,

aussi *modéré* que *florissant*, sans omettre l'amnistie générale du passé, que Sa Majesté accordoit volontiers. A peine le Chancelier eut-il achevé, que la Reine-Mère qui étoit à la droite du Roi, un peu au dessous, lui fit ce discours, par lequel elle lui remit la Puissance dont elle avoit été Dépositaire durant sa Minorité : *Monsieur*, dit-elle au Roi, *voici la neuvième année que par la dernière volonté du feu Roi, mon très-honoré Seigneur, j'ai pris le soin de votre Education & du Gouvernement de votre Etat. Dieu par sa bonté a beni mon travail, & conservé votre personne qui m'est si chère & qui est si prétieuse à vos sujets. Maintenant que la Loi du Roiaume vous appèle à la conduite de cette Monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la Puissance qui m'avoit été donnée pour cela; & j'espère que Dieu ne vous deniera pas son esprit de force & de prudence, afin que vous puissiez rendre votre Règne heureux.* Le Roi se leva, l'embrassa, & s'étant remis à sa place, la remercia en des termes pleins de majesté & de tendresse des soins qu'elle avoit pris pour son éducation; quoi-que dans la vérité la Reine & le Cardinal Mazarin se fussent mis très-peu en peine d'instruire le Roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dans Sa Majesté, afin de le retenir plus longtems dans leur dépendance & de demeurer Maîtres des affaires. La Reine s'étant aussi levée & aiant fait une revérence au Roi, lui voulut aller baiser la main en signe d'hommage; mais le Roi la prévint, & descendant du Trône, l'embrassa & la baisa avec de grans témoignages d'affection. Aussi-tôt le

1651.

Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. V.

1651. le Duc d'Anjou son Frère, le Duc d'Orléans son Oncle, & le Prince de Conti le saluèrent avec un profond respect: tous les Seigneurs de la Cour firent de même. Le Premier Président & les autres Présidens le saluèrent aussi, mais un genou à terre, & le Premier Président l'assura du zèle & de la fidelité de la Compagnie. Ensuite les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les autres personnes de distinction, qui avoient accompagné le Roi, & qui étoient en place, prêtèrent de leur siège le même serment & hommage. Après cette Cerémonie le Premier Président fit au nom du Parlement un Discours au Roi sur le sujet de cette solemnité, qui fut suivi d'une Harangue de l'Avocat Général Talon, sur les devoirs & les fonctions de la Roïauté. Il conclut à l'enregîtrement de la Déclaration du Roi pour sa Majorité, de la Déclaration pour la justification du Prince de Condé, & d'un Edit contre les Duels & les Blasphêmes, dont la lecture avoit été faite auparavant. Le Chancelier prit ensuite les avis du Roi & de la Reine, des Princes, des Ducs & Pairs, & de tous les Présidens & Conseillers de la Cour, & prononça *que le Roi, seant en son Lit de Justice, ordonnoit que les Lettres fussent enregîtrées, pour être exécutées selon leur forme & teneur.* C'est ainsi que ce jeune Monarque consacra les premices de son Règne par des Loix favorables à la Religion & à l'Etat. Heureux, si ses lumieres lui eussent permis de faire dans la suite tout ce que sembloient promettre de si beaux commencemens !

Edit contre les Duels & les Blasphêmes.

Fin du Tome I.

